

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME TROISIEME.

NOUVELLE ÉDITION.

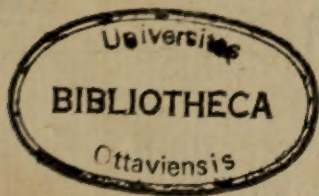


A PARIS.

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LXIV.

Avec approbation & Privilége du Roi.



PRÉFACE.

L'ACCUEIL que le Public a fait aux deux premiers volumes de cette Hiſtoire, ne permet ni de lui diſſimuler quelques inadvertances, ni de laiſſer ſans réponſe quelques critiques où l'on croit appercevoir tantôt plus d'érudition que de certitude, tantôt plus de zéle que de ſcience, quelquefois plus de chicane que de ſolidité. On s'étoit d'abord impoſé la loi de tout entendre, de profiter de tout, & cependant de garder un profond ſilence : la réflexion enſuite a détruit ce ſiſtême, peut-être le meilleur, ſouvent auſſi très-dangereux dans ſes conſéquences. Si c'eſt devoir & juſtice de ſe rétracter lorſque l'on s'eſt trompé, accident trop ordinaire à l'humanité; c'eſt en même tems ſimplicité de ſe taire quand on n'a rien avancé, que ſur des autorités, on ne dit pas inconteſtables, où les trouver? mais adoptées par le plus grand nombre : ce ſont préciſément celles qu'on appelle ailleurs *déciſives*. Nous parlerons donc, mais ſeulement dans des préfaces, à meſure que cet ouvrage paroîtra : diſſerter ſur chaque

papier courant, ce feroit une trop grande diftraction au travail qui nous occupe.

Lettre à l'Auteur du Journal de Verdun, Avril 1755, p. 290.

On ne s'arrêtera néanmoins ni aux fautes d'impreffion, ni aux différentes manieres d'ortographier certains noms propres; minuties qu'on a pu nous reprocher, mais qui ne méritent point l'attention du lecteur, toujours plus curieux de chofes que de mots. Indulgent, il voudra bien lire *Trophime* au lieu de *Trophyme*: modefte & réfervé, il pourra dans fon cabinet fubftituer *Malulfe* à la place de *Malus*; cependant, de peur d'être démenti par un homme tel que Cordemoy (*a*), il ne publiera point d'un ton emphatique, *que jamais perfonne ne s'eft fervi de ce dernier nom*: intelligent enfin & fage, il fe permettra de décider tout bas, s'il faut écrire *Faramond*, *Marculfe*, *Fécan*, ou bien, comme autrefois, *Pharamond*, *Marculphe*, *Fécamp*. Mais il ne cherchera point à établir une efpéce d'inquifition inconnue jufques-là dans la littérature, & ne criera point à la barbarie, lorfque fans égard à la nouvelle ortographe *Filofophie*, on écrira tout bonnement *Philofophie*. C'eft pofitivement la même difpute. Quelque parti du moins qu'il prenne, on lui fuppofe affez d'équité pour excufer l'Au-

(*a*) Hift. de France, tome I, p. 238.

teur, qui, en adoptant l'un plutôt que l'autre, n'a eu en vue que de conſerver l'ancienne étymologie (*a*).

Nous mettons pareillement au nombre des chicanes de mot, le nom *de Vouillé*, donné à la fameuſe bataille gagnée par Clovis ſur Alaric. C'eſt grand dommage aſſurément, que le critique, à cette occaſion, ait employé inutilement une page d'érudition. Eh! Monſieur, lui dira-t-on, oubliez *tous vos voyages ſur les lieux*, abandonnez pour un moment *les antiquaires du pays*, laiſſez-là *les tombeaux & la diſſertation funèbre du P. Routh, Jéſuite* : tout cela ne fait rien à la diſpute préſente. Il ne s'agit point ici de ce *Vouillé*, arroſé par la petite riviere d'Auzence, qui vous paroît à juſte titre trop voiſin de Poitiers : il eſt queſtion d'un bourg plus célébre, que les uns appellent *Vouglé*, que les autres, par adouciſſement, nomment *Vouillé*, fondés ſans doute ſur ſon origine latine *Vouglia* (*b*). C'eſt celui-là même que Grégoire de Tours place à dix milles de la capitale du Poitou (*c*), mais qu'il ne dit point *ſitué ſur les bords du Clein*, quoique vous l'aſſuriez d'un ton ſi

Ibid. p. 279. 280.

(*a*) Pharamundus Marculphus, fiſci campus.
(*b*) Baudrand, Diction. géog. au mot *Vouglé*.
(*c*) Hiſt. Franc. l. 2. apud Duch. tome 1. p. 290.

positif : ce qui prouve bien que les sçavans ne jouissent pas du privilége de l'infaillibilité. Que cette vérité du moins les rende plus indulgens envers ceux qui, n'ayant pas leurs lumieres, n'en sont que plus exposés à s'égarer après eux & avec eux.

C'est ainsi, que ne trouvant aucun éclaircissement sur le lieu nommé dans nos anciens auteurs, tantôt *Sarcingum*, tantôt *Sarcinium* (a), persuadés d'ailleurs que ce pouvoit être le *Sarnaium* que M. de Valois place dans la forêt d'Iveline (b), nous avons dit après & avec M. de Cordemoy (c), « que S. Léger fut livré à Chrodobert, comte du Palais, qui lui fit trancher la tête dans la forêt d'Iveline, & que les miracles, qui suivirent sa mort, l'ont fait appeller forêt S. Léger ». Nous reconnoissons de bonne foi que nous nous sommes trompés avec ce célébre Historien, *critique d'ailleurs délicat & judicieux* (d) : ce fut dans le diocèse d'Arras que le S. évêque reçut la couronne du martyre (e).

Ibid. p. 290. Quant au titre d'Archevêque donné à

(a) Duch. tome 1. p. 612. 622.
(b) Notit. Gal. p. 430.
(c) Hist. de Franc. tome I. p. 367.
(d) Mém. de Trév. Juillet 1703.
(e) Duch. tome 1. p. 613.

S. Remi de Rheims, & à S. Loup de Sens, il ne demande aucune justification. La précaution qu'on a prise de marquer en son lieu l'origine de cette dignité, inconnue dans les premiers siécles de l'Église, est plus que suffisante pour prévenir toute erreur. Telle est encore la dénomination de Lorraine : on a cru qu'après l'avoir fixée à Lothaire II, on pouvoit l'employer *Ibid. p. 282.* de même par anticipation, pour ne point fatiguer les lecteurs, qui ne sont pas tous aussi sçavans que l'austere censeur veut le paroître. Du reste, nous félicitons beaucoup *M. Marion, chanoine de l'église de Cambray*, qui a eu le bonheur de *trouver* *Ibid. p. 284. 85.* *encore en terre les corps de ceux qui furent tués à la bataille de Vincy ou Vinchy, lieu situé entre le Câtelet & Cambray, où l'abbaye de Vaucèles possede une bonne ferme.* Sans doute que tous ces corps étoient très-reconnoissables, bien étiquetés, tellement numérotés enfin, qu'on ne pouvoit s'y méprendre. Quoi qu'il en soit, nous lui protestons, avec tout le respect dû à son mérite, que nous n'avons d'autre part à la note qui semble jetter des doutes sur une découverte aussi rare, que de l'avoir empruntée du célébre P. Daniel, qui conjecture que le champ de cette bataille pourroit bien être la plaine

d'Imchy, petit village entre Arras & Cambray. Nous avions crû l'avoir cité ; c'eſt une omiſſion.

Dan. Hiſt. de Fr. t. 1, p. 326.

On trouve mauvais que nous n'ayons point pris le ton déciſif ſur la véritable ſituation du lieu que les manuſcrits des continuateurs de Fredegaire, & du *Geſta Francorum* appellent *Latofao*, *Latofago*, *Lucofao*, *Leucofao*, *Locofico*, & même *Lufao*. Mais que pouvions-nous faire de mieux dans une circonſtance où tous les grands hommes, car tous les ſçavans ſont tels, nous paroiſſent étrangement diviſés? Celui-ci prétend que tous ces différens noms n'expriment qu'un ſeul & même endroit : celui-là au contraire aſſure qu'on ne peut abſolument regarder *Lufao* de l'auteur des Geſtes, comme le même lieu que Frédégaire nous indique ſous le nom de *Latofao*. Si l'un allégue ſes voyages nombreux pour preuve de ſon opinion, l'autre répond qu'il n'a pu voir ſur les lieux des traces qui n'exiſtent plus (*a*). Le premier décide avec autorité, que la ſeconde bataille de ce nom (*b*) gagnée par les François de Neuſtrie contre ceux de l'Auſtraſie, ſe donna préciſé-

(*a*) Lettre importante ſur l'Hiſtoire de Franc. p. 4.

(*b*) Il y place auſſi la premiere ; mais il n'eſt ici queſtion que de la ſeconde.

ment ſur le territoire où ſe trouve le village de *Laſau* entre Laon & Soiſſons ; ce qui lui donne occaſion d'étaler beaucoup d'érudition : par exemple, « que la moitié de ce village s'appelle *Allemans*, » parce que les Auſtraſiens y furent deux » fois taillés en piéces ; que cette terre » d'*Allemans* étoit apparemment royale, » puiſqu'elle appartient à M. le duc d'Orléans ; que c'eſt un pays cultivé & non » ſtérile, puiſqu'on voit par des titres de » cinq, ſix, & ſept cents ans, que quantité d'anciens monaſteres y avoient de » bon bien ; enfin qu'il y a une ſeconde » ſeigneurie dite *la Motte*, nom que l'on » donnoit autrefois à ces éminences qui » couvroient un tas de corps de ſoldats » morts à la guerre ». Le ſecond, peu touché de tant de jolies choſes, qui lui paroiſſent autant de hors-d'œuvre, ſoutient ſur le même ton qu'il faut chercher ce célébre champ de bataille entre Laon & la forêt des Ardennes, au-delà d'Eſchery (*a*). Un troiſiéme le place à *Loixi* dans le Laonnois (*b*) ; un quatriéme à Liſou dans les environs de Toul (*c*) ; un cinquiéme dans le diocèſe de Sens en Gatinois (*d*),

(*a*) Lettre importante ſur l'Hiſt. de Franc. p. 5.
(*b*) Rerum Gall. ſcript. tome 2. p. p. 451.
(*c*) Idem ibid.
(*d*) Idem ibid. p. 420.

Effrayé de tant d'incertitudes, nous nous ſommes dit avec le bon Palémon de Virgile (*a*):

Non noſtrum inter vos tantas componere lites.

Modeſtie, dira-t-on, bien digne d'un pauvre berger; ſoit: mais quel autre parti prendre? Nous n'avons pas encore acquis ce degré de ſcience, qui donne le ton élevé, décidé, abſolu. Ce n'eſt qu'aux génies du premier ordre, aux ames enfin qui ont vieilli dans l'érudition, qu'il appartient de dire avec une noble confiance après le Corrége, *& moi auſſi je ſuis peintre :* ed io anche ſon pittore.

Ibid. p. 282, 83, 84. Une autre querelle auſſi peu fondée, eſt le reproche qu'on nous fait d'avoir pris le *Naſium* de Frédégaire pour le *petit Nancy*, ou plutôt, car toujours des diſputes de mots, pour le *petit Nancey*, & encore mieux le *petit Naçois :* ce qu'on pouvoit bien dire il y a cent ans; ce qui ſe trouve aujourd'hui du dernier ridicule. On convient à la vérité *qu'il eſt aſſez ſur la route d'Andelau à Toul ;* mais on nie que ce ſoit celui dont parle l'Hiſtorien cité. La raiſon en eſt déciſive, *c'eſt que ce lieu n'eſt qu'un méchant village où jamais il n'y eut d'antiquités. Nas*, au contraire, *ſitué dans un agréable vallon*, offre je ne ſçais

(*a*) Bucol. Virg. Eclog. 3.

combien de curiosités. «On y trouve de » belles inscriptions, des médailles Ro- » maines, des murs de Mosaïque, des res- » tes d'un chemin militaire construit sui- » vant les régles de Vitruve, des urnes, » un petit Antinoüs long d'un doigt, un » aqueduc enfin à la hauteur de trois » pieds. » Ce *Nas* est donc précisément cette seconde cité des Leuquois, mentionnée sous le nom de *Nasium* dans la géographie de Ptolomée, dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la table de Peutinger. Raisonnement admirable assurément, & de plus très-sçavant, mais qui ne conclut rien contre nous. Nous en inférons au contraire que ce *Nas* n'est donc point le *Nasium* dont parle Frédégaire : il ne lui donne point *comme à Toul le nom de cité*; mais simplement celui *de château : Nasio castro capto* (a). Envain le critique objecte qu'on ne découvre au petit Nancy ou Nançois aucune marque d'édifice considérable. Combien de palais autrefois célébres, dont il ne reste plus de vestiges ! Antoin & Fontenoy, misérables villages, peuvent être ruinés de fond en comble ; mais la gloire que Louis XV s'y est acquise, n'en sera pas moins éternisée dans les fastes de l'histoire.

(a) Fredeg. Chron. apud Duch. tome 1. p. 751.

Nous ne répondrons de même à la remarque ſur les ouvrages de S. Éloi, qu'en oppoſant au cenſeur les propres paroles de l'auteur de la vie de cet illuſtre Prélat. *Multas ſanctorum ex auro, argento, atque gemmis fabricavit thecas ſive tumbas : puta Germani Pariſienſis, Severini Agaunenſis, Quintini, Luciani Bellovacenſis, Genovefæ, multorumque aliorum* (*a*). » Il » a fait pluſieurs chaſſes de Saints en or, » en argent, en pierreries ; telles que celles de S. Germain de Paris, de S. Séverin d'Agaune, de S. Quentin, de S. Lucien de Beauvais, de Ste. Génevieve, » & de pluſieurs autres ». Mauvaiſe traduction, s'écrie le ſévere Ariſtarque : *j'ai vu toutes ces chaſſes*, & j'ai décidé irrévocablement, *qu'aucune ne peut être de la façon de S. Eloy*. « Il eſt bon d'avertir » qu'il n'en a fabriqué aucune : l'uſage » n'en étoit pas encore venu de ſon tems. » M. Baillet qui dit le contraire, n'eſt pas » en regle : l'abbé Chaſtelain plus ſage & » plus littéral, aſſure que l'ouvrage du » S. évéque fut un ſépulchre. » Voilà donc une nouvelle chicane de mots. Qui la décidera ? Le critique, ou l'auteur critiqué ? Non ſans doute : perſonne n'eſt

Ibid. p. 286, 87.

(*a*) Ex vita S. Eligii Noviom. Epiſcop. per B. Audoen Rothom. Præſul. apud Duch. tome I. p. 630.

juge dans ſa propre cauſe. Ce ſera donc le ſçavant du Cange. Ouvrons ſon excellent Gloſſaire. *Theca*, dit ce célébre antiquaire, qui à cette occaſion cite *les expreſſions même de S. Ouen*, eſt une caſſette ou coffre où l'on renferme les oſſemens des Saints, *capſa ſanctorum reliquiis inſtructa, capſa dicta quod capiat in ſe atque ſervet aliquid : ex græco* καμψα, *gallicè, chaſſe* (a). Juſqu'à quand les ſçavans nous donneront-ils leurs doctes ſonges comme autant de déciſions infaillibles ?

Mais un reproche plus grave, s'il étoit fondé, eſt celui qu'on nous fait dans les Mémoires pour l'hiſtoire des Sciences & beaux arts, où l'on nous accuſe *de ne pas toujours ménager nos termes, quand nous avons occaſion de parler des divers ordres du clergé* : reproche dicté ſans doute par un zele plus délicat que réfléchi, qui s'allarme de tout, que rien ne tranquilliſe. Raſſurez-vous cependant, célebres ariſtarques, on n'oublie pas ſi aiſément les grands principes qu'on a puiſés en de bonnes écoles. Nous ſommes pénétrés du reſpect le plus profond pour le Saint Siége, pour le corps épiſcopal, pour tous les miniſtres de Jeſus-Chriſt, & en particulier pour vous, qui ſçavez réunir dans un

Mémoires de Trévoux Décemb. 1755, p. 2997.

(a) Du Cange, Gloſſ. aux mots *theca* & *capſa*.

dégré si éminent, & la science & la piété; mais l'histoire est l'écho de la vérité. Elle nomme chaque chose par son nom; elle le doit, ou elle perd son être & son existence. Hé quoi, je pourrai, sans encourir l'indignation de la noblesse, le corps le plus sensible à l'honneur, nommer traître & perfide tout gentilhomme qui suscite des révoltes dans le royaume; & l'on me fera un crime de peindre de ses vraies couleurs l'orgueil indomptable & l'opiniâtreté séditieuse de quelque pontife qui troublera la tranquillité publique? *Les Ministres de l'Eglise*, dit le P. Daniel (a), *sont sujets aux emportemens de la passion comme les autres hommes :* un historien doit donc les traiter de même. Ce n'est pas lui qui, en racontant leurs attentats, manque au respect dû à leurs personnes sacrées : ce sont eux-mêmes qui, en s'écartant de l'ordre, manquent à ce qu'ils doivent à leur caractere, à la religion, à l'état, au monde entier.

Nous avons dit que le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siecle, lorsqu'il assure que Pepin alla au-devant du pape Etienne II, descendit par respect, *& l'accompagna comme un simple écuyer mar-*

(a) Hist. Franc. tome 3. p. 198.

ant à pied, & tenant ſon cheval par les rê- Ibid. p. 2286.
nes. Qu'a donc ce récit de ſi incroyable, demandent nos illuſtres Journaliſtes ? Rien, répondra-t-on, que d'être abſolument contraire à l'uſage de ces temps-là, & au témoignage de tous nos anciens hiſtoriens. On n'en voit aucune trace, ni dans les Annales de S. Bertin, qui diſent ſimplement que ce pontife vint en France pour demander du ſecours (*a*) ; ni dans les Annales de Mets, » qui racontent que » le monarque ſe fit amener le ſaint pere » à Pont-Yon ; qu'il le reçut avec hon- » neur ; que le pape, le lendemain de ſon » arrivée, parut devant le roi avec ſon » clergé, ſous la cendre & le cilice ; qu'il » ſe proſterna à ſes pieds, le conjurant, » par les mérites de S. Pierre, de délivrer » Rome de la tyrannie des Lombards » (*b*) ». Ces mémes Annales (*c*), celles de Fulde (*d*), celles de Moiſſac (*e*), Thégan (*f*), & l'auteur de la vie de Louis le Débonnaire (*g*), ne mettent pas plus de cérémonie dans l'entrevue de cet empe-

(*a*) Duch. tome 3. p. 151.
(*b*) Duch. tome 3. p. 276.
(*c*) Duch. tome 3. p. 274.
(*d*) Duch. tome 3. p. 542.
(*e*) Duch. tome 3. p. 247.
(*f*) Duch. tome 2. p. 278.
(*g*) Vita & actus Lud. pii Imp. apud Duch. tome 2. p. 247.

reur & du pape Etienne IV. Thégan observe ſeulement que tous deux deſcendirent de cheval ; que le prince ſe proſterna pour recevoir la bénediction du pontife ; qu'ils s'embraſſerent enſuite, & marcherent de compagnie à l'égliſe de S. Remy de Rheims. Ce n'étoit donc pas encore la coutume alors, qu'un roi, & ſur-tout un roi de France, ſe fît *ſimple écuyer* du pape. Anaſtaſe a donc confondu les temps, ou par ignorance ou par malice : ce que nous avons dû relever dans un ouvrage où l'on ſe propoſe de faire connoître les différens uſages. On voit par-là que notre principale attention eſt de puiſer, autant que nous pouvons, dans les ſources ; *& que nous conſultons, autant qu'il faut, les monumens de l'Hiſtoire.*

Ibid. p. 2997. Un autre crime, du moins auſſi grand, peut-être plus impardonnable, eſt d'avoir dit que certains moines *s'oublierent juſqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui leur donnoient généreuſement des richeſſes mal acquiſes.* Mais ne voit-on pas par une infinité d'exemples, que pour être reputé un ſaint perſonnage parmi les anciens cénobites, il ſuffiſoit de leur faire du bien ? Liſez le moine anonyme de S. Denis : Dagobert eſt un Saint (*a*). Conſultez les

(*a*) Geſta D. Dagob. Reg. ſcripta à Monach. Cœnob. S. Dionyſ. apud Duch, tome I. p. 587.

vrais monumens de l'hiſtoire : c'eſt un prince adultere, qui eut en même-temps trois femmes ; un tyran qui ſurchargea ſon peuple d'impôts pour ſatisfaire tout à la fois à l'inſatiable avidité de ſes maîtreſſes, & à ſa profuſion envers les monaſteres. Ecoutez les religieux de Cîteaux : Thibault, comte de Champagne, eſt un homme tout en Dieu (a) : parcourez les faſtes les plus authentiques de la monarchie, c'eſt un ſéditieux, né pour le malheur de la France, qu'il ne ceſſa de déchirer par ſes rébellions : vrai brigand qui croyoit réparer par ſes prodigalités envers les moines, des ravages que toute la terre lui reprochoit ſi juſtement. D'où vient cette différence de pinceaux. C'eſt que ces bons ſolitaires ne voyoient dans ces deux princes que des fondateurs généreux & des bienfaiteurs prodigues. *On nous défie de citer aucun Saint connu de l'Egliſe, qui par ce moyen ait obtenu les honneurs d'un culte religieux.* N'eſt-ce pas donner à entendre que nous avons réellement avancé cette impiété ? Mais nous défions à notre tour de prouver une accuſation ſi odieuſe, à moins qu'on ne veuille prendre *les moines* pour l'Egliſe ; ce qui eſt bien éloigné de notre penſée.

Ibid. 2999.

(a) Fragm. ex L. 4. vitæ S. Bernard. auct. Gaufr. Monach. Clarevall. apud Duch. tome 4. p. 420.

Quand on impute de pareilles choſes, il faut du moins quelques fondemens, *ſans quoi*, dirons-nous avec les cenſeurs, *il eſt aiſé de voir contre qui ſe tournera la réflexion du lecteur attentif, judicieux, impartial.*

Lettre importante ſur l'Hiſtoire de France; à Paris, chez Chaubert. 1756. p. 1.

Nous voici maintenant à la plus triomphante de toutes les critiques. C'eſt celle de l'auteur d'une *lettre ſur l'hiſtoire de France*: critique *importante, ſage, modérée.* Chaque terme mérite d'être murement peſé. Critique *importante*, c'eſt le titre modeſte que le cenſeur lui donne. Il s'agit en effet de ſçavoir ſi Pharamond a régné quelques mois plutôt ou plutard: ce qui n'eſt pas l'objet principal de notre travail: ce que nous n'avons cependant pas négligé, quoi qu'en diſe le ſévere cenſeur, qui nous accuſe *d'avoir adopté des dates au hazard*: accuſation ſinguliere, qui deshonore la vraie ſcience, en la faiſant ſoupçonner d'une ruſticité qu'elle n'a pas réellement (*a*). Oui, Monſieur, pouvons-nous lui dire avec toute vérité, nous avons lu comme vous, & peut-être avec moins de précipitation, ces paroles

(*a*) On en appelle aux Foncem. aux la C. de S. P. &c. vrais ſçavans, qui joignent toutes les graces de l'urbanité à ce que l'érudition a de plus épineux & de plus abſtrus. Il ſont vis-à-vis des demi-ſçavans, ce qu'un homme véritablement pieux eſt relativement à un faux dévôt.

de Profper (a): *Xifte regit l'églife Romaine. Eclipfe de foleil arrivée cette année. Pharamond régne en France.* Mais malheureufement nous ne fommes pas auffi familiers que vous avec les éclipfes : plus malheureufement encore, nous n'avons pas ces yeux fçavans qui pénétrent jufques dans la penfée d'un auteur qui écrivoit il y a plus de mille ans, pour lui faire dire ce que de fait il ne dit pas. Quel eft donc ce Xifte, dont il eft ici parlé ? J'ouvre l'art de vérifier les dates (b), & j'y trouve fon exaltation placée en 432 : car ce ne peut étre ce pontife de même nom, qui fut ordonné en 257, & mourut en 259 : encore moins celui qui a tenu le fiége de Rome depuis 119, jufqu'à la fin de 128. Le couronnement de Pharamond, fuivant la chronique, eft poftérieur à l'intronifation de Xifte III : il faudroit donc le reculer de plufieurs années. De grace, Monfieur, levez-moi cette difficulté, ou plutôt capitulons. Vous avez bien voulu, *en faveur du marquis de S. Aubin, retarder d'une année le régne du premier monarque François* : je ne vous demande que quelques mois ; c'eft un terme fi court, fi-tôt écoulé ; il fuffit cependant pour nous mettre d'accord. Quoi, ni les Petau, ni

(a) Profper. Aquit. Chron. apud Duch. t. 1. p. 198.
(b) Pag. 363.

d'autres fameux critiques, ne pourront vaincre l'inflexibilité de votre cœur ? Vous aimez la ſingularité ; on reſpecte votre goût : convenez du moins que ni la Chronique, *ni ſon trente-neuviéme Xiſte*, ni tous vos beaux raiſonnemens ne concluent rien que dans une imagination préoccupée. Si Proſper a pu prendre un pape pour un autre, ou ſi *rien n'eſt plus confus que ſa chronologie*, ainſi que le remarque le ſçavant Pierre Pithou (*a*), quelle idée voulez-vous que j'aye d'un ſyſtême édifié ſur un fondement qui croule de tous côtés *(b)* ?

Critique *ſage* : apparemment de cette ſageſſe cabaliſtique à qui tous les cabinets ſont ouverts ; mais pour y voir ce qui n'y eſt pas réellement, non pour y remarquer ce qui s'y trouve effectivement. De-là cette accuſation plus que ſinguliere, *que nous n'avons pas même connu le recueil de Duchêne*. Heureuſement pour ceux qui vivent aujourd'hui, que cette lettre ſans doute n'ira point à la poſtérité. Quelle étrange idée donneroit-elle du dix-hui-

(*a*) Duch. tome I. p. 196.

(*b*) J'en dis autant des autres dates, ſurtout de celle de la bataille qu'Aëtius gagna contre Attila. *L'art de vérifier les dates* la place comme nous en 451. Nous exhortons le critique à lire avec attention cet excellent ouvrage. Il y verra Mérovée couronné en 447 ou 448, & mort en 456. Que deviendront alors ces huit années dont il nous accuſe de reculer cet événement ?

tiéme siécle ? Qui pourroit y reconnoître cette politesse de mœurs, cette finesse d'esprit, cette délicatesse de raison, qui l'élevent au-dessus de tous ceux qui l'ont précédé ? Or pour prouver au censeur que *nous connoissons* cette précieuse collection, nous allons lui démontrer que lui-même *ne parle que d'après les autres* ; qu'il n'a pas lu les originaux, ou que du moins il ne les entend pas. Grégoire de Tours ne dit point, comme il l'avance avec une intrépidité peu commune, *que l'empereur paroît n'avoir eu d'autre objet que de rendre Clovis arbitre de l'occident, ainsi que lui-même l'étoit de l'orient :* il dit simplement que *Clovis reçut d'Anastase un brévet de consulat, & que depuis ce moment le prince Franc fut apellé comme consul & auguste* (a). C'est ce que nous avons rendu par le terme de *patrice*, non d'après un copiste *ignorant*, épithéte un peu trop familiere au critique ; mais sur l'autorité de M. de Valois (b), qui prétend que cette dignité étoit la même que celle de consul ; mais sur le témoignage d'Aimoin (c), qui n'y met pareillement aucune différence : après avoir dit que le conquérant de

Ibid. p. 11.

Ibid: 14.

(a) Greg. Tur. Hist. Franc. L. 1. apud Duch. tome 1. p. 291.

(b) Hadr. Vales. tome 6. Rerum Franc.

(c) Aimoin. Monac. Hist. Franc. apud Duch. t. 3. p. 23.

la Gaule fut nommé *patrice*, il ajoute qu'aussi-tôt *il prit la robe consulaire* : mais enfin par la raison que le consulat strictement dit n'étoit que passager, au lieu que le patriciat étoit à vie. Où donc le censeur a-t-il pris qu'il y avoit une parfaite égalité entre les consuls & les empereurs? Ce n'est pas l'idée qu'on en a communément : seroit-ce pour cela même qu'il auroit adopté cet étrange paradoxe ? Où a-t-il vu que le titre de *patrice n'auroit servi qu'à dégrader Clovis* ? Pepin, Carloman, Charlemagne lui-même se seroient donc deshonorés en prenant cette qualité, qui, dans sa véritable origine, n'annonce *qu'un pere, un tuteur, un protecteur de l'empire* (*a*) ? Quel titre plus glorieux ? Lisez,
Ibid. p. 113. Monsieur, lisez Zozime (*b*) : vous y verrez que *le patriciat surpassoit toutes les autres dignités*. Lisez Walafride Strabon (*c*), vous y apprendrez que *dans les empires les patrices étoient les premiers après les Césars*. Lisez tous les historiens de l'empire, ils vous diront que *cette dignité, la plus éminente du monde après celle d'empereur, a été souvent donnée aux rois & aux princes étrangers*, qui s'en faisoient honneur (*d*) Lisez enfin, (car il m'est bien

(*a*) Hugo Flaviniac. in Chron. p. 223.
(*b*) Zozim. l. 2.
(*c*) Walafrid. Strabo, lib. de Rebus Eccles. c. 31.
(*d*) Procop. l. 1. de bello Goth. c. 1. l. 2. c. 6. &c.

pardonnable de chercher à vous convaincre que j'ai lu des ouvrages de plusieurs genres) lisez le dictionnaire de l'académie Françoise (*a*), vous y trouverez cette phrase remarquable : *on ne parvenoit ordinairement au patriciat, qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.* Ainsi, loin de *dégrader* le premier de nos monarques chrétiens, je n'ai fait que lui donner un titre peut-être plus noble, du moins plus stable. Que devient donc *le ridicule* de ce sentiment que j'ai cru pouvoir adopter ? Le procès est instruit : c'est au public toujours équitable à prononcer. Ibid. p. 12.

Critique *modérée* : c'est la derniere qualification de cette lettre si *importante*. Bien des gens peut-être refuseront d'y souscrire, quand ils verront qu'avant que de l'avoir mérité, on nous reproche de ne chercher *qu'à multiplier les éditions, la ruine du public, mais la richesse des auteurs & des Libraires*. Ceux qui nous connoissent nous rendront sur cet article toute la justice qui nous est dûe : ceux qui ne nous connoissent point, attendront du moins l'événement pour nous condamner. Quant à nous, contens du témoigna- Ibid. p. 13.

(*a*) Tome 2, au mot *patriciat*.

ge de la confcience, nous proteſterons que nous ne ſçavons point répondre à de telles imputations. S'il nous eſt échappé quelque choſe qui puiſſe déplaire à ce cenſeur ſi *modéré*, nous nous en diſculpons d'avance : c'eſt que nous étions pleins de ſon *énergie*. Ce n'eſt point emportement de cœur, c'eſt, comme il le remarque très-judicieuſement, *pure vivacité de la plume*. Nous l'exhortons ſeulement à mettre plus de décence dans ſes diſputes littéraires, à ne point confondre l'amour propre avec la raiſon, ni l'apparence avec la réalité ; enfin à ne pas ériger ſes idées en déciſions infaillibles.

On ne donne aujourd'hui que la moitié du régne de S. Louis : il eſt ſi beau, ſi étendu, ſi fécond en événements remarquables, qu'on n'a pu le renfermer dans un ſeul volume. Nous donnerons la ſuite ſéparément, & le plutôt qu'il nous ſera poſſible.





HISTOIRE DE *FRANCE*.

LOUIS VI,

Dit le Gros.



OUIS avoit été couronné quelques années avant la mort du roi son pere : mais la coutume étoit que le prince associé fut sacré de nouveau, lorsqu'il devenoit seul possesseur du tróne. Cette cérémonie se fit à Orléans par Daimbert, archevéque de Sens. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que les évéques, après lui avoir ôté son épée, lui en donnerent une autre, en l'avertissant que Dieu la lui mettoit

AN. 1108.

Louis est sacré à Orléans.

Suger in vit. Lud. Cras. t. 4. Duch. p. 295.

AN. 1108.

en main pour s'en ſervir contre les infracteurs des loix. On lui préſenta enſuite les autres marques de la royauté, le ſceptre & la main de juſtice, en lui diſant qu'il devoit les employer pour la défenſe des égliſes & des pauvres opprimés. Il reçut enfin l'onction royale, & fut proclamé roi. Il avoit fait ſes preuves de ſageſſe & de valeur avant de parvenir au trône : ſes vertus y monterent avec lui, & ne l'abandonnerent point.

L'archevêque de Rheims eſt forcé de lui faire hommage.

Il étoit preſque paſſé en loi que les princes de la troiſiéme race fuſſent couronnés dans l'égliſe métropolitaine de Rheims. Hugues Capet, Henri ſon petit-fils, & Philippe ſon arriere-petit-fils, y avoient reçu l'onction ſacrée. C'eſt pour cela que quelques-uns de nos rois l'appellent *la ſainte égliſe leur mere, & la capitale de leur royaume.* Mais Rodolfe, élu par le clergé de cette ville, avoit pris poſſeſſion de ſa dignité, ſans attendre le conſentement de Philippe, qui, pour le punir, en avoit nommé un autre appellé Gervais. Louis ne voulut être ſacré, ni par les mains du premier, qui, conformément aux décrets des papes & du concile de Clermont, refuſoit l'hommage-lige de

Epiſt. Lud. VI. apud Duch. t. 4. p. 145.

fidélité, ni par le miniſtere du ſecond, qui n'étoit pas univerſellement reconnu. Rodolfe imagina de s'oppoſer au couronnement du prince, ſous prétexte qu'il ne pouvoit ſe faire que dans ſa métropole. Le deſſein du prélat étoit d'engager le monarque à abandonner ſon concurrent : Ives de Chartres le devina, & s'offrit de lui ménager les bonnes graces du roi. Louis conſentit que l'Archevêque vînt le ſaluer à Orléans, & qu'il ſe trouvât à l'aſſemblée qu'il avoit indiquée dans cette ville. On y agita la queſtion des inveſtitures. Toute la France, malgré les prétentions des papes, croyoit avec S. Auguſtin, que les égliſes ne tenant leurs biens temporels que des ſouverains, elles ne pouvoient les poſſéder que dépendamment d'eux. C'étoit la tradition conſtante de l'égliſe Gallicane, qui, à cette fameuſe objection du pape, *qu'avez vous à démêler avec le roi?* répondoit avec le ſaint docteur au nom du monarque, *pourquoi voulez-vous poſſéder mes terres?* Ainſi toute l'aſſemblée conjura le roi de ne point reconnoître l'archevêque, qu'il ne ſe fût ſoumis à l'hommage. Rodolfe prit enfin ſon parti, & fit le ſerment avec la céré-

AN. 1108.

Ivon. Carnot. epiſt. 6[illegible] ad Hug. archiep. Lugdun.

AN. 1108. monie ordinaire, qui étoit de mettre ſes mains entre celles du prince en ſigne de ſervitude. L'évêque de Chartres crut devoir informer Rome de cette démarche, qu'il juſtifie par l'exemple de tout ce qu'il y a eu de plus ſaints prélats dans l'empire François. Le pape, trop occupé contre l'empereur Henri V, ſe vit réduit à diſſimuler, & nos rois demeurerent en poſſeſſion de donner l'inveſtiture des grands bénéfices.

Ejuſd. epiſt. 190 ad Paſchal. ſum. pont.

Etat de la France à l'avénement de Louis à la Couronne.

Cette importante affaire étoit à peine terminée, que Louis ſe vit obligé de prendre les armes pour ſoumettre quelques mutins. On l'a déja dit : quoique la France fût un aſſez grand état, il s'en falloit beaucoup que ſon roi fût un prince puiſſant. Le domaine royal, très-borné dans ſon étendue, ne comprenoit guère que Paris, Compiégne, Melun, Etampes, Orléans, Bourges, & quelques autres villes peu conſidérables. Le reſte étoit en propriété aux vaſſaux de la couronne, qui à la vérité faiſoient hommage au roi ; mais qui à cela près, étoient de véritables ſouverains ſur leurs terres, exigeant des tributs de leurs ſujets, levant des troupes d'autorité abſolue, ſouvent plus puiſſants en hommes que le monarque qu'ils recon-

noissoient pour maître, lui accordant ou lui refusant selon leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Le comble de l'embarras, c'est que mille petites souverainetés situées dans l'étendue des domaines du prince, divisoient ses forces & affoiblissoient son pouvoir. La communication des villes de son district avec la capitale se trouvoit coupée de tous côtés : celle d'Etampes par Montlheri, Châteaufort & la Ferté-Baudoin, qu'on croit être la Ferté-Alais : celle d'Orléans, par le fort de Puiset, qui seul coûta trois années de guerre : celle de Melun, par le château de Corbeil, dont le comte nommé Eudes, fils de Bouchard de Montmoranci, l'un des principaux barons du royaume, eut presque toujours les armes à la main contre son maître. On raconte que ce seigneur allant faire la guerre au roi, dit à sa femme : *Comtesse, donnez-moi vous-même mon épée. C'est un comte qui la reçoit de votre main : bientôt devenu roi, il vous la rapportera teinte du sang de son ennemi.* L'événement fit voir que c'étoit moins une prophétie qu'une bravade : l'orgueilleux Eudes, dès le même jour, fut tué d'un coup de lance dans le combat. Voilà ce qu'il faut continuel-

Apud Duch. t. 4. p. 22.

Suger. in vit. Lud. Gros. n. 19.

AN. 1108.

lement avoir préſent à l'eſprit, tant pour avoir une idée juſte de l'état de la France ſous les premiers Capétiens, que pour pouvoir apprécier le mérite d'un prince qui ſçut dompter cette multitude de tyrans, toujours redoutables, lorſqu'ils ſe liguoient enſemble, & ſe ſecouroient mutuellement (*a*)

Il ſoumet les Seigneurs de Rochefort.

Le plus ſéditieux de ces vaſſaux étoit Guy de Rochefort : ce fut auſſi le premier qui porta la peine de ſa défection. On lui enleva Chevreuſe & pluſieurs autres petits châteaux d'où il faiſoit des courſes continuelles dans le Pariſis. La mort du rebelle ne finit pas la querelle. Hugues de Crecy ſon ſecond fils, héritier de ſa haine & de ſon courage, portoit par-tout le fer & le feu. Ce jeune brigand, outré contre le comte de Corbeil, qui fidéle pour cette fois, ne voulut point entrer dans la conſpiration, l'attire à une partie de chaſſe, le fait priſonnier, & le conduit chargé de chaînes au château de la Ferté-Baudoin. Louis y vole avec ſa célérité ordinaire, prend la place, délivre le comte, & avec lui Anſelme de Garlande, ſénéchal de

Suger. ibid. n. 14.

(*a*) Pour éviter la confuſion, on s'eſt déterminé à rapporter de ſuite toutes ces victoires, plus utiles qu'éclatantes.

France, qui avoit été pris par les assiégés. Cet échec déconcerta les factieux, dont la plûpart implorerent la clémence du roi. Hugues, furieux, & désespéré de cette désertion, entreprit de s'en venger sur Milon, vicomte de Troies, qui en avoit donné l'exemple, le surprit en trahison, & le promena lié & garotté de château en château. Mais ne voyant aucune place d'où le monarque vainqueur ne pût le délivrer, il le fit étrangler (a), & jetter par la fenêtre, afin que l'on crût qu'il s'étoit tué lui-même en voulant se sauver. Le crime cependant fut découvert. L'assassin, condamné à se justifier par le duel, n'eut pas la hardiesse de s'exposer à cette épreuve, persuadé, selon la superstition du temps, qu'il y avoit toujours un miracle tout prêt pour confondre l'imposture. Il vint se jetter aux pieds de Louis, lui remit ses terres, & se retira par pénitence à Cluny où il prit l'habit de moine.

AN. 1108.

Chron. Morin. apud Duch. t. 4. p. 366.

Ce rebelle terrassé, Louis marche contre un autre seigneur de même nom,

Il réduit les sire de Puiset.

(a) *Abominabili genere mortis, quod vulgò murt vocatur, innocentem noctè suffocavit.* Murt, morth, mutre, ou murdre, est quand un homme est tué, de nuit ou en repos, dehors ou dedans la ville *Du Cange*, au mot, morth.

AN. 1108. l'investit dans son château de Puiset, le fait prisonnier, & l'envoie sous bonne garde à Château-Landon en Gâtinois. Le comte de Corbeil ayant été tué sur ces entrefaites, Hugues, pour obtenir sa liberté, céda au monarque ce comté dont il devoit être l'héritier. Suger. ibid. n. 19. 20. 21. Mais bientôt les hostilités recommencerent, & un second accommodement fut suivi d'une troisiéme révolte. Alors le roi ne ménage plus rien; il assiége le Puiset pour la troisiéme fois, défait le comte de Blois qui venoit au secours de la place, la prend & la ruine jusqu'aux fondemens. Le séditieux cependant vivoit, & dans un combat avoit tué Anselme de Garlande, sénéchal & favori du prince. La crainte de son ressentiment ne lui permit pas de demeurer dans le pays. Il fut long-tems errant & vagabond. Il se détermina enfin à passer dans la terre sainte, qui étoit alors le refuge des brigands comme des véritables pénitens. Il mourut avant d'y arriver.

Il dompte le comte de Coucy. Un autre tyran plus redoutable encore & plus méchant (c'étoit Thomas de Marle, seigneur de Coucy) exerçoit toutes sortes de brigandages sur les églises de Rheims, de Laon & d'A-

miens. On vint avertir *sa sérénité*, c'est l'expression de l'abbé Suger, que ce comte, le plus scélérat des hommes, portoit par-tout la désolation; qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs prêtres, massacré l'évêque Galderic, & que les foudres lancés contre lui, loin de ralentir sa fureur, ne faisoient que l'irriter. Louis y court avec sa promptitude accoutumée, emporte Crecy & Nogent, places alors très-considérables, force la Tour de Laon, défait les troupes du factieux, dont la prise & la mort assurent le repos de la province, & revient à Paris avec la gloire toujours chere aux bons princes, d'avoir exterminé les brigands & soulagé les malheureux.

AN. 1108.

Idem. ibid. n. 2.

La reconnoissance est rarement la vertu des grands. Philippe, comte de Mante, oubliant qu'il ne tenoit sa puissance que de la générosité du roi son frere, osa se révolter à l'exemple de tant de tyrans, devenus ses alliés par son mariage avec Elisabeth héritiere de Montlhery (1). Neveu d'Amaury de

Il dissipe la conjuration formée par Philippe son frere.

(1) La maison de Montlhéri, étoit une branche cadette de Montmorency. Bouchard I, seigneur de cette illustre baronie, fut pere de Bouchard II, & de Thibaud, surnommé *Fil-étoupe*, forestier du roi

AN. 1108. Montfort, l'un des plus puissans barons du royaume, frere utérin de Foulques d'Anjou qui fut depuis roi de Jérusalem, il sçut les engager dans sa querelle & dans sa révolte. Mais il avoit une protection plus puissante encore dans la personne de Bertrade sa mere, femme consommée dans toutes les ruses d'un sexe qui posséde si bien l'art de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement offensés. On remarque en effet qu'elle avoit tellement fasciné l'esprit du vieux comte d'Anjou, que malgré l'affront qu'il en avoit reçu, on le voyoit souvent à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel vis-à-vis d'une déesse. Le jeune prince, fier de tant d'avantages, couroit le pays, ravageoit la campagne, pilloit les pauvres, renversoit les églises, & refusoit de comparoître à la cour des pairs où il

Idem. ibid. n. 17.

Robert, qui eut pour son partage les seigneuries de Bray-sur-Seine & de Montlheri. Gui, fils de ce Thibaud, eut trois enfans, Milon de Bray, Guy de Rochefort, & Alix, femme de Hugues, sire de Puiset. Milon eut, de l'héritiere du vicomté de Troyes, Guy Trouffel, pere d'Elisabeth, mariée à Philippe, comte de Mante, fils du roi Philippe & de la reine Bertrade. Guy de Rochefort eut d'Elisabeth de Crecy un fils de même nom, qui mourut sans postérité, Hugues de Crecy, & deux filles, toutes deux mariées, l'une à Louis le Gros, qui fut obligé de la répudier, l'autre à Anselme de Garlande, sénéchal de France. *Mézerai, abrégé chron. t. 2. p. 66.*

avoit été cité pour ses brigandages. Louis, indigné de cette conduite, rassembla promptement ses troupes, alla mettre le siége devant Mante, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il l'obligea de capituler. De-là il marche du côté de Montlheri, qu'il enleve au gendre d'Amauri, pour le donner au vicomte de Troyes, qui lui jure une éternelle fidélité.

AN. 1105.

AN. 1110.

Il trouve un nouvel ennemi en la personne du roi d'Angleterre.

Ainsi finit cette guerre, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses par le nombre, la puissance, & la qualité des seigneurs conjurés; mais qui ne servit qu'à faire éclater le courage & l'activité du prince. Tout rentra dans le devoir. Ces expéditions, aussi glorieuses qu'utiles, parce qu'elles avoient pour objet le bonheur & la sûreté du peuple, se firent en différens tems & à diverses reprises. Il seroit difficile d'en déterminer précisément l'époque (*a*). Mais bien-tôt le monarque se vit obligé d'en venir aux mains avec un ennemi plus puissant & plus redoutable.

C'étoit Henri I. fils de Guillaume le Conquérant, qui de cadet, sans autre partage que les trésors de son pere &

(*a*) L'art de vérifier les dates place ces événemens dans les années 1114 & 1115.

AN. 1110. une pension de ses freres, devenu roi d'Angleterre, avoit encore usurpé la Normandie sur son aîné, & forcé le duc de Bretagne à lui faire hommage. Maître d'une des plus riches provinces de France, beau-pere de l'empereur Henri V, oncle du comte de Blois, l'un des plus grands terriens du royaume, il disputoit de crédit & d'autorité avec le souverain dont il se reconnoissoit vassal. On s'apperçut enfin, mais trop tard, de la faute qu'on avoit faite de ne point s'opposer aux conquêtes d'un prince, dont les grands talens rendoient la puissance encore plus formidable. On prit donc les armes, & depuis ce moment jusqu'au regne de Charles VII, on ne vit plus qu'une alternative de guerres & de tréves entre la France & l'Angleterre. On compte plus de cent vingt traités, tous rompus presque aussi-tôt que signés.

Sujet de la querelle : défaite des Anglois.

Le sujet de la premiere querelle fut la forteresse de Gisors, située sur les frontieres de France & de Normandie. On étoit convenu qu'elle demeureroit entre les mains d'un Seigneur qui n'y recevroit ni Anglois, ni Normands, ni François ; ou que si elle tomboit au pouvoir de l'un des deux prin-

ces, on la feroit raser dans l'espace de quarante jours. Pagan ou Payen, c'étoit le nom du gouverneur, gagné par argent ou intimidé par des menaces, se laissa corrompre & livra la place au roi d'Angleterre. Louis ne l'eut pas plutôt appris, qu'il envoya un gentilhomme au monarque Anglois, pour lui demander ou la démolition du château, ou le combat de corps à corps. Les deux armées applaudirent à ce défi. Elles n'étoient séparées que par la riviere d'Epte, sur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques mauvais plaisants se mirent à crier, *qu'il falloit que les deux rois se battissent sur le pont qui tremble.* Henri loin d'accepter la proposition, n'y répondit que par une raillerie. On en vint à une bataille, où les Anglois furent défaits & repoussés jusqu'à Meulan.

AN. 1110.

Idem. ibid. n. 15.

Les deux rois font la paix.

La ressource du vaincu fut de soulever les grands de la France, & de susciter une guerre civile qui occupât le roi chez lui. Le plus séditieux comme le plus puissant des rebelles, étoit Thibaut, comte de Blois, de Chartres & de Champagne. Irrité que le monarque lui eût refusé la permission

An. 1110.

de bâtir une fortereſſe ſur un fief du Domaine royal, il ſe ligua avec le comte de Poitiers, le duc de Bourgogne & pluſieurs autres ſeigneurs de la couronne, & fit une fâcheuſe diverſion en faveur du roi d'Angleterre ſon oncle. Louis qui dans ces occaſions étoit toujours d'une activité merveilleuſe, ſe mit promptement en campagne, ſecondé de Robert comte de Flandres, l'un des plus braves guerriers de ſon ſiècle. Le comte de Blois fut battu dans trois différens combats, l'un auprès de Meaux, l'autre auprès de Lagny, & le troiſiéme à une lieue de Puiſet. Henri cependant ſimple ſpectateur de ces cruelles tragédies, demeuroit tranquille dans ſa capitale de Normandie, d'où il ſe contentoit d'envoyer quelques troupes aux factieux. Louis, pour l'obliger à les rappeller, fit faire des courſes juſqu'aux portes de Rouen, où l'on brûla quelques villages. Alors le prince Anglois parut à la tête de ſon armée, remporta quelques avantages ſur les François qui n'étoient pas toujours ſur leurs gardes : mais il ne put faire aucune conquête. Il ſe fit un traité de paix, où tous les rebelles furent compris.

Chron. Senon. Malmeſb. c. 5.

La principale condition étoit, que Guillaume, fils de Henri feroit hommage pour la Normandie entre les mains du roi, qui lui céda le château de Gifors.

AN. 1110.

La deftinée de Louis étoit d'avoir toujours les armes à la main : il avoit à peine terminé cette guerre que Thibaut par une nouvelle révolte dont on ignore le motif, l'obligea d'entrer dans la Brie qui étoit du domaine des comtes de Blois. Cette expédition ne fut pas heureufe. Le roi furpris & défait, eut la douleur de perdre le plus fidèle de fes vaffaux. C'étoit Robert comte de Flandres, qui dans la déroute fut renverfé de fon cheval, & tellement froiffé de fa chute, qu'il en mourut quelques jours après. On accufoit le roi d'Angleterre d'être le premier moteur de toutes ces rébellions : Louis à fon tour, pour lui fufciter des affaires, fe fervit habilement de la difpofition où il trouva Foulques V, comte d'Anjou. Ce feigneur avoit époufé Sybille, fille unique d'Helie comte du Maine, & par la mort de fon beau-pere étoit devenu maître de ce comté. Gagné par la cour de France, & affuré de fon fecours, il refufa d'en faire hommage

AN. 1112. 13 & 14. Nouvelle guerre & nouvelle paix entre les deux monarques.

Olderic l. 11.

AN. 1112. 13 & 14. au prince Anglois, & sçut engager dans son parti plusieurs seigneurs Normands ; entre autres Robert de Bellesme, & Hugues de Medavid. Henri, sur la nouvelle de cette ligue, passe la mer, s'assûre du comté de Blois, surprend Bellesme qu'il fait prisonnier, & force le comte d'Anjou à lui demander la paix, que Louis, après de vains efforts, se voit lui-même contraint d'accepter. Ainsi tout l'avantage de cette guerre demeura au monarque Anglois, qui augmenta encore sa puissance par le mariage de Guillaume Adelin son fils avec la fille cadette du comte Foulques, qui eut pour dot le comté du Maine. Il en fit un second qui le rendoit de plus en plus redoutable à nos rois, dont les plus puissants vassaux devenoient ses plus proches alliés : ce fut celui d'une de ses filles avec Conan, fils & héritier du duc de Bretagne. Leur petit-fils, Conan IV, fut pere de Constance, qui eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriere-petit fils de Louis le Gros. C'est par cette alliance que la Bretagne est entrée dans la maison royale pour n'en plus sortir.

Malmesb. l. 5.

AN. 1115.

Mariage du roi avec Adélaïde, princesse de Savoie.

Ce fut vers ce même tems que Louis épousa Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoye, femme d'un rare mérite, qui signala sa générosité par la fondation de l'abbaïe de Mont-martre, & sa religion par les soins qu'elle donna à l'éducation des princes ses enfans : elle les faisoit venir soir & matin, pour les instruire elle-même à la piété & à la vertu. Le roi son mari l'aima toujours avec beaucoup de tendresse, & fit pour elle ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait : il voulut que les Chartres & autres monumens de cette nature fussent également datés des années de son regne & de celles du couronnement de la princesse. Quelques critiques ont cru voir dans cette condescendance une preuve autentique & de la foiblesse du mari, & de l'ambition de la femme : jugement fondé sur la conduite d'Adelaïde, qui aussi-tôt après la mort de Louis, se remaria à Mathieu de Montmoranci, connétable de France. Mais cette seconde alliance qui paroitroit singuliere de nos jours, étoit alors autorisée par plusieurs exemples.

Mabill. in Diplom.

Tels étoient les intérêts des cours

AN. 1116. Louis entreprend de rétablir le fils de Robert dans le Duché de Normandie.

de France & d'Anglèterre, telle la position des deux monarques, qu'ils ne pouvoient être long-tems en paix. Trop voisins, trop jaloux l'un de l'autre, ils trouvoient encore dans l'inquiétude de leurs vassaux des occasions aussi fréquentes que spécieuses de se livrer à leur inclination guerriére. Si quelque seigneur François étoit mécontent, il cherchoit à s'appuyer de l'Angleterre : si quelque Normand vouloit brouiller, il avoit recours à la France, toujours sûr d'en être protégé. On ne s'occupoit enfin de part & d'autre qu'à trouver des prétextes pour rompre. Louis en avoit un très-légitime, qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit plus propre à lui faire honneur. C'étoit le rétablissement de Guillaume Cliton, dit Courte-cuisse, fils de Robert, que son frere Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai. Le roi commençoit à sentir qu'il avoit manqué de politique en laissant prendre pied en France aux Anglois. Il éprouvoit une partie des maux que Philippe son pere avoit prévus, & se reprochoit de n'avoir pas déféré à ses sages conseils. Il voulut réparer sa

Chron. Maurin. Duch. t. 4. p. 365.

AN. 1116.

faute ; mais il n'étoit plus tems. Henri étoit devenu si puissant, que Louis, quoique très-bien intentionné pour la famille de Robert, n'osa entreprendre de la rétablir par ses seules forces. Il conseilla donc au jeune Guillaume d'employer tous ses efforts pour se faire un parti en Normandie, l'assurant que s'il venoit à bout de former une ligue en sa faveur, il prendroit hautement sa protection. Le succès passa l'attente du monarque. Plusieurs seigneurs Normands, le comte de Flandres & le comte d'Anjou promirent au prince de le seconder de toute leur puissance.

Il traite avec le comte d'Anjou ; qu'il rétablit dans sa charge de grand sénéchal de France.

Mais lorsqu'il fut question de conclure le traité avec le roi, le comte Foulques refusa de s'y engager, qu'à la condition d'être rétabli dans la charge de grand sénéchal de France, héréditaire dans sa maison depuis le regne de Lothaire. On a déja dit que cette charge étoit à peu-près la même que celle de grand-maître de l'hôtel pour ce qui regarde la maison du roi, que celle de connêtable pour la guerre, que celle enfin de comte du palais pour l'administration de la justice. Le peu de séjour que les vassaux

Du Cange, au mot Senescalcus.

AN. 1116. du premier rang faiſoient alors à la cour ne permettoit pas aux comtes d'Anjou de s'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna donc un ſubſtitut, qui exerçoit en leur place, mais toujours avec dépendance & ſous l'obligation de l'hommage. Ce n'eſt pas le ſeul exemple de charges de la couronne fieffées à des ſeigneurs de moindre rang que ceux qui en étoient propriétaires. Il y avoit long-tems que cet office étoit rempli par les Garlandes, miniſtres & favoris de Louis le Gros. Ces ſeigneurs, fiers de la protection du monarque, profiterent des révoltes de l'Angevin, pour lui refuſer certains devoirs & certains honneurs. Le comte ne parut pas dans les commencemens y faire beaucoup d'attention : mais craignant enfin de laiſſer éteindre ſon droit, il ſe ſervit habilement de la circonſtance pour y rentrer. Louis qui avoit beſoin de lui, le confirma dans la poſſeſſion de la premiere charge du royaume : Guillaume de Garlande lui en fit hommage, & après lui, Etienne ſon frere, qui, quoique diacre, lui ſuccéda dans un emploi qui donnoit le commandement des armées avec le pouvoir de juger

Hugo de Cleriis. Duch. t. 4 p. 329.

juger à mort. Chose jusques-là sans exemple, & qui scandalisa tous les gens de bien. Mais il avoit toute la faveur, & plus roi que ministre, il laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de jouir de sa grandeur.

AN. 1115. Chron. Maurin. p. 373.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le détail des articles arrêtés à ce sujet dans une conférence que le roi voulut bien accorder au comte d'Anjou. Ils sont tirés des mémoires d'un homme de qualité, auteur d'autant plus croyable, qu'il fut lui-même le négociateur de cet accommodement. On y voit en même-tems une esquisse des devoirs du grand sénéchal, des obligations de son substitut qu'on appelloit simplement sénéchal, de la grandeur de nos rois, de l'étiquette de leur cour & des mœurs de ces anciens tems. I. *Si le comte vient à la cour, les maréchaux du Seigneur-roi lui prépareront un logement convenable, le sénéchal ira au-devant de lui, l'accompagnera jusques dans son appartement, avertira le monarque de son arrivée, le conduira au palais, & le ramenera à son hôtel.* II. *Lorsque le roi, la couronne en tête & dans les cérémonies d'éclat, mangera en public, le comte aura un siége couvert d'un*

Articles du traité.

Hugo de Cleriis, ibid. & page 330.

AN. 1116. *riche tapis, & demeurera assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant & ôtant son manteau, il recevra les plats des mains du sénéchal, & les placera devant le roi & la reine : ce qui se pratiquera de même à chaque service. Le repas fini, le comte toujours accompagné du sénéchal retournera à son hôtel, monté sur un cheval de guerre, appellé destrier, coursier, ou cheval de lance, dont il fera présent au cuisinier du roi. Quant au manteau dont il se sera servi dans la cérémonie, il le donnera de même au dépensier du roi. Le cuisinier & le panetier à leur tour lui enverront, l'un un morceau de viande, l'autre deux pains & trois chopines de vin, que le sénéchal distribuera aux lépreux.* III. *Si le comte se rend à l'armée royale, le sénéchal aura soin de lui faire dresser un pavillon capable de contenir cent personnes, lui fournira des bêtes de sommes, des cordes, des paisseaux, un cavalier, & deux hommes de pied. Au départ du roi pour la guerre, le comte commandera l'avant-garde, & au retour fera l'arriere-garde, sans qu'il puisse essuyer aucun reproche de la bouche du roi, quelque chose qui arrive.* IV. *Lorsque le comte aura rendu un jugement en France, il demeurera stable & irréfra-*

galle. S'il s'éleve quelque contestation sur une sentence rendue par les juges François, le roi mandera au comte qu'il ait à venir l'émender: s'il ne peut pas se rendre aux ordres du monarque, on lui enverra les écrits de part & d'autre, & ce qu'il décidera, ne pourra être réformé. L'auteur ajoute qu'il a vû, & que plusieurs ont vû avec lui l'exécution de tous ces articles dans plusieurs jugemens revus & annullés en Anjou, dans les deux armées d'Auvergne, & aux couronnemens de Bourges & d'Orléans. On lit d'ailleurs dans un historien du même siécle, que le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, se rendit à Paris le jour de la Purification, pour servir le roi à table, en qualité de grand sénéchal de France.

AN. 1116.

Robert de Monte. an. 1159. apud Du Cange.

Il déclare la guerre au roi d'Angleterre.

Cet accommodement fait, la ligue fut aisément conclue. On convint qu'on entreroit en Normandie par trois endroits différens. Le roi & Amauri de Montfort du côté de la France, le comte de Flandre du côté du païs de Caux, & le comte d'Anjou du côté du Maine. Alors Louis envoya demander au roi d'Angleterre la liberté du duc Robert, & sur son refus, qu'il étoit facile de prévoir, lui déclara la guerre. Les

AN. 1116. quatre armées se mirent aussi-tôt en campagne, & furent jointes par un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes Normands, que Guillaume Cliton avoit engagés dans son parti. Les principaux étoient Guillaume de Order. l. 12. Gournay, Etienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, Renaud de Bailleul, & Robert de Neubourg : tous prirent les armes en faveur du jeune prince, & le proclamerent duc de Normandie.

Succès des princes ligués.

Le roi cependant surprit Andely, se saisit de Gué-Nicaise, forteresse importante sur la riviere d'Epte, & s'empara de la ville de l'Aigle. Le comte de Flandre avec son armée s'avançoit aussi dans la haute Normandie, mettant tout à feu & à sang. Henri lui fit dire que s'il continuoit à dévaster le païs, il iroit en personne porter la désolation jusqu'à Bruges. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon qu'on lui épargneroit la peine de ce voyage. Le comte en effet conduisit ses troupes jusqu'aux portes de Rouen, d'où il envoya défier le monarque Anglois qui ne parut point. Désespérant enfin de l'attirer au combat : il fit le dégât dans les fauxbourgs, rui-

na les murailles d'un parc où Henri avoit quantité de bêtes fauves, & se retira. Le comte d'Anjou d'un autre côté mit le siége devant Alençon, qu'il emporta sous les yeux du roi d'Angleterre & du comte de Champagne qui étoient venus au secours de la place. D'autre part Amauri de Montfort sçut si bien gagner le gouverneur d'Evreux, qu'il l'engagea à lui livrer la ville & le château, qui furent confiés aux princes Philippe & Fleury, fils du feu roi & de la reine Bertrade.

AN. 1116.

Inquiétudes du roi d'Angleterre.

Tant de mauvais succès effrayerent Henri, mais beaucoup moins que la perfidie d'un de ses favoris & de quelques officiers de sa chambre, qui dans le même-tems conspirerent contre sa personne. Il en fut si consterné que ne sçachant plus à qui se fier, il trembloit lorsque quelqu'un de ses domestiques l'abordoit. On le vit souvent pendant la nuit changer cinq à six fois de lit & de gardes. Il avoit toujours à son chevet une escouade de gens armés de toutes piéces, l'épée nue, & prêts à fondre sur ceux qui auroient osé l'approcher. Exemple terrible qui prouve que celui qui se fait trop craindre, n'est jamais sans inquiétudes, ni sans allarmes, & que la

Suger in vita Lud. Grossi, n. 20. p. 308.

AN. 1116.

plus grande sûreté des rois est dans l'estime & l'amour de leurs sujets. Henri fut plus de quinze jours sans pouvoir surmonter ses frayeurs. Mais enfin le supplice des coupables, dont le chef eut les yeux crevés & fut honteusement mutilé, lui fit reprendre courage & le soin de ses états.

Il détache le comte d'Anjou de la ligue.

Bien-tôt secouru d'Alain duc de Bretagne, & de Thibaut comte de Champagne, il se vit à la tête d'une armée aussi nombreuse qu'aguerrie. Alors tout changea de face. Le comte d'Eu & le seigneur de Gournay, devenus ses prisonniers, se virent contraints de lui remettre toutes leurs forteresses. Le comte de Flandre blessé au visage à l'attaque du château de Bures dans le païs de Caux, mourut quelques jours après de sa blessure, qu'il envenima, dit-on, par ses débauches. Cette mort fut suivie de celle d'Engelran de Chaumont, qui s'étoit emparé d'Andely au nom du roi. Mais la défection de Foulques d'Anjou eut des suites bien plus funestes pour la France. Ce comte gagné par argent, oublia tous les serments qui l'attachoient au monarque François comme vassal, comme officier domestique, comme allié; & se détachant

de la ligue, il se déclara pour le roi d'Angleterre.

AN. 1119.

Henri, rassuré par tant d'avantages, résolut enfin d'aller chercher le roi, qui étoit en marche pour surprendre le château de Noyon, où il avoit une intelligence. Les deux armées se joignirent dans la plaine de Brenneville. Il y avoit si peu d'ordre dans les troupes Françoises, qu'on eut à peine le loisir de mettre l'avant-garde en bataille. Elles se battirent néanmoins avec tant de bravoure, qu'elles culbuterent les premiers escadrons Anglois & les renverserent sur l'Infanterie. Cet avantage qui devoit assurer la victoire, fut la cause d'une défaite entiere. Les François qui se croyoient victorieux, commencerent à se débander, pour courir au pillage. Henri profita de cette faute, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute. Ce fut en vain que Louis fit des efforts incroyables, pour ramener ses troupes au combat : tout prit la fuite, lui-même pensa d'être fait prisonnier. On raconte qu'un Anglois ayant saisi la bride de son cheval, se mit à crier, *le roi est pris. Ne sçais-tu pas*, lui dit ce prince en plaisantant, *qu'au jeu des échets*

Bataille de Brenneville, où les François sont défaits.

AN. 1116. *on ne prend jamais le roi?* En même-tems il lui décharge un si furieux coup d'épée, qu'il le renverse mort à ses pieds. Ainsi débarrassé, il se jetta dans une forêt où il erra long-tems à l'avanture, jusqu'à ce qu'une femme du païs le conduisit à Andely.

Cette défaite n'a point de suites. Modération de Louis.

Cette victoire ne fut point une de ces opérations décisives, qui emportent la ruine d'un parti. Les débris de l'armée Françoise s'étant rassemblés auprès du monarque, elle se trouva presque aussi nombreuse qu'auparavant. Louis ayant encore reçu quelque renfort, envoya défier une seconde fois Henri, qui n'osa accepter le combat. Les effets prouverent que ce n'étoit point une simple bravade. Le roi alla aussi-tôt mettre le siége devant Juri, place alors très-considérable, la prit, la brûla, & s'avança jusqu'à Breteuil sur la riviere d'Iton à quelques lieues d'Evreux. Ne voyant enfin aucune armée paroître, il marcha droit à Chartres, résolu de la réduire en cendres, pour punir les révoltes continuelles du comte de Champagne. Mais le clergé & les bourgeois de cette malheureuse ville vinrent au-devant de lui en procession, portant une chemise

Idem. ibid.

de la sainte Vierge, criant miséricorde, & le conjurant de ne point venger sur les siens l'injure qu'il avoit reçue d'un étranger & d'un vassal rebelle. Ce bon prince touché de leurs larmes, fit retirer ses troupes, & sacrifiant son ressentiment à sa religion, renonça au plaisir quelquefois trop flatteur, d'une vengeance autorisée par les loix de l'honneur & de l'état.

AN. 1116.

Paix entre les deux rois.

Pendant que Louis donnoit au monde l'exemple de la modération la plus rare, Gelase II, poussé à outrance par l'empereur Henri V, se retira en France, asyle ordinaire des papes persécutés. Déja le roi se préparoit à aller au-devant de lui, pour l'assurer de sa protection, lorsqu'on reçut la nouvelle que le pontife venoit de mourir en l'Abbaye de Cluny. Il eut pour successeur Guy, archevêque de Vienne, oncle de la reine, qui prit le nom de Calixte II, & se fit médiateur entre les deux rois. Le traité de paix fut enfin conclu. On remit en liberté les prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Louis rendit les places qu'il avoit prises : Henri renouvella son hommage pour la Normandie : & le malheureux Guillaume Cliton demeu-

AN. 1116. ra dans l'état où il étoit auparavant; sans autre soutien que son mérite & sa naissance. Le roi cependant l'aimoit toujours, & lui donna quelques années après, des marques essentielles de sa bienveillance.

AN. 1119.

Naufrage de toute la famille royale d'Angleterre.

Orderic, p. 338 & suiv.

Henri, vainqueur des Normands rebelles, tout glorieux de la paix qu'il venoit de conclure avec la France, la palme dans une main, & l'olive dans l'autre, s'embarqua au port de Barfleur pour retourner en Angleterre. Il étoit seul sur son bord : Guillaume son fils aîné, Richard son cadet, quatre de ses fils bâtards, quatre de ses filles naturelles, & plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre montoient un autre vaisseau. C'étoit une jeunesse licentieuse : elle se livra à toute l'intempérance de la débauche. Malheureusement les matelots, excités par leur exemple, burent avec tant d'excès, que ne sçachant plus ce qu'ils faisoient, ils allerent briser leur bâtiment contre un rocher. Guillaume se jetta dans un esquif, & eût gagné terre aisément : mais appercevant la comtesse du Perche, celle de ses sœurs qu'il aimoit le plus tendrement, il voulut voguer à son secours.

AN. 1119.

Déja il l'avoit ſauvée, lorſque tant de gens ſe jetterent ſur ſon bateau, qu'ils le coulerent à fond. Tout périt, princes, princeſſes, ſeigneurs & matelots. Naufrage épouvantable, qui fut regardé comme une juſte punition du ciel, qui enſeveliſſoit dans les flots de l'Océan une infâme jeuneſſe, livrée à l'exécrable crime des villes qu'il avoit abimées dans une mer de ſouffre & de bitume. Châtiment néceſſaire dans ces ſiécles groſſiers, où ſi l'on en croit les mémoires des chanoines d'Etampes contre les religieux de Morigny, cette abomination s'étoit gliſſée juſques dans les monaſteres.

Chron. Maurin. p. 374.

AN. 1120, 21, 22, 23.

Nouvelle ligue pour rétablir la famille de Robert.

Ce tragique événement fit revivre la faction du fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un uſurpateur : tous témoignoient une extrême envie d'avoir Cliton pour leur duc. La nobleſſe, aſſemblée à la Croix-ſaint-Leufroy, s'obligea par ſerment à le rétablir dans l'héritage de ſes peres. Amauri comte de Montfort fut le premier qui ſe déclara en ſa faveur : le roi promit de l'appuyer : & le comte d'Anjou, gagné par Amauri, lui donna avec le comté du Maine, Sybille, ſa fille cadette. Tout étoit concerté de

Malmesb. l. 5. an. 1121.

AN. 1120, 21, 22, 23.

façon, que le ſuccès paroiſſoit infaillible. Mais le monarque Anglois, perſuadé qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemi, c'eſt le déſarmer, paſſa ſi promptement la mer, & avec de ſi grandes forces, qu'il eut bien-tôt diſſipé la ligue. Montfort ſur Rille, Pont-Audemer, Giſors, Evreux lui ouvrirent leurs portes; & la fortune, dans un combat qui ſe donna auprès du Bourg-Teroude, lui livra les chefs des conjurés, qu'il traita avec ſa férocité ordinaire. Geoffroy de Tourville, Odart du Pin, & Luc de la Barre eurent les yeux crevés. Ce dernier l'avoit vivement offenſé par des chanſons très-piquantes : le plaiſir d'une vengeance ſignalée fit oublier à Henri qu'il étoit roi. Le comte de Meulan, pour ſauver ſa vie, fut obligé de lui abandonner toutes ſes places. Hugues de Neuchatel demeura cinq ans priſonnier, & Hugues de Montfort ne fut remis en liberté que dix-huit ans après.

La guerre ſe rallume. Henri engage l'empereur à lever des troupes contre la France.

Tant d'avantages ne raſſuroient point le roi d'Angleterre. Par-tout il trouvoit des François avec les révoltés, preuve non équivoque que Louis les ſoutenoit. Il étoit d'ailleurs bien

informé que ce prince faisoit de grands préparatifs de guerre : il craignit qu'une si puissante protection ne ranimât les restes du parti de Cliton. Ainsi sans rien ménager d'avantage, il fit faire des courses sur les terres du domaine royal. Mais ne se sentant pas assez fort pour résister seul à tant d'ennemis, il fit lui-même une ligue avec l'empereur pour fondre en France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Cet empereur étoit Henri V, gendre du monarque Anglois. Quoique reconcilié avec le pape au sujet des investitures, il conservoit un vif ressentiment de ce qui s'étoit passé au concile de Rheims, où le roi avoit souffert qu'il fût excommunié. Ce fut donc autant pour se venger que pour soutenir les intérêts de son beau-pere, qu'il leva une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, & de Saxons, résolu d'exterminer une ville où il avoit reçu un si sanglant affront. Louis averti de son dessein, ordonna que tous les vassaux de la couronne se trouveroient à certain jour sous les murailles de Rheims, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir.

AN. 1120, 21, 22, 23.

Suger. num. 21. p. 312.

On peut remarquer à cette occasion

AN. 1120. & *suiv.*

Zéle des François pour la défense du royaume.

la différence qu'il y avoit entre les forces du royaume & celles du roi. Lorsque le monarque faisoit la guerre pour ses intérêts particuliers, il n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit rassembler des terres de son domaine. Mais quand il s'agissoit de la cause commune, toutes les querelles domestiques cessoient; chacun couroit aux armes, & tous les feudataires marchoient avec plus ou moins d'hommes, selon l'étendue & la dignité de leurs fiefs. On n'avoit point vû depuis long-tems une union si grande qu'elle parut en cette conjoncture. Tout devint soldat, seigneurs, bourgeois, prêtres & moines. Les seuls païs Rhemois & Châlonnois fournirent plus de soixante mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. Ceux du Laonois & du Soissonnois n'étoient pas en moindre nombre. Ceux d'Orléans, d'Etampes & de Paris formoient une troisiéme armée au moins égale. Il n'y eut pas jusqu'aux comtes de Champagne & de Troyes, qui se trouvérent au rendez-vous avec les autres vassaux de la couronne, préférant l'intérêt de la patrie aux avantages qu'ils pouvoient espérer de leur union avec le roi d'An-

Idem, ibid.

page 313.

gleterre : ils commandoient le quatriéme corps de bataille. Le cinquiéme composé de Bourguignons, étoit sous les ordres de leur duc & du comte de Nevers. Rodolphe comte de Vermandois, prince du sang royal, partagea ses troupes en deux corps : celles de Saint-Quentin & du Vermandois, armées de pied en cap, furent placées sur l'aile droite ; celles du Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais sur la gauche. Le comte de Flandres accourut aussi à la défense du royaume, suivi de dix mille braves qui furent rangés sur la derniere ligne pour soutenir les autres.

AN. 1120, 21, 22, 23.

Jamais, dit Suger abbé de Saint-Denis, qui étoit de cette expédition avec les sujets de son Abbaïe, les rois de la troisiéme race ne s'étoient trouvés à la tête d'une armée aussi nombreuse. Il la compare à une nuée de sauterelles qui couvre la surface de la terre. On fait monter le seul contingent de l'Isle de France, de la Champagne & de la Picardie à plus de deux cent mille hommes. Ce qu'on auroit peine à croire, si on ne sçavoit que dans ces anciens tems la profession la plus commune étoit celle des armes.

On voyoit peu d'eccléſiaſtiques, encore moins de marchands : point de Praticiens, preſque point de Financiers.

AN. 1124.
L'empereur n'oſe ſe commettre contre de ſi grandes forces.
Idem. ibid.

L'empereur effrayé de ce prodigieux armement, n'oſa ſe commettre contre de ſi grandes forces, & repaſſa précipitamment la Moſelle & le Rhin : lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée. Cependant l'Officier & le ſoldat demandoient à grands cris qu'on les conduisît ſur les terres d'un ennemi qui avoit oſé former des deſſeins pernicieux contre la France, qu'ils appelloient *la maîtreſſe & la reine de l'univers. Si leur fuite honteuſe*, diſoient-ils, *ne nous permet pas de châtier leur inſolence dans notre patrie, allons porter le fer & le feu juſques dans leur pays, où nous donnions autrefois des loix.* C'étoit auſſi le ſentiment du roi ; mais touché par les prieres des archevêques, des evêques & des religieux qui le ſupplioient avec larmes d'épargner tant de malheureux qui n'avoient d'autre crime que d'avoir un maître, il prit le parti de congédier ſon armée. Il auroit bien voulu l'employer contre le roi d'Angleterre : mais l'intérêt du prince n'étoit pas celui du Feudatai-

re, & l'accroiſſement de l'un emportoit de néceſſité l'affoibliſſement de l'autre. Ces mêmes ſeigneurs qui avoient pris les armes avec tant de zèle contre un étranger qui menaçoit d'envahir la France, auroient refuſé de marcher contre un vaſſal qu'ils avoient intérêt de ſoutenir pour balancer la puiſſance royale. On faiſoit alors une grande diſtinction entre les guerres de la nation & les guerres du ſouverain.

AN. 1124.

Bienfaits du roi envers l'abbaye de S. Denis.

Louis vainqueur ſans livrer de combat, vint à S. Denis rendre à Dieu d'humbles actions de graces pour le ſuccès d'une expédition ſi glorieuſe. Il fit de riches préſens à l'abbaïe, & lui remit la couronne du roi ſon pere, *qu'il retenoit injuſtement. Car de tout tems*, dit Suger, *notre monaſtére a eu droit ſur les couronnes des rois après leur mort.* Il ajouta à cette grace celle de lui rendre tous ſes priviléges, entre autres ceux de la foire du Landy qui ſe tenoit entre la ville & la Chapelle, à côté du grand chemin. Ce n'étoit encore que le commencement de ſes bienfaits : il lui confirma par ſon autorité royale le droit de *grande voirie*, (*a*) c'eſt-

Idem. p. 313.

(a) *Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur terre,*

AN. 1124. à-dire, de haute, moyenne & basse justice dans tout l'espace qui est entouré de croix & de colonnes de marbre : monumens plus terribles aux ennemis, continue le même auteur, que ceux que le redoutable Hercule fit élever aux extrêmités de l'Espagne.

AN. 1125. 26. Henri fait la paix avec la France. Ibid.

L'empereur cependant, devenu méprisable à ses sujets, & s'affoiblissant chaque jour, mourut quelques mois après sa retraite honteuse : *vérifiant en sa personne*, dit l'abbé Suger, *la tradition constante des anciens, que tout perturbateur du royaume & de l'église, gentilhomme ou roturier, contre lequel on aura été forcé d'exposer les châsses des saints Apôtres de la France, doit s'attendre au châtiment le plus sévere, & périra malheureusement dans l'année.* Apparemment qu'elles n'avoient pas été découvertes contre le roi d'Angleterre, le principal moteur de cette

pendent larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre . . . Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grant messés, que nous avons nommés par-devant ; & ils ont leurs mesures dans leurs terres, & les prennent, & les mettent ès cors des chastiaux, & les baillent à leur hommes, & puis si eus trevent sur leurs hommes fausse mesure, li droit est en leur, & en puent lever soixante sols d'amende. Statut. S. Lud. l. 1. c. 38. apud Du Cange, au mot *Viarius*.

guerre, car il n'en mourut point : mais il ne réussit pas dans ses tentatives sur la marche de France. Amauri de Montfort, soutenu de l'armée du Vexin, rendit tous ses efforts inutiles. C'est ainsi que Louis, quoiqu'absent, triompha de deux grands monarques : victoire la plus glorieuse que la France eût remportée de longtems, & qui donna la plus haute idée de sa grandeur & de sa puissance. Après cela, dit l'historien de ce prince, *toute la terre se tut devant lui*. Henri, trop heureux d'avoir pacifié les troubles de Normandie, se vit obligé de faire la paix, qui fut enfin durable.

Ce que c'étoit que l'oriflamme.

C'est dans cette guerre contre l'empereur qu'on voit pour la premiere fois paroître à la tête de nos armées, ce fameux étendard si connu sous le nom d'oriflamme. C'étoit une espéce de gonfanon de simple tafetas rouge ou couleur de feu, sans broderie, ni figure (a), fendu par en bas en trois différens endroits, ce qui formoit comme trois queues, entouré de houppes de

(a) *Oriflamme est une banniere.*
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant & simple,
Sans pourtraiture d'autre affaire.
Guill. Guiart.

An. 1225. ſoye verte (*a*), & ſuſpendu au bout d'une lance dorée (*b*). L'origine de ce mot, ſi l'on en croit du Cange, ſe tire également de l'or de la lance, de la couleur du tafetas, & du nom général de ces ſortes de bannieres qu'on appelloit *flammes* : nom qu'on donne encore aujourd'hui à certains pavillons de nos vaiſſeaux. On lit dans nos vieilles hiſtoires que l'oriflamme fut apportée du ciel à Clovis ou à Charlemagne, & qu'elle y remonta du tems de Charles VII. Ce ſont de ces petits contes apocryphes, dignes des ſiécles où ils furent imaginés, ſiécles d'ignorance & de ſuperſtition.

Froiſſart. Gaguin.

L'oriflamme dans ſon origine n'étoit autre choſe que la banniére qu'on portoit aux proceſſions de S. Denis, & dans les guerres particuliéres que les Moines de cette abbaye avoient contre ceux qui vouloient uſurper les biens de leur égliſe. Les comtes du

(a) *Et tenoit en ſa main une lance à quoi l'oriflamme étoit attachée, d'un vermeil ſamit, à guiſe de gonfanon à trois queues, & avoit en tour houppes de ſoye verte.* Chron. Flammandes c. 67.

(b) *Et ſi portez ſeul d'entre les Rois l'Oriflamme en bataille, c'eſt aſſavoir, un glaive (lance) tout doré, où eſt attachée une banniere vermeille.* Raoul de Preſles, Hiſt. de S. Denis, l. 1. c. 41. Voyez du Cange, au mot *Auriflamma*.

Vexin, protecteurs, vidames, ou comme on parloit alors, avoués des religieux, alloient la prendre ſur l'autel des ſaints Martyrs, lorſqu'ils partoient pour quelque expédition militaire, & la rapportoient en grande pompe, quand la campagne étoit finie. Philippe I, ayant réuni ce comté à la couronne, nos rois par cette réunion contractérent les memes engagemens envers cette abbaye. Si meme on en juge par les termes dont uſe en cet endroit l'abbé Suger, il paroitroit qu'en vertu de cette acquiſition, ils étoient devenus comme feudataires de S. Denis. Mais ils ne faiſoient point hommage : leur qualité de ſouverains les diſpenſant de cette ſervitude. La coutume étoit de recevoir ce ſaint étendart des mains de l'abbé, à genoux, ſans chapperon, ni ceinture, après avoir fait ſes dévotions à Notre-Dame de Paris & dans l'égliſe de l'apôtre de la France. Quelquefois le monarque le portoit lui-meme autour de ſon col, ſans le déployer.

AN. 1125.

Du Cange, diſſert. 18. ſur Joinville.

In vita Lud. Groſſi. pag. 312.

Galand, traité des enſeignes de France.

Louis le Gros eſt le premier de nos rois, qui l'ait été prendre en cérémonie ſur l'autel de ſaint Denis. Ses ſucceſſeurs inſenſiblement s'accoutumé-

AN. 1125. rent à s'en ſervir, & peu à peu il devint leur principale enſeigne. Ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même tems la banniére de France. C'étoit, dit-on, un velours violet ou bleu céleſte à deux endroits, ſemé de fleurs de lis d'or, plus plein que vuide, quarré, & ſans aucune découpures par le bas. L'un & l'autre étendart n'étoit confié qu'aux plus renommés chevaliers. On ne les portoit que dans les grandes expéditions. Il y en avoit un beaucoup moins grand pour les petites guerres que nos monarques eurent à ſoutenir pendant près de deux cents ans contre les comtes & les ducs, quelquefois même contre de ſimples gentilshommes.

Le Gendre mœurs des Franç. p. 75.

Si l'oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, c'eſt que ce prince ne put l'aller prendre à ſaint Denis, qui étoit au pouvoir des Anglois. Les victoires qu'il remporta ſans elle, accoutumérent inſenſiblement à s'en paſſer. Elle tomba enfin dans l'oubli & demeura enſévelie dans la pouſſiére. On aſſure qu'en 1594, lors de la réduction de Paris, on la voyoit encore au tréſor de cette abbaye, mais à demi rongée des mittes.

Felib. p. 335.

Louis avoit à peine posé les armes, qu'il se vit obligé de marcher au secours de l'église de Clermont, dont l'évêque chassé de son siége, réclamoit sa protection contre les violences du comte d'Auvergne. Il s'y rendit accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne, du comte de Nevers, & de plusieurs autres grands seigneurs, força les passages des montagnes, assiégea Clermont, le prit par composition, & contraignit le rebelle de rétablir le prélat dans tous ses droits.

AN. 1126.

Le roi marche au secours de l'église de Clermont contre le comte d'Auvergne.

Suger. p. 314.

Mais quelques années après, (an 1132) le même comte oubliant ses sermens, recommença ses premieres véxations contre l'évêque. Le monarque y vole une seconde fois, suivi des mêmes seigneurs & du comte de Flandre, franchit de nouveau les montagnes, s'empare de plusieurs forteresses, se rend maître de Montferrand, & met le siége devant Clermont. Le duc d'Aquitaine accourut au secours de son vassal : l'Auvergne relevoit alors de la Guienne : mais ayant reconnu du haut de la montagne toutes les forces du roi, il lui écrivit dans les termes les plus soumis : *Seigneur roi*,

AN. 1132.

Idem. p. 315.

AN. 1132. *ſalut, reſpect, honneur. Le duc d'Aquitaine qui eſt votre homme, ſupplie votre majeſté de ne pas dédaigner de recevoir ſon hommage, & de vouloir bien le maintenir dans tous ſes droits. Car ſi la juſtice exige qu'il vous ſerve comme ſon maître, elle veut auſſi que vous le protégiez comme votre vaſſal. Si le comte d'Auvergne qui tient de moi ſon comté, comme je le tiens de vous, eſt coupable de quelque crime, je m'engage de le repréſenter à votre cour toutes les fois & en quelques lieux qu'il vous plaira. Enfin pout ôter tout doute ſur la ſincérité de mes ſentimens, je m'offre à donner autant d'ôtages que votre grandeur jugera à propos, pour ſûreté de la promeſſe que je fais de me ſoumettre au jugement des pairs de votre royaume.* On voit par cette lettre qu'on a crû digne de la curioſité du lecteur, combien juſques dans ce tems de troubles & de révoltes, l'autorité royale étoit reſpectable même aux yeux des vaſſaux les plus puiſſans & qui ſe piquoient le plus d'indépendance. Louis reçut les hommages, les ſermens & les ôtages qu'on lui offroit. Le duc de ſon côté ſe montra fidéle à ſa parole, ſe rendit à Orléans avec le comte d'Auvergne qui

qui demanda pardon au roi, & la paix fut rendue à l'église de Clermont.

AN. 1127.

Il est excommunié par l'évêque de Paris.

Cette guerre entreprise en faveur du clergé, & si glorieusement terminée à l'avantage des ecclésiastiques, ne put leur inspirer ni reconnoissance ni respect pour le généreux défenseur de leurs biens & de leurs priviléges. Ils se plaignoient que le monarque se méloit de la nomination des bénéfices, & mettoit la main sur leurs revenus. La chose fut portée si loin, que le roi, pour les faire rentrer dans la soumission, crut devoir se saisir de quelques terres de l'archevêque de Sens & de l'évêque de Paris. Ce dernier nommé Etienne, eut recours aux armes ordinaires, & lança les foudres de l'église contre ce même souverain qui s'en étoit toujours montré le plus zélé protecteur. Cependant Honoré II, qui tenoit alors le siége de Rome, déclara l'excommunication abusive, & leva l'interdit. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le zèle du dévot abbé de Clairvaux. Bernard s'en plaignit amérement dans une lettre au souverain pontife. » Nous espérions, dit-il que la sévé» rité du Prélat opéreroit la conver» sion du prince. Votre indulgence dé-

Art de vérifier les dates, p. 499.

Epist. S. Bernardi 13 & 4. ad Honor. II.

AN. 1127. » placée détruit nos espérances. Tout » est perdu, l'épiscopat deshonnoré, & » la religion exposée aux insultes des » libertins ». Mais comme cette lettre ne produisit aucun effet sur l'esprit du pape, il lui en écrivit une seconde où les termes sont très-peu ménagés.

Ejusd. Epist. 49. ad eumd.

Louis y est traité d'impie, *toujours prêt à attaquer la religion, qu'il regarde comme la peste de ses états & l'ennemi de sa couronne. C'est un second Herode qui cherche à etouffer, non plus Jesus naissant dans une crèche, mais triomphant dans son église : un persécuteur enfin qui en veut moins aux prélats de son royaume, qu'à l'Esprit de Dieu qui les anime.* Voilà ce qu'on appelloit alors zèle de la maison du seigneur, & ce que bien des gens nommeroient aujourd'hui fanatisme. La paix se fit néanmoins, & le roi ne se vengea des évêques que par ses bienfaits.

Il venge la mort du comte de Flandre.

La France commençoit à jouir des douceurs de la paix, lorsque Louis se vit obligé de reprendre les armes pour punir les assassins du comte de Flandre. C'étoit Charles de DANNEMARCK, prince que ses vertus ont fait surnommer le bon, le justicier, le défenseur de l'église, & le pere des pauvres. Il ne

laissa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats, dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais sur-tout d'un oncle & d'un neveu, nommés les Van-Straten, gens accrédités & puissants, l'un prévôt de saint Donat de Bruges, & l'autre maire de la ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers en tems de famine, & de vendre leur bled à juste prix, ils conspirérent avec plusieurs de leurs semblables contre la vie du comte, l'attaquérent au pied de l'autel le mercredi des cendres, lui coupérent la tête & la main droite qu'il avançoit pour donner l'aumône. Ils courent aussi-tôt les rues, se jettent sur les officiers ou amis du comte, & moins assouvis que las de meurtres & de carnage, se retirent dans le château & dans l'église de saint Donat, où ils se retranchent contre la fureur du peuple.

AN. 1127.

Suger. p. 315. Chron. de Flandre.

Le roi n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il monta à cheval pour aller châtier les parricides. Il les serra de si près, qu'il les prit pour la plûpart, & en fit une sévére justice. Le maire eut les yeux crevés, le nez & les bras coupés : ensuite élevé sur une roue, il fut percé de mille fléches qu'on

Suger page 316.

AN. 1127. tiroit l'une après l'autre, pour le faire souffrir plus long-tems. Le Prévôt fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien que l'on battoit sans cesse, & qui furieux des coups qu'il recevoit, déchargeoit sa rage sur le coupable, dont il déchira tout le visage. Les autres complices qui s'étoient réfugiés dans le château, n'eurent pas un sort plus heureux : tous furent précipités du haut en bas de la tour.

Il donne le comté de Flandre à Guillaume Cliton.

Charles ne laissoit point d'enfans; mais beaucoup de prétendans à sa succession. Les principaux étoient Baudouin comte de Mons, dont l'ayeul avoit été dépouillé de ce comté; Arnoul de Dannemarck, fils de la sœur de Charles; Thierri d'Alsace, fils de Gertrude sœur de Robert le Frison; Etienne de Blois, frere du comte de Champagne, & Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Le roi étoit juge de ce grand différend, parce que la Flandre étoit un fief mouvant de la couronne. Il l'adjugea au prince Normand, soit qu'en effet il crût son droit meilleur, soit qu'il voulût le rendre assez puissant pour troubler le roi d'Angleterre dans son royaume & dans son duché.

Orderic. l. 12.

Henri comprit aiſément le deſſein de Louis; & pour oppoſer ligue à ligue il crut devoir s'attacher la maiſon d'Anjou, dont il redoutoit la puiſſance. Le monarque n'avoit qu'une fille, Mathilde veuve du dernier empereur, qu'il avoit déclarée ſon héritiere: il la fit épouſer à Geoffroy, ſurnommé *Plantagenet*, fils du comte Foulques. Une couronne a de puiſſans attraits: le comte charmé de la voir paſſer dans ſa famille, prit hautement le parti d'un prince qui la lui aſſuroit. Les nôces ſe firent à Rouen avec une magnificence qui n'avoit point eu d'exemple dans les regnes paſſés. Geoffroy cependant ne fut point roi d'Angleterre: l'orgueil & l'avarice de ſon épouſe lui firent donner l'excluſion: cet honneur étoit réſervé au prince Henri ſon fils, tige de l'illuſtre branche des *Plantagenets*.

AN. 1127. Geoffroi, fils du comte d'Anjou, épouſe Mathilde, fille du roi d'Angleterre.

Guill. Malmesb. l. hiſt. Novel.

La fortune de la maiſon d'Anjou alloit toujours en croiſſant. Foulques reçut vers le même tems une ambaſſade de la part de Baudouin II, roi de Jéruſalem, qui lui offroit & ſa couronne, & Méléſinde ſa fille. Le parti étoit trop avantageux, pour permettre au comte de délibérer. Il partit auſſi-

Le comte Foulques épouſe Méléſinde, héritiere de Jéruſalem.

Guill. Tyr. l. 13.

AN. 1127. tôt après le mariage de ſon fils, & ſe rendit dans ſon nouveau royaume, où il ſoutint glorieuſement les eſpérances qu'on avoit conçues de lui. Il eut de la princeſſe Méléſinde pluſieurs enfans, qui hériterent de ſes états comme de ſes vertus. Ainſi ſa poſtérité ſe vit en même-tems en Aſie ſur le trône de Jéruſalem, & en Europe ſur celui d'Angleterre. L'élévation de ces princes, celle de la famille de Tancrede en Sicile, celle de la maiſon de Bourgogne en Portugal, tout confirme à la France le nom glorieux de mere des rois.

AN. 1128. Mort de Guillaume. Thierri eſt reconnu comte de Flandre.

Cependant le roi d'Angleterre, peu content de s'être aſſuré du comte d'Anjou, mit tout en œuvre pour engager Thierri d'Alſace à ne pas abandonner ſes prétentions ſur la Flandre. Ce n'étoit qu'avec un ſenſible regret que ce comte ſe voyoit privé d'un ſi riche héritage : il entra ſans peine dans les vues du monarque Anglois. Aidé des troupes du comte de Champagne, toujours d'intelligence avec Henri, il ſe préſenta devant Lille, qui lui ouvrit ſes portes; & bientôt il ſe fit un ſoulevement preſque général en ſa faveur. Louis y courut avec ſa célérité ordinaire, & vint aſſiéger la place où

Thierri s'étoit enfermé. Mais sur la nouvelle que le roi d'Angleterre s'étoit avancé jusqu'à Epernay sur la Marne, il se vit contraint de renoncer à son entreprise & de voler à la défense de ses états. Henri n'avoit cherché qu'à faire diversion : il ne jugea pas à propos d'attendre le monarque, & se retira sans entreprendre rien de plus. Guillaume cependant ne perdit pas courage. Il apprit que son rival avoit investi Alost : il l'alla chercher, lui donna bataille, & le défit entierement. Mais poursuivant les fuyards avec trop d'ardeur, il fut blessé au bras d'un coup de pierre, lancée par un arbalêtrier, & mourut quelques jours après, regretté de la plupart de ses sujets, qui ne pouvoient lui reprocher autre chose qu'un peu trop d'avidité pour les richesses : vice ordinaire à sa famille, augmenté peut-être par les malheurs de sa situation. Cette mort assura la Flandre au comte Thierri. Louis aima mieux en faire un allié, que d'entreprendre une guerre dont le succès pouvoit être douteux. AN. 1128.

Les fatigues, beaucoup plus que les années, avoient extrêmement altéré la santé du roi. Ce sage monarque, pour éviter les dissensions trop ordinaires

AN. 1129.

Louis fait couronner son fils aîné Philippe.

AN. 1129.

Mort de ce jeune prince.

Suger. page 313.

dans les ſucceſſions, ſongea, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, à s'aſſocier ſon fils aîné, nommé Philippe, prince de grande eſpérance. Il fut ſacré & couronné à Rheims par l'archevêque Raymond. Mais il ne ſurvêcut pas longtems à ſon élévation. Un jour qu'il étoit à ſe divertir avec quelques ſeigneurs dans un des fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré vint ſe jetter entre les jambes de ſon cheval qui s'abattit. Le jeune roi fut tellement froiſſé de ſa chute, qu'on put à peine le tranſporter dans une maiſon voiſine où il mourut la nuit ſuivante. Cet accident remplit la cour & la ville de deuil & de triſteſſe. Le roi ſur-tout étoit inconſolable. On vint enfin à bout de l'engager à faire ſacrer ſon ſecond fils Louis. Ce fut le pape lui-même qui le couronna, douze jours après la mort de Philippe. Les troubles de Rome avoient obligé le pontife à ſe retirer en France. Voici quelle en fut l'occaſion.

AN. 1130.

Election de deux papes après la mort d'Honoré II.

Le pape Honoré II étant mort, les cardinaux qui avoient toute ſa confiance, pour éviter le trouble, ſe preſſerent de faire une élection, avant que ſa mort fût publiée. Leur choix tomba ſur Grégoire, cardinal de S. Ange,

qui prit le nom d'Innocent II. Cette élection faite clandestinement, sans attendre le jour préfix, & dans un autre lieu que celui où elle se devoit faire, trouva un grand nombre de contradicteurs. Les autres cardinaux, joints à quelques prélats, s'assemblerent à S. Marc suivant la coutume, & du consentement du clergé, de la noblesse & du peuple, proclamerent unanimement le cardinal Pierre de Leon, qu'ils nommerent Anaclet II. Les deux élus se frapperent mutuellement d'anathêmes, & causerent dans l'église un schisme qui dura plusieurs années. Innocent avoit de son côté seize cardinaux : tout le reste du sacré collége, les seigneurs Romains, Roger roi de Sicile, & toute la maison de Léon, très-puissante dans Rome, étoient pour Anaclet. Ainsi le premier, trop foible en Italie, fut contraint d'en sortir, pour venir chercher un asyle en France.

AN. 1130.

Idem : p. 317. & 318.

Le roi assembla à Etampes un grand nombre d'archevêques, d'évêques & & d'abbés, pour décider qui des deux devoit être reconnu. *On s'attacha moins*, si l'on en croit l'abbé Suger, *à juger laquelle des deux élections avoit été faite selon les formes & le plus canoni-*

La France se déclare pour Innocent.

Ibid.

niquement, qu'à examiner le mérite & la conduite des contendans. Il y a des occasions, dit-il, *où l'on se trouve comme forcé de passer par dessus les regles ordinaires.* Maxime quelquefois dangereuse : mais alors on n'en sçavoit pas davantage. Les deux élus avoient également l'estime & l'approbation publique. Ainsi l'on se trouva dans un grand embarras. Innocent néanmoins l'emporta : il avoit pour lui le suffrage de S. Bernard, l'oracle de son siecle. L'exemple de la France fut bientôt suivi de l'Allemagne, de l'Angleterre, & généralement de tout ce qui est en-deçà des Alpes, excepté de l'Ecosse. Le roi d'Angleterre, soit scrupule, soit politique, pencha aussi quelque tems du côté d'Anaclet, dont le droit étoit plus apparent. Le saint abbé vint enfin à bout de le tirer de son irrésolution. *Ne craignez point*, lui disoit-il : *songez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres péchés : pour celui-là, je m'en charge.*

AN. 1131.

Malmesb. l. 1. histor. Novel.

AN. 1131. Louis, second fils du roi, est sacré par le pape.

Innocent ne devoit un si grand succès qu'à la protection de Louis : il embrassa avec plaisir l'occasion de lui marquer sa reconnoissance, & s'offrit de donner lui-même l'onction royale au

prince Louis son second fils. Il convoqua pour cet effet un grand concile à Rheims, où le roi se rendit, & s'assit sur un même trône avec le pontife. On prit jour pour la cérémonie, & tous les prélats reçurent ordre de s'y trouver en habits pontificaux. On n'avoit point encore vu de sacre plus auguste : il fut fait par un pape, en présence d'un grand roi, de plus de quatre cents évêques, & d'un nombre infini de princes & de grands seigneurs. Une autre circonstance qui déplut aux Italiens, c'est qu'Innocent alla prendre en grande pompe le jeune prince à l'abbaye de S. Remi où il logeoit, & le conduisit par la main à l'église cathédrale où le monarque l'attendoit avec toute sa cour, ses évêques & ses abbés. Ce spectacle & la joie publique donnerent beaucoup de consolation au roi, qui reprit le chemin de Paris avec la reine, le nouveau monarque, & toute leur suite.

AN. 1131.

Chron. Maurin. p. 379.

Le couronnement de Louis le jeune affermit d'autant plus la tranquillité du royaume, que les princes étrangers n'avoient ni la volonté, ni le pouvoir de la troubler. Le roi d'Angleterre s'étoit flatté de tirer de grands avantages de

AN. 1135. Mort de Henri I, roi d'Angleterre.

AN. 1135. ſon alliance avec la maiſon d'Anjou : il fut cruellement trompé dans ſon attente. Les deux époux ne ceſſoient de lui redemander la Normandie, qu'il avoit promis de leur céder ; & comme il ne cherchoit qu'à éluder, ils paſſerent des prieres aux reproches, & des reproches aux menaces les plus inſolentes. Henri en fut ſi outré qu'il tomba malade de chagrin, & mourut en quatre jours. Ce prince avoit de grandes qualités; mais il étoit cruel & injuſte, toujours dévoré de ſoucis & d'inquiétudes, juſtement malheureux, parce qu'il ne s'étoit élevé que par des crimes. Les Anglois vengerent en quelque ſorte ſa mort, en préférant Etienne comte de Boulogne ſon neveu, à la princeſſe Mathilde ſa fille : ce qui cauſa de grands troubles en Angleterre & en Normandie.

Le roi eſt attaqué d'une fâcheuſe maladie, & ſe prépare à la mort.

C'étoit une occaſion favorable de reconquérir ce riche duché : mais les infirmités de Louis ne lui permirent pas d'en profiter. Il ſouffroit depuis long-tems d'une violente diarrhée, qui l'abattit tellement qu'il ne pouvoit preſque plus agir. On l'entendit ſouvent ſe plaindre *du malheur de la condition humaine, qui réunit rarement le ſçavoir & le pouvoir.* C'eſt peut-être

Suger. p. 319.

de-là que vient ce proverbe : *si jeunesse sçavoit & vieillesse pouvoit, jamais disette n'y auroit :* c'est du moins le sens des paroles que l'abbé Suger lui met à la bouche. Le religieux monarque ne songea plus qu'à se préparer à sa derniere heure. On dit même qu'il conçut le dessein d'abdiquer, de se faire moine, *& de changer les ornemens royaux contre l'humble habit de S. Benoit :* il ne paroit pas néanmoins qu'il l'ait exécuté. Un jour qu'il se croyoit plus près de sa fin, il demanda le viatique avec beaucoup d'instance, & le reçut avec une si grande ferveur, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistans. AN. 1135.

AN. 1136. Il recouvre un peu de santé.

Les forces cependant lui revinrent un peu : il se fit transporter à Melun, ensuite au tombeau des saints apôtres de la France. Les habitans de la campagne accouroient en foule sur son passage, pour voir le généreux défenseur qui les avoit protégés contre l'oppression des tyrans. On le combloit de bénédictions : tout retentissoit de ses éloges. Telle est la récompense des bons princes : dès leur vivant ils jouissent de leur gloire. Il fit présent à l'église de S. Denis de toute sa chapelle, *Idem, ibid.*

AN. 1136. qui étoit d'une grande richesse. C'étoit entre autre choses un livre des évangiles garni d'or & de pierres précieuses, un encensoir aussi d'or, du poids de quarante onces, des chandeliers du même métal, pesants cent soixante onces, un calice d'or enrichi de diamants, dix chapes d'étoffe de soie, & une hyacinthe d'un prix inestimable, qu'il avoit eue de la reine Anne sa mere. De S. Denis il se rendit à Bétisy, à trois lieues de Compiegne, où il reçut une députation qui lui fut d'autant plus agréable, qu'elle lui annonçoit pour son fils le plus grand parti qui fût alors en Europe.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, touché d'un sentiment de dévotion, résolut d'aller en pélerinage à S. Jacques de Compostelle, en habit de pénitent, nuds pieds, & demandant l'aumône. Mais avant que de partir, il fit un testament, par lequel il déclaroit Eléonore sa fille aînée, l'héritiere de tous ses états, à condition cependant qu'elle épouseroit le fils aîné du roi. Louis reçut en même tems la nouvelle, & de la disposition, & de la mort du duc, qui ne put achever son voyage. Son corps fut transporté en Galice & en-

Idem. ibid.

terré dans l'église du saint apôtre. On lit néanmoins dans quelques légendes, qu'il fit semblant de mourir, & que s'étant dérobé des siens, il se retira dans une grotte près de Florence. Il y vécut, dit-on, dans les exercices d'une pénitence si austere, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints. Les religieux, appellés *Blancs-Manteaux*, *Guillelmins* ou *Guillelmites*, se glorifioient autrefois de l'avoir pour instituteur. Ces petits contes, si contraires à tous les témoignages de l'histoire, n'étoient pas rares dans les siecles où on les écrivoit. On y voit encore que l'empereur Henri V fit courir le bruit qu'il étoit mort : & se retira dans un hôpital à Angers, où il acheva ses jours au service des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il se découvrit à son confesseur, & fut reconnu de la princesse Mathilde sa femme, qui avoit épousé en secondes nôces Geoffroy comte d'Anjou. Etrange dévotion, que celle qui ouvre la porte à l'adultere & au concubinage.

AN. 1137.

Les offres des Aquitains n'étoient point de nature à être refusées. Le roi par cette alliance réunissoit à la cou-

AN. 1137. Mariage du jeune Louis avec Eléo-

AN. 1137. ronne une grande partie des païs situés au-delà de la Loire ; le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, & plusieurs autres domaines jusqu'aux Pyrenées. Il fit donc partir son fils avec une suite digne de son rang & de sa fortune. C'étoient, si l'on en croit l'abbé Suger, cinq cents gentilshommes choisis, à la tête desquels on met Thibaut comte de Champagne. Radulfe de Vermandois, Guillaume de Nevers, & Rotrou du Perche, qui tous étoient accompagnés de l'élite de leurs vassaux. Ce fut dans ce brillant équipage que le jeune prince arriva à Bordeaux, où le mariage se fit avec toute la magnificence possible. Les nouveaux mariés se rendirent ensuite à Poitiers, & Louis y fut couronné duc de Guienne ; titre qu'il joignit toujours depuis à celui de roi, non-seulement dans les actes publics, mais même sur son sceau.

nore, princesse de Guyenne.

Idem. p. 321.

Chron. Maurin. p. 382.

Mort du roi Louis le Gros.

Le roi cependant étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives de l'été le firent retomber dans sa premiere maladie, qui le réduisit enfin à l'extrémité. Il réitera sa confession & reçut de nouveau le viatique. Il fit ensuite étendre un tapis à terre, & par-dessus des cendres sur lesquelles on le coucha ; &

Ibid.

ayant fait le ſigne de la croix, il y mourut âgé d'environ ſoixante ans, dont il en avoit regné trente. Il eſt enterré à S. Denis : ſa vie fut écrite par l'abbé Suger ; on en liſoit des leçons à l'office de ſon anniverſaire. AN. 1137.

Son éloge.

On ne peut lui refuſer ni les qualités qui forment le héros guerrier, l'activité, la valeur, l'intrépidité ; ni les vertus qui font le bon roi, la douceur des mœurs, l'inclination à faire du bien, l'application au gouvernement, le zèle de la juſtice, l'amour des peuples, la haine de l'oppreſſion & de la tyrannie. Les rois, dit un illuſtre moderne, devroient toujours avoir devant les yeux les dernieres paroles qu'il dit à ſon ſucceſſeur : *Souvenez-vous, mon fils, que la royauté n'eſt qu'une charge publique dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui ſeul diſpoſe des ſceptres & des couronnes.* S'il eut excellé dans la politique comme en tout le reſte, il auroit égalé, peut-être même ſurpaſſé les plus illuſtres de ſes prédéceſſeurs. La France, avant qu'il eût pris les rênes du gouvernement, étoit le théatre de mille horreurs. On y comptoit preſque autant de tyrans que de ſeigneurs & de gentilshommes. Plus de police dans les

Abreg. chron. de l'hiſt. de Franc. p. 129.

AN. 1137.

villes, plus de justice dans les tribunaux, plus de sûreté sur les grands chemins. Tout ce qui s'appelle peuple gémissoit sous le plus dur esclavage. Dès que Louis put monter à cheval, il entreprit de réprimer ces brigands & de rétablir l'ordre dans tout le royaume. Il en vint à bout, soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes, soit enfin en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales.

Origine des Communes.

On l'a déja dit, dans ces anciens tems il n'y avoit de personnes libres que les ecclésiastiques & les gens d'épée. Les autres habitans des villes, bourgades & villages, étoient plus ou moins esclaves. On en distinguoit de deux sortes. Les uns, appellés *serfs*, étoient attachés à la *glebe* c'est-à-dire, à l'héritage, se vendoient avec le fonds, ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure ou de profession, sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit, ou du moins à condition de lui payer à certains termes une certaine somme, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfans. Les autres, qu'on nommoit *hommes de poëte*,

M. Le Gendre, Mœurs des François, p. 109.

Du Cange, aux mots Servus & Potestas.

ne dépendoient pas aussi servilement du seigneur, qui n'étoit maître, ni de leur vie, ni de leurs biens. Toute leur servitude se réduisoit à lui payer certains droits, & à faire pour lui des corvées. Les uns ni les autres ne formoient point ce qu'on appelle corps, & n'avoient d'autre juge & d'autre loi que le seigneur du lieu. De-là tant de crimes impunis ; les seigneurs étant le plus souvent les auteurs des homicides & des assassinats qui se commettoient dans le royaume. Alors on avoit recours à l'autorité du prince, qui les faisoit sommer de faire justice. Sur leur refus, il envoyoit ordre aux autres vassaux de le venir joindre avec les troupes qu'ils devoient lui fournir, pour l'aider à soumettre les rebelles. Mais souvent l'autorité royale n'étoit pas plus respectée que les loix. Les villes même de son domaine ne se piquoient pas toujours d'exactitude à lui envoyer leur contingent.

AN. 1137. *Le pere Daniel, hist. de France, pag. 568. t. 2.*

Louis, résolu d'obvier à tous ces maux, imagina une nouvelle police pour lever des troupes indépendamment de ses vassaux, & une nouvelle forme de justice pour empêcher l'impunité des crimes. Il remit aux villes

Leur établissement & leurs obligations.

An. 1137. de ſon domaine certaines redevances que les habitans payoient par tête, ſe contenta d'un cens ſur leurs maiſons ou ſur leurs terres, affranchit ceux d'entre eux qui étoient ſerfs ou de morte main, leur donna le droit de bourgeoiſie, & leur permit à tous de ſe choiſir un maire & des échevins. On vit alors renaître l'ancien gouvernement municipal des cités & des bourgs: mais à condition que ces villes, devenues autant de petites républiques, ſous le nom de *Communes*, ſe chargeroient elles-mêmes de la levée des hommes qu'elles devoient au roi: que chaque paroiſſe marcheroit à l'armée ſous la banniere du Saint de ſon égliſe, comme le monarque marchoit lui-même ſous la banniere de S. Denis: enfin, que les curés iroient avec eux pour leur adminiſtrer les ſacremens & pour les autres fonctions propres de leur miniſtere.

Orderic. l. 2. p. 836.

Leurs priviléges.

Ces établiſſemens paſſerent inſenſiblement du domaine du roi dans celui de ſes grands vaſſaux, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, & dans pluſieurs autres fiefs de la couronne. De-là l'autorité des maiſons-de-villes, leurs officiers, leur juriſdiction, & leurs

revenus. On leur accorda de plus un cachet ou ſceau particulier, le droit de cloche pour convoquer les bourgeois, celui d'un beffroy pour faire la garde, des loix enfin plus ou moins favorables, ſelon le plus ou le moins que ces nouveaux citoyens avoient donné pour ſe racheter de la dépendance : car ces priviléges s'achetoient à prix d'argent. C'étoit toujours le ſouverain qui les confirmoit, & pour les rendre plus ſolides encore, le ſeigneur qui les vendoit, donnoit pour caution un certain nombre de gentilshommes & de prélats du voiſinage. Les premiers s'engageoient à prendre les armes pour les maintenir : les ſeconds promettoient de lancer tous les foudres de l'Égliſe contre celui qui entreprendroit de les violer. Or comme toutes les villes n'étoient pas également riches, toutes ne purent pas obtenir les mêmes prérogatives. C'eſt de-là que vient cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuſes, qu'on voit encore aujourd'hui dans les cités, les bourgades & les villes.

AN. 1137.

Du Cange, au mot Communes.

Cependant les nouveaux affranchis, pour s'égaler aux eccléſiaſtiques & aux nobles, qui étoient jugés par leurs

Leurs Juſtices.

An. 1137. *pairs*, demanderent auſſi de n'avoir pour juges que des gens du peuple comme eux : ce qui fit qu'en pluſieurs endroits les juges des villes & villages ſe qualifierent *pairs-bourgeois*. La juſtice néanmoins ſe rendoit au nom du ſeigneur, & il y avoit toujours appel à ſon tribunal. C'eſt ſurtout cette trop grande autorité que nos rois entreprirent d'affoiblir. Voici comment on y parvint, tant ſous ce regne que ſous les ſuivans. On commença par envoyer des commiſſaires dans les provinces, avec plein pouvoir d'informer de la conduite des ducs & des comtes. Ils écoutoient les plaintes des particuliers, les jugeoient par eux-mêmes, ou les renvoyoient aux grandes aſſiſes du roi. On créa enſuite de grands baillis, qui, par l'attribution des *cas royaux* qu'on aura occaſion d'expliquer par la ſuite, devinrent preſque les ſeuls juges des affaires. Ceux-ci ayant abuſé de leur autorité, furent remplacés par leurs lieutenans, qui ſuccéderent à tous leurs droits. Enfin on introduiſit les appels des juges particuliers devant les juges royaux : ce qui acheva de détruire le trop grand pouvoir des juſtices ſeigneuriales.

Le Gendre ibid.

Ce changement procura de grands avantages au royaume. Les villes se peuplerent. On y vit renaitre les sciences, les arts & le commerce. Les villages se multiplierent, les campagnes furent cultivées : le paysan, devenu maitre de son industrie, & recueillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisoit valoir comme serf & au profit d'autrui. Les cités devinrent enfin si riches & si puissantes, que pour les engager à contribuer aux nécessités de l'état avec moins de répugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1304 qu'ils y parurent pour la premiere fois : mais seulement pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmenterent à proportion des secours que ces *communes* fournirent dans les guerres particulieres ou générales. Elles formerent insensiblement dans le royaume un troisiéme corps qui eût dans les dietes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle de la noblesse & du clergé. On l'appella *tiers-état*, nom inconnu dans les siécles précédens, où les seuls nobles

AN. 1137.

* Elles forment un troisiéme corps dans l'état.

Idem. ibid.

Ibid.

AN. 1137. & eccléſiaſtiques avoient voix délibératives dans les aſſemblées ou parlemens. Alors tout changea, & le nom de ces aſſemblées qui furent nommées *états généraux* ou *aſſemblées des trois états* (*a*), & leur pouvoir qui ne fut plus le même que dans les premiers tems. Elles ne ſe tenoient plus que ſous le bon plaiſir du roi : on n'y déliberoit ni de la guerre, ni de la paix : tout ſe réduiſoit à y repréſenter les griefs des peuples, à regler les ſubſides & la maniere de les lever, ou à nommer à la régence, lorſque le feu roi n'y avoit pas pourvu de ſon vivant.

Enfans de Louis le Gros.

Louis VI eut d'Adélaïde de Savoie huit enfans : Philippe, aſſocié à la royauté, qui mourut avant ſon pere : Louis ſurnommé le Jeune, qui ſuccéda au trône : Henri qui fut moine de Clairvaux, enſuite évêque de Beauvais, enfin archevêque de Rheims : Robert chef de la maiſon de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne par ſon mariage avec l'héritiére de ce comté : Hugues dont l'hiſtoire ne nous a fait con-

(a) L'ancien nom de parlement paſſa à ces compagnies qu'on établit dans le royaume, pour rendre en dernier reſſort là juſtice aux particuliers *Le Gendre, Mœurs des Franç. p. 112*

noître

noître que le nom : Pierre, qui eut d'Isabelle, héritiere de Courtenay, une longue suite de descendans qui s'est perpétuée jusqu'à notre tems : Philippe archidiacre de l'église de Paris, qui céda au fameux Pierre Lombard l'évêché de cette capitale auquel il avoit été nommé : Constance qui fut mariée d'abord à Eustache comte de Boulogne, ensuite à Raymond V comte de Toulouse, duc de Narbonne. AN. 1137.

Idée de l'opulence de ce regne.

On peut se former une idée de l'opulence de ce siécle & de l'état où étoient alors les arts & le commerce, par la description que l'abbé Suger nous donne des richesses qu'il avoit ramassées dans son église de S. Denis. Ici ce sont des portes de fonte réparées au ciseau, dorées d'or moulu, & sur lesquelles est représentée l'histoire de la passion, de la résurrection, & de l'ascension de Notre-Seigneur : là c'est un Christ d'or massif, du poids de quatre-vingt marcs, attaché sur une croix richement émaillée, & ayant à ses pieds les quatre Évangélistes ; ouvrage des plus habiles orfévres Lorrains, qui étoient alors les seuls qui excellassent en ce genre. On ne voit par

Suger, de rebus in admin. suâ gestis. Duch. t. 4. p. 342. 43. 44.

AN. 1137. tout que tables d'or, dont le travail égale la richeſſe : une devant le corps du ſaint Apôtre de la France, peſant quarante-deux marcs, enrichie de toutes ſortes de pierres précieuſes, d'hiacinthes, de rubis, de ſaphirs, d'émeraudes, de topaſes & de perles : deux qui ornent les côtés du tombeau, du poids de quinze marcs : quatre autres enfin qui ſervent de parement au maître-autel, toutes plus riches les unes que les autres.

On remarque encore parmi les raretés de cette égliſe une table de vermeil, préſent de Robert abbé de Corbie, autrefois moine de S. Denis : un *Ibid. p. 348.* lutrin garni d'ivoire, où l'on voit en ſculpture une partie de l'hiſtoire ancienne : un aigle d'un travail admirable, doré d'or moulu : des vitres peintes à grands frais, où *l'Apôtre S. Paul eſt repréſenté tournant la meule, & les Prophétes lui apportant des ſacs :* ſept chandeliers richement émaillés : un grand calice d'or, du poids de cent quarante onces, orné d'hiacinthes & de topaſes : un vaſe précieux d'une ſeule émeraude, fait en forme de gon- *Ibid. p. 349.* dole, que Louis le Gros avoit été obligé de mettre en gage, & que l'ab-

bé de S. Denis, avec la permiſſion du monarque, racheta ſoixante marcs d'argent, ſomme conſidérable dans ce tems-là. Il ſeroit trop long de ſuivre l'auteur dans ſa deſcription : ce léger extrait eſt plus que ſuffiſant pour faire connoitre la magnificence d'alors, & l'habileté des ouvriers dans un ſiécle où l'on commençoit à voir, à penſer, & déja à diſputer.

AN. 1137.

Etat des ſciences.

Ce fut en effet vers ce même tems que le goût des ſophiſmes s'introduiſit dans les écoles, & paſſa de la philoſophie dans la théologie, qu'on embaraſſa de mille queſtions auſſi ſubtiles que dangereuſes. Il n'y avoit alors perſonne qui enſeignât les ſciences utiles ni les belles-lettres : tout ce qui ſe piquoit d'eſprit, ſe jetta & ſe perdit dans les abſtractions de la métaphyſique. Le premier qui donna des leçons de cette nouvelle dialectique, fut Roſcelin de Compiégne, fameux par ſes erreurs. Il eut pour diſciple & pour ſucceſſeur le célébre Pierre Abélard, né au bourg de Palais en Bretagne, perſonnage auſſi connu par ſes amours & ſes malheurs, que par la beauté de ſon génie, l'agrément de ſon expreſſion, & les graces de ſa perſonne. La

AN. 1137. grande réputation du docteur Breton lui attira des envieux, & la ſubtilité de ſes raiſonnemens le fit condamner au concile de Soiſſons. On l'accuſa, les uns, d'enſeigner qu'il y avoit trois Dieux, les autres, de ne pas aſſez diſtinguer les trois perſonnes. Ce fut en vain qu'il pria le légat de faire examiner juridiquement ſon ouvrage : en vain qu'il offrit de le corriger, s'il s'y trouvoit quelque choſe de répréhenſible : il fut arrêté que le livre ſeroit condamné ſans autre examen, & le malheureux auteur ſe vit forcé de le jetter au feu de ſa propre main. On diſoit, pour juſtifier l'irrégularité de ce procédé, que la hardieſſe qu'avoit eu le docteur d'enſeigner publiquement ſon traité, avant qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape, étoit un titre ſuffiſant de condamnation : comme ſi le vice de l'ouvrier emportoit toujours celui de l'ouvrage.

Tome 10. Concile, page 885.

Abélard avoit auſſi étudié ſous Anſelme de Laon, l'un des grands théologiens de ſon ſiécle, & ſous Guillaume de Champeaux, depuis évêque de Châlons ſur Marne, qu'on appelloit la colonne des docteurs. Guillaume enſeigna longtems la rhétorique,

de S. Victor.

la dialectique, & la théologie dans le cloitre de la cathédrale de Paris. Touché du desir d'une vie plus parfaite, il se retira dans une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il fonda une communauté de chanoines réguliers. Louis le Gros autorisa ce pieux établissement par des lettres patentes datées de l'an 1113, & donna de grands biens au nouvel ordre. Bien-tôt cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & plusieurs monasteres de chanoines réguliers suivoient la même observance.

AN. 1137.

Dubois, hist. Paris. l. 10. c. 7. c. 9.

On vit aussi se former sous ce même regne deux ordres célébres, l'un dans le désert de Vosage, aux environs de Laon, l'autre dans une solitude auprès de Muret, diocése de Limoges. Le premier sous le nom de *Prémontrés*, prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs : le second, sous le nom de *Grandmont*, prit l'habit noir, qui étoit celui des solitaires Les *Prémontrés* ne portoient que de la laine, sans linge, ne faisoient qu'un repas par jour, gardoient le silence, & brûloient de charité pour les pauvres. Ils eurent pour fondateur un gentilhomme Allemand,

Institution des ordres de Prémontré & de Grandmont.

Vita S. Norb. apud Boll. t. 19. p. 862.

An. 1137.

nommé Norbert, que la noblesse de ses ayeux, son bien, sa bonne mine, faisoient considérer à la cour de l'empereur; qu'une aventure presque semblable à celle de S. Paul sur le chemin de Damas, arracha aux vanités de ce monde, & que la sainteté de sa vie fit mettre au nombre des saints. Les *Grandmontains* qu'on appelloit alors *les Bons-Hommes*, n'étoient dans les commencemens, si l'on en croit leur auteur, ni prêtres, ni moines, ni hermites, mais une simple communauté de pénitens, obligés d'interrompre souvent leurs prieres pour aller mandier les besoins de la vie. Ils vivoient dans une si grande mortification, que le pape en approuvant leur institut, fut obligé d'en modérer l'austérité. S. Étienne, vicomte de Thiers en Auvergne, est leur instituteur, & Grandmont, dans la Marche Limousine, est le chef-lieu de l'ordre.

Vita S. Steph. apud. Bell. t 4. p. 205.

Mœurs de ce tems.

Cependant, malgré tant d'exemples de vertus & tant d'écoles de philosophie, les mœurs n'en étoient ni plus douces, ni plus exemtes de ridicules. On voit d'un côté des lettres du Prince, qui accordent aux moines & aux prêtres le droit d'ordonner le duel en

Lauriere, ordon. des rois de France, t. 1. p. 3. 4. 5.

tre leurs sujets libres ou serfs; & de l'autre des anathèmes lancés contre quiconque osera distraire quelque chose d'une somme de vingt sols, destinée par un bon abbé à acheter du poisson pour régaler le monastère. La simonie, ce monstre tant de fois foudroyé, régnoit toujours parmi le clergé & jusques dans les couvents. Les abbés de Morigni avoient acheté quelques églises & certains droits de dixmes, sous prétexte que *c'étoit moins acheter que racheter*. Les scrupules néanmoins vinrent assiéger & tourmenter leur conscience. Mais *la Providence divine* toujours attentive au bien de ses élus, *leur envoya sur ces entrefaites un légat du pape, à qui ils exposerent leur embarras.* Le charitable prélat, pour les rassurer, *leur ordonna de la part de Dieu de recevoir ces mêmes acquisitions de la main de saint Pierre, & de continuer de servir le Seigneur en paix. Ce que je rapporte*, dit l'auteur, *pour instruire nos freres à prendre leurs precautions pour l'avenir, & à ne point s'inquiéter du passé.*

AN. 1137. Chron. Maurin p. 375. Ibid. p. 372, 73.

Le goût du merveilleux étoit toujours le goût dominant. On raconte, sur le témoignage de Pierre le vénérable, qu'un certain comte de Mâcon

Nic. Gilles, chron. an 1120.

An. 1137. étoit si méchant, si brutal, qu'il ne connoissoit ni foi, ni loi. Cet impie en vouloit surtout aux églises & aux monastères, qu'il ne cessoit de piller & de prophaner. Tant de crimes excitérent enfin le courroux du ciel. Un jour que ce mauvais seigneur étoit assis en son palais au milieu d'un grand nombre de chevaliers, on vit tout à coup paroître un grand homme noir, monté sur un cheval noir, qui forçant gardes & barrieres, s'avança, *toujours chevauchant*, jusques dans la salle de compagnie, & ordonna au comte de le suivre. Le malheureux, *comme contraint par puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva & descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, & l'enléve lui & le cavalier à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étoient présents. Toute la ville accourut *pour la merveille regarder, & si longuement le regarda montant & courant par l'air, comme la vûe naturelle des yeux peut porter*. On l'entendoit criant d'une voix horrible: *secourez-moi, citoyens, secourez*

moi : mais personne ne pouvoit lui prêter l'assistance qu'il demandoit. Il disparut enfin, & chacun s'en retourna chez soi, *bien effrayé & convaincu que le Dieu des vengeances punit sans miséricorde ceux qui osent toucher aux biens de l'église.* AN. 1137.



LOUIS VII.

Surnommé le Jeune.

An. 1137. Louis ne se fait point couronner de nouveau, contre la coutume de ses ancêtres.

LOUIS étoit encore en Guienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il en partit aussitôt laissant l'évêque de Chartres pour accompagner la reine, passa à Orléans, dont il châtia les bourgeois rebelles, & se rendit en toute diligence à Paris, où il convoqua une assemblée des seigneurs & des prélats. On y délibéra des moyens les plus propres pour prévenir les séditions, si ordinaires alors dans les commencemens de regne, & l'événement justifia la sagesse du choix: personne ne voulut ou n'osa remuer. Plus l'autorité des descendans de Hugues-Capet s'affermissoit, moins ils crurent devoir prendre de précautions. Ainsi le jeune monarque ne se fit point sacrer de nouveau, comme avoient fait la plûpart de ses prédécesseurs.

Fausse opinion sur la naissance de ce prince.

Quelques auteurs ont osé avancer que ce ne fut point en vertu du droit de primogéniture que Louis succéda au trône: mais qu'il fut préféré, par-

ce qu'il avoit l'esprit plus ouvert & plus cultivé que Robert de Dreux, son frere aîné, homme grossier & de peu de génie. C'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire, où l'on ne trouve rien qui ne la détruise. Toutes les généalogies de nos rois le nomment le second des enfans de Louis le Gros. La chronique de Morigni, ouvrage d'un auteur contemporain, dit en termes précis, qu'après la mort de Philippe, le roi suivit le conseil de ses amis, qui l'exhortoient à faire couronner incessamment le jeune Louis, son second fils (*a*). On lit la même chose dans la chronique du moine Geoffroi, dans les annales d'Albéric *des Trois Fontaines*, & dans l'épitaphe de Louis VII, où il est qualifié le premier d'entre ses freres, autant pour sa piété que par sa naissance (*b*).

AN. 1137. *Nicol. Gill. chron. an.* 1131. *Dubou-lai. univ. Paris. t.* 2. *p.* 115 & 116.

Chron. Morin. tom. 4. *Duch. page* 378.

Chron. anon. script. Duch. ibid. p. 444.

La France ne s'étoit point vûe depuis longtems dans un calme si profond. Ce qui contribua le plus à cette heureuse tranquillité, furent les funestes divisions qui agitoient alors l'Alle-

AN. 1138. Troubles d'Allemagne & d'Angleterre.

(*a*) *Qui post Philippum natus erat.*

(*b*) *Transit in heredem pius ille prior Ludovicus, Nomine, sede, fide, nec pietate minus.*

magne & l'Angleterre. L'empereur Henri V étoit mort ſans poſtérité. Les Allemands au nombre de ſoixante mille s'aſſemblerent pour lui donner un ſucceſſeur. La diette partagée, choiſit dix électeurs : qui élurent Lothaire, duc de Saxe. On prétend que cette élection fut l'ouvrage du moine Suger, qu'on nous repréſente comme le premier miniſtre François qui ait excité des guerres civiles en Allemagne. Il ſe rendit à Mayence, dit-on, avec le cortége d'un ſouverain, & ſoit bonheur, ſoit intrigue, vint à bout de faire donner l'excluſion à Frédéric, duc de Suabe, neveu du feu empereur. Ce jeune prince, excité par l'ambition autant que par le reſſentiment le plus vif contre la France, proteſta avec Conrad ſon frere contre l'élevation d'un ſi redoutable rival. L'empire alors devint le théâtre de la guerre la plus ſanglante : guerre qui ne finit que par la mort de Lothaire & le couronnement de ce même Conrad, qui lui diſputoit le ſceptre Impérial.

AN. 1138.

Hiſt. Ludov. VII, Duch. t. 4. page 412 & 13.

Annal. de l'emp. t. 1. page 195.

L'Angleterre & la Normandie n'étoient pas moins agitées. Tout y étoit en combuſtion depuis la mort de Henri premier. Ce prince par ſon teſtament

avoit laiſſé tous ſes états à l'impératrice Mathilde, ſa fille, femme en ſecondes nòces de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri, & frere de Thibaud comte de Champagne, homme vif, hardi, entreprenant, s'empara de la ſucceſſion au préjudice des légitimes héritiers. On courut aux armes de toute part : l'acharnement fut porté ſi loin, que ce beau royaume, victime de l'avidité & de la fureur des deux parties, *vit périr preſque un tiers de ſes habitants.* Ces cruelles diſſenſions qui déſoloient les états voiſins, aſſuroient, comme on a dit, le repos de la France, qui n'étoit alors occupée que de diſputes théologiques : diſputes ſouvent terribles dans leurs ſuites, mais qui pour cette fois ne troublerent point la tranquillité de la nation.

AN. 1138.

Hiſtor. Lud. VII. ibid.

Abélard obligé de brûler ſon livre ſur la Trinité, n'avoit pas changé de ſentiment. Il continuoit d'enſeigner la méme doctrine, avançant par écrit des propoſitions haſardeuſes dont il ne donnoit l'explication que de vive voix. S. Bernard excité par Guillaume abbé de ſaint Thierri, l'accuſa de mettre des degrés dans la Trinité avec Arius, de

Concile de Sens où Abélard eſt condamné.

Tom. 10. *concil. p.* 1018.

préférer le libre arbitre à la grace avec
AN. 1138. Pélage, & de diviser Jesus-Christ avec Nestorius. On assembla pour cet effet un concile à Sens, où le roi & le comte de Champagne voulurent être présents. L'abbé de Clairvaux parla le premier avec une éloquence qui séduisit. Aux applaudissements de l'assemblée, l'accusé vit bien qu'il alloit être condamné : l'esprit, la mémoire, la parole lui manquerent tout-à-coup. Son embarras passa pour un miracle, tant étoit grande l'opinion qu'on avoit de sa facilité à parler. Ce trouble néanmoins ne l'empécha point de songer à sa sûreté, & pour prévenir un plus grand malheur, il appella de tout au pape. On ne laissa pas de condamner sa doctrine, mais on n'osa toucher à sa personne.

Le malheureux docteur partit aussi-tôt pour aller à Rome se justifier : mais il fut arrêté en chemin par l'abbé de Cluni qui le reconcilia avec saint Bernard. Alors tout changea de face, & Abélard cessa d'être un hérésiarque. Il mourut deux ans après, accablé d'infirmités, laissant plusieurs ouvrages qu'on prétend n'avoir pas été inutiles au *Maître des sentences*. C'étoit sans contredit l'un des plus beaux génies de

son siécle : son malheur fut d'avoir eu un cœur trop tendre & une réputation trop brillante. Héloïse son épouse, lui survécut près de vingt ans, & fut enterrée dans le même tombeau à l'abbaïe du Paraclet, qui la reconnoît pour sa fondatrice. Nous avons encore les lettres qu'ils s'écrivirent depuis leur séparation. On y voit que leur retraite forcée n'avoit point affoibli dans leurs cœurs les sentimens qu'y avoit fait naître une passion légitimée par le mariage. *Vaux, monastère*, s'écrie Héloïse, *je n'ai point perdu l'humanité sous vos impitoyables regles: vous ne m'avez point faite un marbre en changeant mon habit.* On reconnoit cependant un grand fond de piété à travers toutes leurs foiblesses. Les lettres d'Abélard témoignent plus de lecture, plus de solidité : celles d'Héloïse ont plus de vivacité, plus de feu, plus de tendresse.

AN. 1138.

Choisi, hist. eccles. tome 6. l. 20. p. 138.

Tel étoit l'état des affaires, lorsqu'il s'éleva en France un grand trouble à l'occasion du siége de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort, le pape fit élire à sa place Pierre de la Châtre, homme d'une grande naissance, qu'il envoya prendre possession, sans attendre le consentement du roi. Le mo-

AN. 1140.

Le roi se brouille avec le pape.

AN. 1140. *Chron. Maurin. apud Duch. t. 4. p. 386.*

narque indigné de cette hardieſſe, jura que Pierre ne ſeroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette égliſe de choiſir tel autre Prélat qu'il lui plairoit : les chanoines en conſéquence élurent Cadurcus, eccléſiaſtique de la chapelle du roi, & archidiacre de leur Cathédrale. On s'échauffa de part & d'autre. La Châtre alla porter ſes plaintes à Rome, où il fut ſacré par le pape, qui diſoit *que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit inſtruire, & ne pas accoutumer à de pareilles entrepriſes.* Paroles auſſi indiſcrettes qu'indécentes dans la bouche d'un homme qui devoit ſa grandeur à la protection que la France lui avoit accordée contre la puiſſante faction d'Anaclet. Le nouvel archevêque cependant, après s'être aſſuré du ſuffrage de Rome, revint pour prendre le gouvernement de ſon diocèſe : mais les habitans de Bourges, fidèles aux ordres du monarque, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville. Innocent ne s'étoit point attendu à tant de réſiſtance de la part *d'un jeune homme*. Il en fut outré, mit toutes les terres du roi en interdit, & défendit de célébrer l'office divin.

Le prélat, chaſſé de ſon ſiége, ſe

retira auprès du comte de Champagne, qui le prit ſous ſa protection. C'étoit Thibaud, homme à canoniſer, ſi l'on en croit les dévots de ce tems, qu'il affectoit de combler de ſes bienfaits. On raconte qu'un jour il alla trouver ſaint Norbert pour lui offrir tous ſes biens & lui demander l'habit de Prémontré. C'étoit de quoi enrichir à jamais le nouvel ordre, qui par cette donation entroit en poſſeſſion des comtés de Chartres, de Blois, de Meaux, & de Troyes. Mais il n'étoit pas facile de détruire tant de ſeigneuries: le royaume en eût été affoibli. Cette conſidération détermina le pieux fondateur à ordonner à ſon proſélyte de reſter dans le monde, pour y porter le joug du Seigneur avec celui de la chaſteté conjugale: commandement auquel il ſe ſoumit avec d'autant plus de réſignation, qu'il en avoit plus couté peut-être pour le donner. Cette démarche néanmoins lui fit beaucoup d'honneur parmi les Cénobites, qui le regardoient comme un héros chrétien. Bien des gens au contraire en jugeoient peu avantageuſement. Le comte, ſi l'on s'en rapporte à leur témoignage, n'étoit rien moins qu'un dévot: mais un homme ruſé,

AN. 1140.

Vita S. Norb. c. 12. tome 197. Boll. p. 841.

AN. 1141. fier, malin, dont toute la politique se réduisoit à troubler l'état, un intriguant, qui avoit part à toutes les querelles, petites ou grandes, qui s'élevoient dans le royaume, un rebelle enfin, qui mettoit toute son application à nuire au souverain.

Il arriva sur ces entrefaites que Raoul, comte de Vermandois, répudia sa femme, sous le pretexte ordinaire de parenté. Le roi qui l'aimoit comme son ministre & le considéroit comme son parent, lui fit épouser Pernelle ou Pétronille, sœur cadette de la reine Eleonore. Le divorce fit grand bruit. On répandit que les quatre évéques qui avoient prononcé la sentence de séparation, n'avoient point vérifié selon les formes, si les deux époux étoient véritablement alliés dans un degré défendu. La comtesse se plaignit amérement. Le comte Thibaud, son cousin-germain (d'autres disent son pere) appuya si fortement ses plaintes auprès du pape, qu'il l'engagea à excommunier Raoul, s'il ne quittoit sa seconde femme pour reprendre la premiere.

Spicileg. p. 400.

AN. 1142. Louis étoit un jeune prince de vingt ans, vif, ardent & brave : irrité des perpétuelles intrigues de Thibaud, il

rassemble ses troupes, & fond sur la Champagne, où il met tout à feu & à sang. Le comte, poussé à outrance, demanda grace, & l'obtint à condition qu'il agira de tout son pouvoir pour faire lever l'excommunication fulminée contre Raoul, & l'interdit où le pontife romain avoit mis les terres de l'obéissance du roi. Il en vint à bout; mais le monarque avoit à peine congédié son armée, que le pape lança de nouveaux foudres. Louis crut que tout ce qui avoit été fait, n'étoit qu'un jeu de l'artificieux vassal, pour l'amuser. Il reprit aussitôt les armes, & le dépit dans le cœur, le flambeau à la main, rentra de nouveau sur les domaines du rebelle, surprit Vitry, & fit mettre le feu à l'église paroissiale, où plus de treize cents personnes qui s'y étoient refugiées, périrent victimes des flammes. C'étoit un emportement de jeunesse: bientôt la réflexion fit place au repentir. Le jeune prince, rendu à lui-même, conçut toute l'énormité de son action. Il pleure, il se désespere, il croit à tout moment voir la foudre prête à l'écraser. Il ne fut pas difficile dans ces circonstances de lui persuader de donner la paix au comte, de rétablir

AN. 1142.

Il fait une rude guerre au comte de Champagne; qu'il regarde comme l'auteur de ces brouilleries.

Duch. t. 4. p. 438.

l'archevêque de Bourges dans son siége, & de faire vœu d'aller au secours de la Terre-Sainte : pénitence qu'on croyoit alors la plus efficace pour expier les plus grands crimes. Il est nécessaire de reprendre la chose d'un peu plus haut.

AN 1144. Etat du royaume de Jérusalem.

Les conquêtes des croisés en Asie s'affoiblissoient de jour en jour. Les premiers conquérans n'étoient plus, & les états qu'ils avoient fondés avec tant de gloire, menaçoient une prochaine ruine. On en comptoit quatre : le comté d'Edesse, qui avoit pour souverain Josselin de Courtenai II du nom : le comté de Tripoli, où commandoit Raymond de Toulouse, arriére-petit-fils du fameux comte de S. Gilles : la principauté d'Antioche, qui étoit possédée par Raymond de Poitiers, frere du dernier duc d'Aquitaine, oncle de la reine Eléonore : le royaume ou baronnie de Jerusalem qui étoit gouverné par Baudouin III, fils du comte Foulques d'Anjou & de la princesse Melesidde. Le premier comprenoit le païs des environs de l'Euphrate : le second & le troisiéme s'étendoient le long de la mer de Phenicie : le quatriéme étoit borné par les trois

Guillel. Tyr. l. 16. c. 26.

autres & par l'Idumée en tirant vers l'Egypte. L'union de ces princes les auroit rendu invincibles; leurs divisions & leurs jalousies causerent leur perte. Sanguin, soudan d'Alep & de Mosul, profita de cette mésintelligence, vint mettre le siége devant Edesse, & l'emporta après plusieurs assauts. Déja il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses eunuques. Mais il avoit un fils aussi brave & plus habile encore, qui lui succéda dans sa puissance comme dans ses projets. C'étoit Noradin, si fameux dans les histoires de ce tems par les grandes choses qu'il exécuta.

AN. 1144.

Les chrétiens d'Orient, près d'être accablés par une puissance si formidable, solliciterent vivement une nouvelle croisade. La premiere avoit commencé par la France: ce fut encore à elle qu'on s'adressa pour la seconde. S. Bernard, à qui il avoit été donné de dominer les esprits, fut chargé de la prêcher, non-seulement dans le royaume, mais dans l'Allemagne & dans la Flandre. Il le fit avec tant d'ardeur, qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu que cette expédition

AN. 1145.

S. Bernard est chargé de prêcher une nouvelle croisade.

seroit heureuse. Le roi vouloit en être :
An. 1145. Bernard l'en pressoit : Suger au contraire faisoit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avoit tout à craindre & rien à espérer. L'estime qu'il avoit pour ces deux grands hommes, balança quelque tems sa résolution. Tous deux en effet étoient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'étoit attiré une considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même : le second, par un génie supérieur soutenu par une vaste capacité & d'une probité reconnue, s'étoit acquis dans l'esprit du public une confiance qui honore la vertu même. L'abbé de Clairvaux avec l'air & l'enthousiasme d'un prophéte, en avoit toute l'inflexibilité : l'abbé de saint Denis avec plus de connoissance du monde, étoit aussi plus retenu, plus insinuant ; & sa fermeté n'alla jamais au-dela des bornes. L'un & l'autre agissoient par de grandes vûes : Bernard ne songeoit qu'aux intérêts de la religion : Suger cherchoit en même tems le bien de la religion & de l'état. Mais il ne

ſut point écouté. Le prophéte l'emporta ſur le ſage & religieux politique. Le jeune monarque étoit ſi frappé de l'action barbare qu'il avoit commiſe à Vitry, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en Paleſtine, un crime qu'il eût mieux réparé dans ſon royaume par une bonne adminiſtration.

AN. 1146. Parlement de Vezelai où les François prennent la croix.

On convoqua pour cet effet un parlement à Vezelai en Bourgogne. C'eſt la premiere fois que notre hiſtoire ſe ſert de ce terme (a), pour exprimer une aſſemblée de la nobleſſe & du clergé : on l'appelloit auparavant *Synode* ou *Plaids*. La réputation de ſaint Bernard & l'eſprit du tems y emmenerent un ſi grand nombre de prélats, de ſeigneurs & de gentilshommes, qu'on fut obligé de le tenir en pleine campagne. On y avoit dreſſé une eſpèce de théatre, où l'abbé de Clairvaux parut à côté du roi. L'homme de Dieu harangua avec tant de véhémence, qu'il inſpira à tous les aſſiſtans le deſir de s'enrôler pour cette pieuſe expédition. Le monarque parla enſuite, & ſon autorité acheva de déterminer ceux que l'éloquence du prédicateur avoit déja fort ébranlés. Auſſi-tôt il ſe leve, &

Hiſt. Lud. VII. tome 4. page 113.

(a) Le Gendre, Hiſt. de France, t. 2. p. 350.

AN. 1146.

plein d'un ſaint enthouſiaſme, ſe jette aux pieds de Bernard, pour recevoir de ſa main une croix que le pape lui avoit envoyée de Rome. La reine, ſoit bienſéance, ſoit tendreſſe pour ſon mari, ſuivit ſon exemple, & fut elle-même imitée par un très-grand nombre de ſeigneurs.

Noms des principaux croiſés.

Ibid. p. 413. 54.

Les principaux étoient Alfonſe de ſaint Gilles comte de Toulouſe, Thierri d'Alſace comte de Flandres, Henri fils du comte de Champagne, Guy comte de Nevers, Renaud ſon frere, comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux, frere du roi, Ives comte de Soiſſons, Guillaume comte de Ponthieu, Guillaume comte de Varennes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Couci, Geoffroy de Rancon, Hugues de Luſignan, Guillaume de Courtenai, Renaud de Montargis, Ithier de Thoci, Gaucher de Montgeai, Everard de Breteuil, Dreux de Monchi, Manaſſés de Bullis, Anſeau de Trenel, Guerin ſon frere, Guillaume Bouteiller, & Guillaume Agillon de Trie.

On nomme parmi les prélats, Simon evêque de Noyon, Geoffroy de Langres, Aluin d'Arras, Arnoul de Liſieux, Herbert abbé de ſaint Pierre le

Vif

Vif de Sens, & Thibaud abbé de ſainte Colombe de la même ville. AN. 1146.

Cette pieuſe fureur paſſa de la nobleſſe au peuple : on crioit de tout côté, *la croix*, *la croix*. Le S. abbé en avoit fait une proviſion immenſe, qui fut bientôt diſtribuée. Il ſe vit obligé de mettre une partie de ſes habits en piéces pour y ſuppléer : foible reſſource qui ne tarda pas d'être épuiſée. Ceux qui n'avoient pû en avoir des mains de l'homme de Dieu, déchirerent leurs vêtemens pour s'en faire à eux-mêmes, & ſe les attacherent ſuivant la coutume ſur l'épaule droite. Tel étoit l'empreſſement de s'engager pour cette ſainte milice, qu'il ne reſta dans pluſieurs bourgs que les femmes & les enfans. Il ſembloit que les François dégoutés du riche païs que leurs ancêtres avoient conquis, alloient chercher un autre établiſſement dans une nouvelle terre. On envoyoit une quenouille & un fuſeau à quiconque pouvoit ſe croiſer, & ne le faiſoit pas. Il n'y eut pas juſqu'au ſexe le plus foible, qui ne voulût avoir part à cette pénible entrepriſe : la plûpart des femmes des croiſés, ſuivirent leurs maris dans un pélerinage auſſi long que dangereux.

Empreſſement du peuple pour ſe croiſer.

Bernard. epiſt. 246.

Abrégé de l'Hiſt. Univ. 2. *part. p.* 7.

AN. 1146. L'assemblée de Chartres défere le commandement de l'armée à S. Bernard, qui le refuse.

Gauf. vita S. Bern. c. 4.

Bern. epist. 236.

Otho Frising. l. 1. de gest. Frid. c. 37.

Un bruit se répandit tout-à-coup que l'abbé de Clairvaux avoit des révélations & faisoit des miracles. Un de ses disciples publia dans un écrit, qu'à sa parole les aveugles avoient vu, les boiteux avoient marché, & les malades avoient été guéris. Toute la France se trouva si fort prévenue que le succès de cette expédition dépendoit du saint homme, que dans une assemblée tenue la même année à Chartres, on lui offrit le généralat de l'armée. Mais l'exemple de Pierre l'Hermite étoit trop récent: Bernard avoit trop d'esprit pour s'exposer au même ridicule. Il refusa donc un emploi qui ne convenoit point à un homme de son état; & content de celui de prédicateur & de thaumaturge, il partit pour l'Allemagne, où il fit taire un autre moine, qui, sans avoir la mission du pape, osoit exhorter les peuples Chrétiens à prendre les armes pour secourir leurs freres d'Asie.

AN. 1147. Autre assemblée à Etampes, où l'on décide que les croisés prendront le chemin de terre.

On peut compter parmi les autres prodiges de sa mission, qu'il préchoit par-tout en François aux Allemands, & qu'il sçut également persuader comme en France. L'empereur Conrad III du nom, Henri duc de Suabe son

frere, & son neveu Frédéric qui lui succéda depuis à l'empire, demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du zélé missionnaire. Cet exemple fut bien-tôt suivi d'une multitude infinie de prélats, de princes, de seigneurs, de gentilshommes & de soldats, qui accouroient en foule de toutes les parties de l'Allemagne, pour s'enrôler dans cette pieuse guerre. Bernard, après avoir embrasé la Germanie du même feu qu'il avoit allumé en France, se rendit à l'assemblée d'Etampes, où de concert avec les envoyés de l'empereur, il fut décidé qu'à l'exemple des derniers conquérants de la Palestine, les deux nations iroient par terre jusqu'à Constantinople. Ce fut la premiere faute des nouveaux croisés, qu'une triste expérience auroit dû engager à prendre des précautions contre la perfidie des Grecs. Le chemin par mer étoit en même-tems & le plus court & le moins dangereux. Le roi de Sicile offroit des vaisseaux, des vivres, & toutes les choses nécessaires pour le transport de l'armée. Mais la crainte de ne pouvoir passer tous en même-tems, l'assurance que le grand

AN. 1147.
Idem. ibid. c. 4.

AN. 1147. nombre devoit vaincre, l'imprudence enfin attachée à ces expéditions d'outremer, firent rejetter ces offres avantageuses.

L'abbé Suger régent du royaume.

Cependant ce même parlement qui venoit de prendre une résolution si contraire à la bonne politique, fit paroître une rare prudence dans le choix d'un régent du royaume. Il falloit pour cet emploi un homme également agréable au prince, aux grands, & au peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans hauteur, bon sans foiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention. Tel étoit l'abbé Suger, personnage aussi distingué dans le monastere par ses vertus, que dans le conseil du roi par ses lumieres. Ce furent ces considérations qui réunirent tous les suffrages en sa faveur. On lui avoit associé le comte de Nevers, l'un des plus braves & des plus honnêtes hommes de son siecle: mais il refusa absolument cet honneur. Il avoit fait vœu d'être Chartreux, & l'exécuta peu de tems après. On jetta donc les yeux sur Raoul de Vermandois, qui fut chargé du comman-

Chron. Maurin. Duch. t. 4. p. 389.

dement des armées ſous l'autorité du régent. An. 1147.

Le ſage miniſtre s'étoit toujours oppoſé fortement à la réſolution que le monarque avoit priſe de s'éloigner de ſon royaume : il ſe défendit de même d'accepter un emploi dont il ſentoit tout le fardeau. Mais l'aſſemblée tint ferme dans ſon choix, & le pape qui arriva ſur ces entrefaites, lui ordonna de la part de Dieu de ſe ſoumettre à la volonté du prince, des ſeigneurs & de la nation. Le pontife, Eugene III, étoit venu exprès pour donner au roi dans l'égliſe de S. Denis les marques de ſon pélerinage, c'eſt-à-dire, la pannetiére & le bourdon, avec la bénédiction apoſtolique. Il lança les foudres eccléſiaſtiques contre ceux qui pendant l'abſence du ſouverain oſeroient entreprendre contre l'autorité royale, & obligea les égliſes & les monaſteres à fournir de groſſes ſommes pour les frais de cette expédition. La ſeule abbaye de Fleury fut taxée à mille marcs d'argent, ſomme prodigieuſe pour ce tems-là. On s'attend ſans doute à des repréſentations très-vives de la part des moines. L'abbé en effet pleura, ſupplia, conjura : il

Vita Suger. per Guilelm.

Apud Duch. t. 4. p. 423. 24.

en fut quitte pour trois cent marcs & cinq cent pesants d'or.

AN. 1147.

Départ du roi : sa réception à Constantinople : portrait de l'empereur Manuel Comnene.

Tout étant prêt pour le départ, le roi, après avoir reçu l'oriflamme des mains de l'abbé de S. Denis, se mit en marche à la tête de plus de deux cents mille hommes, & arriva heureusement à la vûe de Constantinople. Il y fut reçu avec toute la pompe imaginable. L'empereur envoya au devant de lui non seulement la noblesse de sa cour, mais le patriarche lui-même, avec tout le clergé de la ville impériale : honneur qu'il n'avoit point fait au roi de Germanie, quoique son beau-frere. Cet empereur étoit Manuel Comnene, jeune prince de 25 à 26 ans, d'une figure aimable, d'un abord charmant, d'une prudence au-dessus de son âge, d'une éloquence qui séduisoit, d'une bravoure enfin qui sembloit le rendre digne du trône où sa naissance l'avoit élevé. Mais toutes ces qualités étoient effacées par des vices plus grands encore. Débauché jusqu'au scandale, il vivoit avec la princesse Théodora sa mere avec aussi peu de précaution, que si elle eût été sa femme. Prodigue jusqu'à la sotise, il accabloit ses sujets d'impôts pour

Nicet. in. Man. l. 1. 3. 4. & 7.

avoir de quoi fournir à l'avidité de sa maitresse, des eunuques, & des minis- AN. 1147.
tres infâmes de ses passions. Perfide jusqu'à la trahison, il n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour perdre l'armée des croisés. Ce portrait si peu flatté n'est ni d'un François, ni d'un Allemand : on pourroit le soupçonner de préjugé & de mauvaise foi : il est tout entier d'un auteur Grec, assez équitable pour aimer la vérité, assez ferme pour la dire.

C'est de Nicetas même qu'on apprend que Manuel sous les dehors trompeurs de l'amitié, donnoit aux croisés des guides qui par ses ordres les engageoient dans des défilés où il les faisoit attaquer par ses troupes : qu'il leur fit fermer les portes de toutes les villes, où ils ne pouvoient acheter des vivres, qu'ils n'eussent premierement déposé leur argent dans des paniers qu'on leur descendoit du haut des murailles ; ce qui les exposoit souvent à être trompés, les Grecs disparoissant quelquefois sans leur rien donner : qu'on méloit de la chaux à la farine qu'on leur distribuoit, ce qui fit mourir une infinité de soldats : qu'on avoit fabriqué exprès une monnoie de bas alloi,

Idem. l. i. n. 4. p. 41.

qu'on leur donnoit lorſqu'ils avoient quelque choſe à vendre, qu'on réfuſoit lorſqu'ils vouloient acheter : *qu'il n'y eut enfin ſorte de méchanceté qu'il ne leur fît, ou n'ordonnât de leur faire, pour ſervir d'exemple à leurs deſcendans, & les détourner de venir ſur les terres de l'empire Grec.* Ce ſont les propres termes de l'hiſtorien de Manuel Comnene.

AN. 1148.

Défaite de l'armée de l'empereur Conrad.

Mais de toutes ces perfidies, la plus déteſtable fut celle qui livra l'armée de Conrad à la diſcrétion des infidéles. Ce monarque ſéduit par les fauſſes careſſes de l'empereur Grec, accepta de ſa main des guides, qu'il eût été plus prudent de faire venir des états des princes Latins. Il ſe mit donc en marche ſur leur bonne foi, & arriva heureuſement à Nicomédie, où l'on délibéra ſur le chemin qu'on devoit prendre pour aller à Antioche. Il y en avoit deux : le premier à droite, ſur le bord de la mer, plus ſûr & moins expoſé aux embuſcades, mais plus long du double : le ſecond à gauche, beaucoup plus court, mais dans des déſerts horribles, embarraſſés de montagnes & de rochers, où l'on ne voyoit que bêtes féroces. Ce fut pour cette route ſtérile & impraticable que Conrad ſe détermina. Une autre impru-

Geſta Lud. VII. c. 6. 7. 8. Duch. 394. 95. 96.

dence plus grande encore, c'eſt que ſur la parole des Grecs qui lui promettoient de le conduire en une ſemaine dans un pays abondant & fertile, il ſe laiſſa perſuader de ne prendre des proviſions que pour huit jours. Mais au bout de ce terme, il ſe trouva engagé dans les détroits du mont Taurus, ſans vivres, ſans fourages, & preſque ſans eau. Tel étoit l'état de l'armée, lorſque, pour comble de malheur, les guides s'échapperent, l'abandonnant à la faim & aux fléches des Turcs, qui n'eurent que la peine de tuer des gens peſamment armés, excédés de fatigues, exténués d'inanition, incapables d'ailleurs d'agir dans un terrein où la lance, l'épée & la hache étoient inutiles. L'empereur bleſſé de deux coups de fléches, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, ſe retira du côté de Nicée, où il arriva preſque ſans équipages, & ſans armes. On dit que de cette belle armée de ſoixante-dix mille hommes de cavalerie, & d'une multitude innombrable de gens de pied, il ne s'en ſauva pas la dixiéme partie. Tout le reſte fut maſſacré ou mené en eſclavage.

AN. 1148.

AN. 1148. Le roi cependant ignoroit cette infâme trahiſon. Manuel n'oublioit ni careſſes, ni amitiés pour ſurprendre ſa confiance. Il lui fit demander une entrevue. Louis qui jugeoit des autres par lui-même, voulut bien entrer dans la ville, ſuivi ſeulement de quelques ſeigneurs de ſon armée. C'étoit une imprudence : heureuſement elle n'eut aucune ſuite fâcheuſe. L'empereur, revêtu de ſes habits impériaux, l'alla recevoir à la porte du grand palais, & du plus loin qu'il le vit, courut à lui, ſe jetta à ſon cou, & l'embraſſa tendrement. Après les premieres civilités, ils s'aſſirent chacun ſur un ſiége, *ſans diſtinction, ni prééminence* : ce ſont les termes d'Odon de Deuil, moine de S. Denis, ſécrétaire & aumonier du roi dans cette expédition. On voit dans le même hiſtorien un autre trait de cette noble fermeté, avec laquelle le jeune monarque françois ſçavoit tenir ſon rang, & défendre les prérogatives de ſa couronne. Déja il avoit paſſé le détroit, lorſque Manuel l'envoya prier de revenir à Conſtantinople, pour y conférer de quelques affaires. Le roi lui fit dire que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de le venir

Le roi traite avec l'empereur Grec d'égal à égal.

Odo de Diog. l. 3.

trouver lui-même, ou du moins de faire la moitié du chemin, afin qu'ils puissent traiter sur mer *d'égal à égal.* Le prince Grec fut obligé de prendre ce parti & de s'avancer jusques sur les bords de la Propontide. AN. 1148. *Idem. l. 4.*

On y fit un traité par lequel l'empereur & le roi s'engageoient, l'un à fournir des vivres à l'armée françoise, l'autre à ne se saisir d'aucune place qui fut du domaine impérial. Ce premier article ne souffrit aucune difficulté : mais lorsqu'il fut question de l'hommage que Manuel exigeoit des seigneurs françois, on disputa beaucoup & long-tems. Le comte de Dreux persuadé que ce seroit deshonorer le sang de France que de reconnoître pour son seigneur quelque autre que le roi son frere, se détacha de l'armée avec ses seules troupes, & s'avança du côté de Numidie. L'évêque de Langres, Godefroy, qu'on peut appeller le Nestor des croisés, représenta vivement que cette prétention de Comnene étoit également honteuse pour le roi & injurieuse à la nation : qu'il ne falloit y répondre qu'en attaquant les villes d'Asie qui lui appartenoient : que c'é- *Idem, ibid.*

[redacted]

AN. 1148.

toit le ſeul moyen de le mettre efficacement à la raiſon.

L'évêque de Langres propoſe de ſe rendre maître de Conſtantinople.

Déja ce même prélat, homme d'une prudence conſommée, à qui tous les artifices des Grecs ne purent jamais faire prendre le change, avoit propoſé dans un conſeil de ſe rendre maître de Conſtantinople : action auſſi légitime dans ſon principe, qu'utile dans ſes ſuites & facile dans l'exécution. « La » haine des Grecs contre les Latins, » leurs uſurpations ſur les états des » croiſés qu'ils avoient dépouillés de » Tarſe & de Mamiſtra, la nouvelle » tentative qu'ils venoient de faire ſur » Antioche, leurs ligues perpétuelles » avec les ennemis de la religion pour » exterminer les chrétiens Francs, les » embûches enfin qu'ils ne ceſſoient de » leur dreſſer depuis leur entrée dans » la Thrace, leur ſchiſme, tout deve» noit non pas ſimplement un prétexte, » mais un juſte ſujet de leur déclarer la » guerre. C'étoit aſſurer à jamais la » conquête de la Paleſtine, où l'on » pourroit plus aiſément faire paſ» ſer des ſecours. Car il ne doutoit nul» lement du ſuccès de l'entrepriſe. Les » troupes de l'empereur n'étoient com» parables en rien à celles du roi : les

Ibid.

» murailles de la ville menaçoient ruine en plusieurs endroits : il ne s'agissoit que de se saisir des aqueducs qui lui fournissoient l'eau douce : les habitans privés d'une chose si nécessaire à la vie, se verroient bientôt obligés de se rendre à discrétion. AN. 1148.

Cet avis si sage fut suivi des plus sensés : mais c'étoit le petit nombre, chose ordinaire dans les grandes assemblées : la plupart y trouvoient plus de politique que de religion. « On avoit fait vœu de faire la guerre aux Mahométans : ce seroit le violer que d'en différer l'exécution pour attaquer des chrétiens. On rendoit hommage en France à d'autres seigneurs qu'au souverain pour les fiefs qu'on tenoit d'eux : il ne seroit pas plus honteux de le faire à l'empereur Grec : cela ne dérogeoit en rien à la fidélité qu'on devoit au roi envers tous & contre tous. » Ce sentiment prévalut. On fit l'hommage à condition néanmoins que si Manuel manquoit à ses engagemens, les François ne seroient obligés à rien de ce qu'ils promettoient. *Ibid.*

Entrevue de Louis & de Conrad Retraite de ce dernier.

Louis se mit aussi-tôt en marche, & s'avança du côté de Nicée. Il étoit

AN. 1148. campé ſur le lac d'Aſcagne, lorſque Frédéric, neveu de Conrad & ſon ſucceſſeur à l'empire, vint lui apprendre le déſaſtre de ſon oncle, & le prier de vouloir bien qu'ils conféraſſent enſemble ſur le déplorable état où il ſe trouvoit. Le roi, ſenſible au malheur de ce grand prince, fit monter à cheval quelques-uns des principaux ſeigneurs de ſon armée, & ſe rendit avec eux au camp de l'empereur. On ne vit jamais rien de plus tendre & de plus touchant que leur entrevûe. Louis offrit aux Allemands tout ce qui pouvoit les conſoler dans leur diſgrace : Conrad de ſon côté promit de ne point ſe ſéparer des François, & de combattre toujours de concert les ennemis de la religion. Mais les fréquentes déſertions des ſeigneurs qui lui demandoient chaque jour leur congé, firent bientôt évanouir cette généreuſe réſolution. Humilié de ſe voir ſi peu accompagné, chagrin d'ailleurs d'avoir perdu ſa réputation & ſes forces, honteux peut-être de ne paroître que comme un ſimple volontaire à la ſuite du roi, il renvoya par terre une partie de l'infanterie qui lui reſtoit, & s'embarqua pour Conſtantinople, où il alloit attendre,

Guill. Tyr. l. 16. c. 23.

disoit-il, des renforts qui devoient le joindre incessamment. Il fut bien reçu, parce qu'alors il faisoit plus de pitié que de peur.

An. 1148.

Le roi défait les Turcs au passage du Méandre.

Le roi cependant continua son chemin & passa le Meandre, fleuve aussi large que profond, à la vûe des Turcs qui lancerent inutilement une gréle de fléches sur ses troupes. Les François, armés de casques & de cuirasses, souffrirent si peu de cette multitude de traits, qu'ayant enfin gagné le bord, ils enfoncerent les premiers rangs des infidéles, les poursuivirent jusques dans leur camp qu'ils forcerent, y firent un horrible carnage, grand nombre de prisonniers, & un riche butin. Mais quelques jours après, les vainqueurs furent eux-mémes défaits par la faute de l'officier qui commandoit l'avant-garde.

Gest. Lud. VII c. 11. p. 398. Duch. tome 4.

Surprise & défaite des François par les Mahométans.

Tel étoit l'ordre établi dans la milice Françoise, que deux des principaux seigneurs commandoient alternativement, l'un l'avant-garde, l'autre l'arriére-garde, & ordonnoient souverainement du lieu où l'on devoit camper. Geoffroy de Rançon, l'un des premiers barons du Poitou, conduisoit ce jour-là le premier corps, portant l'é-

Ibid. c. 12.

An. 1148. tendard royal, précédé de la banniere de S. Denis, qu'on appelloit *oriflamme.* On étoit convenu qu'il iroit asseoir son camp sur le haut d'une montagne, pour être toujours maître des défilés. Mais n'y trouvant ni fourages, ni eau, il descendit dans une plaine qui lui parut délicieuse. Les Turcs profiterent de cette imprudente démarche, vinrent à toutes jambes se saisir des hauteurs, & couperent tellement la communication entre le baron & le roi, qu'il leur fut impossible de se donner aucun secours. Alors ceux des Mahométans qui étoient sur les aîles, fondirent avec impétuosité sur l'arriere-garde, & la chargerent avec tant de fureur, que la premiere ligne fut renversée presque aussi-tôt qu'attaquée. La seconde soutint mieux le choc. Mais tel étoit le nombre des assaillants, telle la surprise des croisés, que l'armée chrétienne alloit être taillée en piéces, si la nuit ne fut survenue.

Louis se sauve d'un grand danger par sa valeur.

Le roi se défendit seul contre plusieurs Sarrasins, qui le poursuivoient pour avoir ses éperons dorés. Il s'adossa contre un gros arbre, & les repoussa si vivement, qu'il eut le tems d'y monter. Les barbares l'y attaque-

rent à coup de fléches : mais la bonté de ses armes se trouva à l'épreuve de leurs traits. Quelques-uns essayerent d'y grimper après lui : stériles efforts. Louis sçut si bien se servir du sabre, coupant têtes & bras à ceux qui osoient l'approcher, que les assaillans, ne le connoissant point, l'abandonnerent pour aller piller ailleurs. Il descendit alors, monta sur un cheval sans maître, erra quelque tems à l'avanture : mais enfin malgré l'obscurité de la nuit, il eut le bonheur de trouver les défilés des montagnes, & arriva heureusement au camp de son avant-garde, qui en voyant son roi en vie, se consola de la perte de la moitié de l'armée.

AN. 1148.
Guill. Tyr. l. 16. c. 27.

On se remit en marche dès le lendemain, & après plusieurs jours d'un pénible chemin, on alla camper sous les murs d'Attalie, petite ville maritime de la Pamphilie, sous la domination de l'empereur Manuel. Le gouverneur qui craignoit que Louis n'entreprit de venger sur lui toutes les perfidies de sa nation, lui offrit des vaisseaux pour transporter ses troupes en Syrie. Le voyage par terre étoit encore fort long & dans un pays en-

Il s'embarque à Antioche.

Odo de Diog. l. 7.

nemi : le roi accepta ſes offres : mais le perfide Grec lui en fit amener ſi peu, & de ſi petits, que le monarque fut obligé de s'embarquer ſans ſon infanterie, qu'il laiſſa ſous la conduite du comte de Flandre & d'Archambaud de Bourbon. Il n'en arriva pas la moitié à Antioche, où Louis fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Raymond vint au-devant de lui à la tête de la nobleſſe du pays, & le conduiſit comme en triomphe dans un palais richement orné pour le recevoir. La politique, plus encore que les égards juſtement dûs à un ſi grand roi, avoit ordonné cette ſuperbe réception. Le prince d'Antioche avoit des vûes ſur les villes d'Alep & de Céſarée, qui étoient à ſa bienſéance : il n'oublia ni careſſes, ni préſens, pour engager les François à l'aider dans cette entrepriſe. La reine ſollicitoit vivement en ſa faveur : mais les prieres de la femme furent peut-être la cauſe de l'opiniâtre refus du mari.

AN. 1148.

Il y trouve de grands ſujets de chagrin de la part de la reine, & part pour Jéruſalem.

C'étoit une jeune princeſſe très-bien faite, qui à beaucoup d'attraits joignoit une grande vivacité d'eſprit, mais coquette & galante juſqu'au ſcandale. Louis n'ignoroit point que le

prince d'Antioche, quoique son oncle, avoit sçu lui plaire : il avoit sur cet article plus que des soupçons. Quelques personnes *mal avisées* vinrent encore l'avertir *qu'elle s'étoit amourachée d'un jeune Turc, nommé Saladin, qu'elle en avoit reçu des présens, qu'elle avoit même porté la complaisance pour lui jusqu'au crime, en un mot qu'elle se comportoit moins en reine qu'en femme prostituée.* Ainsi plus Éléonore témoignoit d'envie de demeurer à Antioche, plus Louis avoit d'empressement à l'en tirer. Il refusa donc de se joindre aux Syriens, & répondit constamment qu'avant toutes choses, il vouloit aller accomplir son vœu à Jérusalem. Raymond désespéré de ce refus, méditoit de s'en venger sur le roi : mais ce prince trouva moyen de s'échapper la nuit, & d'emmener la reine lorsqu'elle s'y attendoit le moins. Les François étoient campés aux environs d'Antioche : Louis se mit à leur tête, & partit pour la sainte cité, où l'empereur Conrad l'attendoit. *Il y fut reçu comme l'Ange de Dieu.* Toute la ville sortit au-devant de lui, portant des rameaux & criant comme les enfans des Hébreux : *Beni soit celui qui vient*

AN. 1148.

Guill. Tyr. l. 16 c. 7.

Frag. de rebus Lud. VII. Duch. t. 4. p. 440.

Math. Paris. an. 1150. p. 112.

Gesta Lud. VII. c. 17.

AN. 1148.

au nom du Seigneur. Son premier soin fut de visiter les saints lieux, toujours accompagné du roi, des barons & des prélats du royaume de Jérusalem : il laissa partout des marques éclatantes de sa magnificence & de sa piété.

Les croisés forment le siége de Damas.

On indiqua une assemblée à Ptolemaïs, appellée autrement saint Jean d'Acre, où tous les princes chrétiens d'Orient se rendirent. Il y fut résolu qu'on assiégeroit Damas, ville aussi peuplée qu'opulente, qui incommodoit également Jérusalem, Antioche & Tripoli. Le jeune Baudouin joignit ses troupes à celles de l'empereur & du roi. C'étoit un prince de vingt ans, qui brûloit de se signaler aux yeux des deux plus grands monarques de l'Occident : il obtint la pointe des attaques. La place extrêmement fortifiée à l'Orient & au midi, n'étoit défendue à l'occident & au septentrion que par une prodigieuse multitude de jardins fermés de haies & de murailles, entrecoupés de mille petits canaux, & séparés les uns des autres par une infinité de chemins étroits qui formoient comme un labyrinthe, où l'on ne pouvoit avancer sans s'exposer au risque d'être chargé en tête, en queue, & en flanc.

Ibid. c. 20.

Ce fut par cet endroit que les croisés donnerent le premier assaut, qui fut soutenu avec beaucoup de bravoure de la part des infidéles. Mais enfin après cinq ou six jours de résistance, les assiégés toujours poussés avec furie, furent obligés de se jetter dans la ville, dont tous les dehors demeurerent au pouvoir des chrétiens. On dit que Conrad voyant dans un de ces combats un Sarrazin armé de toutes piéces, qui avoit abbattu un grand nombre de soldats, courut à lui, & lui déchargea un si furieux revers sur le côté droit du cou, qu'il le fendit en deux comme en écharpe. Quoi qu'il en soit de cette force prodigieuse ou fabuleuse, ce premier succès assuroit la prise de Damas, si la discorde ne se fût mise parmi les assiégeans.

An. 1148.

Ibid. c. 22.
Guill. Tyr. l. 17. c. 4.

On comptoit tellement sur cette conquéte, qu'on vit s'élever tout à coup mille brigues pour en obtenir la propriété. Thierri d'Alsace sollicita si efficacement auprès de Louis, de Conrad, & de Baudouin, qu'ils lui promirent de lui en assurer la possession. Cette préférence fit des jaloux. Les barons de Syrie aimant mieux voir cette importante place au pouvoir des Turcs,

Ils sont obligés de le lever par la perfidie des Syriens.

Gesta Lud. VII. c. 25.

An. 1148.

que ſous la domination du comte de Flandres, formerent le deſſein d'en empêcher la priſe. Ces traîtres firent ſi bien par leurs beaux raiſonnemens, qu'ils vinrent à bout de perſuader aux princes croiſés de tranſporter l'attaque du côté de l'orient & du midi, ſous prétexte que c'étoit l'endroit le plus foible de la ville. On ne peut aſſez s'étonner de la ſimplicité de tant de braves guerriers, qui donnerent, ſans y réfléchir, dans un piége auſſi groſſier. Mais ils ne furent pas long-tems à s'en repentir. Les infidéles s'emparerent de nouveau des jardins, où ils firent des retranchemens inacceſſibles; & les chrétiens en moins de cinq jours, commencerent à manquer de vivres, d'eau & de fourages. La diſette devint enfin ſi grande, que pour ſauver le reſte de l'armée, on fut obligé de lever le ſiége.

Le retour du roi en France.

Il y en a cependant qui racontent la choſe autrement, continue le même hiſtorien *des geſtes de Louis le Jeune*. Les uns aſſurent que cette trahiſon fut l'effet de la vengeance du prince d'Antioche, le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Outré contre le roi ſon neveu, il mit tout en

œuvre pour traverſer ſon entrepriſe ; & le malheur de la Chrétienté voulut qu'il eut la gloire, ou plutôt le triſte avantage d'y réuſſir. Les autres au contraire ſoutiennent qu'il n'y eut en ceci ni haine, ni jalouſie, mais une ſordide avarice. Les Syriens, diſent-ils, gagnés par les infidéles, moyennant une groſſe ſomme d'argent, n'eurent pas honte de trahir leur conſcience, la religion, & l'armée. La tromperie fut découverte. Le roi & l'empereur en furent tellement irrités, qu'abandonnant l'attaque, la Paleſtine, & ſes perfides habitans, il s'embarquerent pour retourner dans leurs états. On a prétendu que Louis, en revenant en France, fut pris ſur mer par les Grecs, & délivré par les Normands de Sicile : mais ce prince dans une lettre où il raconte à l'Abbé Suger toutes les circonſtances de ſon retour, ne dit rien de cette avanture. AN. 1148. *Ibid.*

Tel fut le ſuccès d'une expédition, où l'on ne s'étoit promis que victoires & conquêtes. On n'en rapporta que le regret d'avoir perdu ſans aucun fruit, deux des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Allemagne & en Fran-

An. 1148. Ibid. c. 13.

ce. *On doit toujours respecter les œuvres de Dieu*, dit l'historien de cette croisade : *elles sont essentiellement équitables & justes. Mais à juger des choses humainement, il doit paroître singulier qu'il ait souffert que les François, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à son service, & le plus d'attachement à la Foi Catholique, ayent essuyé un si sanglant échec dans une guerre contre les ennemis de la religion.* Ne pourroit-on pas dire au contraire, *qu'à juger de choses humainement*, il étoit tout naturel que les princes croisés échouassent dans leur entreprise? On convient qu'avec des troupes aussi nombreuses que braves, ils pouvoient subjuguer toute l'Asie : Alexandre avec bien moins de monde la conquit sur des ennemis incomparablement plus puissans : mais pour cela il falloit dans les chefs une habileté égale à leur puissance, & dans les membres une dépendance qui répondît à leur courage. C'est au défaut de ces qualités si essentielles pour réussir, qu'on doit attribuer le peu de succès de ces fameuses expéditions. Des généraux sans expérience & presque sans

vûes

vûes, conduiſoient à l'avanture dans des régions inconnues, des multitudes de ſoldats ſans diſcipline & ſans ſubordination. Ils furent trompés, trahis, ſurpris, battus : ils le devoient être. La loi générale de la Providence eſt de laiſſer agir les cauſes ſecondes : la conduite des croiſés ne méritoit pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponſe & en même tems la juſtification de ſaint Bernard. AN. 1148.

Car tout le monde maudiſſoit en France ce malheureux voyage qui avoit épuiſé l'Etat d'hommes & d'argent. On ſe déchaîna ſur-tout contre l'abbé de Clairvaux qui l'avoit prêché. Les uns lui redemandoient un pere; les autres leurs enfants; quelques-uns, leurs freres; quelques autres leurs amis : peu l'excuſoient; tous, ou preſque tous, le condamnoient. On diſoit tout haut ce que le pape Innocent II n'avoit dit qu'en ſecret & à ſes amis : Faut-il qu'un moine décide de tout à ſa fantaiſie; que les princes ne puiſſent gouverner ſans lui; que rien enfin ne ſoit bon, s'il n'en a la conduite? Que ne reſte-t-il dans ſon monaſtere, occupé des devoirs de ſon état, de la priere & de la méditation ? Où

Plaintes contre S. Bernard.

Math. Paris p. 107.

Chronic. Norm. page 983.

Vide Epiſt. 219. *S. Bern.*

AN. 1148. ſont, s'écrioient les veuves & les orphelins, ces victoires qu'il promettoit de la part de Dieu? S'il eut été inſpiré du ciel, il eût vû ſans doute qu'il expoſoit à une perte certaine ces pieux guerriers, qu'il exhortoit à la conquête de l'Aſie. Le ſaint abbé ſe juſtifioit par l'exemple de Moyſe, qui comme lui avoit promis aux Iſraélites de la part de Dieu de les conduire dans une terre de bénédiction, & qui vit périr la premiere génération dans les déſerts. Les abominations des deux peuples forgerent le foudre qui les extermina. Mais la perte étoit trop grande & la douleur trop vive: on ne gouta que foiblement ces pieuſes raiſons.

Conſid. l. 2. c. 4.

Eloge de l'abbé Suger.

Tandis que mille familles déſolées éclatoient contre les prophéties de S. Bernard, toute la France donnoit mille bénédictions à l'abbé Suger, qui avoit gouverné l'Etat avec une ſageſſe digne de tous les éloges. On avoit eſſayé d'inſpirer au roi des ſoupçons ſur la fidélité du vertueux miniſtre, qu'on accuſoit d'abuſer de ſon autorité. Le monarque ne ſçavoit qu'en croire. Mais lorſqu'à ſon retour il vit les maiſons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontiéres en ſureté, tout

en paix dans le royaume, il le combla de louanges, & l'honora de concert avec le peuple du glorieux nom *de pere de la Patrie*. Le pieux abbé, en travaillant à la politique, n'avoit pas négligé les affaires de la religion. Il y eut deux conciles tenus pendant sa régence, l'un à Paris, l'autre à Rheims, tous deux présidés par le pape Eugene III.

AN. 1148.

Vita Suger.

Le premier n'étoit en quelque sorte qu'une préparation au second, que le grand concours d'évéques & d'abbés pourroit faire regarder comme œcuménique; mais que les Italiens ne qualifient que d'assemblée de toutes les Gaules Cisalpines, parce qu'il y avoit peu de prélats de leur nation. On y examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui voulant trop philosopher, s'étoit écarté du droit chemin. Il enseignoit que l'essence divine n'est pas Dieu : que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes : que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition : enfin que la nature divine ne s'est point incarnée : mais seulement la personne du fils. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que la cau-

Concile de Rheims qui condamne la doctrine de Gilbert de la Porrée.

Tom. 10. Concil. pag. 1105. & 1121.

AN. 1148. se examinée, les cardinaux se leverent, & dirent : Nous avons entendu ce qui a été proposé : nous allons juger en particulier comment ces questions doivent être décidées. Ce discours plein de hauteur déplut aux évêques de France, qui se croyoient en droit de juger du dogme, aussi bien que le pape, & à plus juste titre que les cardinaux, qui ne rapportent point leur institution à Jesus-Christ. Ils se rendirent dès le lendemain chez saint Bernard, & signerent une profession de foi contraire à la doctrine de l'évêque de Poitiers. L'abbé Suger fut chargé de la présenter au souverain pontife, qui sans hésiter, répondit que le sentiment des prélats françois étoit celui de l'église romaine. Ainsi tout le concile se rassembla : Gilbert fut interrogé de nouveau, acquiesça de bonne foi à la condamnation de ses erreurs, & retourna dans son diocèse, dit saint Bernard, aussi estimé, parce qu'il s'étoit soumis, que s'il avoit été vainqueur. Le clergé de France eut grand soin de faire inscrire sa confession de foi dans les copies qu'il tira du concile de Rheims ; mais les cardinaux, qui prétendoient qu'il n'appartient qu'au pape assisté de son conseil

D. Delannes Pontif. d'Eugen. III. pag. 161.

de décider ſur le dogme, empêcherent qu'elle ne fût inſerée dans les actes originaux qui ſe conſervent à la bibliothéque du Vatican.

AN. 1148.

Une autre prétention, non moins ſinguliere, étoit celle d'un gentil-homme Breton, nommé Eon de l'Etoile, qui fut amené à ce même concile. Ce fanatique, ſur l'alluſion groſſiere à cette concluſion des exorciſmes, *per eum qui judicaturus eſt*, & à celle des oraiſons de l'égliſe, *per eundem*, ſe diſoit être le fils de Dieu, & le juge des vivants & des morts. Interrogé par le pape, il répondit tant d'impertinences, qu'il fut traité en inſenſé plutôt qu'en hérétique. L'abbé Suger, comme régent du royaume, le fit mettre dans une étroite priſon, où il mourut quelque tems après. Mais ce qui fait honte à l'humanité, c'eſt que cette *fatuité* eut des ſectateurs. Quelques diſciples d'Eon aimerent mieux ſe laiſſer brûler, que de renoncer à une extravagance ſans exemple, qui par cette raiſon même méritoit plus de compaſſion que de ſévérité de la part d'un juge éclairé.

Extravagance d'un gentilhomme, nommé Eon, qui ſe diſoit fils de Dieu.

Otho Friſing. De geſt. Frid. l. 1. c. 44. 45.

Le concile de Rheims fit pluſieurs canons, dont quelques-uns ſont inſérés dans le droit : on ne rapportera que

An. 1148. les plus remarquables. Le second enjoint aux évêques & aux clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures, & les ornemens superflus. Le quatriéme déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses, & des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés. Le cinquiéme ordonne que chaque église aura un prêtre particulier qui ne poura être destitué que par le jugement canonique de l'evêque ou de l'archidiacre, & auquel on assignera la subsistance convenable sur les biens de l'église. Telle est la véritable origine des curés titulaires. Le sixiéme défend aux *Avoués* de rien exiger des églises au-delà de leurs anciens droits, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique.

Origine & obligations des *Avoués* ou protecteurs des églises.

On sçait qu'anciennement les églises choisissoient parmi la Noblesse un défenseur, nommé *Avoué*, en latin *Advocatus*. L'office de ce protecteur étoit de défendre le patrimoine de ces églises, de plaider leurs causes, de rendre la justice à leurs vassaux, & de tenir trois fois l'année, à l'exemple des comtes, *les plaids généraux* dans l'étendue de leurs districts. On en fait remonter l'institution jusqu'au regne des

Synod. carth. can 99.

empereurs Honorius & Arcade. L'*Avoué* étoit obligé de ſe trouver aux aſſiſes des comtes, pour y ſoutenir les intérêts de ſon égliſe, qui ne pouvoit rien diſtraire ou aliéner ſans ſon attache. Les abbés même, & quelquefois les évêques ne devoient être élûs que de ſon conſentement. Or comme la conſidération de l'honneur n'eſt pas toujours un motif aſſez puiſſant pour déterminer les hommes, on ſe vit forcé d'y joindre celle de l'intérêt. On aſſigna donc aux *Avoués* pour revenus la troiſiéme partie des *lods*, *bans*, ou amendes, avec une penſion annuelle plus ou moins forte, ſelon la richeſſe de l'égliſe qu'ils protégeoient. Il leur étoit encore permis de s'approprier les terres incultes, de les faire valoir, & d'en percevoir les fruits, à condition de payer au ſeigneur la dixme toute entiere, & la moitié du *terrage* ou *champart*. Les prélats devoient en outre leur fournir une certaine quantité de vivres, lorſqu'ils venoient tenir les *plaids*. C'étoient par exemple pour quelques égliſes, deux boiſſeaux de froment, ou deux cents pains, deux porcs, de la valeur, l'un de vingt écus, l'autre de vingt-cinq, dix pou-

Du Cange au mot Advocati eccleſiarum.

AN. 1148. les, vingt fromages, dix œufs, deux urnes de vin, quatre de biére, & six boisseaux d'avoine. La générosité fut portée plus loin encore, & pour se les attacher davantage, les prélats leur céderent une partie de leurs domaines, sous la seule obligation de la foi & hommage.

Tant d'avantages, loin d'assouvir, ne firent qu'irriter la cupidité des *Avoués*, qui ne cessoient de piller & d'usurper les biens de ces mêmes églises qu'ils devoient protéger. La tyrannie fut enfin poussée à un tel excès, que les rois & les souverains pontifes furent obligés d'employer leur autorité pour réprimer leurs violences. Les princes les déposerent & en substituerent d'autres à leur place : les papes lancerent contre eux tous leurs foudres. Les conciles mêmes, sur-tout celui de Rheims, ordonnent qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils exigent des

Can. 6. églises *au-delà de ce qui a été réglé anciennement*. Mais ce n'étoit pas encore attaquer le mal jusque dans la racine. L'éloignement de certains fiefs, ou leur situation dans les domaines de quelques princes étrangers, avoit fait établir des *sous-Avoués*, qui faisoient hom-

mage à ceux qu'on appelloit *grands ou souverains Avoués*. Ces nouveaux officiers, moins puissants, par conséquent plus avides, ne s'occupoient que du soin de s'enrichir : c'étoient moins des conservateurs, que des destructeurs & des brigands. Les vexations allerent si loin, que ce même concile de Rheims n'y vit d'autre reméde que de les supprimer absolument. *Subadvocatos verò vel exactores eorum modis omnibus prohibemus.* AN. 1148.

Hérésies des Henriciens, des Vaudois & des Albigeois.

On vit s'élever dans le même tems plusieurs héréfiarques, qui annonçoient aux siécles à venir *la Religion prétendue réformée*. Les chefs étoient un moine défroqué, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis, un certain Valdo, riche bourgeois de Lyon, & un appellé Pons, qui infecta tout le païs d'Albi de son hérésie. De-là ces noms si connus d'*Henriciens, de Vaudois, & d'Albigeois*. Ce n'étoit pas tout-à-fait la même doctrine sur quelques articles, les uns admettant une partie des écritures, les autres les rejettant absolument. Mais tous s'accordoient à ne vouloir ni autels, ni églises matérielles, à nier l'utilité de la messe & la présence réelle dans l'Eu-

Bibl. Clun. p. 1126. & seq.

charistie, à interdire le culte des images & l'adoration de la croix, à rejetter enfin l'autorité de l'église, le baptême des enfants, les prieres & les autres suffrages pour les morts. C'étoit un reste de ces Manichéens si sévérement châtiés sous le roi Robert, qui croyoient deux principes, l'un tout mauvais, l'autre tout bon : le premier auteur de l'ancien testament, Dieu menteur, Dieu cruel, Dieu homicide : le second chef de la nouvelle alliance : Dieu véritable, aimable & miséricordieux. Ils furent condamnés dans différents conciles, abandonnés aux princes pour être punis corporellement, & la plûpart brûlés. C'étoit alors la maniere de convertir : maniere très-impuissante, comme on le verra par l'histoire des Albigeois, dont nous aurons occasion par la suite de rapporter plus amplement les erreurs, la condamnation & le supplice.

AN. 1148.

Hist. Albig. c. 2.

AN. 1150.

Le roi investit Henri d'Anjou du duché de Normandie.

Louis à son retour de Palestine trouva la guerre toujours vivement allumée entre les prétendants au thrône d'Angleterre. Geoffroi comte d'Anjou, & Henri son fils aîné vinrent le trouver pour lui demander justice d'Etienne, qui leur enlevoit contre tout

droit un beau royaume & un riche duché. La raison & l'équité appuyoient leur demande : le monarque prit en main leur cause, leva une puissante armée, s'empara de la Normandie, & la rendit au prince Henri qui lui en fit hommage. Le nouveau duc, pour reconnoitre un si grand bienfait, céda du consentement de son pere à son généreux protecteur tout le Véxin Normand; c'est-à-dire, tout le pays qui est entre l'Epte & l'Andelle. Mais bientôt oubliant ses sermens, il refusa de se soumettre au jugement du roi, qui le fit citer à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite à l'égard d'un gentilhomme Angevin dont il avoit envahi les terres. Louis indigné de l'audace, entre à main armée dans la Normandie, s'empare de Vernon, & va mettre le siége devant Neuf-Marché qu'il emporte d'assaut. Le duc, épouvanté de ces rapides succès, s'humilia, remit le gentilhomme en possession de ses châteaux, renouvella son hommage; & le roi naturellement bon, lui rendit les places qu'il avoit prises sur lui.

AN. 115.

Gesta Lud. VII. apud. Duch. t. 4. p. 410.

Hist. Lud. VII. ibid. p. 414.

Le comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, ne survécut pas long-tems à

AN. 1150.

Mort des comtes d'Anjou, de Champagne, & de Vermandois, de l'abbé Suger & de S. Bernard.

cette réconciliation. Il mourut au château du Loire, laissant trois fils, Henri qu'il déclara héritier de tous ses états, Geoffroi à qui il donna pour appanage Chinon, Loudun, Mirebeau; & Guillaume qu'il investit du comté de Mortain. Ce partage néanmoins n'étoit que conditionel : il ordonnoit qu'au cas que son aîné vînt à bout de rentrer dans les biens de sa mere, l'Anjou, la Touraine & le Maine reviendroient au cadet; mais Henri devenu roi n'eut aucun égard à cette disposition. Cette mort fut suivie de celle de Thibaut comte de Champagne, que les moines de ce tems ont comblé d'éloges, par ce qu'il les accabloit de biens.

AN. 1152.

Ils nous le représentent comme *le pere du conseil, le tuteur des pauvres, le protecteur de la veuve & de l'orphelin* : mais ses actions nous le peignent comme un esprit inquiet, remuant, brouillon, né pour le malheur de la France, qu'il remplit de troubles & de confusion. La vieillesse cependant, en le rendant plus modéré, l'avoit aussi rendu plus soumis & meilleur citoyen. Il avoit quatre fils & cinq filles. Henri l'aîné fut comte palatin de Troyes, Thibaud comte de Blois, Etienne comte de San-

cerre, & Guillaume le plus jeune, archevêque de Sens, ensuite de Rheims. AN. 1152.
L'ainée des princesses fut duchesse de Bourgogne, la seconde comtesse de Bar, la troisiéme duchesse de la Pouille, la quatriéme comtesse de Perche, & la cinquiéme nommée Alix ou Adéle, reine de France.

Le roi perdit vers ce même tems les deux plus brillantes lumiéres de son conseil, deux ministres amis & favoris du peuple comme du souverain. Le premier étoit Raoul, comte de Vermandois, dernier prince de la seconde branche royale de ce nom. Il ne laissoit point d'enfans, mais seulement une sœur, femme de Philippe, fils de Thierri comte de Flandre. Louis, par considération pour la mémoire de son frere, voulut bien lui céder la possession du Vermandois: ce fut par la suite le sujet d'une guerre très-vive. Le second étoit le célébre Suger, homme né de lui-même, devenu abbé de saint Denis par ses vertus, ministre de deux grands rois par sa profonde sagesse, régent enfin du premier royaume du monde par de grands talents, soutenus d'une probité plus grande encore. Le roi assista à ses funérailles, & le pleura

AN. 1152 amérement. Saint Bernard lui écrivit pour le fortifier dans le dernier paſſage, & ne lui ſurvécut que très-peu de tems,

Le pieux abbé à ſon retour de Metz où il venoit de rétablir la paix entre l'évêque & la nobleſſe, retomba dans ſes douleurs d'eſtomach, & mourut a Clairvaux, chargé d'années & de mérite. Il avoit fondé ſoixante & dix-ſept monaſtères de ſon ordre, trente-cinq en France, onze en Eſpagne, ſix dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, cinq en Irlande, cinq en Savoye, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suéde, un en Hongrie, un en Dannemarck; & ces différentes abbayes en avoient élevé encore autant dans les différents états où elles s'étoient établies. La doctrine, le zéle & la piété qui brillent dans ſes écrits, l'ont fait nommer le dernier des peres de l'égliſe. Quelques-uns regardent ſes ſermons comme des chef-d'œuvres de ſentiment & de force : *feu M. Henri de Valois, cet homme illuſtre du ſiécle paſſé, les préféroit*, dit-on, *à tous ceux des anciens, tant grecs que latins*. Certains beaux eſprits de nos jours n'en jugeroient peut-être pas de même, & ne gouteroient que médiocrement cette luxu-

rieuse abondance d'expressions mystiques (a), de métaphores trop recherchées (b), d'allégories quelquefois peu nobles, presque toujours outrées (c), qui regnent dans la plupart de ses discours. Telle étoit alors l'éloquence de la chaire.

Mais ce n'est point par ses sermons

(a) Flos utique filius virginis..... Flos campi, non horti, campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo .... Sic omnino, sic virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, & casta Mariæ viscera, tamquam pascua æterni viroris florem protulere.... cujus gloria in perpetuum non marcescat. *S. Bern. Serm. 2. in Adv. Dom. Edit. D. Mabill. tom. 1. p. 728. 29.*

(b) Pluvia namque voluntaria quam segregavit Deus hæreditati suæ, placidè priùs & absque strepitu operationis humanæ, suo sequetissimo illapsu virgineum demisit in uterum : postmodum vero ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum. *Idem, ibid. hom. 2. Super missus est, p. 745.*

(c) Ex Deo & homine cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas Contusæ sunt autem & commixtæ hæ duæ species in utero virginis, tamquam in mortariolo; Sancto Spiritu, tamquam pistillo, illas suaviter commiscente. *Idem, ibid. Serm. 3. in vigil. Nativ. p. 771.*

AN. 1152. qui nous reſtent, quoique pleins de feu, qu'il faut juger du mérite de ce grand homme. Un vrai chef-d'œuvre eſt la lettre qu'il écrivit à un jeune homme de ſes parens, nommé Robert, qui après avoir fait profeſſion à Cîteaux, s'étoit réfugié à Cluni, où il prit l'habit de l'ordre. On y voit briller une éloquence auſſi tendre que vive, & qu'on n'a pas fait difficulté d'accompagner d'un miracle. L'homme de Dieu la dictoit en pleine campagne, lorſqu'il ſurvint tout-à-coup un violent orage. Le ſécretaire voulut ſerrer le parchemin ſur lequel il écrivoit: Non, lui dit le ſaint abbé, c'eſt l'ouvrage de Dieu, continuez hardiment. Il obéit, & quoiqu'il plût partout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée.

Bern. epiſt. 1.

Vita S. Bern. c. 11.

Louis fait caſſer ſon mariage avec Eléonore, qui ſe remarie au duc de Normandie.

Le roi cependant vivoit toujours froidement avec la reine : leur méſintelligence dégénéra enfin en une ſi grande antipathie, qu'ils ne pouvoient plus ſe ſouffrir. L'un, né grave & ſérieux, fuyoit les plaiſirs & les amuſemens : l'autre, naturellement coquette, s'y livroit ſans meſure & ſans retenue. Louis étoit *d'une ſimplicité de colombe*, d'une douceur que rien n'égaloit, d'une humilité même *quelquefois peu ſéante*

Duch t. 4. *page* 410.

Ibid. 421.

dans un prince : Éléonore joignoit à la galanterie la plus décidée la fierté la plus insultante, & le mépris le plus outrageux. Le prince ne cessoit de gémir en secret sur les désordres d'une femme qui ne respectoit ni son rang, ni sa personne : la princesse affectoit de se plaindre hautement d'avoir épousé un homme plus propre pour le cloître que pour le thrône, un moine enfin plutôt qu'un roi. Cet orgueil, ces dédains, ces discours piquérent tellement le monarque, qu'il résolut de la répudier. Il le fit en roi qui sçait ménager sa gloire jusque dans les circonstances où son honneur paroît le plus vivement blessé. Il ne fut question ni des intrigues d'Éléonore, ni des mécontentemens de Louis. *uelques-uns de ses parens* (sans doute sur quelques ordres secrets) *vinrent le trouver*, disent les historiens de son regne, *pour lui représenter qu'il ne pouvoit garder la reine qui étoit sa parente dans un dégré défendu. Le roi répondit qu'il ne vouloit point la retenir contre la volonté de Dieu & la loi de l'église.* On assembla donc un concile à Beaugenci. La parenté fut prouvée, la sentence de divorce prononcée, Eléonore renvoyée, & la Guienne rendue,

AN. 1152.

Gesta Ludo. VII. c. 29. p. 411. histor. ejusd. page 415.

AN. 1152. On a beaucoup blâmé cette conduite du monarque. Les uns disent qu'il eût été mieux pour un mari d'ignorer ou de dissimuler de pareils affronts. Cela pourroit être : il faut convenir cependant que la circonstance étoit extrêmement délicate. On veut que les rois n'ayent plus rien de l'humanité : c'est faire honneur à leur dignité : mais en même-tems c'est leur imposer un fardeau que l'expérience démontre au-dessus de leurs forces. Les autres prétendent qu'il devoit retenir la dot d'une princesse qu'il répudioit. Ils ne considerent pas sans doute qu'alors un roi de France n'étoit pas assez puissant pour commettre une telle injustice. On reproche à Louis XI d'avoir voulu envahir les états de l'héritiere de Bourgogne : on fait un crime à Louis VII de n'avoir pas dépouillé l'héritiere de Guienne. Ne verra-t-on jamais que contradiction dans les jugemens des hommes?

Abrégé de l'hist. Univ. 2. part. pag. 28.

La princesse de Guienne séparée d'un époux qu'elle n'avoit jamais estimé, ni aimé, se vit tout-à-coup l'objet des recherches de mille prétendans. Les plus considérables étoient Thibaud comte de Chartres & de Blois,

Geoffroy comte de Chinon, & Henri son frere duc de Normandie & comte d'Anjou. Le premier se voyant refusé, forma le dessein de l'arrêter lorsqu'elle passoit par ses états : mais elle fut assez heureuse pour s'échapper & gagner Tours. Le second désespérant d'être plus favorablement écouté, résolut aussi de l'enlever au port de Pile, par où elle devoit faire route : elle eut encore le bonheur d'éviter ce piége, & arriva en Guienne sans aucun fâcheux accident. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle écrivit au duc de Normandie, pour lui offrir l'Aquitaine & sa main. L'alliance étoit avantageuse aux deux partis. Henri acquéroit le plus beau duché de France : Eléonore épousoit *un prince à la fleur de l'âge, bien fait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ses états & de contenter ses désirs.* Le mariage se fit donc avec un égal empressement de part & d'autre, mais sans beaucoup de céremonie, six semaines après la sentence du divorce.

AN. 1152. Chron. Turl

P. Daniel. t. 2. p. 605. Le Gendre t. 2. p. 356.

Tant de promptitude fit soupçonner que c'étoit un coup prémédité. On lit quelque part que le duc Henri dans un voyage qu'il fit à la cour, de-

AN. 1153. Le roi se ligue contre le duc de Normandie.

AN. 1153.

L'héritiere de Gui. pre. part. l. 3. p. 508.

vint éperdument amoureux de la rein qui loin de blâmer les ſentimens d'u prince qu'elle croyoit digne d'elle n ſongea qu'à en faire ſon mari. Ma comme il y auroit eu du danger pou l'amant, ſi ſa paſſion eut été découver te, elle lui conſeilla de s'éloigner, juſ qu'à ce que devenue libre & maîtreſſ de ſes actions, elle pût le rappelle auprès d'elle. Il eſt du moins certai que cette alliance allarma la France, qu ne voyoit point ſans frayeur la Nor- mandie, le Maine, l'Anjou, la Guien- ne & le Poitou, ſous la dominatio d'un jeune homme, dont le mérite per- ſonnel relevoit encore la conſidératio que lui donnoit une ſi grande puiſſance. Le roi ſurtout en fut d'autant plus ir- rité, que la princeſſe par le contrat de mariage déshéritoit les deux filles qu'il avoit eues d'elle. Il commença à ſe re- pentir d'avoir inveſti Henri du duché de Normandie, & pour abbattre ſa fierté, ſe réunit au roi d'Angleterre, au comte Euſtache ſon fils, au comte de Blois, & au comte Geoffroy frere du nouveau duc d'Aquitaine. Tous ju- rerent de ne point quitter les armes, qu'ils n'euſſent dépouillé un prince qui leur étoit devenu trop redoutable.

Chron. Nor.

AN. 1154.

Mais cette ligue n'eut point d'effet,
ınt par l'adresse du duc, qui à force
e soumissions sçut regagner l'amitié
u roi, que par la mort subite du comte
e Boulogne qui mourut en se met-
ant à table. Cet événement dérangea
outes les vues d'Etienne, & lui en
onna de nouvelles. Le monarque
'avoit plus d'enfans : les Anglois
ouhaitoient la paix : Mathilde consen-
oit que l'usurpateur demeurât toute
a vie paisible possesseur du thrône : elle
xigeoit seulement qu'il reconnût Hen-
pour son héritier : elle l'obtint d'au-
ant plus aisément qu'elle vint à bout
e lui persuader que le duc étoit son
ls. Le prince & la princesse s'étoient
imés, & quoiqu'enfans de frere &
e sœur, leur commerce n'en avoit
as été plus innocent. Le traité fut
onc conclu & signé : nouveau sujet
'étonnement & d'inquiétude pour
ouis. Dès que la tréve qu'il avoit
ccordée fut expirée, il se mit en cam-
agne, fondit sur la Normandie, &
it le siége devant Vernon, qu'il for-
a de capituler.

Polidor. Virgil. l. 12. p. 215.

Telle étoit la situation des affaires,
orsque le roi Etienne mourut avec la
éputation d'une valeur extraordinaire

AN. 1154. Henri proclamé roi d'Angleterre, renouvelle ses hommages pour ses états de France.

dans les combats, & d'une rare pru
dence dans le gouvernement. Henri lu
succéda sans aucune contradiction, &
fut proclamé roi du consentement una
nime de tous les ordres du royaume
qui prit une nouvelle face sous u
prince qui réunissoit à la Normandie
l'Anjou, la Touraine, la Saintonge
le Poitou & la Guienne avec l'Angle
terre. Le nouveau monarque dans c
haut dégré de prospérité, n'oubli
point ce qu'il devoit au roi, de qu
relevoient tous les états qu'il tenoi
en-deça de la mer. Il lui fit demande
la paix, qu'il obtint à condition d
payer deux mille marcs d'argent pou
le dédommager des frais de la guerre
& de renouveller un hommage qu'o
eût bien voulu lui rendre pour tant d
riches provinces. Cette bonne intel
ligence dura cinq ou six ans. Henr

Matth. Paris 1158.

presque tous les mois envoyoit au ro
de riches présens, l'appelloit dan
toutes ses lettres son seigneur & so
souverain, & venoit de tems en tem
lui faire visite à Paris. Louis fut pri
d'une dévotion de faire un pélerinag
au Mont-Saint-Michel : le monarqu
Anglois vint le recevoir sur la fron
tiere de Normandie, l'accompagn

dans tout ſon voyage, le défraya magnifiquement, & lui fit rendre par ſes vaſſaux tous les honneurs que des ſujets doivent à leur roi. AN. 1154.

Alors régnoit dans les Eſpagnes Alfonſe VIII, roi de Léon & de Caſtille, prince également ſage, vaillant & puiſſant, dont la France pouvoit attendre de grands ſecours, ſur-tout du côté de la Guienne. Louis lui fit demander ſa fille Conſtance, qui fut amenée & couronnée à Orléans par l'archevêque de Sens, malgré les vives repréſentations de l'archevêque de Rheims, qui à l'exemple de ſes prédéceſſeurs prétendoit que cette cérémonie ne devoit ſe faire que dans ſon égliſe. Le goût des pélerinages dominoit toujours ſur les grands comme ſur les petits. Le roi fut touché du deſir d'aller à S. Jacque en Galice. Alfonſe ſon beau pere, accompagné de Sanche roi de Navarre, vint au-devant de lui juſqu'à Burgos, & l'y reçut avec une magnificence digne du titre qu'il venoit de prendre d'empereur d'Eſpagne. Il le conduiſit enſuite à Compoſtelle, & le ramena à Tolède, où Raymond roi d'Arragon s'étoit rendu avec la principale nobleſſe de ſa cour. Les princes

Louis épouſe Conſtance, fille d'Alfonſe roi de Caſtille, & fait un voyage en Eſpagne.

AN. 1154.

Marian. l. 11. c. 2.

AN. 1154.

Espagnols n'oublierent ni fètes ni spectacles, ni présens pour donner au monarque François une haute idée de la galanterie, de la richesse, & de la puissance de la nation. Louis n'accepta qu'une escarboucle dont la grandeur égaloit la beauté, & par reconnoissance accorda aux prieres du roi de Léon & de Castille, une partie des reliques de saint Eugene premier archevêque de Tolede, qui étoient à saint Denis en France. Philippe II obtint le reste de Charles IX. On a prétendu que le motif de ce voyage du roi, étoit moins pour satisfaire à sa dévotion, que pour s'éclaircir si la reine Constance étoit véritablement fille d'Alfonse, résolu de la répudier au cas qu'elle ne le fût pas. Mais, ajoûte-ton, il revint pleinement convaincu de l'illustre naissance de la princesse. C'est un conte dont le P. Pagi a démontré toute l'absurdité.

Concile de Soissons où le roi avec les seigneurs jurent une tréve de dix ans.

Louis à son retour d'Espagne, assista à un concile qu'il avoit indiqué à Soissons, pour y délibérer des moyens d'assurer aux églises leurs possessions, aux habitans de la campagne leurs moissons & leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce & des chemins, à tous les citoyens la justice, la paix, &

& la tranquillité. On n'en trouva point de plus efficace que d'ordonner une tréve de dix ans, qui fut jurée par le roi lui-même, par le Duc de Bourgogne, par les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Soissons, & par tous les seigneurs ou barons assemblés en grand nombre. Tous promirent avec serment, que s'il survenoit quelque nouvelle querelle, on la termineroit à l'amiable & par des arbitres. Ainsi le calme fut rétabli par tout le royaume, excepté dans les états du roi d'Angleterre.

AN. 1155.

Epist. Lud. VII. 57. apud Duch. t. 4. p. 538.

Ce monarque faisoit alors une rude guerre au prince Geoffroy son frere, qui suivant la disposition du comte leur pere, lui redemandoit l'Anjou, la Touraine, & le Maine. Le malheureux Geoffroy fut battu par tout, dépouillé de toutes ses places, obligé de se contenter d'une pension annuelle, & de se retirer en Bretagne, où les Nantois qui avoient besoin d'un prince pour les défendre, le choisirent pour leur comte : ce qui devint par la suite un grand sujet de trouble. Henri, à la mort de ce même frere qu'il avoit toujours persécuté, se déclara son héritier pour le comté de Nantes, & arma puissamment contre

AN 1156. 57. 58.

La puissance de Henri inspire de la jalousie au roi. On trouve moyen de les accommoder pour quelque tems.

Robert. de Monte.

AN. 1156. & suiv.

Conan qui s'en étoit emparé à la faveur des guerres civiles des Bretons. Celui-ci preſſé vivement, ſe vit contraint d'acheter la paix par le mariage de Conſtance ſa fille & unique héritiere, avec Geoffroy troiſiéme fils du roi d'Angleterre. La puiſſance de ce prince alloit toujours en croiſſant : le comte de Blois avoit été forcé de lui remettre Amboiſe & quelques autres domaines qu'il prétendoit uſurpés ſur ſes prédéceſſeurs : Thierri d'Alſace, comte de Flandre, en partant pour la Paleſtine, venoit de lui confier ſes états & la perſonne de ſon fils Philippe, qui quoiqu'enfant, étoit déja marié à la comteſſe de Vermandois. Ainſi on peut dire que l'heureux Henri tenoit la France preſque entierement bloquée.

AN. 1159.

Tant de proſpérités ne pouvoient manquer d'inſpirer de la jalouſie au ſouverain dont il étoit vaſſal. Elle alloit éclater pour la ruine du royaume, que les dépenſes de la croiſade avoient déja fort épuiſé : mais les ſeigneurs qui vouloient la paix, trouverent moyen d'en ſuſpendre l'effet pour quelque tems, en propoſant le mariage de la princeſſe Marguerite, fille de Louis & de Conſtance, avec Henri le jeune *au Court-*

mantel, fils ainé du roi d'Angleterre. Ce mariage cependant ne fut conclu, selon le P. Pagi, que plus d'un an après. La reine Constance ne survécut que quelques mois à cet accommodement simulé des deux rois, & mourut en couche d'une fille qui fut nommée Alix. Le monarque, quinze jours après, épousa Adéle de Champagne qui fut couronnée reine à Paris par Hugue archevéque de Sens. La politique autant que la beauté, la sagesse, & la vertu de la princesse avoit fait rechercher cette alliance. La maison de Champagne étoit alors la plus puissante, & malheureusement la plus factieuse qui fut en France : c'étoit le moyen le plus sûr de la détacher de l'Angleterre. Louis pour s'en assurer encore davantage, maria les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, aux deux aînés de cette redoutable famille, Marie à Henri I comte de Troyes, & Alix à Thibaud comte de Blois : il ne pouvoit prendre trop de précautions contre un prince qui ne vouloit la paix qu'autant qu'elle lui étoit avantageuse, & qui en effet donna bientôt lieu de la rompre. Voici quel en fut le sujet & l'occasion.

AN. 1160.

Hist. Lud. VII. Duch. t. 4. p. 415. 416.

L'ayeul d'Eléonore, duc d'Aquitai-

AN. 1161.

Nouvelle rupture entre les deux rois.

Guill. Neubrig. apud Duch. pag. 427.

ne & comte de Poitiers, prince dont la profusion surpassoit les revenus, quoiqu'immenses, avoit été obligé d'engager le comté de Toulouse au comte de Saint-Gilles, & mourut sans pouvoir le retirer. Le fils aussi dissipateur que le pere, laissa pareillement à son héritiere le soin de racheter une si belle portion du domaine de ses ancêtres. Louis, aussi-tôt après son mariage avec la princesse, se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur cette province; mais le comte de Saint-Gilles sçut si bien ménager les choses, que le monarque non content de lui en laisser la possession, lui fit épouser Constance sa sœur, veuve d'Eustache, fils du dernier roi d'Angleterre. Henri devenu duc de Guienne par sa femme, entreprit de lui faire restituer ce riche comté, & sur le refus de Raymond qui s'étoit assuré de la protection du roi, arma puissamment pour le reconquérir. Ligué avec Malcolme roi d'Ecosse, avec Berenger de Barcelone, seigneur dont la puissance égaloit celle des rois, & avec les comtes de Nismes, de Montpellier & de Blois, il entra sur les terres du comte, emporta Cahors avec plusieurs autres pla-

tes, & vint mettre le siege devant Toulouse.

AN. 1161.

Déja les Toulousains vivement pressés commençoient à craindre d'être obligés de changer de maître, lorsque le roi parut à la tête de son armée, força un quartier du camp ennemi, & entra dans la ville avec un corps d'élite. Henri déconcerté par ce secours imprévû, fit dire au monarque François, que le respect qu'il avoit pour son seigneur, l'empechoit de continuer l'attaque d'une ville qu'il défendoit en personne. C'étoit une politesse forcée, dont il voulut inutilement se faire un mérite. Le fier vassal, en se retirant, envoya ordre au comte de Blois de se jetter sur les terres de France du côté de la Normandie, pour mettre le roi dans la nécessité de quitter Toulouse & de voler à la défense de ses propres états; mais Louis y avoit pourvû en envoyant sur cette frontiere une belle armée sous la conduite de Robert de Dreux & de Henri évêque de Beauvais ses freres. Le comte fut vivement repoussé, & tout se termina à quelques ravages de part & d'autre.

Idem. ibid. p. 418.

Le roi d'Angleterre cependant s'avança vers le Beauvaisis, & assiégea Gerberoi qu'il prit & rasa. De-là il

Ils font de nouveau la paix, & arrêtent le mariage de Marguerite avec Henri.

AN. 1161.

porta le fer & le feu jufqu'aux portes de Paris, dont les habitans qui craignoient le pillage de leurs terres, témoignerent tant d'empreffement pour la paix, que le roi, de peur de les aigrir, fut contraint d'écouter des propofitions d'accommodement. Henri renouvella fon hommage, & promit de ne plus inquietter le comte de Touloufe, fans néanmoins renoncer à fes prétentions, qu'il ne céda abfolument qu'en mariant au comte Raymond la princeffe Jeanne fa fille, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. On confirma les anciens traités, & pour affermir de plus en plus la bonne intelligence, on arrêta enfin le mariage de l'aîné des fils d'Angleterre avec l'aînée des deux filles que Louis avoit eues de la reine Conftance. Le monarque Anglois infiftoit fortement à ce que le roi donnât pour dot à la princeffe les villes de Gifors & de Neaufle : les grands du royaume s'y oppofoient ; Louis de fon côté y avoit beaucoup de répugnance : il y confentit cependant, mais à condition que ces deux places feroient mifes en fequeftre entre les mains de deux chevaliers du Temple, nommés

Idem. ibid.

Roger de Hoveden. ibid. p. 429.

l'un Toste de S. Omer, l'autre Robert de Pirou, qui ne devoient les livrer que lorsque le mariage seroit accompli. Marguerite, c'étoit le nom de la princesse, fut conduite en conséquence à la cour de son beau-pere futur, pour être élevée par Robert de Neubourg, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. AN. 1161.

Schisme dans l'Eglise au sujet de l'élection de deux papes, Alexandre III & Victor IV.

On prétend que cette réconciliation fut l'ouvrage des légats d'Alexandre III, qui avoit besoin des deux rois pour les opposer à Frédéric I, surnommé *Barberousse*. Ce fier prince, si connu dans l'histoire par ses démêlés avec les souverains pontifes, s'étoit vû forcé, pour obtenir la couronne impériale, non-seulement de baiser les pieds du pape, ce qui étoit d'usage, mais de lui tenir l'étrier, & de conduire par la bride, l'espace de neuf pas romains, la hacquenée blanche que montoit le saint pere : cérémonial qui d'abord lui parut insolent & nouveau, qu'il n'envisagea ensuite que comme une vaine marque d'humilité chrétienne, mais que Rome regardoit comme une vraie preuve de sujettion. Adrien en prit occasion de publier dans toutes ses lettres, qu'il avoit conféré à Frédé-

An. 1161. *Adrian. epist.* 2.

ric le *bénéfice* ou fief de l'empire romain. Il affecta même de faire exposer en public un tableau où Lothaire II étoit représenté aux genoux d'Alexandre II, tenant les mains jointes entre celles du pontife, avec une inscription dont le sens étoit : *le roi jure à la porte le maintien des honneurs de Rome, & devient vassal du pape qui lui donne la couronne* (a). L'Empereur n'apprit ces attentats qu'avec la plus vive indignation, & s'en plaignit amérement. *Et de qui donc tient-il l'empire*, répondit un cardinal, *s'il ne le tient pas du pape ?* Tel étoit depuis Grégoire VII le stile de la cour Romaine.

Radevic. de Gest. Frid. l. 1, *c.* 9.

On lit dans une lettre d'Adrien au roi d'Angleterre, en lui envoyant un anneau en signe d'investiture de l'Irlande : *Tout le monde sçait, & vous le reconnoissez vous-même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la foi, appartiennent au saint siége : vous pouvez en faire la conquête, nous vous le permettons : mais ayez soin de conserver en entier les droits de l'Eglise, & de faire payer exactement à S. Pierre un denier par an de chaque maison.* On ne doit pas oublier

Epist. 1. *tome* 10. *concil.*

(a) *Rex venit ante fores jurans priùs urbis honores,*
Post homo fit papæ, sumit, quo dante, coronam.

que celui qui parle ainsi en maître des principautés & des royaumes, étoit le fils d'un mendiant, & qui avoit été mendiant lui-même, errant de païs en païs, avant de pouvoir être reçu valet, ensuite moine au monastere de S. Ruf près d'Avignon. Devenu abbé de cette même abbaye, évêque d'Albane, enfin pape, il eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il étoit parvenu d'un état plus vil & plus abject.

AN. 1161.
Abrégé de l'Hist. Univ. t. 2. p. 12.

L'empereur cependant ne dissimuloit qu'à regret les usurpations de la Cour de Rome, & n'en avoit différé la vengeance, que parce qu'il étoit occupé ailleurs. Vainqueur enfin de la Pologne, de la Bohéme & du Dannemarck, il retourne en Italie qu'il trouve toute en confusion par cette fureur de parti, qui caractérisoit alors les élections des papes.

Après la mort d'Adrien, vingt-deux cardinaux, sans attendre le consentement du clergé, des nobles & du peuple, élurent Roland cardinal de S. Marc, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelques autres au nombre de cinq, de l'agrément de tous les ordres de la ville, introniserent Octavien cardinal

Radevic. ibid. c. 55.

AN. 1161. Idem, ibid. c. 25. de sainte Cecile, qui fut nommé Victor IV : ce qui causa un furieux schisme dans l'Eglise. L'empereur se déclara en faveur de Victor qui avoit pour lui l'usage ancien, suivant lequel le peuple étoit appellé à l'élection de son pasteur. Les rois de France & d'Angleterre reconnurent Alexandre, moins encore pour se conformer au décret d'Innocent II, qui attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire les papes, que pour se venger de Frédéric qui, par une sotte & ridicule vanité, ne regardoit les rois & les princes que comme ses premiers vassaux.

On eut d'abord recours aux conciles pour terminer un différend où il s'agissoit de décider de la préférence entre le droit ancien ou le nouveau. Idem. l. 2. c. 60. Celui de Pavie, auquel Alexandre refusa de se soumettre, sous prétexte qu'il étoit convoqué par l'empereur *qui n'avoit aucun pouvoir sur lui*, reconnut Victor presque tout d'une voix, & fut souscrit par les rois de Hongrie, de Bohéme, & de Dannemarck. Robert de Monte. an. 1161. Guill. Neub. l. c. 9. Ceux de Beauvais, de Neuf-marché & de Toulouse, se déclarerent pour Alexandre, dont ils jugerent l'élection

plus juridique. Victor y fut excommunié : mais il eut sa revanche à Lodi, où son compétiteur fut frappé des mêmes foudres. Ce scandale affreux devint l'occasion d'une sanglante guerre, où l'Italie perdit la plûpart de ses priviléges, & vit raser & démanteler ses principales villes.

Alexandre obligé de se sauver de Rome à l'approche de l'empereur qui le haïssoit personnellement, se retira en France, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Les deux rois, Louis & Henri, allerent au-devant de lui jusqu'à Touci sur Loire, mirent pied à terre, se prosternerent pour recevoir sa bénédiction, prirent les rênes de son cheval & le conduisirent tête nuë jusques dans la tente qui lui avoit été préparée. C'étoit, comme on l'a dit, un cérémonial nouveau, mais qui ne regardoit pas plus particulierement les souverains pontifes, que les autres évêques leurs confreres. On lit dans Mathieu Paris, que le roi d'Angleterre tint la bride du cheval de l'archevêque de Sens, lorsque ce prélat en descendit & lorsqu'il y remonta. Ce qui fut regardé non comme un devoir, mais comme un acte de piété & de religion.

AN. 1162.

Acta Alex. apud Baron. 1161.

An. 1172. *p.* 163.

AN. 1162. Les Impériaux allarmés du séjour d'Alexandre en France, proposerent une entrevûe de l'empereur avec les deux rois & les deux papes. Victor y consentit, parce que son parti s'affoiblissoit chaque jour. Alexandre au contraire s'en défendit avec une fierté presque insultante, parce que Venise, Florence, & plusieurs autres villes d'Italie venoient de se déclarer pour lui. L'habile pontife fut enfin plus fort en négociant, que Frédéric en combattant. Ce prince le plus vain des hommes, après dix-huit ans d'une guerre opiniâtre, se vit forcé d'aller à Venise se jetter aux genoux du saint pere, pour lui demander publiquement le pardon du passé, & l'absolution des anathêmes foudroyés contre lui : on remarque qu'il ne fut fait aucune mention de le réhabiliter. Alexandre, malgré l'obstination du monarque dans le schisme, n'alla point jusqu'à le déposer. Ce fut en même tems un trait de sagesse & une condamnation générale des prétentions chimériques de Gregoire VII. C'est ainsi qu'un prêtre, un vieillard infirme, sçut mettre sous ses pieds un ennemi furieux, & triompha sans autres armes que celles de

Alex. epist. 86. Duch. t. 4. p. 595.

Acta Alex. Ibid. 1177.

l'excommunication, d'un empereur puissant & terrible : triomphe qu'il dut principalement à la protection de la France & de l'Angleterre.

AN. 1163. Nouvelles brouilleries entre les deux rois, assoupies d'abord, ensuite réveillées par la protection que Louis accorde à l'archevêque de Cantorberi. Guill. Neub. apud Duch. t. 4. p. 428.

Tandis que ces scénes également cruelles & scandaleuses se passoient en Italie, l'empire François toujours troublé par l'ambition de Henri, devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont voici le motif. On étoit convenu qu'aussitôt après le mariage de la princesse Marguerite avec le fils aîné d'Angleterre, Gisors & Neaufle seroient remis entre les mains du monarque Anglois. Ce prince, impatient de jouir, *fit célébrer les nôces des deux enfans*, sans en rien communiquer au roi, & envoya sommer les deux chevaliers du Temple de lui livrer les deux places. Ce n'étoit qu'une pure cérémonie. Tout avoit été arrangé de concert avec les gouverneurs, qui désespérant de pouvoir justifier leur trahison, se réfugierent en Angleterre, où l'on eut soin de les dédommager de ce qu'ils perdoient en France. Louis indigné de cette conduite, prit aussitôt les armes, & secondé des comtes de Champagne, de Blois & de Sancerre, fondit avec une armée sur le Vexin Nor-

AN. 1163. *Idem. ibid.*

mand; mais Henri avoit mis toutes ſes Villes en ſi bon état, qu'on ne put l'entamer d'aucun côté. Les rois ſe trouverent pluſieurs fois en préſence. Tous deux s'eſtimoient, tous deux ſe craignoient: aucun n'oſa riſquer le ſort d'une bataille. On propoſa une tréve qui fut ſuivie d'une paix momentanée. La jalouſie des deux princes ne leur permit pas de demeurer long-tems en repos, *& les deux états, victimes de leur folle ambition, furent tour à tour des theâtres d'horreur & de déſolation.* Henri ſur-tout ſe plaignoit que Louis protégeoit tous ſes vaſſaux rebelles, entre autres le célébre Thomas Becquet, ſi connu dans l'hiſtoire par ſon zèle, porté peut-être un peu trop loin, pour les immunités eccléſiaſtiques.

Caractere du prélat.

Math. Paris. ab an. 1162. *ad an.* 1171.

Polid. Virg. l. 13.

C'étoit un homme d'une naiſſance médiocre, & d'une fortune très-bornée, mais d'une repréſentation noble & agréable, d'un eſprit mâle & courageux, d'une pénétration à laquelle tout cédoit, d'une fermeté que les plus grands obſtacles n'étoient point capables d'ébranler. Henri qui l'aimoit, parce qu'il entroit dans tous ſes plaiſirs, l'avoit élevé à la dignité de grand-chancelier, & lui avoit confié

l'éducation de ſon fils aîné. Heureux s'il en fut demeuré là ! mais le premier ſiége d'Angleterre étant venu à vaquer, le monarque ſe mit en tête d'y placer ſon favori. Thomas, ſacré archevêque de Cantorberi, changea tout-à-coup, & devint un autre homme. Ce ne fut plus ce courtiſan mondain, magnifique, ſomptueux, complaiſant pour toutes les volontés de ſon maître : ce fut un prélat dévot, ſimple dans ſes habits, modeſte dans ſes équipages, auſtere dans ſes mœurs, inflexible dans ſes prétentions, qu'il ſoutint avec plus de zèle que de lumieres, l'ennemi enfin de l'autorité royale dès qu'il ſe vit la ſeconde perſonne du royaume.

AN. 1163.

Cauſe de ſa diſgrace.

Un prêtre avoit commis un meurtre; l'archevêque ſe contenta de le priver de ſon bénéfice. C'étoit en quelque ſorte inviter les eccléſiaſtiques au crime, que de proportionner ſi peu la peine au délit. Auſſi vit-on bientôt un ſecond exemple d'homicide renouvellé par un chanoine, qui en fut quitte de même pour quelques coups de diſcipline, & pour la perte de ſon canonicat. Le roi ſaiſi d'indignation, demanda que les deux coupables fuſ-

Hiſt. Quadri. part. l. 1. c. 17. 18. 19.

AN. 1163. ſent remis entre les mains du magiſtrat, pour être jugés ſuivant les loix du royaume. Becquet refuſa de les livrer, ſoutenant avec opiniâtreté, non-ſeulement que c'étoit à lui à en faire juſtice, mais encore qu'un prêtre ne pouvoit être puni de mort. Henri n'étoit point accoutumé à de pareilles réſiſtances : il aſſembla auſſi-tôt un

Ibid. c. 21. parlement, où de l'avis de tous les pairs, il fut arrêté entr'autres articles, que les clercs accuſés de crimes, viendroient répondre devant les juſticiers du prince : qu'aucun archevêque ou évêque ne ſortiroit du royaume ſans la permiſſion du monarque : qu'aucun vaſſal de la couronne ne pourroit être excommunié, qu'auparavant on ne s'adreſsât au roi ou à ſes officiers pour en faire juſtice : que les prélats qui tiennent fiefs du ſouverain, ſuivroient les coutumes royales comme les autres barons, & aſſiſteroient aux jugemens juſqu'à ſentence de mort ou de mutilation de membres : qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye, les revenus en ſeroient mis en la main du roi, comme domaniaux : que les élections enfin ſe feroient dans la chapelle du palais, où l'élu prêteroit ſer-

ment de fidélité, avant d'être consacré. AN. 1163.

Personne ne réclama contre des loix si justes. Thomas lui-même promit avec serment de les observer : mais bientôt il s'en repentit, & Rome alors très attentive à étendre ses priviléges, ne se fit pas beaucoup prier pour l'absoudre d'une obligation qui tendoit à l'affoiblissement des droits ecclésiastiques. Cette conduite du prélat, toute séditieuse qu'elle pouvoit paroître, son entêtement, ses variations si choquantes pour un bienfaiteur, un ami, un maître, irriterent encore moins Henri, que l'entreprise du pontife contre les autres évêques ses confreres, qu'il excommunia pour avoir signé un réglement que la religion & la raison autorisent également. Alors le monarque ne ménagea plus rien. Becquet accusé d'avoir malversé, pendant qu'il étoit chancelier, fut cité à la cour des peres. Le fier prélat n'y parut que pour leur dénoncer qu'il ne les reconnoissoit point pour ses juges ; qu'étant pere spirituel du roi & du royaume, il n'étoit justiciable ni de l'un ni de l'autre ; que s'ils osoient passer outre, ils en-

Ibid. c. 22.

Ibid. c. 25.

AN. 1163.

c. 23.

courroient l'excommunication lancée contre ceux qui violent les priviléges, du clergé. On ne laissa pas néanmoins de le condamner comme parjure & traître. Tous ses biens & meubles furent confisqués au profit du roi. Tous les évêques enfin lui déclarerent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur primat. Thomas appella de ce jugement à la justice de Dieu, & s'enfuit en France.

Sa retraite & sa réception en France.

Louis reçut ses envoyés avec une distinction qui marquoit autant de jalousie contre Henri, que d'estime pour la vertu du prélat persécuté. Il est bien étonnant, leur dit-il, que le roi d'Angleterre ait pû oublier ces paroles du psalmiste : *mettez-vous en colere, & ne pechez pas.* *Sire*, lui répondit un des députés, *il s'en seroit peut-être souvenu, s'il l'avoit oui chanter à l'office aussi souvent que votre majesté.* Le monarque sourit. Henri apparemment n'étoit pas dévot & manquoit souvent à complies. L'archevêque cependant, après avoir salué le roi à Soissons, & l'avoir remercié de la protection dont il vouloit bien l'honorer, alla trouver le pape à Sens, & lui rendit compte des raisons qui l'a-

Hist. Quadr. l. 2. c. 7. 9.

voient obligé de quitter l'Angleterre d'une maniere si peu convenable à la place qu'il occupoit. De-là il courut s'enfermer à l'abbaye de Pontigny, où il prit un habit de moine. Il y vivoit dans une douce tranquillité, lorsque le monarque Anglois, plus irrité que jamais, manda au chapitre général de Citeaux, que s'ils ne faisoient sortir le prélat de sa retraite, il chasseroit de ses états tous les religieux de leur ordre. Les bons moines épouvantés, envoyerent représenter au pontife l'embarras où ils se trouvoient. *Qu'ils ne craignent rien*, répondit Becquet, *je vais sortir de leur maison : celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi.* Le roi en effet lui fit offrir tel asyle qu'il voudroit choisir dans son royaume. *O religion*, s'écria-t-il dans le premier transport de son indignation : *religion, où es-tu? Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui redoutent les menaces du monde.*

AN. 1163.

Vita S. Thom. l. 2. *c.* 17. 18.

Louis étoit alors au comble de la joie. La reine venoit d'accoucher d'un fils, qui fut nommé Philippe & surnommé *Dieu-donné*, parce qu'il avoit été long-tems attendu. C'est ce prince célébre à qui ses exploits ont mérité

AN. 1165.

Naissance de Philippe Auguste.

AN. 1165. le glorieux surnom de *conquérant*, que la postérité a rendu par celui d'*auguste*. Rigord semble être le premier qui le lui ait donné, & les raisons qu'il en rapporte, dit un sçavant moderne, sont d'abord juger du gout de son siecle. Ce nom, si l'on en croit l'auteur contemporain, a été donné aux empereurs qui augmenterent la puissance Romaine, du mot *augeo* : or qui peut mieux mériter ce titre que Philippe, par l'augmentation qu'il fit dans ses finances, par l'étendue qu'il donna aux limites de son royaume, par sa naissance enfin arrivée au mois d'aout, tems auquel on recueille des grains, du vin & toutes sortes de biens en grande abondance? Le jeune prince eut pour parreins les abbés de S. Germain des Prés, de S. Victor & de sainte Genevieve : ses marreines furent Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris.

Mém. de l'Ac. des B. Lettres t. 8, p. 532.

AN. 1166. 67.

Nouvelle rupture entre la France & l'Angleterre.

On reçut vers ce même tems de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les affaires des Chrétiens alloient de mal en pis. Le roi, touché de leurs malheurs, tira pour les secourir une grosse somme d'argent de son épargne;

& mit une taxe pour cinq ans ſur tous les biens laïques ou eccléſiaſtiques de ſon royaume. Henri qui ne vouloit pas ſe laiſſer vaincre en généroſité, établit une pareille impoſition ſur tous ſes états, & nomma un Anglois pour la porter à Jéruſalem. Ce fut pour les deux monarques un ſujet de brouillerie. Louis, ſur les remontrances de Joſſe archevêque de Tours, prétendit que la Touraine étant un fief de la couronne, l'argent qu'on y avoit levé, devoit lui être remis & être envoyé de ſa part. C'étoit en effet un ancien droit du ſouverain, au ſeul nom duquel les ducs & les comtes pouvoient faire des levées : mais ce droit ſembloit aboli, depuis que les duchés & les comtés étoient devenus des biens héréditaires & patrimoniaux. Ainſi le roi d'Angleterre y oppoſa conſtamment l'uſage contraire. Malheureuſement il s'éleva ſur ces entrefaites un autre différend, toujours fondé ſur les mêmes titres de ſeigneur ſuzerain & de vaſſal, qui arma enfin les deux nations l'une contre l'autre.

AN. 1166, 67.

Robert de Monte an. 1166.

Guillaume ſurnommé le vieux, avoit dépouillé Guillaume VII ſon neveu du comté d'Auvergne, qui étoit

Idem. Ibid.

AN. 1166. 67.

un arriere-fief de la couronne, ſous la mouvance directe & immédiate de l'Aquitaine. L'uſurpateur, cité au tribunal du roi d'Angleterre ſon ſeigneur comme duc de Guienne, promit d'abord d'y comparoître, enſuite changea d'avis, & eut recours au roi de France comme au ſeigneur ſuzerain. Henri prétendoit que le vaſſal ne pouvoit ſe pourvoir à la cour du ſouverain, que dans le cas où le ſeigneur refuſoit de lui faire juſtice: Louis ſoutenoit au contraire qu'il avoit droit de prononcer indépendamment de toutes ces formalités préliminaires. Il y eut à ce ſujet, & à l'occaſion des levées de la Touraine, une entrevue des deux monarques, qui ne purent convenir de rien. On courut auſſi-tôt aux armes. Chaumont dans le Vexin François, ſurpris par Henri, fut brûlé avec tous ſes environs. Louis eut ſa revanche ſur le Gué-ſaint-Nicaiſe & ſur Andely, qu'il livra pareillement aux flammes. Mais bientôt ces hoſtilités furent ſuivies d'une tréve, qui donna le tems au roi d'Angleterre d'aller ſoumettre quelques ſeigneurs rebelles en Bretagne.

Cette tréve étoit à peine expirée,

que les deux rois rentrerent en campagne, portant partout le fer & le feu, toujours néanmoins ſans en venir aux mains, parce qu'ils ſe redoutoient plus encore qu'ils ne ſe haïſſoient. Cette guerre inquiétoit vivement Alexandre, qui déſeſpéroit, tant qu'elle dureroit, de pouvoir finir les affaires de l'Egliſe. Il envoya deux légats en France pour travailler à la paix; mais la partialité des miniſtres Romains rendit la négociation inutile. Louis, outré ſur-tout contre le cardinal de Pavie qui concluoit toujours en faveur de Henri, ſe leva bruſquement & lui dit en colere, qu'il étoit indigne de la commiſſion dont on l'avoit honoré; qu'au reſte un roi de France n'avoit beſoin d'aucun médiateur, encore moins d'un homme tel que lui; qu'il ſçauroit bien par lui-même conſerver ſes droits & ſe faire rendre ce qui lui étoit dû. Il ſortit auſſi-tôt de l'aſſemblée, & fut ſuivi de tous les Seigneurs de ſon parti, entre autres d'Eudes de Bretagne, dont le roi d'Angleterre avoit deshonoré la fille, quoique ſa niéce.

Joan. Saliſber. l. 2. epiſt. 31.

Le pape, inſtruit qu'on abuſoit de ſon autorité, n'oublia rien pour ap-

AN. 1168. paiser le monarque François, rappella ses ministres & écrivit en même tems à l'archevêque de Cantorberi, qu'il l'établissoit son légat en Angleterre, lui remettant toute sa puissance sur ce royaume. *C'étoit*, dit un célébre moderne, *donner des armes à un homme très-disposé à s'en servir.* Le premier usage qu'il en fit, fut de condamner les coutumes royales, & d'excommunier quelques seigneurs qui retenoient certaines terres de son église, menaçant le souverain de le frapper des mêmes foudres, s'il ne rendoit aux évêques leurs anciens priviléges. Ce coup étonna Henri: la crainte, non de l'anathême en lui-même, mais de ses suites, le contraignit enfin à faire demander la paix au roi par l'entremise des comtes de Champagne & de Flandre, qu'il sçavoit en grande considération à la cour de France. On convint d'une conférence à Montmirail dans le Maine pour le jour de l'Epiphanie. *Seigneur*, dit Henri en abordant Louis, *dans ce jour où trois rois ont offert des présens au Roi des rois, je me mets sous votre protection avec mes enfans & mes états.* Il étoit accompagné de ses deux fils aînés, Henri & Richard.

Daniel. tome 2. page 624.

Gervas. Dorot. an. 1168.

Tout

Tout fut réglé à l'amiable. Le roi d'Angleterre renouvella ſon hommage pour la Normandie avec les mêmes formalités & les mêmes obligations que ſes prédéceſſeurs. Henri ſon fils aîné & gendre de Louis, en fit autant pour l'Anjou, le Maine & la Bretagne, qui étoit toujours un arriere-fief de la couronne. Le cadet, nommé Richard, imita l'exemple de ſon pere & de ſon frere pour le duché d'Aquitaine dont il avoit été pourvu, & fut accordé avec Alix, ſeconde fille de Louis & de Conſtance de Caſtille. Tous les châteaux du domaine royal furent reſtitués, tous les priſonniers rendus, tous les vaſſaux de Henri rétablis & reçus en grace, entre autres les comtes de la Marche & d'Angoulême qui lui avoient fait le plus de peine. Le roi de ſon côté rétablit le monarque Anglois dans tous les fiefs dont il l'avoit déclaré déchu, pour avoir pris les armes contre ſon ſouverain. La charge de grand ſénéchal de France, héréditaire dans la maiſon de Henri, lui avoit été enlevée pour le même crime de félonie, & donnée depuis cinq ou ſix ans au comte de Blois: ce ſeigneur pour le bien de la paix

AN. 1169.
La paix eſt concluë à Montmirail.

Idem. ibid.

Robert. de Monte. an. 1169.

Idem, ibid.

AN. 1169. dont il étoit un des médiateurs, voulut bien la remettre au jeune Henri, qui en fit les fonctions quelques semaines après, & servit le roi à table. Tels furent les articles & les conditions de cette paix si glorieuse pour Louis, si humiliante pour Henri, qui pendant le cours de cette guerre avoit fait serment plus d'une fois de ne jamais rendre cet hommage.

Les deux cours étoient réunies : il ne restoit plus qu'à faire la paix de l'archevêque de Cantorberi. Le prélat conseillé par quelques personnes nobles & pieuses parut tout à coup au milieu de l'assemblée, & se prosternant aux pieds du monarque Anglois : *seigneur*, lui dit-il, *j'implore votre clémence pour l'Eglise de votre royaume : mes péchés ont causé son affliction : je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honeur de Dieu. Voyez l'arrogant*, s'écria le roi d'Angleterre, *tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu. Mais, seigneur*, ajouta-t-il en adressant la parole au roi de France, *pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à la gloire de la religion, voici ce que je demande : Que Becquet*

Hist. quadrip. l. 2. c. 25.

en agiſſe avec moi comme le plus ſaint de ſes prédéceſſeurs en a uſé avec le moindre des miens, & je ſerai ſatisfait. Tout le monde applaudit à la modération du prince. *Seigneur, archevêque*, dit Louis, *voulez-vous être plus ſage que les ſaints?* L'inflexible pontife ne répondit autre choſe, ſinon que ſes prédéceſſeurs avoient retranché pluſieurs abus, & lui en avoient laiſſé beaucoup d'autres à réformer. Ces paroles révolterent l'aſſemblée. La conférence fut terminée, & les deux rois ſe retirerent ſans le ſaluer ni recevoir ſon ſalut.

AN. 1169.

c. 25.

AN. 1170. Réconciliation de Thomas Becquet avec Henri.

On trouva cependant moyen de renouer la négociation, & l'accommodement ſe fit, mais à des conditions très-dures pour Henri. Le pape, après bien des irréſolutions, s'étoit enfin déclaré hautement pour Becquet, & ſe préparoit à lancer tous les foudres de l'égliſe, ſi le monarque ne plioit ſous le joug. Ce fut en vain que ce prince eſſaya d'oppoſer fierté à fierté, & menaces à menaces. *Nous ne craignons rien*, lui dit un des légats, *nous ſommes d'une cour accoutumée à commander aux empereurs & aux rois.* Cette inſolente réponſe ne pouvoit

Codex vatic. l. 3. epiſt. 6.

qu'irriter un prince naturellement fier & colere : il dissimula néanmoins en habile politique. Il sçavoit que le roi Louis & la reine son épouse étoient entierement dans les intérêts de Thomas & du souverain pontife : il prit le parti de s'humilier, embrassa l'archevêque, & reçut sa bénédiction. Tout paroissoit fini, & rien ne l'étoit, L'intraitable prélat, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, envoya fulminer une nouvelle excommunication, non-seulement contre les évêques qui avoient souscrit aux coutumes royales, mais encore contre tous ceux qui avoient assisté au sacre du jeune Henri, couronné par l'archevêque d'YORK : ce que Thomas prétendoit contraire au droit de l'archevêque de Cantorberi, à qui seul il appartenoit, par le privilége de sa dignité, de faire cette auguste cérémonie.

An. 1170.

Sa mort.

Hist. quadrip. l. 3. c. 8. 11.

Le roi à cette nouvelle entra dans une furieuse colere. *Par les yeux de Dieu*, s'écria-t-il, *si tous ceux qui ont assisté au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc aussi ! Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle qui trouble tout mon royaume :* C'étoit

mettre le poignard à la main de quiconque croiroit l'obliger en aſſaſſinant le prélat. Auſſi-tôt quatre chevaliers ou gentilshommes partent pour Cantorberi, & vont maſſacrer le pontife au pied de l'autel. Ainſi périt, victime d'un zéle amer, l'homme du monde dont la conduite a été le plus diverſement interprétée. Les uns n'y ont vû que monſtrueuſe opiniâtreté, que variations indécentes, qu'attentat horrible contre l'autorité royale qui en fit un martyr, lorſqu'elle pouvoit le punir juridiquement comme rebelle (*a*). Les autres au contraire y admirent un ſaint zéle, un généreux attachement à l'honneur de l'Egliſe, une conſtance enfin digne des premiers ſiécles du chriſtianiſme. Le plus petit nombre & le plus ſenſé eſt de ceux qui en rendant juſtice aux bonnes intentions de l'archevéque, reconnoiſſent de bonne foi qu'il y eut trop de hauteur dans ſon procédé, & trop d'infléxibilité dans ſes prétentions. L'Egliſe, en canoniſant les vertus du ſaint, n'a point pré-

AN. 1170.

c. 1.

(*a*) On lit quelque part qu'il ſe trouva des docteurs dans Paris qui ſoutinrent que non-ſeulement il avoit été juſtement puni par la perte de ſa vie, mais même qu'il étoit dans les enfers. *Heric. de Guienne*, 2. *p. l.* 1. *p.* 149.

tendu consacrer les défauts & les vices de l'homme.

AN. 1171. Pénitence du roi d'Angleterre.

On ne voit pas qu'on ait fait justice des meurtriers. Rome chercha un objet plus digne de sa colere, & ne s'attacha qu'au monarque Anglois, qui fut seul chargé de la honte & de l'horreur de cet assassinat. Obligé de jurer sur les saints évangiles qu'il n'avoit ni voulu, ni commandé ce meurtre, il promit avec serment d'envoyer deux cens chevaliers à la défense de la Palestine, abrogea les coutumes royales, permit les appellations au saint siége, s'engagea à restituer ou à faire restituer à l'église de Cantorberi tout ce qui avoit été usurpé sur elle, & pour garder une partie des formes de la pénitence canonique, se laissa chasser hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, sans néanmoins ôter ses habits, ni être fustigé suivant la coutume.

Codex vatic. l. 5. epist. 88.

AN. 1172. 73. Révolte de ses enfans.

Le vieil Henri jusques-là toujours aimé, respecté, heureux, tomba tout-à-coup dans la haine, le mépris, & l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfans, ses vassaux, & les rois ses voisins. La crainte de l'excommunication dont il étoit me-

nacé, l'avoit engagé à faire couronner son aîné, & à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui, mais son fils qui étoit roi. Philippe I, ayeul de Louis VII, avoit pris la même précaution en une pareille circonstance: on n'en sçavoit pas davantage dans ces tems de ténébres & d'ignorance. Le jeune monarque étoit un prince vif, dévoré d'ambition, aussi fier de son nouveau titre, qu'impatient d'en faire usage. On raconte que le jour de son sacre, étant servi à table par le roi son pere, un seigneur pour lui faire sa cour lui dit à l'oreille, qu'il étoit bien glorieux d'avoir un si grand prince pour officier. *Il n'y a rien là d'extraordinaire*, répondit fiérement le jeune Henri, *puisque je suis roi, fils de roi, & que mon pere n'est que le fils d'un comte.* La cour de France sçut profiter de ces dispositions. La princesse Marguerite venoit enfin d'être couronnée reine d'Angleterre. Louis pria le vieil Henri de trouver bon qu'elle vînt passer quelque tems à Paris avec le jeune roi son mari. Le beau-pere n'oublia rien pour gagner la confiance de son gendre, & ménagea si bien son esprit, qu'il l'engagea à de-

AN. 1172, 73.

Robert de Monte. an. 1172.

AN. 1172. 73. mander le gouvernement ou de l'Angleterre, ou de la Normandie. On s'attendoit bien à un refus de la part d'un pere extrêmement jaloux du commandement : on y avoit pourvû. La France devenoit pour les deux époux un asyle où ils trouveroient un sûr moyen de se faire rendre justice.

Roger de Hovid. apud Duch. t. 4. p. 430.

La chose arriva comme on l'avoit prévû. Le jeune Henri furieux de n'avoir pu rien obtenir de son pere, s'échappa une nuit & se sauva en France. Le roi assembla aussitôt les seigneurs de son royaume : tous jurerent au fils du monarque Anglois de ne point poser les armes, qu'il n'eût pleine satisfaction sur tout ce qu'il demandoit : lui-même promit avec serment de ne jamais faire aucune paix que de leur consentement. On courut donc aux armes de tous côtés. Les uns par intérêt, comme les comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois, à qui on faisoit de grands avantages : les autres par animosité, comme plusieurs seigneurs Normands, Angevins & Bretons, qui cherchoient à se venger des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus : quelques-uns par ambition, comme Richard duc de Guienne, & Geoffroy désigné duc de Bre-

tagne, tous deux freres du jeune roi, tous deux ennuyés de n'avoir que de vains titres sans réalité : quelques autres par jalousie, comme Louis qui ne voyoit qu'avec dépit la prospérité de son vassal : ou comme la reine Eléonore, vivement piquée des infidélités de son époux. On disoit en effet que ce prince avoit un peu trop de tendresse pour Alix de France qui avoit été promise au jeune Richard : qu'il en avoit même abusé, & que c'étoit le vrai motif qui lui faisoit retarder le mariage de cette princesse. AN. 1172. 73.

Henri abandonné de sa famille & prêt d'être attaqué de tous côtés, se trouvoit dans d'étranges perpléxités. Il n'avoit plus de ressources que dans les trésors qu'il avoit amassés avec grand soin. Il sçut les employer utilement, soit pour retenir quelques seigneurs dont la fidélité commençoit à chanceler, soit pour lever une armée d'étrangers, n'osant plus se fier à ses sujets. Il prit à sa solde 20000 *Brabançons* (a) : c'étoit le nom qu'on donnoit à des troupes de bandits Flamands ou Allemands pour la plû-

(a) On croit qu'ils ont été ainsi nommés, parce que les principaux étoient du Brabant. Du Cange au mot *Brabanciones*.

AN. 1172. 73.

part, qui couroient la France, portant partout le fer & le feu, toujours prêts à combattre sous les enseignes des princes qui leur proposoient une plus grosse paye. On les appelloit aussi *Cotteraux* (a) ou *Routiers* (b), *gens de compagnie*, dit une ancienne histoire manuscrite, *brigands, pillards, robeurs, larrons, infâmes, dissolus, excommuniés. Ils ardoient les monasteres & les églises où le peuple se retiroit, & tourmentoient les prêtres & les religieux, les appelloient* Cantatours *par dérision, & leur disoient quand ils les battoient,* Cantatours *can-*

Ex Biblioth. Memmian. fol. 199.

Chron. S. Denis, t. 2. 2. c. 9.

(a) On prétend qu'ils ont été appellés de la sorte parce qu'ils étoient armés de grands couteaux, qu'on appelle en Toulousain des *cotterels*. *Marca l. 6. hist. de Beharn. c. 14.*

(b) Les uns tirent l'origine de ce nom du mot Latin *Ruptarius*, qui signifie tout homme qui laboure ou cultive la terre, parce que les premiers *roturiers* étoient un vil amas de paysans qui furent d'abord armés par l'autorité du prince, qui retinrent ensuite les armes par l'amour du pillage, ravageant les provinces, & vendant leurs services à ceux qui les achetoient le plus cher. Les autres au contraire le dérivent simplement du verbe Latin *Rumpere*, rompre, briser, parce que ces brigands mettoient tout à feu & à sang. Quelques-uns le font venir de l'Allemand, *Root* ou *Rot*, qui veut dire solde, parce que c'étoient des troupes payées pour faire la guerre. Quelques autres enfin prétendent que c'étoient des troupes réformées, *turmas ruptas dimissas*, qui, comme il arrive d'ordinaire, se rassembloient pour piller & ravager. Du Cange au mot *Ruptarius*.

rez, & puis leur donnoient grands buffes & grosses gouces. Ce fut envain que les papes lancerent contre eux tous les foudres de l'Eglise, ils ne purent être domptés que par les armes de Philippe Auguste. Le vieil Henri avec ses troupes attendit en Normandie de quel côté les ennemis porteroient leurs plus grands efforts, pour prendre son parti suivant les circonstances.

AN. 1172. 73.

Rigord. pag. 11. Guill. Brito. Philip. l. 1. p. 108.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que le comte de Flandre à la tête de ses troupes s'avança vers les frontieres de Normandie, attaqua la ville d'Aumale, l'emporta d'assaut, & fit toute la garnison prisonniere avec le comte, qui pour obtenir sa liberté, fut obligé de lui remettre toutes ses autres forteresses. De-là il alla mettre le siége devant le château de *Drincourt* qu'il força : mais il y perdit le comte de Boulogne son frere qui fut tué d'un coup de fléche. Louis de son côté pressoit vivement Verneuil, place alors très-considérable dans le Perche. Il y avoit outre le château, trois espèces de villes, fermées chacune d'un bon mur, & entourées d'un fossé plein d'eau. La plus grande, appellée *le grand Bourg*, après un

Roger de Hoved. ibid.

AN. 1172. 73. mois d'une vigoureuse résistance, commençoit à manquer de vivres : elle demanda à capituler, promettant de se rendre dans trois jours, si elle n'étoit pas secourue. Les malheureux assiégés tinrent exactement parole, & se virent indignement trompés. Loin de leur rendre leurs ôtages, ainsi qu'on en étoit convenu, on se saisit des principaux bourgeois qu'on emmena prisonniers : tout fut livré au pillage & aux flammes : traitement peu digne de leur fidélité & de la majesté d'un grand roi. On ne voit pas, si l'on en croit un historien Anglois, que Louis ait ménagé davantage sa gloire dans la retraite qui suivit ce procédé également cruel & honteux. N'osant ni accepter la bataille que le roi d'Angleterre lui présentoit, ni tenter la défense d'une place qu'il venoit de conquérir, il se retira avec beaucoup de précipitation en France, & fut quelque tems sans rien entreprendre.

Cette inaction donna le tems au monarque Anglois de rétablir ses affaires en Bretagne, où le comte de Chester & le seigneur de Fougeres avoient excité un soulevement général. Il y envoya ses *Brabançons* qui remporterent une signalée victoire sur les rebelles, & al-

AN. 1172. 73.

lerent aussi-tôt investir Dol, où les deux chefs de la révolte s'étoient enfermés. Henri y accourut en personne, & les pressa si vivement, qu'il les força de se rendre prisonniers de guerre avec toute la garnison. Cet avantage, en réduisant les Bretons, allarma les princes ligués, qui en devinrent plus faciles à écouter des propositions d'accommodement. Il y eut donc une entrevue des seigneurs des deux partis entre Gisors & Trie, où le vieil Henri fit des offres assez avantageuses, si ses ennemis eussent voulu sincerement la paix. Il consentoit de céder à l'aîné de ses enfans, la moitié des revenus du royaume d'Angleterre avec quatre places de sûreté; ou s'il aimoit mieux, la moitié des revenus du Duché de Normandie & tous ceux du comté d'Anjou avec un plus grand nombre de villes: il offroit même avantage à Richard son second fils pour le duché de Guienne, dont il avoit reçu l'investiture: enfin il abandonnoit au jeune Geoffroy le domaine de la Bretagne, si le pape vouloit accorder la dispense pour le mariage arrêté depuis long-tems avec l'héritiere de cette belle province. Mais en faisant toutes ces cessions, il se réservoit le droit de jus-

Idem. Ibid.

AN. 1172. 73. tice dans les états qu'il cédoit, & prétendoit que ses fils lui seroient toujours soumis & obéissans comme à leur pere & à leur roi.

Ce n'étoit point là ce que les rebelles s'étoient proposé en prenant les armes. On fit naître des difficultés. Le comte de Leicester osa se répandre en plaintes & en reproches qui dégénérerent enfin en des injures outrageuses au monarque Anglois, & porta l'insolence jusqu'à vouloir mettre la main à l'épée. Il s'éleva un grand tumulte. On se sépara plus ennemis que jamais, & dès le lendemain il y eut une rencontre entre les Anglois & les François, où il y eut beaucoup de sang répandu. L'hiver cependant força les deux armées de se retirer dans leurs quartiers : le roi d'Angleterre profita de la circonstance, pour tâcher de mettre le pape dans ses intérêts. Ce prince autrefois si jaloux de son autorité, étrange effet de l'adversité sur les plus fiers courages! Henri le plus orgueilleux des hommes, s'abbaisse jusqu'à se reconnoître vassal du saint siége. *Je me jette à vos genoux*, dit-il à Alexandre, *pour vous demander conseil. Le Royaume d'Angleterre est de votre jurisdiction ; & quand au*

Idem. Ibid.

Ap. Petr. Bles. pist. 136.

droit féodal, je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife: puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel! C'est à tort que les souverains se plaignent des entreprises de Rome: ce sont eux-mêmes qui ont forgé les chaines qu'elle a voulu leur donner. An. 1172. 73.

Alexandre flatté de l'hommage d'un grand roi, menaça les enfans rebelles de tous les anathemes, si dans quinze jours ils ne rentroient dans l'obéissance. Mais le jeune Henri faisoit plus que des menaces, il soulevoit toute l'Angleterre, & mettoit le royaume en combustion. Guillaume roi d'Ecosse, gagné par les séditieux, y étoit entré avec ses troupes & y exerçoit d'horribles ravages. Le comte de Leicester y passa aussi avec une nombreuse armée de Flamands & s'empara de plusieurs places. Richard de Lucy, général des troupes du vieil Henri n'étoit point en état de faire face en même-tems à tant d'ennemis réunis: il eut recours à un stratageme qui lui réussit: il feignit de vouloir fondre sur l'Ecosse: diversion qui obligea Guillaume à sortir d'Angle-

terre pour aller au ſecours de ſes peuples. L'habile général revient auſſi-tôt ſur ſes pas, fond ſur le comte de Leiceſter, le défait, le prend priſonnier, & l'envoie au roi d'Angleterre en Normandie.

AN. 1174.

Henri de ſon côté ne demeuroit pas oiſif. Vainqueur des Angevins, qu'il força de rentrer dans le devoir, il alla mettre le ſiége devant Vendôme, & le prit d'aſſaut au bout de huit jours. Delà il ſe rendit dans le Poitou, reprit les villes qui avoient abandonné ſes étendarts, & rabatant par la Saintonge, il la réduiſit ſous le joug avec ſa capitale, qui ne capitula cependant qu'après avoir vû ſes tours renverſées par les machines alors en uſage. Tant d'avantages rafermirent ſon parti, & lui procurerent une tréve, qui devoit durer juſqu'après les fêtes de Pâque.

Roger de Hoved. tome 4. Duch. p. 451.

Ce terme ne fut pas plûtôt expiré, que le roi d'Ecoſſe fondit ſur l'Angleterre, où il mit tout à feu & à ſang. Le jeune Henri toujours obſtiné dans ſa révolte, équippoit en même tems, de concert avec le comte de Flandre, un grand nombre de vaiſſeaux pour y tranſporter une nombreuſe armée. Ces prodigieux apprêts allarmerent le vieil

Henri qui regardoit tous ces troubles comme une juste punition de l'assassinat auquel il avoit donné occasion : il entreprit de regagner l'estime de ses sujets par une action plus édifiante que décente dans un grand roi. Au défaut des meurtriers qu'il avoit cachés pendant plus d'un an, & qu'il fit ensuite évader, il résolut d'être lui-même la victime, & de racheter la confiance des peuples par un peu de honte & par quelques coups de fouet. Il part de Normandie, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorbéri, marche nue tête, nuds-pieds jusqu'au tombeau du saint archevêque Thomas. Là il se prosterne, le visage collé contre terre, crie miséricorde, se dépouille de ses habits, & reçoit cinq coups de discipline de la main de chaque évêque, de chaque abbé & de chaque moine qui s'y trouverent. L'histoire remarque qu'ils étoient en grand nombre. Pendant cette cérémonie aussi cruelle qu'humiliante, l'évêque de Londres haranguoit le peuple & s'efforçoit par toutes sortes de raisons de lui persuader que le monarque n'étoit ni auteur, ni complice du meurtre de Becquet.

AN. 1174.

Idem: p. 538. & seq.

Cette pénitence, plus digne d'un

AN. 1174. anachorete que d'un prince, produisit un effet merveilleux. Les Anglois contens d'avoir vû ruisseler le sang des épaules de leur roi, lui rendirent toute leur estime, & lui fournirent à l'envi de quoi mettre une armée sur pied. Alors tout changea de face, & les princes ligués échouerent de tous côtés. Le jeune Henri arrêté par les vents contraires, ne put descendre en Angleterre, & se vit forcé de recourir à la clémence de son pere. Le roi d'Ecosse fut vaincu & fait prisonnier dans une bataille qu'il hasarda mal-à-propos. Louis fut obligé de lever le siége de Rouen, qu'il avoit formé pendant l'absence du monarque Anglois. Le duc de Guienne, Richard repoussé jusques dans ses derniers retranchemens, n'eut d'autre parti à prendre que d'aller se jetter aux genoux de son pere & de lui demander pardon. Exemple qui fut imité par Geoffroi, le cadet de tous, trop foible pour résister à une puissance sous laquelle tout commençoit à plier.

Idem. ibid.

Tréve entre les deux rois, suivie de la paix.

Tant de succès firent bientôt conclure une tréve, qui fut enfin suivie de la paix. Les deux rois eurent une entrevue le jour de la saint Michel, entre

'ours & Amboise, où le traité d'ac-
ommodement fut signé avec une égale
itisfaction de part & d'autre. Les prin-
ipaux articles furent qu'il y auroit une
mnistie générale : que Louis remettroit
u monarque Anglois toutes les places
u'il lui avoit enlevées ; qu'on ren-
roit réciproquement tous les prison-
iiers, à la réserve du roi d'Ecosse,
lu comte de Leicester, du comte de
Chester, & du seigneur de Fougeres,
que Henri ne voulut jamais relâcher ;
que le jeune Henri auroit deux places
ortes en Normandie, avec une pension
le quinze mille livres de l'Anjou : que
Richard auroit pareillement deux villes
le sûreté en Poitou, avec la moitié des
revenus de cette province : enfin que
Geoffroy, en faveur de la duchesse qu'il
devoit épouser, partageroit avec son
pere les revenus du duché de Bretagne.
Les deux princes cadets renouvellerent
leur hommage pour les principautés
qu'ils tenoient du roi leur pere : l'aîné
vouloit aussi le faire pour le royaume
d'Angleterre : mais Henri ne le permit
point, parce que le jeune prince portoit la qualité de roi : il se contenta de
lui faire jurer qu'il seroit toujours fidéle & obéissant.

AN. 1174.

Guill. Neubrig. l. 2. c. 37.

AN. 1174. Ainsi finit une guerre dont les com mencemens n'annonçoient rien que d funeste pour Henri, mais où il se mon tra véritablement digne du trône qu'o lui disputoit, par une rare prudenc soutenue de toutes les grandes qualité qui font le héros. La réflexion achev de réconcilier entiérement les deu rois. L'Anglois craignoit ses enfan toujours portés à la révolte: le Françoi dont la santé s'affoiblissoit chaque jour ne vouloit point laisser de guerre à so fils qui avoit à peine douze ans. Tou deux ne s'occuperent plus que du soin de maintenir leurs états en paix. S'i s'élevoit quelque différend entr'eux, ils nommoient des arbitres pour le terminer à l'amiable. Il en survint un qui les auroit infailliblement brouillés, si la politique n'eut arrêté l'effet du ressentiment.

AN. 1177. Nouveau différend qui n'a aucune suite fâcheuse.

Il y avoit quelques années qu'Alix de France avoit été promise au jeune Richard. Une des conditions du traité fut que la princesse seroit élevée à la cour du roi son beau-pere, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. Ce tems étoit arrivé. Henri cependant ne se pressoit pas de faire célébrer le mariage: ce qui fit courir de mauvais bruits

ir les motifs de ce délai. Louis s'en ffensa : mais ses inclinations pacifiues & l'amour de ses peuples l'empecherent de recourir aux armes. Il adressa au pape, qui ordonna au carinal de saint Chrysogone, son légat 1 France, de mettre en interdit tous s états du prince Anglois, s'il ne onnoit satisfaction au roi son souveain. Il y eut à ce sujet une conférence Ivry, ou selon d'autres à Nonnanourt sur la riviere d'Aure. Henri conentoit de faire épouser la princesse à on fils, pourvû qu'on lui donnât pour ot la ville de Bourges avec toutes ses épendances, selon qu'il avoit été stiulé par le traité d'union. Il demanoit en outre le Vexin François, que e roi, disoit-il, avoit promis à la reine larguerite, femme du jeune roi Henri. lais Louis ne convenoit d'aucun de es faits : ainsi l'on ne put rien conclure a-dessus.

AN. 1177. *Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 433.*

Telle fut cependant l'adresse du léat, qu'après avoir engagé les deux 1onarques à renvoyer le jugement de ette affaire au souverain pontife, il çut encore leur persuader d'oublier ous les sujets de mécontentements, & de conclure une nouvelle croisade

Nouveau traité de paix entre les deux monarques.

pour le ſecours de la Paleſtine. Ils f

AN. 1177. rent un traité, où ils reglerent fort e

détail tout ce qu'ils devoient faire po

maintenir la bonne intelligence ent

eux. Le préambule ſurtout mérite d'

Idem. ibid. tre remarqué. *Nous voulons*, diſent-i

que tout le monde ſçache, que telle e

& telle ſera déſormais notre amitie

que chacun de nous défendra la vie d

l'autre, ſes membres, ſa dignité, ſ

biens. Moi Henri, j'aiderai de tout

mes forces Louis Roi de France, mon ſe

gneur : moi Louis je ſecourrai de to

mon pouvoir, Henri roi d'Angleterre

mon homme & mon vaſſal : ſauf néa

moins la foi que nous devons réciproqu

ment à nos vaſſaux, tant qu'ils nous ſe

ront fidéles.

Les deux rois conviennent d'abor

que chacun demeurera en poſſeſſio

des terres & domaines, dont il ſ

trouve actuellement ſaiſi. On n'en ex

cepte que l'Auvergne, Château-Roux

& quelques autres petites ſeigneuries

Ils nomment enſuite des arbitres pou

Idem. ibid. juger en dernier reſſort tous les diffé

rens qui pourroient s'élever entre eux

C'étoient du côté de la France, le

évêques de Clermont, de Nevers, d

Troyes, le comte Thibaut, Robert d

Dreux & Pierre de Courtenai, freres du roi; & du côté de l'Angleterre les évêques du Mans, de Périgueux, de Nantes, Maurice de Craon, Guillaume Maingot, & Pierre de Monrevel. Ils prennent ensuite les mesures les plus convenables, non-seulement pour assurer le succès de la guerre sainte qu'ils projettoient, mais encore pour mettre leurs états à l'abri de toute insulte pendant leur absence. AN. 1177.

Cette pieuse ligue cependant n'eut aucune suite, sans qu'on en puisse deviner la véritable raison. Il paroît que ce fut moins la faute de Louis, roi très-chrétien, que celle de Henri, prince plus politique que dévôt. Le monarque Anglois partit aussi-tôt pour le Berri avec une grande armée, & s'empara de Château-Roux qu'il donna à Baudouin de Revers, en lui faisant épouser l'héritiere de ce comté. Delà il s'avança vers Grandmont, où il fut reçu par Albert comte de la Marche, qui lui vendit sa seigneurie, moyennant une somme de quinze mille livres d'Anjou, vingt mulets, & vingt palefrois (*a*). Tranquille enfin du côté

Idem apud eumd. p. 435.

(*a*) *Il y a chevaux de plusieurs manieres, à ce que li uns sont destrier grand pour le combat, li autres sont*

AN. 1177. de la France, *il fut touché du desir de retourner en Angleterre, & envoya des ambassadeurs au roi pour lui demander*

Ibid. *des lettres de protection. Elles lui furent accordées en ces termes : Nous Louis roi des François, voulons que tout le monde sçache que nous prenons sous notre garde toutes les terres du roi d'Angleterre, qui sont situées dans notre royaume. Ainsi toutes les fois que ses baillifs d'au-delà de la mer le requerront, nous leur donnerons conseil & secours pour la défense de ces mêmes domaines.* Tel étoit jusque dans un gouvernement presque tout féodal, le respect des plus grands vassaux pour la majesté du trône : telle leur confiance dans l'autorité de ces mêmes rois avec lesquels ils disputoient souvent de richesses & de puissance.

AN. 1178. Le roi marche au secours de l'église de Clermont.

Louis sur ces entrefaites se vit obligé de marcher contre le comte de Clermont, qui secondé du comte du Puy & du vicomte de Polignac, pilloit & ravageoit les terres de l'Eglise. Il leur livra bataille, les défit, les emmena prisonniers, & ne les relâcha qu'après leur avoir fait jurer qu'ils

palefroi pour chevaucher à l'aise de son corps, li autres sont roucis pour sommes porter. Brunet. Latin. 2. part. Thesaur. c. 155.

cesseroient

cesseroient leurs brigandages. Le comte de Châlons persécutoit les religieux de Cluny, dont il massacra un grand nombre : le châtiment fut encore plus terrible. Le roi lui enleva saint Vincent, ensuite Châlons, enfin toute sa seigneurie, dont il donna une moitié au duc de Bourgogne, & l'autre au comte de Nevers. Ce dernier peu effrayé de l'exemple, souleva les bourgeois de Vezelay contre l'abbé leur seigneur. Le monarque y accourut, & n'eut qu'à paroître pour réprimer les rebelles, qui forcés de payer soixante mille sous d'amende, promirent avec serment d'être toujours soumis. Le comte cependant n'abandonna point ses mauvais desseins contre les moines, *& la peur de Dieu par lui oubliée, leur soustrait & tollit leur viande. Quand les bons peres se virent en tel point qu'ils n'avoient que manger, ils s'en allerent tous à Paris se jetter aux pieds du roi.* Ce bon prince, sensible à leur misere, prit en main leur cause, & contraignit leur persécuteur de leur rendre la nourriture & la paix.

AN. 1179. *Mer des hist. Regne de Louis VII.*

Le tumulte des armes & les embarras inséparables de toutes ses expé-

AN. 1179.

Il fait vœu d'aller en pélerinage à Cantorberi, à l'occasion de la maladie de son fils.

ditions militaires, n'empêchoient point le monarque de veiller à l'éducation du prince du royaume. C'eſt le nom qu'on donnoit alors à l'héritier préſomptif de la couronne (*a*). On avoit mis auprès de lui tout ce que la France avoit de plus habiles maîtres, ſoit dans les ſciences qui éclairent l'ame, ſoit dans les exercices qui donnent la grace du corps. Tandis que ceux-ci travailloient à en faire un cavalier accompli, Robert-Clément de Mets, l'un des plus conſidérables ſeigneurs de la cour, & des plus honnêtes hommes de ſon ſiécle, le formoit aux vertus qui font les grands rois. Louis, charmé des rapides progrès du jeune prince, prenoit des meſures pour l'aſſocier au trône, lorſqu'un accident fâcheux fit retarder cette cérémonie.

Rigord. apud Duch. t. 5. p. 5.

Philippe emporté par l'ardeur de la chaſſe, s'égara dans la forêt de Compiegne. Il erroit ſeul à l'aventure pendant une nuit très-obſcure, lorſqu'il apperçut une eſpéce d'homme ſauvage, d'une taille extraordinaire, d'une

(*a*) On l'appelloit *Damoiſel* ſous le regne de Philippe I. *Si aſſembla une fois le roi ſon conſeil, pour ſçavoir qu'il avoit affaire, auquel conſeil le Damoiſel Louis le Gros parla.* Hiſt. Franc. manuſcr. in biblioth. Memmian. an. 1095.

figure hideuse, tout noir de la fumée du charbon, ayant une hache sur ses épaules, & soufflant de la braise allumée qu'il portoit dans un vase. Les ténébres redoublant l'horreur de ce spectacle, Philippe qui avoit au plus quatorze ans, fut saisi de frayeur. Le courage cependant ne l'abandonna point. Il aborde le spectre affreux, se fait connoitre, & lui ordonne de le conduire au château, où l'on étoit dans d'étranges inquiétudes. Cette effroyable avanture laissa de fâcheuses idées dans l'esprit du jeune prince. Le même jour il fut pris d'une fiévre si violente, qu'on commença bien-tôt à craindre pour sa vie. Les transports & les délires dont elle fut accompagnée, achevoient d'ôter toute espérance. AN. 1179.

Le roi dans sa douleur extrême, se souvint de son bon ami Thomas Becquet, dont on racontoit des miracles sans nombre. Il espéra que ce saint martyr dont il avoit toujours été le protecteur, ne lui refuseroit pas son secours dans les allarmes où il se trouvoit, & fit vœu d'aller visiter son tombeau. Il partit aussi-tôt, suivi de Philippe comte de Flandre, de Baudouin comte de Guines, de Henri duc de

An. 1179. Louvain, de Guillaume comte de Mandeville, & de plusieurs autres barons du royaume, s'embarqua au port de Witsand, & arriva heureusement à Douvre, *où le roi d'Angleterre le reçut avec de grands honneurs comme son cher seigneur & son ami.* Dès le lendemain il se rendit à Cantorberi, & prosterné devant la tombe du saint archevêque, demanda avec larmes la santé d'un fils qui faisoit les plus cheres espérances de l'empire François. Le pieux monarque accompagna sa priere d'une riche offrande. C'étoit une coupe d'or d'un travail admirable, & une rente perpétuelle de cent muids de vin qui devoient se prendre tous les ans sur la maison royale de Poissy, & être rendus en Angleterre aux frais du roi. Il y ajouta une exemption de tous péages pour toutes les choses que les religieux qui desservoient l'Eglise du saint Martyr, viendroient acheter en France. Ce qui fut confirmé par une autre charte, qu'il fit sceller par le chancelier Hugues de Puteaux.

Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. page 437.

L'inquiétude de Louis ne lui permit pas de demeurer plus de cinq ou six jours dans ce voyage entrepris par piété. Il revint en toute diligence à

Douvres, mit à la voile le même jour, & en moins de vingt-quatre heures aborda aux ports de Flandre, où il apprit que la guérison de son fils avoit rendu aux peuples toute leur joie. Alors il reprit son premier dessein de l'associer à la couronne, & fixa cette cérémonie à la fête de tous les Saints. Rien n'y manqua pour la rendre la plus auguste du monde, que la présence du roi, qu'une attaque d'apoplexie arrêta à S. Denis, où il s'étoit rendu pour y faire ses dévotions.

AN. 1179.

Idem, ib.

On prétend que pour y mettre plus d'ordre, Louis choisit parmi les pairs du royaume, ceux qui formerent depuis ce corps si célébre dans toutes les histoires, sous le nom des douze pairs de France: corps auguste qui composoit comme le conseil souverain de la nation, & qui eut par la suite, seul le droit d'assister aux audiences du parlement, aux lits de justice, aux sacres, & aux autres cérémonies d'éclat. Il est du moins certain que le jeune Henri roi d'Angleterre soutenoit la couronne du nouveau monarque en qualité de duc de Normandie, que le comte de Flandre portoit l'épée royale, & que les autres

Sacre de Philippe Auguste.

Idem, ibid.

ducs & comtes précédoient ou ſuivoient le jeune roi, ſelon les différentes fonctions qu'ils avoient à remplir. Mais on ne voit pas que les ſix pairs eccléſiaſtiques y ayent eu aucune diſtinction ou préſéance ſur les autres prélats leurs confreres. On lit ſimplement que l'archevêque de Rheims, Guillaume de Champagne, cardinal du titre de ſainte Sabine, frere de la reine, conféra l'onction royale au prince ſon neveu; qu'il étoit aſſiſté des archevêques de Tours, de Bourges, de Sens, & de preſque tous les évêques de France; enfin qu'il ſçut profiter de la puiſſance & du crédit où étoit alors ſa maiſon, pour acquérir à ſon égliſe le droit de ſacrer nos rois. La déclaration qui lui attribue une prérogative ſi glorieuſe, eſt confirmée par une bulle du pape Alexandre III.

AN. 1179.

Mariage du jeune roi avec Iſabelle de Hainaut.

Ce ſacre fut ſuivi d'une autre cérémonie qui mit le comble à la joie publique, c'eſt-à-dire, de la célébration du mariage de Philippe avec Iſabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut. La princeſſe deſcendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée du malheureux Charles duc de

Rigord. apud Duch. t. 5. c. 7.

Lorraine, frere de Lothaire II, & oncle de Louis V. Les François adoroient encore la mémoire des princes Carlovingiens, qu'ils appelloient communément *les grands rois*. On ne peut exprimer quels furent leurs transports lorsqu'ils apprirent que les deux maisons royales se réunissoient, & que le sang de Charlemagne s'allioit à celui de Hugues Capet. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, oncle de la nouvelle reine, avoit tellement à cœur cette belle union, qu'il n'oublia rien pour la rendre avantageuse au jeune roi, soit en lui faisant transmettre tous les droits de la maison de Hainaut, soit en lui cédant de son chef le comté d'Artois. AN. 1179.

La jeune reine fut épousée à Bapaume, de-là conduite à Paris, dont elle fixa les regards & l'admiration, ensuite à saint Denis, où elle fut couronnée avec le roi son mari, qui se fit sacrer de nouveau par les mains de l'archevêque de Sens. Il arriva en cette occasion un accident, qui par l'heureuse prévention des peuples en faveur du jeune prince, eut un très-bon effet. Un des officiers destinés à écarter la foule, ou à imposer silence, ou à don- *Idem, ibid.*

ner quelques ordres, en maniant une
AN. 1179. baguette qui étoit la marque de son office, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile innonda le roi & la reine. On en conclut que Dieu par cette onction si abondante vouloit marquer qu'il répandoit la plénitude de ses dons sur les deux jeunes époux.

Le nouveau monarque signala les commencemens de son regne par trois célebres édits. Le premier condamne les hérétiques au feu : le second ordonne de précipiter tout vivant dans un lac ou dans un fleuve quiconque
Ibid. p. 5. aura osé blasphêmer le saint nom de Dieu : le troisiéme enfin bannit de la cour & de tout le royaume les bâteleurs & les farceurs, qui ne servent
Ibid. p. 21. qu'à corrompre la pureté des mœurs. On a vû des princes, dit Rigord, donner à des jongleurs au bout de sept ou huit jours, des habits imaginés avec beaucoup de peine, ornés de différentes fleurs artistement travaillées, & du prix de vingt à trente marcs d'argent : somme qui suffiroit pour nourrir vingt à trente malheureux pendant une année. Philippe, persuadé *que donner aux histrions, c'est immoler aux démons*, or-

donna que désormais sa garderobe seroit pour les pauvres. Il marcha ensuite contre quelques seigneurs, qui profitant de sa jeunesse & de leur puissance, s'étoient emparés de plusieurs terres de l'Eglise. Les principaux étoient Gui comte de Châlons sur saone, Ebles seigneur de Charenton en Berry, & Humbert sire de Beaujeu. Philippe n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. Tous vinrent lui demander pardon, promirent de restituer, & offrirent telle satisfaction qu'il voudroit leur imposer.

AN. 1179.

Idem, page 6.

Louis, cependant perdoit insensiblement l'usage de ses membres, & s'affoiblissoit chaque jour. Il mourut à Paris, dans la soixantiéme année de son âge, après un regne de quarante-trois ans, un mois & dix-huit jours depuis la mort de son pere. Il fut enterré avec tous ses habits royaux en l'église de l'abbaye de Barbeau, qu'il avoit fondée avec une magnificence vraiment royale, à deux lieues de Melun. *La royne sa femme*, dit un ancien historien, *fit faire sur lui une tombe d'or & d'argent, ornée de pierres précieuses, & de merveilleuse œuvre & riche.* Charles IX ayant eu la curiosité

AN. 1180. Mort de Louis VII.

Mer des hist. Phil. Aug. page 111.

An. 1180.

de faire ouvrir ce tombeau, le corps fut trouvé tout entier. Il avoit au cou une croix d'or, & aux doigts trois ou quatre anneaux. Charles fit présent de la croix, & garda long-tems les bagues en mémoire de ce prince, le meilleur & le plus vertueux qui eût encore regné sur la France.

Le Gendre, page 116.

Son caractere.

On n'en trouve pas néanmoins un portrait fort avantageux dans la plûpart de nos historiens modernes. Les uns nous le représentent comme un très-bon prince, mais d'un génie médiocre, hardi dans le projet, peu constant dans l'exécution, timide dans le danger jusqu'à l'éviter aux dépens de sa gloire, trop simple enfin & dans ses manieres & dans sa conduite. Les autres nous le dépeignent comme un roi sans malice, un mari ombrageux, un voisin inquiet, un homme trop crédule. Mais l'intrépidité qu'il fit paroître dans cette célebre journée où il se défendit seul contre plusieurs Sarrazins qui le poursuivoient, la fermeté avec laquelle il soutint les prérogatives de sa couronne vis-à-vis de l'Empereur d'Orient, la droiture de son esprit, la candeur de ses mœurs, les auteurs enfin qui ont écrit de son tems, nous le

Dan. tome 1. p. 654. 655.

Le Gendre, t. 2. page 363.

tracent ſous d'autres couleurs. Un anonyme, ſur-tout, lui donne toutes les qualités de l'honnête homme, & toute la modération du ſage. Peu verſé dans les belles-lettres, mais comparable aux plus grands philoſophes, généreux, bienfaiſant, ami de la juſtice, il fut, dit-il, le protecteur des loix & le pere du peuple. On vit ſous ſon regne de nouvelles villes élevées, les anciennes réparées, pluſieurs vaſtes forets abattues & cultivées, grand nombre d'égliſes édifiées, quantité de monaſteres bâtis & richement fondés dans toute l'étendue du royaume. C'eſt ſans doute ce qui l'a fait comparer à David & à Salomon, & ce qui lui a mérité le ſurnom de *Pieux* ou *piteux*, comme on parloit dans ce tems-là : titre qu'il dut également à ſa religion & à ſon amour pour ſes ſujets. Celui de Louis *le jeune* ne lui a été donné que pour le diſtinguer de ſon pere avec lequel il regna quelques années.

AN. 1180. *Chron. anon. apud Duch. t. 4. page 444.*

Epitaph Lud. VII. ibid.

On lui fit un crime de la perte de la Guienne, qui fut, dit-on, une plaïe mortelle pour la France. Mais devoit-il garder Eléonore, s'il eſt vrai, comme le diſent quelques hiſtoriens, qu'elle le deshonoroit par ſes proſtitutions ?

Duch. tome 1. pag. 410.

AN. 1180.

Ou s'il la renvoyoit, pouvoit-il avec justice retenir sa dot & la dépouiller de l'héritage de ses peres ? Il est du moins constant qu'il en résulta un bon effet dans l'état. Les vassaux de la couronne, jaloux de l'élévation de Henri, se réunirent aux rois leurs seigneurs, & sans le vouloir, concoururent à leur agrandissement. Un reproche peut-être plus fondé seroit d'avoir soutenu les princes Anglois dans leur rébellion contre leur pere ; mais ce n'est pas la premiere fois que la politique a sçu profiter du crime sans toute-fois l'approuver. Les historiens d'Angleterre sont les seuls qui assurent qu'il le conseilla : nos écrivains gardent là-dessus un profond silence, ce qui rend le fait au moins douteux.

Ses enfans.

Louis eut trois femmes, Eléonore de Guienne qu'il répudia pour cause de parenté, Constance de Castille qui mourut en couche la deuxiéme année de son mariage, & Adele ou Alix de Champagne qui lui survécut plusieurs années. Il eut de la premiere deux filles, Marie femme de Henri I, comte de Champagne, & Alix mariée à Thibaut, comte de Blois & frere de Henri. La seconde fut mere de deux

Hist. Ludov. VII. Duch. t. 4. p. 415.

princeſſes. Alix la cadete mourut en bas âge : Marguerite l'aînée épouſa en premieres nòces Henri, dit *au court-mantel*, roi d'Angleterre, & en ſecondes, Béla roi de Hongrie. Devenue veuve de ce dernier, elle alla mourir à Acre en Paleſtine dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. La troiſiéme lui donna un fils qui lui ſuccéda ſous le nom de Philippe Auguſte, & deux princeſſes, que leurs avantures ont rendu célebres dans l'hiſtoire. L'une nommée Adele comme ſa mere, fut fiancée à Richard duc de Guienne, qui depuis n'en voulut plus, ſous prétexte que le vieil Henri ſon pere en avoit abuſé. Le roi Philippe-Auguſte la maria dans la ſuite à Guillaume comte de Ponthieu. Agnès la plus jeune, accordée d'abord avec Alexis Comnène, aſſocié à l'empire d'Orient, enſuite mariée à l'uſurpateur Andronic, parent & meurtrier de ce jeune prince, ne dédaigna point d'être la femme d'un ſimple gentilhomme, nommé Théodore Branas. On dit qu'avant de s'épouſer, ils vécurent long-tems enſemble comme s'ils euſſent été unis par les liens du mariage.

AN. 1180. *Ibid.*

Ibid. p. 425.

Un auteur contemporain de Louis

AN. 1180.

Reſtriction des duels. Fondation de l'abbaye de Sainte Géneviéve.

Chron. anon. Duch. tome 4. page 444. Lud VII. in charta anni 1168.

Duch. ibid. page 421.

le jeune, lui fait l'honneur de le placer parmi les légiſlateurs. Mais quelles loix que celles qui ſemblent autoriſer les abus, lorſqu'elles devroient les extirper? Telle eſt entre autres la fameuſe ordonnance de ce prince, *qui défend de permettre le duel pour une dette qui n'excédera pas cinq ſols* : monument autentique & de la foibleſſe du gouvernement, & de la barbarie du ſiécle. L'une & l'autre paroiſſent d'une façon encore plus marquée dans l'hiſtoire de la fondation de l'abbaye de ſainte Géneviéve de Paris. Le pape Eugene III étant venu en France pour donner au roi les marques de ſon pélerinage en Paleſtine, voulut officier dans l'égliſe ſi célebre ſous le nom de l'illuſtre patrone de la capitale de l'empire François. Elle étoit alors deſſervie par des Chanoines que la recommendation du roi Robert avoit ſouſtraits à la juriſdiction de l'ordinaire, & ſoumis immédiatement au ſaint ſiége. Un riche tapis de ſoye que Louis envoya pour couvrir le prie-Dieu du ſouverain pontife, devint un grand ſujet de diſcorde entre les eccléſiaſtiques François & Romains. Ceux-ci voulurent s'en emparer comme d'un don fait à leur mai-

tre : ceux-là prétendirent au contraire qu'il devoit leur demeurer comme un présent fait à leur église. On en vint aux mains, & les officiers du saint pere furent très-mal menés. Le monarque entreprit de se mêler de la querelle, croyant l'appaiser par son autorité. Mais les esprits étoient trop échauffés : on ne respecta ni sa dignité, ni sa personne : il reçut plusieurs coups qui le forcerent de se retirer. Cet attentat fit résoudre la suppression du chapitre. Le roi songeoit à y mettre des religieux qu'on appelloit les Moines noirs : mais sollicité par l'Abbé de saint Victor, il y établit des chanoines réguliers de cet ordre. Ainsi d'une collégiale on fit une abbaye qui subsiste encore de nos jours : elle eut pour premier abbé Odon, personnage recommandable par sa piété & par sa science.

AN. 1180.

On voit par une lettre de Pierre le Vénérable, que sous ce même regne on regardoit comme une singularité, que l'Espagne portât le deuil en noir : voici comme il s'exprime : *Le bon & sçavant Sidoine, évêque d'Auvergne, se moquoit de ceux qui alloient à un enterrement en habit blanc, & à la nôce en*

Petr. Ven. l. 1. epist. pag. 1631.

An. 1180. *habit noir. Car ceux qui ſuivoient la coutume de ſon tems, portoient le deuil en noir : & moi-même dans mon voyage d'Eſpagne j'ai vu avec étonnement que cet uſage étoit encore généralement obſervé dans toute cette contrée. Un Eſpagnol a-t-il perdu ſa femme, ſon fils ou ſon pere? Il quitte auſſi-tôt ſes armes, ſes habits de ſoye, & toutes les étoffes de pluſieurs couleurs, pour ſe revêtir d'une groſſe ſerge noire.* Ce qui donneroit à entendre, qu'alors on ne connoiſſoit cet uſage ni en France ni dans les autres royaumes voiſins. Quelle pouvoit donc être la couleur funebre dans ces anciens tems? Etoit-ce le blanc comme en Chine, ou le bleu comme en Turquie? le gris de ſouris comme au Pérou, ou le jaune comme en Egypte? le verd comme dans certaines provinces dont parle Rabelais, ou le violet comme nos rois & les cardinaux le portent encore aujourd'hui? C'eſt ce que notre auteur ne dit point. Il lui ſuffiſoit de prouver contre ſaint Bernard, que la couleur des habits eſt une choſe parfaitement indifférente dans le fond. Car telles étoient les diſputes les plus ſérieuſes dans ces ſiécles d'ignorance : les religieux blancs ſe glori-

AN. 1180.

ſioient, en vertu de leur habit, d'être plus parfaits que les autres: les noirs au contraire, comme plus anciens, ne pouvoient ſouffrir que de nouveaux venus affectaſſent la préférence; mais une querelle beaucoup plus digne de l'attention des curieux, eſt celle qu'on prétend avoir été décidée au troiſiéme concile général de Latran.

Decret du troiſiéme concile de Latran ſur les dixmes inféodées.

On a beaucoup diſputé pour ſçavoir à quel titre les laïcs jouiſſoient de ce qu'on appelle dixmes inféodées. Mézerai penſe qu'elles faiſoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient en qualité de ſeigneurs, c'eſt-à-dire, en quelques endroits la dixiéme partie, en quelques autres la treiziéme, la quinziéme ou la vingtiéme. Lorſqu'ils ſe furent laiſſé perſuader qu'il falloit les reſtituer aux miniſtres de l'égliſe, à qui elles appartenoient, diſoit-on, de droit divin, ils les donnerent pour la plûpart aux moines Bénédictins, qui, par les ſervices qu'ils rendoient à l'état, s'étoient acquis une grande conſidération parmi la nobleſſe. On peut dire en effet, à la louange de ces pieux ſolitaires, que leurs monaſteres étoient en même-tems des hôtelleries où les voya-

Tome 2. 1 partie, page 377.

geurs trouvoient tous les ſecours de l
AN. 1180. plus officieuſe charité, & des école
où la jeuneſſe venoit ſe former au
ſciences & à la vertu. L'ordre, en re-
connoiſſance de ces donations, com-
mit des religieux pour deſſervir les
égliſes dans les lieux où ils percevoient
la dixme; & comme c'étoit un excel-
lent fonds, qui ne demandoit d'autre
ſoin que celui de recueillir, il s'en
procura le plus qu'il put. Les Cha-
noines réguliers ne s'oublierent pas
dans une circonſtance ſi favorable au
clergé, & l'appas d'un revenu facile
les engagea à ſe charger de preſque
toutes les chapelles qui n'étoient point
occupées par les enfans de S. Benoît:
de ſorte qu'il n'en demeura que très-
peu aux prêtres ſéculiers.

Les moines cependant, continue le même auteur, *ſe détraquerent inſenſiblement de l'obſervance de la regle, & ſe corrompirent hors de leurs monaſteres.* C'eſt ce qui fit que les conciles de Clermont & de Poitiers ordonnerent qu'ils remettroient leurs cures aux prêtres ſéculiers. Mais ce décret ne fut point exécuté, & les religieux demeurerent en poſſeſſion de leurs bénéfices jusqu'en l'année 1115, que le deuxié-

me concile de Latran les leur ôta par une conſtitution générale. On leur conſerva néanmoins le droit de préſentation & de dixmes, à condition qu'ils pourvoiroient à la ſubſiſtance des curés. Les ſeuls Chanoines réguliers furent exceptés de cette loi univerſelle. La crainte toutefois qu'ils ne s'abrutiſſent dans la fréquentation des païſans, détermina le concile à les obliger d'avoir un compagnon avec qui ils puiſſent s'entretenir. Ce collégue ne travailloit que ſous les ordres du titulaire, & en ſecond : celui qui deſſervoit à titre d'office, étoit par conſéquent le premier à ſon égard : c'eſt pour cette raiſon qu'on le nomma *prieur*, & ſon bénéfice *prieuré*, quoique ce ne fût en effet qu'une ſimple cure.

AN. 1180.

Il y eut néanmoins pluſieurs ſeigneurs qui ne furent ni aſſez ſimples, ni aſſez dévots pour croire qu'ils fuſſent obligés à reſtituer les dixmes aux eccléſiaſtiques. Un grand nombre s'obſtina à les garder comme droits domaniaux. Le troiſiéme concile de Latran n'oſa pas décider une queſtion ſi délicate : mais il leur défend *de transférer à d'autres laïcs celles qu'ils poſſédent*

Tom. 10. concil. can. 14.

au péril de leurs ames. On a voulu con-
AN. 1180. clure de-là qu'il les conservoit à ceux qui en étoient alors en possession : mais il est clair qu'il ne prononça rien qui pût tranquilliser leur conscience, s'ils n'avoient pas eu un titre mieux fondé dans leur qualité de seigneurs.

On trouve dans ce même concile un monument curieux du faste ecclésiastique, jusques dans un siécle que
Can. 14. nous regardons comme demi-barbare. Il ordonne que les archevêques dans leurs visites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les Archidiacres sept, les doyens & leurs inférieurs deux. On leur défend en outre de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, d'imposer ni tailles ni exactions sur leur clergé, enfin d'exiger de leurs curés au-delà d'un repas frugal & modeste. Car nous ne pouvons souffrir, disent les peres du concile, que quelques-uns de nos freres obligent leurs inférieurs, par les grands frais de visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un instant ce qui auroit suffi pour les faire
Can. 6. subsister une année. Si un évêque or-

onne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain, le concile veut qu'il lui donne de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice, à moins qu'il n'ait un patrimoine suffisant. C'est, dit-on, le premier canon qui parle de titre patrimonial au lieu de titre ecclésiastique. C'est aussi dans cette même assemblée qu'il fut réglé, que si les cardinaux étoient partagés dans l'élection des papes, celui-là seroit reconnu pour souverain pontife, qui auroit les deux tiers des voix.

AN. 1180.

Tome 10. Concile, page 1507.

Ce fut sous ce même regne que prirent naissance les poëtes François, qui écrivirent en roman, c'est-à-dire, en langue romaine corrompue, qui étoit devenue la seule langue vulgaire. Il est vrai qu'on voit dès le commencement de la monarchie des versificateurs appellés *Bardes*, qui chantoient au son des musettes les actions des hommes illustres. On sçait qu'une coutume encore en usage sous les premiers rois de la troisiéme race, étoit de ne point donner de combat, que dix ou douze grosses voix n'eussent entonné de toutes leurs forces la chanson dite de Roland. L'histoire rapporte que Guil-

Origine de la poësie Françoise.

Le Gendre, Mœurs des Franç. pag. 172.

An. 1180.

laume le Conquérant, pour animer ses troupes par le récit des hauts faits de ce héros imaginaire, la fit chanter trois fois avant de livrer bataille à son compétiteur au trône d'Angleterre. Mais outre que les vers des *Bardes* n'étoient qu'un jargon barbare & grossier, mêlange bisarre de Tudesque, de Gaulois & de Latin (*a*), on peut dire que la poësie françoise fit peu de progrès sous les Mérovingiens ; qu'elle ne fleurit qu'un instant sous Charlemagne qui l'aimoit avec passion ; que depuis elle tomba dans un oubli presque total, d'où elle ne sortit que vers le commencement du douziéme siécle.

Math. Paris, an. 1066.

(*a*) On voit un monument curieux de ce langage singulier dans le serment que Louis de Baviere fait à Charles le Chauve son frere, de ne jamais abandonner ses intérêts. *Pro Deo amur, & pro Christian. poblo, & nostro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir & podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, & in adjudha, & in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid ilimi altre si faret. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle, in damno sit.* C'est-à-dire, *pour l'amour de Dieu, pour l'intérêt du peuple chrétien, & pour notre commune sureté, doresnavant, autant que Dieu me donne de savoir & de pouvoir, je défendrai ce mien frere Charles, lui donnant aide & secours dans chaque querelle où il se trouvera engagé, comme un homme par droit est obligé de défendre son frere dans les torts qu'un autre lui feroit. Et je ne ferai aucun traité avec Lothaire, qui puisse être préjudiciable à mon frere Charles.* Nithard. l. 3. ad an. 842.

AN. 1180.

La gloire de sa renaissance est dûe la Provence, qui a produit ces aima-les génies si connus sous les noms fa-ieux de *Trouverres* ou *Troubadours*, e *Conteurs*, de *Chanteurs*, de *Jongleurs* u *Menestrels*. Les *Trouverres* étoient s vrais poëtes : ils inventoient les su-ets, & les mettoient en vers. Ce sont ux qui ont les premiers fait sentir à oreille les vrais agrémens de la rime. usques-là elle étoit indifféremment lacée au commencement, au repos, u à la fin du vers : ils la fixerent où lle est maintenant, & il ne fut plus ermis de la changer. Les *Conteurs* omposoient les proses historiques & omanesques ; car il y avoit romans imés & sans rimes. Ce fut alors qu'on ntendit parler pour la premiere fois s soudans d'Acre, de Damas, de abylone, & des potentats de l'Asie. es *Chanteurs*, dont le nom seul exprime emploi, mettoient & exécutoient en musique les productions des *Trouba-ours*. Le devoir des *Menestrels* beau-oup plus anciens, puisqu'il est fait iention d'eux dès le commencement u onziéme siécle, étoit de les accom-agner sur leurs divers instruments.

M. Parf. hist. du Théâtre Franç. p. 3 & 4 du t. 1.

Idem, ibid. p. 6.

Les différentes poësies des premiers

Trouverres étoient des chanſons triſtes
AN. 1180. ou gaies, les premieres nommées *Lais*,
Ibid. pag. 3. les ſecondes appellées *Soulas*; des *Paſtorales* où ils chantoient les amours, les plaiſirs & les amuſements de la campagne; des *Syrvenles*, poëmes mêlés de louanges & de ſatyres où l'on célébroit les victoires remportées ſur les infidéles; des *Tenſons*, enfin des *Fabliaux*, & quelques dialogues qu'il plut d'appeller comédies. Il ne nous eſt reſté que le nom d'une de ces dernieres piéces. Elle eſt intitulée *l'Héréſie* des peres, ouvrage d'Anſelme Faydit, qui pour plaire à ſon bienfaiteur Raymond IV, comte de Toulouſe, imagina de tourner en ridicule les auteurs des conciles qui avoient condamné les Albigeois. Il eſt vrai que c'étoit plutôt une ſatyre qu'une comédie: mais elle eut un très-grand ſuccès dans un païs, où les hérétiques fiers de la protection du prince, avoient introduit la mode de railler les eccléſiaſtiques. Les légats mêmes des papes n'étoient pas épargnés: ce qui les força ſouvent de demander graces aux poëtes, leur abandonnant tout l'univers, à l'exception de Rome, qui malgré ſes prieres & ſes menaces n'en fut ni plus reſpectée, ni plus

Ibid. p. 13.

M. Parf. hiſt. du théâtre Franç. p. 18.

plus ménagée. Cependant l'hiſtoire du théatre François ne fait point remonter ſon origine ſi haut : nous nous réſervons à en parler dans ſon tems. AN. 1180.

Les *Tenſons* étoient des queſtions fines & délicates ſur l'amour & ſur les amants. On demandoit par exemple, lequel de deux amants témoigne le plus d'amour, ou celui qui eſt ſi jaloux, qu'il s'allarme de la moindre choſe, ou celui qui eſt ſi prévenu en faveur de ſa maitreſſe, qu'il n'apperçoit pas même qu'il a de juſtes ſujets de jalouſie. Ces ingénieux problêmes donnoient lieu à mille agréables ſaillies ; & les ſentiments n'étant pas toujours les mêmes, il en naiſſoit d'aimables diſputes qu'on appelloit *Jeux mi-partis*. On portoit ces petites querelles devant une ſociété de dames également diſtinguées par leur naiſſance & par leur ſçavoir, qui réſidoient ordinairement à Romanin ou à Pierre-feu. Elles prononçoient ſouverainement ſur les jalouſies & ſur les brouilleries des amants : c'eſt pour cela qu'on appelloit cette ſociété *la Cour d'Amour*. Ces étincelles d'eſprit paſſerent bientôt de la Provence en Picardie, & ſi la premiere eut l'avantage d'avoir commencé, la ſeconde

M. Parf. ibid. p. 4. & 5.

M. Font. ibid. p. 11 & 13.

a du moins la gloire de ne lui céder
An. 1180. que d'ancienneté. Les Picards avoient aussi leurs *plaids & gieux sous l'ormel*, c'est-à-dire des assemblées de gentils-hommes & de dames *qui s'exerçoient à la courtoisie & gentillesse*, & décidoient sans appel les questions qui étoient portées à leur tribunal.

Les *Fabliaux*, histoires galantes & le plus souvent scandaleuses, sont les originaux des meilleurs contes de Bocace. C'est, dit-on, dans Rutebeuf, Hebers, & autres auteurs aussi inconnus, qu'il a puisé la fable du palefrenier qui étant tondu, va tondre les autres; celle du mari jaloux qui confesse sa femme; celle du berceau, & quelques autres d'une morale aussi lubrique. Tous les *Fabliaux* cependant ne respiroient pas le libertinage: il y en avoit de moraux & d'allégoriques. Tel le *roman de la Rose*, dont les principaux personnages sont *jalousies*, *bel accueil*, *faux semblant*. Tel *le Tournoyment de l'Antechrist*, piéce curieuse qui n'est autre chose qu'un combat des vices & des vertus. Tel enfin le roman de Richard de l'Isle, où *honte & puterie* ont débat. Celle-ci irritée de ce que celle-là ne veut pas l'accompagner pour lui

Idem, ibid. p. 11. & 12.

faire honneur, la prend, & la jette d'un pont de Paris dans la Seine où elle se noye, *dont vient que plus n'y a honte dans Paris.* An. 1180.

On ne peut exprimer quel fut l'accueil que l'on fit en France aux *Troubadours* & à leurs associés. Le fameux Raymond Berenger, devenu souverain de la Provence par son mariage avec Richilde niéce de Frédéric I, les comtes de Sault, les barons de Grignans, ceux de Castellane, & tous les seigneurs de Provence se faisoient gloire d'en avoir auprès d'eux. Richard *cœur de Lion*, roi d'Angleterre, les honora de son amitié & de ses bienfaits. Le roi Louis-le-jeune non-seulement les reçut à sa cour & les combla de présens, mais lorsqu'il partit pour la Palestine, il voulut en avoir à sa suite, espérant qu'ils lui seroient d'un grand secours pour adoucir les ennuis d'un si long voyage. Tous les palais des princes leur étoient ouverts. Quelquefois au milieu d'un repas on voyoit arriver un *Trouverre* inconnu, avec ses Menestrels ou Jongleurs, à qui il faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les vers qu'il avoit composés.

M. Parf. ibid. p. 5. & 7.

On les payoit en armes, en draps, en chevaux, souvent même en argent.

AN. 1190. M. Font. ibid p. 6.

Mais pour rendre ces récompenses plus honnêtes, dit un célébre moderne, les princesses & les grandes dames ne faisoient pas difficulté d'y joindre leurs faveurs. Tel étoit alors le foible du beau sexe contre les beaux esprits, sur-tout lorsqu'ils réunissoient l'éclat de la naissance au brillant du génie. On trouve en effet de si beaux noms parmi les *Troubadours*, qu'il n'y a point aujourd'hui de grand seigneur qui ne s'estimât heureux d'en descendre. Tel gentilhomme, qui n'avoit qu'une moitié de seigneurie, alloit courir le monde en rimant, & revenoit acquérir le reste. Ce ne fut cependant pas toujours l'intérêt qui inspira nos premiers *Trouverres* : la gloire des Muses françoises est d'avoir eu dès leur aurore des comtes & des ducs, c'est-à-dire, des souverains pour éléves.

Il faut avouer néanmoins qu'en France comme partout ailleurs, il y a toujours eu beaucoup de versificateurs, & peu de poëtes. Ainsi dans un ouvrage où l'on s'est proposé d'éviter les longueurs, on se contentera d'indiquer ceux qui ont le plus contribué à l'embellissement de notre poësie. On compte parmi les plus célébres du douziéme &

Le Gendre, Mœurs des Franç. p. 180. & 181.

du treiziéme siécle, un Abélard, cet homme si fameux par son esprit & ses malheurs, qui écrivit en vers l'histoire de ses avantures; un Guillaume *Le Cou* & un Alexandre de *Paris*, qui traduisirent en vers de douze sillabes (*a*) un poëme latin intitulé l'*Alexandriade*; un Hugues de Berci, moine de Cluni, qui fit une satyre ingénieuse, mais sanglante, où personne n'étoit épargné. Il lui donna le nom de *Bible* (*b*), parce qu'il prétendoit n'y dire que des vérités. AN. 1180.

On ne doit cependant pas dissimuler que cette poësie, quoique l'admiration des siécles où ces auteurs écrivoient, ne fut encore bien imparfaite : ce n'est que sous le regne de saint Louis qu'elle commença d'être plus exacte.

(*a*) On prétend que ces sortes de vers ont été depuis appellés *Alexandrins*, du nom ou du héros de la piéce, ou d'un des traducteurs.

(*b*) Dou siecle puant & horrible
M'estuet commencer une Bible
Per poindre & per aiguillonner,
Et per bons exemples donner :
Ce n'est pas Bible losengere,
Mais fine, & voire, & droiturière :
Mirouer est à toutes gens.

Mais après avoir fait le procès à tous, dit Pasquier, *il se le fait sur la fin du livre à soi-même par une gentillesse d'esprit.*

Recherch. de la France, l. 7. c. 3. pag. 689. 600.

AN. 1180. Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre, Pierre Mauclerc duc de Bretagne, Charles comte d'Anjou, & Raoul comte de Soiſſons compoſoient de jolies chanſons qui, au langage près, feroient honneur dans un ſiécle auſſi délicat que le nôtre. On admireroit ſurtout celles que le comte de Champagne, devenu amoureux de la reine Blanche, composa à la louange de cette princeſſe, & fit graver ſur les murailles & ſur les vitres de ſon château de Provins : elles annonçoient à la France cette ſupériorité, qu'aucune nation ne lui diſpute aujourd'hui dans ce genre de poëſie. Le prince Champenois avoit à ſa cour un grand nombre de poëtes, parmi leſquels on diſtinguoit Gaces Brulé, ſeigneur du premier rang. Ces beaux eſprits s'aſſembloient ſouvent pour examiner leurs ouvrages, & le comte ne dédaignoit pas de préſider à cette aſſem-

M. Parſ. ibid, p. 30.

Hugues de Berci qui tant a
Cherché le ſecle çà & là,
Qu'il a vû que tout ne vaut rien ;
Preſche, ore de faire bien :
Et ſi ſçai que li pluſour
Tenront mes ſermons à folour :
Car ils ont vû que je amoye
Plus que nuz biau ſoulas & joye ;
Et que jay auſſi grand meſtier
Nuz de moy preſchier.

blée qu'on doit regarder comme la premiere académie Françoise.

AN. 1180.

La poësie sous Philippe le Hardi devint si fort à la mode, qu'il y avoit autant de maîtres de rime que de maîtres de danse & d'escrime. Ce fut du tems de Philippe le Bel que Jean de Meun acheva le roman de la Rose, commencé quarante ans auparavant par Guillaume de Loris : ouvrage aussi estimé de l'étranger que du François, & d'un aussi bon goût à quelques égards, que ce qu'on admire le plus dans les auteurs Grecs & Latins. Le regne de Charles IV, dit le *Bel*, est célébre par l'institution des *jeux Floraux* dans la ville de Toulouse. On les appelle ainsi, parce que la récompense destinée à ceux qui remportent le prix de poësie, est une violette & un souci, l'une d'or, l'autre d'argent. Cette fondation dont on fait honneur à une dame illustre, nommée Clémence Isaure, en réveillant la vanité des poëtes, excita l'émulation des villes voisines, Bien-tôt on vit de pareils établissemens se former en d'autres endroits ; & la poësie commença dèslors à se perfectionner. Elle consistoit, au tems dont nous parlons, en *ballades*, en

Le Gendre, *ibid.* p. 181. 82.

AN. 1324.

chants royaux, en *rondeaux* & en *vaudevilles*.

Ce fut Corbeil, dit Villon, contemporain de Louis XI, qui donna le premier aux vers un tour aisé & naturel. Octavien de saint Gelais traduisit sous Louis XII l'Odyssée, l'Enéide, & toutes les épîtres d'Ovides (*a*). Melin son fils, qui brilla sous François I, passe pour l'inventeur du madrigal François : il en faisoit de si jolis & les avoit tellement mis à la mode, que pendant plus d'un siécle on ne donnoit point de sérénade aux dames, qu'on n'en chantât un ou deux à leur honneur. On admire encore de nos jours deux auteurs qui parurent dans le même tems : Clément Marot si fameux par ses églogues, ses élégies, ses épigram-

(*a*) Clément Marot fait une mention très-honorable de ce poëte dans une épigramme où il parle de quelques auteurs, tant anciens que de son tems.

De Jean de Mehun s'enfle le cours Loire.
En maitre Alain Normandie prend gloire,
Et plaint encore mon arbre paternel.
Octavien rend Cognac éternel.
De Moulinet, de Jean le Maire, & Georges,
Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges.
Les deux Grèbans ont le Mans honoré.
Nante la Brete en Meschinoit se baigne.
De Coquilart s'éjouit la Champaigne.
Quercy de toi, Salet, se vantera,
Et, comme croy, de moi ne se taira.

mes, ses épitaphes, ouvrages jusques-là inconnus dans notre langue, & Joachim du Bellai, poëte célébre par la douceur & l'harmonie qu'il sçut donner à ses poësies (*a*). C'est lui qui fit revivre le sonnet oublié depuis plusieurs siécles (*b*), & qui en fixa les regles.

On eut dit, au rapport de Pasquier, *que le regne de Henri II fut du tout consacré aux Muses.* On vit alors paroître *un Pontus de Tiart, Jean-Antoine de Baïf, Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, Louis le Caron, Olivier de Magny, Jean de la Pie-*

Recherch. de la France, l. 7. c. 6. p. 702. 703. tom. I.

(*a*) Les vers qu'il adressa à Maurice Seve, poëte Lionnois, feroient honneur même dans un siécle aussi difficile que le nôtre.

Gentil esprit, ornement de la France;
Qui d'Apollon saintement inspiré,
T'es le premier du peuple retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance.

(*b*) On a de lui une piéce de vers, où selon la coutume des poetes, quelquefois trop prévenus en leur faveur, il se vante d'être le premier *sonneur de sonnets*: c'est l'expression de Pasquier. *l.* 7. *p.* 704. *tome* 1.

Et humblement je chantai
L'olive, dont je plantai
Les immortelles racines.
Par moi les graces divines
Ont fait sonner assez bien
Sur les rives Angevines
Le sonnet Italien.

ruse, Claude de Butel, Jean Passerat, Louis des Masures. Moi-même sur ce commencement, continue le sçavant auteur, *mis en lumiere mon Monophile, qui a été favorablement recueilli. Chacun avoit sa maîtresse qu'il magnifioit, & chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers: toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres:* malheur très-commun de nos jours. Mais de tous les poëtes de ce tems, les plus célébres furent Remy Belleau, si connu par ses pastorales; & Pierre de Ronsard, qui se vante d'être le pere de l'ode françoise. Ce poëte, l'admiration de son siecle par son style enflé, & sa vaste érudition, tomba bien-tôt dans le mépris. On ne peut voir sans horreur, dit un judicieux moderne, l'inhumanité avec laquelle il écorchoit tous les auteurs Grecs & Latins. Pibrac se distingua sous Henri III par sa poësie sententieuse, Desportes par ses vers galants, Bertaut par une diction simple, aisée, naturelle.

Le Gendre mœurs de la France pag. 133.

Le siécle des héros est communément celui des génies. L'immortel Malherbe parut sous Henri le grand, pour servir de modéle à tous les poë-

tes qui aspirent à la perfection. Il s'exprimoit en vers avec autant d'aisance & de netteté, que s'il eût écrit en prose. C'est de tous nos beaux esprits celui qui a le plus contribué à la pureté du langage & à l'exactitude de la poésie. On vit sous Louis XIII un marquis de Racan, auteur de quelques piéces fort estimées ; un Théophile, dont le brillant, la vivacité & la hardiesse imposerent à bien des gens, un Mainard qui possédoit éminemment l'art d'assaisonner une épigramme ; un Voiture enfin dont les ouvrages respirent un enjouement plus admirable qu'imitable. Benserade sous Louis le grand excella dans les vers galants, Boileau & Sanlecque dans la satyre, la Fontaine dans les contes & les fables.

Idem. ibid.

Fondation de la cathédrale de Paris & quelques usages singuliers.

Tel étoit l'état du bel esprit en France sous Louis VII : tels ses progrès jusqu'au dix-septiéme siécle. On peut juger de la perfection où étoient alors les beaux arts, par un monument qui attire encore aujourd'hui les regards des curieux. On devine sans doute qu'il s'agit de Notre-Dame de Paris, édifice commencé sous ce même regne. Il paroit par un titre de l'an 860, que cette illustre cathédrale por-

Lebœuf hist. de Paris, t. 1, p. 6. 9.

toit autrefois le nom de S. Etienne ; C'étoit encore en 522 la seule qui fût dans l'enceinte de la capitale de l'empire François. On y joignit dans la suite une autre basilique dédiée à la mere de Dieu. Cette derniere servoit comme de chapelle aux premiers rois de la troisiéme race, qui avoient leur palais à la pointe occidentale de l'isle. Il est du moins certain qu'ils s'y rendoient souvent suivis de leur cour, avec le Clergé pour la célébration des saints mystères.

AN. 1160. Ce fut sur les fondemens de ces deux basiliques, que l'évêque de Paris, Maurice de Sully, entreprit d'élever celle que nous voyons aujourd'hui. Mais soit défaut de zèle dans les pasteurs, soit indifférence de la part des fidèles, soit disette d'ouvriers, elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cent ans. On n'attendit pas néanmoins tout ce tems pour y célébrer les divins offices : on crut que pour cela il suffisoit d'une simple bénédiction du lieu & des autels, La cérémonie de la dédicace fut différée pour des raisons inconnues : insensiblement les siécles se sont écoulés : on n'y a plus pensé, L'architecture de cet édifice,

Idem ibid. p. 13. 14.

quoique d'un ordre gothique, comme celle de toutes nos vieilles cathédrales, est noble & majestueuse: mais les figures qui chargent le frontispice bâti sous Philippe Auguste, ne donnent pas une haute idée des statuaires de ce tems-là.

On voit par un passage de Pierre le Chantre, que l'église de Paris, ainsi que plusieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ses tenanciers, pour la décision de certaines causes. C'étoit dans la premiere cour du palais épiscopal, où est aujourd'hui le siége de l'officialité, que se donnoient les combats, restes malheureux de l'ancienne barbarie, mais autorisés par les loix d'alors. On dit que le pape Eugène consulté sur cet usage, répondit simplement : *suivez vos coutumes*. Les abbés de saint Denis, de sainte Géneviève & de saint Germain-des-Prez jouissoient du même privilége. Ce dernier demanda le duel sous le regne de Louis VII, pour prouver qu'Etienne de Maci n'avoit pas eu droit de faire emprisonner un serf de son église. Le combat fut opiniâtre & long-tems douteux : mais enfin Dieu voulut que le champion de l'abbaye emportât l'œil

de ſon adverſaire, qui reſpectant les décrets du ciel, confeſſa qu'il avoit ſoutenu une mauvaiſe cauſe.

On peut ſe former une idée de la richeſſe des égliſes dans ces anciens tems, & de la maniere dont on les ornoit aux grandes fêtes, par un trait tiré de la chronique d'Alberic de Trois-Fontaines. Un voleur, dit cet écrivain, entreprit, la nuit de l'Aſſomption, de tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché, les baſſins & les chandeliers d'argent qui paroient le grand-autel de Notre-Dame de Paris. Malheureuſement les cierges étoient allumés, & en s'élevant mirent le feu aux tentures dont la baſilique étoit décorée. L'incendie fut tel, qu'il brûla une partie des tapiſſeries. L'auteur fait monter cette perte à neuf cens marcs d'argent : ce qui reviendroit aujourd'hui à quarante-cinq mille livres.

Ibid. p. 17.

Un uſage de cette même égliſe, pour repréſenter, le jour de la Pentecôte, la deſcente du ſaint-Eſprit, étoit de jetter du haut des voûtes ſur l'aſſemblée chrétienne des pigeons, des oiſeaux, des fleurs & des étoupes enflammées.

On trouve encore dans le trésor de cette illustre basilique plusieurs monumens curieux sur les investitures, & sur les réparations de dommages. Celles-ci se faisoient par l'offrande d'un morceau de bois sur lequel l'acte étoit écrit, ou par celle d'une baguette d'argent suivant la condition de celui qui se soumettroit à cette cérémonie toujours humiliante. Celles-là se donnoient souvent par le moyen d'un couteau que le bienfaiteur déposoit sur l'autel de l'église qu'il avantageoit de quelque terre, ou de quelque autre possession. C'étoit déclarer autentiquement qu'en cédant le domaine absolu de la chose, on donnoit plein pouvoir de renverser, d'abattre, de couper, de moissonner : ce qui exprime une parfaite propriété.

Idem. ibid.

Du Cange au mot investitura.

Ce n'étoit pas la seule maniere dont on confirmoit anciennement les donations faites aux églises. Chaque païs avoit sur cela ses usages particuliers : on ne fera qu'indiquer les plus remarquables. On mettoit sur l'autel, ou entre les mains de l'éveque, de l'abbé, ou de l'ecclésiastique qu'on vouloit gratifier, un gazon, un faisceau d'herbes, un rameau ou branche d'ar-

Différentes formes d'investitures.

Idem. ibid.

bre, un bâton, un morceau de bois, un fêtu noué, une cruche remplie d'eau de mer, une bible, un calice, une crosse, un chandelier, une touffe de cheveux, une clef, un gand, une courroie, un denier, une bourse, quelques grains d'encens, un missel, un linge, un marteau, un gantelet, un mouchoir, un martyrologe, un pain, une coupe ou quelque autre chose dans le même goût, toujours plus commune que rare & précieuse.

Ces symboles, qui étoient les mêmes pour les cessions, les ventes & les échanges, se conservoient avec d'autant plus de soin, qu'ils annonçoient à leur façon le domaine de la chose cédée, vendue, ou changée. Du Cange assure qu'il a vû dans les archives de S. Denys plusieurs chartes, dans l'extrémité desquelles étoient enveloppés quelques petits morceaux de bois. Car la coutume exigeoit qu'on brisât les instrumens qui avoient servi aux investitures : pour marquer, dit ce sçavant auteur, que comme ils ne pouvoient plus être par la suite d'aucun usage, de même celui qui donnoit & vendoit, ne pouvoit plus rentrer dans la possession de ce qu'il cédoit &

transſportoit. La cérémonie ſe terminoit ordinairement par un baiſer. On lit dans une charte de l'égliſe de ſaint Aubin d'Anjou, qu'un ſeigneur de cette province, du conſentement de ſon fils & de ſa bru, donna à Dieu & à S. Aubin la terre de Brilchiot, & que pour confirmer cette donnation, le pere & le fils embraſſerent le moine Gautier. Mais, ajoute-t-elle, *comme parmi nous c'eſt une choſe inuſitée qu'une dame baiſe un moine, Gautier délégua un certain Lambert, prevôt ou avoué de l'abbaye, pour recevoir le baiſer de la bienfaictrice.*

On ne voit guères plus d'uniformité dans les inveſtitures des principautés, des bénéfices, des dignités, & des fiefs. Celle du royaume ſe faiſoit ſous la premiere race par la lance, ſous la ſeconde par la couronne & les habits royaux, ſous la troiſiéme par l'épée, le ſceptre & la main de juſtice: celle des évêchés & des abbayes par l'anneau & la croſſe ou bâton paſtoral: celle des duchés & autres grandes dignités par un étendart ou une épée, quelquefois encore par une cape, eſpéce de ſur-tout qui enveloppoit tout le corps, ou par un cercle d'or: celle des

Idem, ibid.

fiefs ordinaires par une épée, un caſque, une coupe, des éperons, une étrille, un arc, une fléche, un gantelet, une broche.

Ce que c'étoit que l'hommage ; & ſes différentes eſpéces.

On remarquera à cette occaſion qu'il n'y avoit aucun fief, qui ne fût ſujet à l'hommage. C'eſt ainſi qu'on appelloit alors & qu'on appelle encore aujourd'hui le lien de droit, qui unit le ſeigneur & le vaſſal, celui-ci par la promeſſe *de garder foi dans les choſes droiturieres & néceſſaires*, celui-là par l'obligation *de maintenir & défendre ſon tenant en ſa ſaiſine envers toutes gens. Car autant le ſeigneur eſt tenu à ſon homme, comme l'homme à ſon ſeigneur, forſque ſeulement en révérence.* On diſtinguoit trois ſortes d'hommages ; l'ordinaire, en vertu duquel le vaſſal devoit féauté, juſtice & ſervice, c'eſt-à-dire, ſe trouver aſſidument aux aſſiſes ou plaids du ſeigneur, l'aider de ſes conſeils dans l'adminiſtration de ſa juſtice, & le ſuivre dans ſes expéditions militaires : le ſimple, qui ſe faiſoit nument, ſans aucune preſtation de ſerment, ou avec quelque exception : le lige enfin qui obligeoit le vaſſal à ſervir le ſuzerain envers & contre toute créature qui peut vivre & mourir.

Coutume de Norm. c. 29.

Britton in leg. Angl. c. 61.

Telle étoit l'eſpéce de l'hommage que les rois d'Angleterre rendoient aux monarques François en qualité de feudataires de la couronne: *Nous reconnoiſſons*, dit Edouard III, *que l'hommage que nous ſîmes à Amiens au roi de France, eſt & doit être entendu lige & que nous devons ſoi & loyauté porter.*

Froiſſart, l. 1. c. 15.

On appelloit *hommage de corps* celui qu'un homme ſerf devoit au ſeigneur de la glébe où il étoit attaché, & en vertu duquel il ne pouvoit prendre par mariage femme d'autre condition que de la ſienne, ſans le congé de ſon ſeigneur. On voit un arrêt du parlement qui déclare *la nommée Agnès, femme de corps, taillable de haut & de bas à volonté, & ne pouvant ſe marier que du conſentement du chevalier ſon ſeigneur.* Si l'homme ſerf violoit cette obligation, il étoit condamné à une amende plus ou moins forte, ſuivant le bon plaiſir du maître. Lorſque les ſeigneurs accordoient ces ſortes de permiſſions, ils convenoient entre eux de partager également les enfans qui provenoient de ces alliances. *Nous déclarons*, dit Guillaume évêque de Paris, *que nous conſentons qu'Odeline notre femme de corps, épouſe*

Ce que c'étoit que l'hommage de corps.

Coutume de Vitr. art. 144.

Arrêt. Paris 28 Janvier 1312.

Apud. Brol. l. 2. hiſt. Paris.

Bertrand, homme de corps de l'église de saint Germain des Prez, à condition que les garçons & les filles qui seront procréés de ce mariage, appartiendront moitié à notre personne, moitié à l'abbé dudit monastère.

In Tabul. S. Magl. Paris. Chart. 15. Il y a des lettres-patentes de Louis VII, pour confirmer une pareille transaction de Louis le Gros son pere, avec l'abbé de S. Magloire, *ne voulant pas*, dit ce religieux prince, *que cette église demeure privée du fruit de sa famille.* On croiroit assurément qu'il s'agit du produit de quelque terre, ou de quelque vigne. Telle étoit alors la condition malheureuse de ce qu'on appelloit serf ou mainmorte. *Si aucun vilain de qui que ce soit*, disent les assises de Jérusalem, *se marie avec vilaine d'autre lieu, sans le commandement du seigneur de la vilaine, le seigneur du vilain rendra au seigneur de la vilaine une autre en échange de tel âge, par la connoissance de bonnes gens. Et s'il ne trouve vilaine qui la vaille, il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura d'âge d'être marié.* (Chap. 270.)

Différentes formules d'hommage. On faisoit hommage de son fief, la tête nue, sans épée, sans éperons, à genoux, & les mains dans celles du

ſeigneur qui étoit aſſis & couvert. La formule étoit pour l'ordinaire : *Je deviens votre homme de ce jour en avant, de vie, de membre, de terreſtre honneur, & à vous ſerai féal & loyal, & foi à vous porterai des tenemens que je reconnois tenir de vous, ſauf la foi que je dois à notre ſeigneur le roi.* Mais une dame ne diſoit point : *Je deviens votre femme, parce qu'il n'eſt convénient que femme diſe qu'elle deviendra femme à aucun homme, forſque à ſon baron, quand elle eſt épouſe. Ainſi elle dira : je fais à vous hommage, & à vous ſerai féale & loyale, & foi à vous porterai des tenemens que je tiens de vous. Le roi d'Angleterre duc de Guienne*, dit Edouard III, *tiendra ſes mains entre celles du roi de France : & cil qui parlera pour le roi de France, adreſſera ces paroles au roi d'Angleterre, & dira ainſi : Vous devenez homme lige du roi de France, & lui promettez foi & loyauté porter? dites, voire. Et ledit roi & ſes ſucceſſeurs ducs de Guienne, diront, voire. Alors le roi de France recevra ledit roi d'Angleterre & duc audit hommage lige, à la foi, & à la bouche*, c'eſt-à-dire, au baiſer. Le roi n'accordoit cette derniere faveur qu'à

Littlton ſect. 83.

Idem ſect. 87.

la noblesse du sang (*a*), jamais à celle du fief.

Devoir des vassaux.

L'obligation n'étoit pas la même pour tous les vassaux. Les uns étoient tenus de faire *plege ou plejure : & l'avez pû voir*, dit un auteur Anglois, *par le roi de France, qui fut prisonnier, comment il fut ordonné que plusieurs nobles barons qui étoient ses hommes, s'en allassent en Angleterre tenir prison pour lui.* Les autres s'obligeoient *à faire service de leur propre corps*, c'est-à-dire, à servir de champions au seigneur, & à combattre pour lui, *lorsqu'il étoit accusé d'aucun cas, qui par gage de bataille dût se terminer.* On peut dire cependant en général que tout feudataire devoit foi & loyauté, révérence, conseil, & aide. *C'est mentir sa foi vers*

Butiler l. 1. tit. 82.

Gloss. in consuet. Norm. c. 29.

(*a*) Ainsi qu'on peut le voir par ces vers tirés du Roman de la Rose, & rapportés par du Cange au mot *homagium osculi.*

Or je veux pour ton advantage
Qu'orendroit me fasses hommage,
Et me baises emmi la bouche
A qui nul vilain homme ne touche.
A moi touchier ne laisse mie
Nul homme où il ait villenie.
Je n'y laisse mie touchier
Chacun Bouvier, chacun Bouchier :
Mais être doit courtois & frans,
Celui duquel hommage prens.

son seigneur, disent les assises de Jérusalem, que de mettre ou laisser mettre la main sur son corps, de conseiller Ch 197.
qui que ce soit contre son gré, de solliciter en cour contre ses intérêts, de porter les armes contre lui, *de faire a son escient ou de pourchasser la honte & le dommage de sa maison. Nul vassal ne doit à la femme de son seigneur, ne à sa fille, requerre vilainie de son corps, ne souffrir, ne consentir à son pouvoir, que autre li fasse : ce est à sçavoir, de gésir à li charnellement comment que ce soit, si ce n'est par mariage, ne à sa sœur, tant comme elle est damoiselle en son hôtel.*



PHILIPPE II.

Surnommé Auguste.

AN. 1181. LA conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou; l'acquisition des comtés d'Auvergne & d'Artois; le recouvrement de la Picardie, & d'un grand nombre de places & de terres en Berry; la réunion de plusieurs autres comtés, châtellenies & seigneuries à la couronne; l'autorité royale affermie; la puissance de la maison des Plantagenêts abatue; la subordination rétablie parmi les grands vassaux; l'orgueil des ennemis de la France réprimé: tels sont les titres qui confirment à Philippe II, les glorieux noms de *Conquérant*, de *Magnanime*, & d'*Auguste*: tel est en même tems le précis des événemens qu'offre l'histoire de son regne.

Jalousie entre les grands qui veulent partager l'autorité.

Louis croyoit avoir pris les mesures les plus infaillibles pour assurer la tranquillité de l'état après sa mort: mais la jalousie du commandement les rendit presque inutiles, Les princes de Champagne

Champagne, oncles de Philippe, ne voyoient qu'avec dépit toute l'autorité entre les mains du comte de Flandre, tuteur, dit un auteur contemporain, gouverneur & parrein du jeune monarque. La reine-mere, ſoit complaiſance, ſoit ambition, entra dans leur reſſentiment, & publioit hautement que toute la puiſſance devoit lui appartenir préférablement à un étranger, à qui les intérêts de ſon fils ne pouvoient être qu'indifférens. Le comte de Sancerre, le plus jeune, mais en même-tems le plus hardi des princes de ſa maiſon, fut le premier qui leva l'étendart de la rebellion. Philippe à cette nouvelle monte à cheval, vole dans le Berry, force Chatillon, l'une des meilleures fortereſſes du païs, y fait mettre le feu, la raſe, & porte la déſolation ſur toutes les terres du rebelle. Le comte cependant ſe déroba à cette premiere pourſuite, & quoique la France fût menacée d'une guerre civile, tout étoit encore calme & tranquille dans le royaume.

AN. 1181.

Philippid. l. 2. p. 110. apud Duch. tome 5.

Mais bien-tôt la reine-mere fit éclater ſon mécontentement, & ſa fuite précipitée en Normandie, mit tout l'état en combuſtion. Elle fut reçûe

Retraite de la reine mere en Normandie.

des deux rois d'Angleterre avec des honneurs qui marquoient autant d'envie de profiter des troubles qui agitoient la France, que d'estime & de respect pour la personne d'une grande princesse. On affecta de prendre hautement sa défense, & sous prétexte de la vanger d'une injustice criante, on se mit aussi-tôt en état d'agir avec une nombreuse armée. Philippe, prévenu du mauvais effet que pouvoit produire l'idée de sa jeunesse, avoit résolu d'éviter tous les vices de cet âge, sur-tout l'oisiveté, l'inapplication, l'amour du plaisir. Il partit promptement à la tête de ses troupes, & suivi du comte de Flandre, s'avança sur les frontieres de Normandie. Déja les armées étoient en présence, prêtes à en venir aux mains, lorsque le cardinal de S. Chrisogone, légat du pape, fit consentir les deux rois à une conférence qui se tint entre Gisors & Trie.

AN. 1181.

Roger de Hoveden.

Retour de la reine. Anciens traités renouvellés avec l'Angleterre.

La partie auroit pû paroître trop inégale. Henri, consommé dans les affaires par une longue expérience, passoit pour le plus grand politique de son siécle; Philippe, jeune prince de quinze ans, ne faisoit que commen-

cer sa carriere, & cette entrevûe étoit sa premiere négociation. Mais en lui la prudence & le courage avoient devancé les années. Ce fut envain que le vieil Henri employa tour à tour les amitiés, les caresses, les reproches & les menaces : Philippe répondit avec fierté qu'étant roi, il n'étoit responsable de sa conduite qu'à Dieu seul ; que l'ordre établi dans son royaume subsisteroit malgré les efforts des séditieux, & qu'il sçauroit punir sévérement l'orgueil de ceux qui oseroient attenter à son autorité. Cette hardiesse étonna le monarque Anglois, & lui fit connoître ce que sa maison avoit à craindre d'un tel prince. Enfin, chacun relâcha un peu de ses intérêts. Le jeune roi voulut bien consentir au retour de la reine-mere, promit de lui fournir de quoi soutenir son rang, & lui permit d'esperer qu'elle auroit auprès de lui toute l'autorité qu'elle pouvoit attendre de sa jeunesse & de la nature. On confirma les anciens traités entre les deux couronnes, & ce fut ainsi qu'un grand péril s'évanouit.

AN. 1181.

Idem ibid.

Changement dans le ministère.

Le retour de la mere fut la perte du tuteur. Adéle, secondée des seigneurs de Couci & de Clermont, favoris du

AN. 1181. jeune monarque, ne cessoit de représenter combien il étoit dangereux de laisser toute l'autorité entre les mains d'un homme déja si puissant par la possession de tant de provinces. On affectoit de le peindre comme un prince violent que rien nétoit capable d'arrêter, ni la religion, ni l'honneur. On citoit l'exemple de Gautier de Fontaines, qui soupçonné d'un commerce criminelle avec la comtesse de Flandre, fut tué à coup de massue par ordre du cruel mari, ensuite attaché à un gibet la tête en bas: supplice qui deshonoroit le juge lui-même: c'étoit publier sa honte, au lieu de la réparer. On ne peut exprimer l'impression que de tels discours firent sur l'esprit d'un jeune prince, naturellement humain, & jaloux du commandement. Le comte ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'on l'avoit desservi: loin de se roidir contre le torrent, il se retira dans ses états sans témoigner le plus léger ressentiment.

La conduite des affaires fut confiée Robert-Clément du Metz, que le feu roi avoit chargé de l'éducation de Philippe. C'étoit un homme d'une probité généralement reconnue, qui

réunissoit toutes les qualités du philosophe, du guerrier & du courtisan. AN. 1181. On attendoit beaucoup de son administration; mais une mort précipitée fit évanouir toutes ces grandes espérances. Gilles-Clément son frere, lui succéda dans le ministère, comme dans la dignité de maréchal de France. Ce seigneur ne fit encore que paroître, & mourut peu de mois après son élévation. On jetta enfin les yeux sur le cardinal de Champagne, frere de la reine-mere. Tout conspiroit en sa faveur, naissance, dignité, sçavoir, probité, bonté : toute la France apprit avec une extrême joie, qu'il avoit été déclaré chef du Conseil & premier ministre. Les commencemens de son ministère furent signalés par une de ces actions également susceptibles de louange & de blâme, suivant les différentes façons d'envisager un seul & même objet : je veux dire par le bannissement des Juifs.

Bannissement des Juifs.

Ce peuple aussi avide que laborieux, en prêtant à gros intérêt, avoit acquis, dit-on, plus d'un tiers des biens du royaume : chose incroyable, si l'on ne sçavoit d'ailleurs qu'il étoit puissamment soutenu par les grands

AN. 1181.

Rigord. apud Duch. tome 5. p. 8.

ſeigneurs, qui n'avoient pas honte de partager ſes gains infâmes. Cette protection l'avoit tellement enhardi, qu'il portoit l'inſolence juſqu'à contraindre un débiteur à renoncer à ſa liberté & à ſe rendre eſclave, lorſqu'il n'étoit pas en état de payer. Philippe, ſenſible à la miſere de ſes ſujets, conſulta un hermite du bois de Vincennes, nommé Frere Bernard, perſonnage en grande réputation de ſainteté. Ce bon dévot, ne conſultant lui-même que ſon zèle, eut bien-tôt fait réſoudre la perte de cette malheureuſe nation. Le jeune roi rendit en conſéquence un édit, qui enjoignoit aux Juifs de ſortir dans trois mois des terres de ſon obéiſſance. Leurs immeubles furent confiſqués, leurs créances déclarées illégitimes, les François déchargés de toutes les obligations qu'ils avoient pû contracter à leur égard, en payant au monarque la cinquiéme partie de la dette. On leur laiſſoit néanmoins leur argent comptant & tous leurs meubles; mais on ne leur accordoit qu'un très-court eſpace de tems pour pouvoir les emporter. Ce terme expiré, on permettoit de leur courir ſus. On finiſſoit enfin par ordonner que

toutes leurs ſynagogues ſeroient converties en égliſes. AN. 1181.

Chacun raiſonna à ſa façon ſur cette ordonnance & ſur les motifs qui l'avoient inſpirée. Les uns croyoient qu'il y avoit de l'injuſtice à dépouiller des malheureux, ſans aucun examen des crimes qu'on leur imputoit : les autres eſtimoient qu'une pareille émigration étoit une vraie perte pour le royaume qu'elle dépeuploit. Quelques-uns diſoient que permettre aux Juifs d'enlever leur or, leur argent, & leurs pierreries, c'étoit appauvrir l'état dont ils avoient ſçu s'approprier toutes les richeſſes : quelques-autres alloient même juſqu'à ſoutenir que les gens qui prêtent, loin d'être nuiſibles dans une monarchie, ſont ſouvent utiles, quelquefois même néceſſaires, pourvû que le gouvernement ſoit attentif à réprimer les abus. Les grands ſur-tout, c'eſt-à-dire, ſelon Rigord, *les comtes, les barons, les archevêques & les évêques* gagnés par les préſens des proſcrits, n'oublierent ni prieres, ni promeſſes pour fléchir le jeune monarque, mais rien ne fut capable de l'ébranler. On lui avoit conté dans ſon enfance mille hiſtoires affreuſes, qui lui avoient inſ-

AN. 1181. piré une si grande averſion pour ce peuple, qu'on ne put jamais le ramener à des ſentiments plus doux.

On lui diſoit que les Juifs recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à uſure, des crucifix d'un grand prix & même des calices qu'ils profanoient juſqu'à s'en ſervir dans leur repas: qu'on venoit de trouver par révélation une croix d'or & un livre d'évangiles orné de pierreries, qu'ils avoient cachés dans un infâme cloaque : que tous les ans à la fête de Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien, ſur lequel ils renouvelloient le ſupplice que leurs ancêtres avoient fait ſouffrir au Sauveur du monde : témoin ſaint Richard, jeune enfant de Pontoiſe, crucifié nouvellement par ces barbares. L'horreur juſtement dûe à tant d'abominations qu'il ſuppoſoit réelles, le rendit inflexible à toutes les ſollicitations. Les malheureux n'eurent d'autre choix que de quitter la France, ou d'abjurer le judaïſme. Quelques-uns ſe firent baptiſer : le plus grand nombre alla chercher un aſyle dans une autre contrée.

Rigord ibid. p. 8. 9.

Guill. Aremor. ibid. p. 71. 72.

AN. 1182. Tout étoit calme dans le royaume: Philippe ſçut employer ce mo-

ment de tranquillité à des ouvrages utiles ou agréables. Il acheta des lépreux qui demeuroient hors de la ville, le privilége d'une foire qu'il transféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les *Petits-Champs*. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermoient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur & ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un certain droit qu'on appelloit *étalage*. Il y avoit dans ce même terrein un emplacement que nos premiers rois avoient donné pour y faire le cimetière de Paris : car alors il n'étoit pas permis d'enterrer dans les villes. Ce lieu, toujours respecté chez les chrétiens, étoit devenu un réceptacle d'immondices, & les femmes perdues de débauches en avoient fait le théâtre de leurs prostitutions. Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus vive douleur, & pour y remédier, le fit enfermer de bons murs : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le cimetière des saints innocents. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, entreprit de

AN. 1183.

Occupations pacifiques du jeune roi.

Rigord. ibid. page 41.

Philippid. l. 1. p. 108.

AN. 1182. prêcher ces pécheresses publiques, & eut le bonheur d'en convertir un grand nombre. Les unes devinrent des modèles de la chasteté conjugale : les autres se condamnerent à faire, nud-pieds, de longs & pénibles pélerinages, pénitence alors très-usitée : un grand nombre se consacra à Dieu, & prit le voile dans la nouvelle abbaye de saint Antoine, qui fut fondée vers ce même tems à Paris pour leur servir de retraite.

Ce ne sont pas les seuls embellissements que la capitale doit aux soins de Philippe. L'odeur infecte qui s'élevoit des boues de la ville, étoit si grande, qu'elle pénétroit jusques dans le palais de nos rois, & le rendoit presque inhabitable. Le jeune monarque résolut de remédier à cet inconvénient, & sans s'étonner ni de la difficulté de l'entreprise, ni de la prodigieuse dépense qu'elle exigeoit, donna ses ordres au Prévôt de Paris de faire paver toutes les rues & toutes les places publiques : ce qui fut exécuté en *pierres quarrées*, si l'on en croit Guillaume le Breton, auteur contemporain. Alors dit Rigord, l'ancien nom de *Lutece*, qui signifie un terrein

Idem, ibid. page 6.

boueux, fut changé en celui de Paris, qui exprime, ajoute-t-il, ou la bravoure de la nation Françoise, ou sa descendance de Priam par Francion fils d'Hector & neveu de Paris. Car on avoit beaucoup de peine à se défaire de l'ancien préjugé, qui donne aux Francs une origine Troyenne. AN. 1182.

Ce n'étoit point encore assez d'avoir établi la propreté dans Paris, il falloit aussi pourvoir à sa sureté. C'est ce qui fit naitre au monarque la pensée de réunir dans la même enceinte une partie des bourgs qui environnoient cette capitale. On y travailla avec tant de diligence, qu'en très-peu de tems cette vaste clôture fut achevée. On ne laissa hors des murs qui furent flanqués de bonnes tours, que le palais du Louvre, saint Honoré, une partie du Bourg-l'Abbé, l'abbaye de saint Martin, le Temple, les bourgs de saint Eloy, de saint Victor, de saint Marcel, & de saint Germain-des-Prez. Il y avoit entre ces bourgs qu'on venoit d'enclore, plusieurs espaces remplis de jardins, de terres labourables, de vignes & de prairies : chacun s'empressa de les couvrir de bâtimens. Le roi, pour faciliter l'exécution d'un *Idem, ibid. p. 31. 32.*

AN. 1182. ouvrage qu'il avoit ſi fort à cœur, ſe chargea de dédommager les propriétaires du terrein où paſſeroient les fondations des murs & les foſſés : le reſte de la dépenſe fut fait par les bourgeois. Mais il y a toute apparence, dit le ſçavant hiſtorien de la Police, que Philippe pour les indemniſer, céda à la ville une partie des droits dont elle jouit encore aujourd'hui. Dans un arrêt du mois de mars 1274, ſous Philippe le hardi, il eſt fait mention de ceux qui avoient été accordés à cette capitale par le roi Philippe Auguſte ſon biſayeul, ſur les taverniers & les jurés-crieurs : préſomption violente qu'il en eſt de même de tous les autres.

De la Mare; traité de la Pol. tome 1. p. 76.

Les ſoins du monarque ne ſe bornerent point à la ſeule capitale : les autres principales villes du royaume furent également embellies & fortifiées par ſes ordres. On admira par tout le généreux déſintéreſſement du prince, qui pouvant, ſans ſe rendre coupable d'aucune injuſtice, élever des murs & creuſer des foſſés ſur un fond étranger, ne voulut point uſer de ſon droit, & contribua de l'argent de ſon épargne à la conſtruction d'un ouvra-

Rigord. ibid.

ge, qui n'avoit d'autre objet que l'utilité publique.

C'est aussi vers ce même-tems, que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le dessein du monarque étoit d'en faire un lieu de chasse. Le roi d'Angleterre qui en fut informé, rassembla tout ce qu'on put prendre de jeunes cerfs, de daims & de chevreuils dans ses états de Guienne & de Normandie, les embarqua sur la Seine, & les envoya à Paris *au roi Philippe son seigneur*. Le jeune prince les reçut avec joie, & les fit enfermer dans son nouveau parc, où il mit des Gardes pour veiller à leur conservation.

AN. 1183. *Idem, ibid.* p. 11.

Ces diverses occupations n'empêchoient pas le jeune roi de pourvoir à la sureté des bourgades & du plat-païs, qu'il se fit toujours un devoir de protéger contre les violences des nobles, & contre les brigandages d'une troupe de scélérats qui ravageoient la France. Il apprit que les Cotteraux, gens sans foi ni loi, désoloient les environs de Bourges, pillant tout ce qui se trouvoit sous leur main, écorchant les prêtres, violant les femmes sous les yeux de leurs maris, brûlant les églises, brisant les vases sacrés,

Défaite des Cotteraux dans le Berry.

Idem, ibid.

AN. 1183. faisant des coëffes (*a*) à leurs concubines avec le linge béni qu'on étend sous le calice en disant la messe. Il y envoya aussi-tôt une armée, qui les extermina de façon, qu'il n'en resta pas un seul. Leurs dépouilles qui étoient celles des provinces, rendirent au Berry sa premiere richesse.

AN. 1184.

Guerre pour la restitution du Vermandois.

Tel étoit l'état des affaires, lorsque tout-à-coup il s'éleva une querelle très-vive entre le roi & le comte de Flandre. Ce prince avoit épousé Elisabeth, petite-fille de Hugues le Grand, qui lui avoit apporté en dot le Vermandois, le Valois & tout le comté d'Amiens. La princesse étant morte sans laisser d'enfans, le roi fit sommer son mari de lui restituer ces riches domaines, *offrant de prouver par le témoignage des archevêques, évêques*

Idem, ibid. p. 12.

(a) *De illo sancto linteamine quod corporale dicitur, concubinæ eorum Pepla capitibus suis componebant.* Le *Peplum*, si l'on en croit Du Cange, étoit une coëffure de femme alors très-usitée, qui enveloppoit toute la tête, le cou & le menton, jusqu'au nez. Mathieu Paris raconte d'un prélat, grand Chancelier d'Angleterre, qu'il fut trouvé revêtu d'une robe de femme d'un verd foncé, ayant une cape de même couleur, & la tête enveloppée du *Peplum*. On soupçonna, dit-il, quelque supercherie; & pour s'en éclaircir, on lui arracha cette étrange coëffure depuis le nez jusqu'au menton. Alors on découvrit le visage d'un homme noir, & rasé nouvellement.

comtes, vicomtes, & autres princes, que ces trois comtés lui appartenoient par droit de succession. Le comte s'en défendit, sous prétexte que le feu roi lui en avoit fait une cession pure & simple, que Philippe lui-même avoit confirmée depuis son avénement à la couronne. Le monarque ne nioit point absolument cette prétendue donation; mais il soutenoit qu'elle n'avoit pû être faite que pour un tems, les rois étant toujours mineurs, & leur domaine inaliénable: que lui-même en la ratifiant, ne l'avoit rendue ni plus légitime, ni plus durable, puisqu'alors il étoit sous la tutelle du comte: enfin que ce prince n'ayant d'autre titre que son mariage avec Elizabeth de Vermandois, tout son droit cessoit par la mort de cette princesse. Philippe cependant, par un reste de considération pour son tuteur, proposoit de mettre l'affaire en arbitrage: mais le comte, homme violent, refusa avec beaucoup de fierté d'entendre à aucun accommodement, mit sur pied une puissante armée, & entra en campagne, portant sur ses étendarts un dragon terrible, qui vomissoit des flammes: symbole de la fureur qui l'animoit.

AN. 1184.

AN. 1184. Corbie fut la premiere place attaquée. Les Flamans en insulterent le fauxbourg, qu'ils prirent d'assaut; tout ce qui se trouva sous leur main, fut passé au fil de l'épée. Ceux qui purent se sauver dans la ville, couperent le pont de communication, résolus de repousser vigoureusement les efforts de l'ennemi, ou de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Leur courage s'accrut encore par l'arrivée de quelques troupes qui trouverent moyen de se jetter dans la place. Le comte, désespérant de pouvoir emporter un fort défendu par tant de braves gens, leva le siége au bout de quelques jours, fit passer la Somme à toute son armée, ensuite l'Oyse, s'avança jusqu'à Senlis qu'il n'osa attaquer, surprit Dammartin, où il laissa des marques funestes de sa colere, & vint assiéger Betisy, château très-fortifié pour ce tems-là.

Philippid. l. 2. p. 112, 13, 14.

Le roi cependant avoit rassemblé son armée, & déja il étoit en marche pour aller présenter la bataille au comte, lorsqu'il apprit que ce prince se retiroit & fuyoit avec précipitation du côté de Choisy, ancienne maison royale auprès de la riviere d'Aisne, vers

ſon confluent avec l'Oyſe. C'étoit un château très-conſidérable : le Flamand néanmoins oſa l'inſulter ; mais l'approche du jeune monarque lui fit encore abandonner cette entrepriſe, & l'obligea de regagner honteuſement ſes états. Philippe au déſeſpoir que ſa proie lui eût échappé, tourna du côté d'Amiens, & mit le ſiége devant le château de Boves, qui faiſoit ſa principale défenſe. C'étoit, ſi l'on en croit un hiſtorien du tems, l'une des plus fortes places du royaume, tant par ſa ſituation, ſes tours, ſes murs, ſes foſſés, que par l'intrépidité de ſon commandant, nommé Raoul, par le nombre des troupes qui la défendoient, & par l'abondance de toutes les choſes néceſſaires pour une vigoureuſe réſiſtance. Il fallut donc l'aſſiéger dans les formes.

AN. 1184.

Ibid.

On ne connoiſſoit point encore en France l'uſage de la *Baliſte*, quoique très-commune ailleurs, & inventée depuis long-tems pour lancer dans les villes aſſiégées de groſſes pierres, des fléches & des feux d'artifices. On eut donc recours aux machines alors uſitées dans le royaume. On commença par conſtruire avec des claies & du bois de chêne verd des *vignes* ou galleries cou-

Ibid. p. 115.

AN. 1184.

vertes (*a*), ſous leſquelles le ſoldat, ſans être expoſé aux traits de l'ennemi, pût combler le foſſé de pierres, de terre & de faſcines. Bien-tôt elles furent pouſſées juſqu'au pied de la muraille. Le mineur auſſi-tôt travailla à la creuſer dans les fondemens avec le ciſeau & la pioche, étançonnant par-tout avec de petites piéces de bois, aſſez fortes cependant pour empêcher une chûte ſubite & imprévûe. La ſape étant aſſez avancée, le roi donna ſes ordres pour l'attaque. Les travailleurs mettent le feu aux étançons : le mur s'écroule avec grand fracas : il ſe fait une large brêche, & les François à la faveur de la pouſſiére & de la fumée, montent à l'aſſaut, maſſacrent tout ce qui tombe ſous leur main, & font un grand nombre de priſonniers.

Ceux qui échapperent à l'épée des vainqueurs, ſe retirerent dans le donjon

(*a*) Ces galleries s'appelloient autrefois *Chats*, ainſi qu'on peut le voir par ces vers de Guillaume Guiart ſur Philippe Auguſte. Du Cange au mot *Catus*.

Devant Boves fut l'oſt de France,
Qui contre les Flamans contance.
Li Mineurs pas ne ſommeillent,
Un chat bon & fort appareillent :
Tant œuvrent deſſous & tant cavent,
Qu'une grant part du mur deſtravent.

qui commandoit le reste de la ville. Il étoit défendu par une double muraille, qu'il falloit encore forcer avant d'arriver au pied de la tour. On dressa aussitôt tous les *engins* de guerre alors connus. C'étoit le *mangonneau*, *machine empruntée des Turcs*, qui lançoit des grêles de cailloux, & la *perriére*, ou *lide* & *clide*, longue poutre retenue par un contrepoids, qui, étant lâchée, jettoit des pierres d'une grosseur monstrueuse. Déja les assaillants avoient fait bréche aux murs & à la citadelle, lorsque le comte de Flandre parut à la vûe du château, & envoya défier le roi à la bataille. Ce jeune prince ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage: il accepta l'offre avec joie, & sortit de son camp pour combattre. Mais les princes de Champagne, Guillaume archevéque de Rheims, & Thibaut comte de Blois, n'oublierent ni raisons, ni priéres, pour le détourner d'une résolution où il paroissoit plus de bravoure que de prudence. La nuit approchoit, circonstance peu favorable pour une action: le combat ne seroit pas plutôt engagé, qu'il faudroit ou le cesser, ou en abandonner le succès au hazard: l'intérêt de l'état, la gloire du

An. 1184.

Ibid. p. 116.

An. 1184. prince, tout sembloit exiger qu'on di férât jusqu'au lendemain, afin de pou voir consulter les plus expériment des capitaines, sur les dispositions qu' convenoit de faire pour assurer la vic toire. L'impatience du monarque n s'accommodoit point de ce retard : il s rendit cependant, & donna ses ordre qu'au lever du soleil tout fût prêt pou aller à l'ennemi.

La démarche du comte n'étoit qu'u stratagême pour pressentir la résolutio des François : instruit des disposition où étoit le monarque, il commença à envisager plus sérieusement les suite de son entreprise. La réflexion fit place au doute, le doute à la crainte, & la crainte à la soumission. Il écrivit au cardinal de Champagne & au comte de Blois, pour les prier de lui obtenir une trève de huit jours. Ces généreux princes, touchés de l'humiliation de leur ennemi, ne pousserent pas trop loin leur avantage, & sçurent si bien ménager l'esprit du roi, qu'ils lui inspirerent les mêmes sentimens de clémence & de modération. Le comte vint demander pardon à genoux, mit ses armes aux pieds du monarque, lui restitua le Vermandois, tout le païs d'A-

Ibid. p. 117.

iens, & le comté de Sancerre, qui e ce moment furent réunis à la couonne. AN. 1184.

La reine oubliant ce qu'elle devoit u roi ſon mari, s'étoit déclarée trop uvertement pour le comte de Flandre on oncle. Elle reçut ordre de ſortir l'une cour, qu'on l'accuſoit de trahir. Déja le monarque avoit aſſemblé un ynode d'évêques pour faire diſſoudre on mariage, ſur le prétexte trop ordiaire de parenté. Tout étoit diſpoſé de maniere à ſeconder ſes deſirs : les prélats, à l'exemple des courtiſans, blâmoient hautement la conduite de la princeſſe : le ſeul évêque de Senlis, témoin de ſa vertu, ſoutenoit ſes intérêts, & empêchoit la ſentence de divorce. Le comte de Hainaut, inſtruit du malheur qui menaçoit ſa fille, vint la trouver à Pontoiſe où elle étoit gardée à vûe, & lui repréſenta ſi vivement ſon devoir, qu'il l'engagea à écrire au roi, une lettre également tendre & ſoumiſe. La paix de l'oncle devint celle de la niéce : Iſabelle fut rappellée : bien-tôt ſes charmes & ſes vertus lui regagnerent le cœur & la confiance du prince ſon époux.

La France commençoit à peine à

Philippe marche con-

AN. 1184. goûter les douceurs de la paix, que les plaintes d'un vaſſal perſécuté, obligerent le monarque de porter ſes armes contre le duc de Bourgogne. Hugue, c'étoit le nom du prince, eſprit inquiet, remuant, hardi, prétendoit que le comté de Vergi lui appartenoit de droit, & entreprit de le réunir à ſon domaine. Il leva pour cet effet une puiſſante armée, & vint aſſiéger le château qui donne le nom à cette ſeigneurie. Gui, poſſeſſeur de ce fameux fief, implora le ſecours du roi, offrant de relever immédiatement de lui & de ſes ſucceſſeurs à perpétuité, s'il le délivroit de l'oppreſſion d'un tyran, plutôt que d'un ſuzerain. Philippe ne laiſſoit échapper aucune occaſion d'accroître ſon autorité: il raſſemble promptement ſes troupes, vole en Bourgogne, diſſipe l'armée du duc, le force de lever le ſiége, renverſe tous les forts qu'il a fait élever, prend poſſeſſion de Vergi qu'il remet au comte & à ſes héritiers, à condition de le tenir de lui, à foi & hommage.

...tre le duc de Bourgogne.

Rigord. ibid. p. 14. 15.

Cette premiere diſgrace ne fut point capable de dompter l'orgueil du duc: bien-tôt une nouvelle uſurpation lui attira de nouvelles humiliations. Nos

Idem, ibid.

rois, dit un auteur contemporain, en confiant aux ſeigneurs une principauté, une terre, ou même une province, ſe ſont toujours réſervé la puiſſance immédiate ſur les égliſes & ſur les clercs. Protecteurs nés de la religion & de ſes miniſtres, ils ne s'en ſont jamais rapporté qu'à eux-mêmes du ſoin de veiller à leurs intérêts, & d'empêcher qu'on ne les ſurchargeât de corvées, de tailles, & d'impoſitions. Hugue, cependant opprimoit les égliſes de ſon duché. Le monarque le fit citer à la cour des pairs, qui le condamna à trente mille livres de réparation. Ce jugement, quoique juſte dans ſon principe, n'étoit point d'une facile exécution. Le duc, plus ulcéré que jamais contre les eccléſiaſtiques, redoubla de fureur & de mauvais traitements. Le roi alors entra en Bourgogne, mit le ſiége devant Châtillon-ſur-Seine, l'un de ſes plus forts boulevarts, l'emporta d'aſſaut, fit priſonnier le jeune Eudes, fils du rebelle, s'empara de Nevers & de toutes les places du comté dont elle étoit la capitale. Hugue, battu de tous côtés, vint ſe jetter aux pieds du monarque, qui lui pardonna; mais à condition qu'il ſatisferoit pleinement le

AN. 1184.

An. 1184.

clergé, & que pour ſûreté de ſa parole il livreroit trois de ſes meilleures forteresſes : ce qui fut exécuté.

Affaires d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre n'avoit pris aucune part à toutes ces querelles, & ce fut un bonheur pour l'état. C'étoit de tous les princes de l'Europe, le plus politique & le plus puiſſant : la France auroit eu tout à craindre d'un tel voiſin, ſi les fréquentes révoltes de ſes enfants, n'euſſent traverſé ſes projets ambitieux. L'aîné, nommé Henri au *Court-Mantel*, digne fils d'un tel pere, prétendit que Richard, ſon cadet, lui devoit hommage pour la Guienne & le Poitou. Geoffroy, duc de Bretagne, ſon troiſiéme frere, ſe joignit à lui : tous deux de concert aſſiégerent & prirent Limoges. Le vieil Henri, ſurpris de l'audace, ſe préſenta devant la place : il eſpéroit que ſa ſeule préſence rameneroit les rebelles à leur devoir ; il ſe trompa ; la ſentinelle oſa tirer ſur lui. Le malheureux pere courut un danger plus grand encore, dans une conférence qu'il voulut bien accorder aux ſéditieux. Il y eut pluſieurs perſonnes tuées à ſes côtés : lui-même eût été percé d'une fléche, ſi dans le même moment, ſon cheval ne ſe fût abbattu.

On

On rompit donc toute négociation. AN. 1184.
Les choſes ſembloient enfin devoir être portées aux dernieres extrémités, lorſque le jeune roi fut ſurpris d'une violente fiévre, mêlée de diſſenterie, qui en peu de jours le mit au tombeau. *Roger de Hoveden.* Lorſqu'il ſe vit près de ſa fin, il changea tout-à-coup, témoigna un grand regret de ſes révoltes: envoya demander pardon au roi ſon pere, & ſe fit étendre ſur un lit de cendres, où il expira dans de grands ſentimens de piété, nud en chemiſe, la corde au cou.

La mort du jeune Henri ne fit qu'accroitre la pétulence & l'ambition de ſes freres. Richard, devenu l'aîné, vouloit entrer en partage de la ſouveraine puiſſance: Geoffroy, ſon cadet, duc de Bretagne, du chef de ſa femme, prétendoit qu'il n'en devoit pas moins avoir part à tant de provinces que ſon pere avoit réunies en ſa perſonne: Jean le plus jeune de tous, ſe plaingnoit de n'avoir aucun appanage, ce qui l'avoit fait ſurnommer *Sans Terre*, & ne voyoit qu'avec une extrême jalouſie le ſort brillant de ſes freres. Tout annonçoit une fatale diviſion entre le pere & les enfans.

AN. 1184. Geoffroy fut le premier qui leva l'étendard de la rébellion. Il demandoit que le Comté d'Anjou fût ajoûté au duché de Bretagne, que sa femme lui avoit apporté en dot. N'ayant pû rien obtenir, il vint trouver le roi à Paris, dans l'espérance que ce prince, comme souverain, feroit lui-même cette union, & la soutiendroit par sa puissance. Philippe qui l'aimoit tendrement, le reçut avec bonté, & lui promit toute sorte d'assistance. La guerre sembloit inévitable : mais la mort précipitée du jeune duc, mit fin à ses projets séditieux. Il tomba malade à Champeaux, & fut emporté en peu de jours, malgré tout l'art des médecins de la ville & de la cour. Il ne laissoit qu'une fille, nommée Eléonore : mais la duchesse qui étoit enceinte, accoucha quelques mois après d'un prince, que les Bretons nommerent Artus, en mémoire de ce fameux roi de leur nation, à qui les romanciers attribuent tant de hauts faits d'armes, & l'institution des chevaliers de la table ronde. La tutelle du jeune prince fut un article d'une grande discussion. Le roi d'Angleterre y prétendoit comme ayeul : cependant malgré

Rigord. p. 20.

outes ses brigues, elle fut déférée à la duchesse mere, sous la protection du monarque François.

AN. 1134.

Origine du droit d'aînesse, du frérage, & du parage.

Le roi fut très-sensible à la perte d'un jeune héros, qui s'étoit entiérement dévoué à ses intérêts : mais la Bretagne qui l'adoroit, le pleura bien plus amérement, & sa mémoire est encore célébre parmi cette brave nation, qui attendoit de lui le rétablissement de la gloire des anciens Bretons. Ce fut ce prince, qui dans une assemblée qu'on nomme l'*Assise du comte Geoffroy*, ordonna que les *baronies* & les *chevalieres* appartiendroient aux seuls ainés, à la charge de donner à leurs cadets des pensions alimentaires, proportionnées à leur naissance & à la valeur des terres. D'abord c'étoit l'aîné qui en décidoit de l'avis des principaux parents : elles furent depuis réglées & fixées au tiers. Les simples gentilshommes, pour ne point céder aux barons, demanderent d'être compris dans cette loi, & bientôt elle devint générale pour tous les nobles de la Province. *Il semble chose fort étrange*, dit Pasquier, *qu'étant plusieurs enfans d'un même pere, un seul soit avantagé au désavantage des autres.* Aussi

Recherches de la France. t. 1. l. 2. ch. 18. p. 143-44.

AN. 1184. nos premiers ancêtres ne purent-ils jamais se résoudre à introduire cette coutume en leur monarchie : ils n'y voyoient qu'injustice, cruauté, barbarie. Mais enfin l'intérêt de l'état a sçu triompher, dit-on, des préjugés & des scrupules des peres trop tendres. *Il est bon*, continue notre sçavant Jurisconsulte, *que parmi des gens destinés à porter les armes, comme sont les nobles, il y en ait un entre les autres qui soit plus richement partagé, pour pouvoir supporter plus longuement la dépense d'une longue guerre :* raison plus spécieuse dans un tems où chaque gentilhomme faisoit la guerre à ses frais, que dans un siécle où tout est à la solde du monarque. Je dis spécieuse ; car les cadets sont également nés pour le service, & la loi, pour mettre un aîné en état de faire une plus grande figure, réduisoit trois ou quatre sujets à l'impossibilité de remplir leur destination. Mais, dira-
Idem, ibid. t-on, les puînés *qui seulement s'attendent à leur vertu, se hazardent plus avantureusement aux périls, pour trouver moyen de se pousser, & d'être connus du prince.* Il est vrai qu'on a vû des cadets s'élever aux premiers rangs par leur mérite, tandis que leurs aînés sont

demeurés ignorés dans leurs terres: mais en faut-il conclure qu'un homme peut légitimement vous enlever votre bien sous l'honnête prétexte de vous réduire à la nécessité d'exercer vos talents?

Quoi qu'il en soit, cet usage introduit sur le modéle de la succession à la couronne, qui étoit alors déférée aux seuls ainés (*a*) fut porté si loin en quelques endroits, qu'on crut devoir l'adoucir par divers tempéramens favorables aux cadets. Un des principaux, & peut-être le plus ancien, fut d'ordonner que les puînés partageroient dans le fief, & qu'ils tiendroient leurs parts aussi noblement que l'aîné, avec lequel ils seroient *Pairs*: c'est ce qu'on appelloit *Frérage* & Franc *Parage*. Le premier né, jusqu'à ce que le *parage* fut *failli*, ce qui arrivoit en Normandie au sixiéme degré, ailleurs du quatre au cinq, garantissoit ses cadets sous son hommage envers le seigneur suzerain, les acquittoit des re-

(*a*) Mais avec cette différence que l'autorité souveraine affoiblie par des partages, expose l'état à une ruine certaine: ce qu'une funeste expérience n'a que trop démontré; au lieu que le royaume ne perd rien de sa richesse, ni de sa puissance, par l'égalité du partage entre les enfans des particuliers.

AN. 1184. liefs ou des rachats, & les affranchiſſoit des droits féodaux ordinaires, tels que ſont les gants, les ſonnettes d'éperviers, les éperons, le rouſſin de ſervice.

On crut d'abord que cette diſpoſition ne contenoit rien que de favorable aux ſeigneurs, dont elle multiplioit le nombre des vaſſaux; mais bientôt on reconnut qu'elle étoit en effet très-préjudiciable, en ce qu'elle anéantiſſoit en quelque ſorte leurs mouvances immédiates. Le ſuzerain ſur-tout y voyoit peu d'équité. Lorſque le *parage* ceſſoit, ce qui avoit été tenu entre nobles par les cadets ſous l'hommage de l'aîné, devenoit arriere-fief du chef ſeigneur, qui par cet éloignement perdoit un tiers de ſa mouvance. Ce fut ce qui donna lieu à cette fameuſe ordonnance de Philippe Auguſte, où il établit que lorſqu'un fief ſera diviſé, tous ceux qui y auront part, le tiendront nument & en chef du ſeigneur dont il relevoit avant la diviſion. Mais comme ce réglement ne regardoit que les terres des barons qui l'avoient demandé, il ne fut obſervé que dans quelques provinces du royaume. On ſuivit ailleurs l'ancien droit, dont il nous reſte encore des veſtiges dans

Lauriere Ordonnances des rois de France, t. 1, p. 19.

Coutume de Troyes art. 14. de Mante c. 1. art. 5.

quelques-unes de nos coutumes, où il est au choix des cadets de relever du seigneur suzerain ou de leur aîné.

de Senlis tit. 7. art. 32. d'Amiens, art. 79.

AN. 1185.

Horrible défaite des routiers.

On fit vers ce même tems un horrible carnage d'une armée de routiers, qui désoloient l'Aquitaine. Voici comme ce fait est raconté dans une ancienne histoire manuscrite. Une troupe de brigands, Brabançons, Arragonois, Allemans, François, infestoient tellement la province, que *nul n'osoit sortir de forteresses. Or étoit-il de coutume qu'à la fête de l'Assomption, les princes & barons du païs & des étranges contrées, suivis de marchands de toutes marchandises, se rassembloient au Puy en Auvergne, faisant grands dépenses & largesses. Aussi en amandoit l'église & la ville : car les riches hommes leur donnoient de leurs biens largement.* Un chanoine déseſpéré qu'une solemnité si lucrative fût ainsi *empêchée, si parla à un jeune-homme subtil en langage, non connu en la ville : & ordonnerent ensemble que le jeune inconnu seroit habitué en guise de notre-Dame, le plus proprement que l'on pourroit, & s'apparoîtroit à un simple homme de très-bonne renommée, qui avoit nom Durant, & étoit charpentier. Ainsi fut, comme ils l'avoient devisé.* Le

AN. 1183. bon bourgeois avoit accoutumé de passer la nuit en oraison dans l'église consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge : l'imposteur se présente à lui au milieu de sa priere, lui dit *quelques paroles* & lui donne *certain commandement* d'un air de dignité, qui acheve de le convaincre que la personne qui lui parle est réellement la mere de Dieu (*a*).

Le jour commençoit à peine à paroître, que le dévôt charpentier courut raconter sa vision & les ordres qu'il avoit reçus. Il étoit de bonne foi (*b*), ce qui rendoit la chose encore

(*a*) Cet extrait est tiré d'un vieux cahier écrit à la main, qui étoit à la fin d'une chronique qui finit au roi Charles V. Il m'a été communiqué par un magistrat aussi distingué dans le conseil par ses lumieres, que dans la république des lettres par ses connoissances. Le public me prévient, & nomme M. D. F. Cette histoire est aussi écrite par Simon de Hedin, en ses annotations sur le chapitre 3 du l. 1. de Valere le Grand, comme le rapporte Giffey en l'histoire de Notre-Dame du Puy. l. 3. c. 6.

(*b*) Hugues de Berci semble douter de cette bonne foi : Voici comme il parle de Durant en son livre si connu sous le nom de *la Bible de Guyot*.

Moult fit soults & soudeants,
Durant capin & bon tenant,
Qui les blancs chaperons trouva,
Et ses signaux au Puy donna.
Donna, non fit, il les vendoit;
Mestrement la gent deçevoit.

plus croyable. On s'assembla dans l'église : alors notre chanoine, *homme sage & emparlé*, se leva pour exposer une révélation qu'il avoit lui même dictée, *prit théme, parla au peuple par maniere de sermon*, lui expliqua comment la reine de miséricorde par ses prieres auprès de son fils avoit obtenu la paix au monde, *menaçant de mort subite quiconque ne voudroit la prendre ou l'empêcheroit*. La religion, la simplicité, la crainte, tout servit utilement le prédicateur. Chacun s'empressa d'entrer dans cette sainte confrérie : *Si venoient de toutes parts évêques & gens de tous états prendre cette paix, qu'ils quidoient être venue du ciel.*

AN. 1185.

On regla que les confreres auroient sur la tête des chaperons de toile blanche, & sur la poitrine une enseigne de plomb ou d'étain où seroit écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Les associés ne devoient ni jouer aux dez ou aux tables, ni aller en tavernes, ni avoir vétemens ou coutel à pointe, ni faire faux serment ou deshonnéte, ni nommer de Dieu

Il en conquit or & argent :
Mout s'entremettoit bien guiller la gent,
Bien guilla bien deux cens mille.

AN. 1185. ou de Notre-Dame, ou de Saint, ou de Sainte *aucun menbre de dessous le nonbril.* Tous juroient de détruire les ennemis de la paix, Routiers, Cotteraux, Brabançons, & autres brigands. On payoit à l'entrée, douze deniers de la monnoie du Puy : ce qui monta en deux mois *à quatre cent mille livres* : somme prodigieuse pour ce tems-là.

Or avint que les Routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgogne. Les Chaperons informés de leur marche, se rassemblent en grand nombre, volent au-devant d'eux, & en tuent dix-sept mille dans une rencontre, & neuf mille dans une autre. Cette double victoire inspira tant d'orgueil à ce peuple indiscipliné, qu'oubliant ce qu'il devoit aux princes & aux seigneurs, il osa leur défendre de rien exiger de leurs sujets, sous peine d'encourir *son indignation. Le monde enfin fut en telle avanture, que pis sans comparaison avenoit par le fait des chaperons, que par le fait des routiers.* Ceux-ci cependant eurent bientôt leur revanche. Un de leurs capitaines, nommé Lapporius, *homme puissant & fort,* détruisit tellement ces dévots brigands, que depuis *nul n'osa plus dire qu'il fût*

de cette confrérie. Tel est le sort de ces sociétés qui doivent leur établissement à la superstition. Elles commencent par la crédulité, elles dégénérent en fanatisme : elles périssent enfin victimes de leur arrogance, & quelquefois de leurs crimes.

AN. 1186.

Premiere guerre contre les Anglois.

Rigord p. 23.

Le roi cependant avoit de justes sujets de plaintes contre la cour d'Angleterre, & les choses étoient au point qu'il y auroit eu de l'indécence à dissimuler. Henri, dit au Court-Mantel, étoit mort sans laisser d'enfans de la reine Marguerite, sœur de Philippe : les Anglois néanmoins ne parloient point de restituer le Vexin qui avoit été assigné pour sa dot. Richard, surnommé *cœur de lion*, non content de refuser au monarque l'hommage qu'il devoit pour la Guienne & le Poitou, ne se pressoit point d'accomplir son mariage avec Alix, autre sœur du roi. Le bruit même étoit public que le vieil Henri, devenu amoureux de la princesse, avoit eu recours aux dernieres extrémités pour satisfaire sa passion. Philippe n'osoit approfondir cet horrible secret; mais il envoya ses ambassadeurs demander, & l'hommage, & la restitution du Vexin, avec

AN. 1186. ordre cependant de propoſer la ceſſion de cette province, ſi l'on vouloit conſommer une alliance arrêtée depuis ſi long-tems. Le roi d'Angleterre avoit trop de pénétration pour ne pas appercevoir le piége qu'on lui tendoit : il feignit de conſentir à tout, bien réſolu de faire naître des difficultés, lorſqu'il s'agiroit de l'exécution. La ſuite en effet ne prouva que trop qu'il ne pouvoit ni ſe détacher de ſon amour, ni ſe réſoudre à rendre une principauté qui étoit ſi fort à ſa bienſéance.

AN. 1187. Philippe indigné de la mauvaiſe foi du pere & du fils, leur envoya déclarer la guerre, entra en Berry, emporta comme un foudre Iſſoudun, Creſſac & pluſieurs autres places fortes, ravagea tout le païs des environs, & vint mettre le ſiége devant Château-roux dont la réſiſtance donna le tems aux Anglois d'accourir au ſecours. Le roi ſortit de ſon camp pour aller à leur rencontre. Les deux armées, rangées en bataille, étoient prêtes à décider la querelle par des torrents de ſang, lorſque des perſonnes également habiles & pieuſes, de concert avec les légats du pape, s'entremirent auprès des princes pour empêcher ou du

Idem. ibid.

moins éloigner un événement si funeste. Henri se reprochoit au fonds l'injustice de son procédé : la grandeur d'ame du monarque François, la bravoure de la nation, tout lui faisoit appréhender quelque échec sur la fin de ses jours : il fit donc les premieres démarches, & offrit de s'en rapporter au jugement de la cour des pairs. Issoudun resta au roi pour les frais de la guerre. On conclut une tréve de deux ans ; & le duc de Guienne qui ne cherchoit que le plaisir, saisit cette occasion pour aller passer quelque tems à Paris. Philippe le reçut avec magnificence & le combla de caresses. Tous deux faisoient l'ornement & l'admiration de leur cour : tous deux s'estimoient ; ils n'eurent pendant tout ce voyage qu'une table & qu'un lit. C'étoit autrefois la plus grande marque d'amitié, d'estime & de considération.

AN. 1187.

Naissance du prince Louis.

La joie que toute la France ressentit de cette paix inespérée, fut encore augmentée par la naissance d'un prince dont la reine accoucha le cinq de Septembre. Il y eut dans tout le royaume des réjouissances extraordinaires, fondées sur l'espérance de voir regner en sa personne le sang de Charlemagne,

AN. 1187. *Idem, ibid. p. 84.*

dont les peuples adoroient encore la mémoire. Etienne évêque de Tournay, l'un des plus ſaints & des plus ſçavants prélats de l'égliſe Gallicane, le tint ſur les fonds ſacrés, & lui donna le nom de Louis, en l'honneur du roi ſon ayeul. La ville de Paris ſe diſtingua ſurtout par des fêtes, des danſes & des illuminations qui durerent huit jours. Le roi lui-même ne put refuſer à ſa joie les tranſports les plus vifs : il envoya des couriers dans toutes les provinces, pour y annoncer cette heureuſe nouvelle, & trouvant dans ce jeune prince un nouveau ſujet d'aimer la reine, il s'y attacha plus étroitement que jamais.

Affaires d'Orient.

Toutes ces fêtes auſſi glorieuſes pour les ſujets que pour le prince, furent troublées tout-à-coup par les triſtes nouvelles qu'on reçut d'Orient. L'exactitude de l'hiſtoire & l'intérêt que tout François doit prendre à un royaume fondé par des héros de ſa nation, exigent qu'on reprenne les choſes d'un peu plus haut. Noradin, après que Louis VII fut parti de la Paleſtine, pouſſa ſes conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Edeſſe, Damas & pluſieurs villes de la principauté d'An-

AN. 1187.

tioche se virent forcées de plier sous ses loix. Le comble du malheur fut que Baudouin III, prince dont la prudence & le courage soutenoient l'état chancelant, mourut empoisonné par un perfide médecin. Amauri, son frere, digne héritier de son trône & de ses vertus, enfermé de tous côtés entre des ennemis également redoutables par leur nombre & leur bravoure, envoya demander en Occident un secours que les circonstances du tems ne permirent pas de lui accorder. L'empereur faisoit la guerre au pape : Henri II étoit occupé de ses différens avec Thomas Becquet : Louis le jeune dans des conjonctures aussi délicates ne pouvoit ni ne devoit quitter son royaume. L'ambassadeur (Frédéric archevêque de Tyr,) fut donc obligé de s'en retourner sans avoir pû rien obtenir. Baudouin IV, fils d'Amauri, signala les commencemens de son regne par une grande victoire sur les infidéles qui venoient attaquer Jérusalem : mais lui-même surpris quelque tems après dans les rochers, n'échappa qu'à peine à la poursuite des vainqueurs. Ce premier échec fut suivi d'un second aussi sanglant, qui entraîna la perte du Gué

de Jacobe, l'une des plus fortes places des chrétiens.

AN. 1187.

On eut encore recours aux princes d'Europe; mais cette ambassade ne réussit pas mieux que la précédente. Les envoyés, c'étoient Héraclius patriarche de Jérusalem, & Roger maître de l'Hôpital (*a*), furent reçus en France avec toutes sortes d'égards, & défrayés par l'ordre de Philippe-Auguste, qui n'ayant que dix-huit ans, avoit besoin de l'avis des seigneurs de son royaume, avant que de s'embarquer dans une si grande entreprise. Son courage lui conseilloit de se croiser : l'assemblée des grands l'en empêcha. Il se contenta de faire partir quelques troupes, & de donner un secours d'argent. Les ambassadeurs n'avoient plus d'espérance qu'au roi d'Angleterre, qui pour expier le meurtre de l'archevêque de Cantorberi, s'étoit engagé d'aller en personne à la défense de la Terre-sainte; mais ce prince, après bien des remises & des discours, leur dit enfin que la prudence ne lui permettoit pas de laisser ses états exposés à l'ambition d'un

Rigord. ibid. p. 14.

(*a*) Arnaud, maître du Temple, troisiéme ambassadeur, étoit mort à Vérone. *Rigord p. 14.*

jeune roi tel que Philippe; qu'il leur feroit cependant donner cinquante mille marcs d'argent. Le patriarche les refusa avec une fierté insultante. *Nous ne sommes pas venus de si loin*, dit-il, *pour chercher l'or & l'argent, mais un homme qui en ait besoin pour faire utilement la guerre. Vous abandonnez la cause de Dieu: Dieu vous abandonnera. Craignez la vengeance justement dûe à tant de crimes énormes, dont vous êtes coupable, soit à l'égard du roi de France, votre souverain, dont vous ne cessez de troubler les états, soit envers l'auteur de la religion, dont vous massacrez les ministres. Vous fremissez en vain*, il s'apperçut en effet que le monarque rougissoit de colere, *je ne crains point les excès de cette fureur, que l'aspect de la vérité allume dans votre ame: j'aime autant périr en Angleterre de votre main, qu'en Syrie de celles des Sarrazins, dont vous égalez ou même surpassez l'irreligion & la perfidie.* C'étoit une insolence digne d'un châtiment exemplaire: elle ne fut punie que par le mépris. Héraclius n'obtint ni le général qu'il demandoit, ni même le secours qu'on lui offroit, Tant il importe aux rois de ne pas abandonner

An. 1187.

Chron. Joan. Brompton.

AN. 1187. leurs intérêts à ces dévots fanatiques ; dont le zèle emporté ne connoît ni égards, ni bienséances, ni devoir.

Le retour des ambassadeurs, sans aucune espérance de secours, jetta la consternation dans tous les cœurs déja allarmés des funestes divisions qui déchiroient le royaume. Baudouin, attaqué de la lepre, incapable d'agir, craignant d'ailleurs que Boëmond prince d'Antioche, & Raymond comte de Tripoli, n'entreprissent de lui enlever sa couronne, avoit marié sa sœur Sibille à un jeune François, nommé Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, comte de la Marche. C'étoit le déclarer successeur au trône : choix inattendu, qui excita la jalousie des grands, sur-tout du comte de Tripoli. Elle fut portée à un tel excès, que le monarque effrayé des malheurs qu'elle annonçoit, changea tout-à-coup, révoqua le pouvoir qu'il avoit confié à son beau-frere, & fit couronner Baudouin son neveu, fils de Sibille & du marquis de Montferrat. Le jeune prince avoit à peine cinq ans, Raimond fut désigné tuteur, & chargé du gouvernement pendant la minorité. Le malheureux Lusignan prit les armes

Guill. Tyr l. 22. c. 1. & 28.

Id. c. 29.

pour se venger d'un si sanglant affront ; mais ce commencement de guerre n'eut aucune suite. An. 1187.

La querelle paroissoit assoupie, lorsque la mort de l'oncle & celle du neveu qui ne régna qu'un an, replongerent le royaume dans le plus grand désordre. Sibille & Raymond prétendoient à la succession ; la princesse, comme mere, fille & sœur des derniers rois ; le comte comme petit-fils de Baudouin II. Le droit de Sibille étoit le plus apparent : pour l'affoiblir, on eut recours à l'imposture : ses ennemis l'accuserent d'avoir empoisonné son fils. Elle l'emporta cependant, & Guy de Lusignan, son mari, fut couronné roi de Jérusalem. Le nouveau monarque n'eut ni assez de prudence, ni assez de grandeur d'ame, pour oublier sur le trône les injures qu'il avoit reçues dans l'état de particulier : il porta le ressentiment jusqu'à vouloir obliger son compétiteur à rendre compte de l'administration des finances pendant son gouvernement. Raymond, irrité de l'outrage, désespéré d'ailleurs de voir la couronne sur la tête d'un étranger, qui n'étoit point de la famille royale, fit

Guill. Neubrig. l. 3. c. 16.

An. 1187. *Hist. Salad. Mſ. Bibl. Orient. p. 742. 788.*

un traité particulier avec les Muſulmans, & ſe mit ſous la protection de leur chef. C'étoit le grand Saladin, ſoldat de fortune, de la nation des Courdes, le plus fameux capitaine de ſon ſiécle, le héros enfin de l'Orient, à qui les chrétiens même, ſes ennemis, n'ont jamais pû reprocher que ſa religion. Maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Méſopotamie, ſous le nom de Sultan Salaheddin Jouſef, il tenoit comme bloquées toutes les places qui reſtoient aux croiſés dans la Paleſtine.

Tel étoit l'état des choſes, lorſqu'Arnaud de Châtillon, ſeigneur de Carac, ſans avoir égard à la ſuſpenſion d'armes qui avoit été jurée ſolemnellement, enleva une grande caravane qui paſſoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les paſſagers. Le ſultan, inſtruit de cet attentat contre la foi publique, envoya demander la liberté de ces malheureux : on ne lui répondit que par des invectives contre Mahomet, ce qui le mit en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ſes ennemis, il jura de faire une éternelle guerre aux chrétiens, déclara la tréve rom-

Ibid. an. 1185.

pué, & fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Il rassemble aussi-tôt ses troupes, entre en Palestine avec une armée de cinquante mille hommes, & vient mettre le siége devant Tibériade. Cette place, l'une des plus importantes du royaume, appartenoit au comte de Tripoli, qui touché des prieres de la reine Sibille, avoit enfin renoncé à son traité avec les infidéles. La ville fut d'abord emportée d'assaut; mais la citadelle par sa résistance arreta l'ennemi pendant plusieurs jours. AN. 1187.

Le roi cependant & tous les princes du royaume de Jérusalem, ayant réuni leurs forces, marcherent au secours, & vinrent présenter la bataille au sultan. Le combat dura deux jours & fut très-sanglant; mais enfin les chrétiens accablés par le nombre, abattus par la soif, épuisés de fatigue, furent entierement défaits. Tout fut tué ou pris. On nomme parmi les principaux captifs le roi Guy de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le maître des templiers, & celui des hospitaliers. Le comte de Tripoly, après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au travers des ennemis, & se retira à Tyr, où il mourut quelque

Epist. in chron. Reichersp. an. 1187.

AN. 1187. tems après, également détesté des musulmans & des chrétiens. Ceux-ci attribuoient à sa trahison la perte de la bataille : ceux-là l'accusoient de perfidie, pour avoir rompu son traité.

Mais la perte estimée la plus considérable fut celle de la vraie croix. On l'avoit portée à la bataille suivant la coutume. C'étoit l'évêque de Ptolémaïs, revêtu d'une chape par-dessus sa cuirasse, qui la tenoit entre ses bras. Le vertueux prélat, percé de mille coups, n'eut point la douleur de la voir tomber au pouvoir des ennemis : elle fut prise entre les mains d'un officier de l'église de Jérusalem, qui étoit accouru pour la relever. Les chrétiens orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligés que les latins ; les infidéles regarderent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Rigord, historien d'ailleurs très-judicieux, assure que depuis ce malheur arrivé à la chrétienté, tous les enfans qui naquirent, n'eurent plus que vingt ou vingt-deux dents au lieu de trente ou trente--deux qu'avoient toujours eu ceux qui étoient nés auparavant. Tel étoit l'esprit de ces siécles grossiérs & superstitieux. De-là

Page 14. ani 1187.

cet autre conte également abſurde, que le même auteur rapporte de la meilleure foi du monde. *Lorſque j'étois, dit-il, au monaſtère d'Argenteuil, pendant une nuit très-claire, un peu avant le lever de l'aurore, la lune qui étoit dans ſon plein, ſe détacha du ciel, deſcendit à terre, s'y repoſa quelque tems comme pour reprendre force, remonta enſuite avec beaucoup de gravité, & reprit la place que le créateur lui avoit deſtinée. Ce qui fut vû très-diſtinctement de pluſieurs de nos freres qui me l'ont raconté.* On lit la même choſe dans Guillaume le Breton, autre ſçavant du même ſiécle, dont les écrits ſont également remplis de tous les miracles, viſions, ſonges & prophéties qu'admettoit alors la crédulité des fidéles.

AN. 1187.

Guill. Armor. p. 77. Mém. de l'Acad. des Bel. L. t. 8. p. 544.

Le roi captif ne s'attendoit qu'à la mort, il fut ſurpris de ſe voir traité avec tous les égards dûs aux têtes couronnées. Le vainqueur lui préſenta de ſa main une coupe de liqueur rafraichie dans de la neige. Le monarque, après avoir bû, voulut la donner au ſeigneur de Châtillon : mais Saladin l'en empêcha. C'étoit une coutume inviolable établie chez les muſulmans, & qui ſe conſerve encore chez quelques

AN. 1187.

Vie mſ. de Salad.

Arabes, de ne point faire mourir les priſonniers auxquels on avoit donné à boire ou à manger. *C'eſt à toi*, dit le ſultan au roi, *que j'ai offert des rafraichiſſements, & non pas à un homme maudit, qui ne doit eſpérer de pardon, qu'en embraſſant la loi de notre ſaint prophéte*. Arnaud répondit avec fermeté, que les plus cruels ſupplices ne ſeroient point capables de lui faire abjurer la vraie religion. Cette généreuſe réponſe en fit un martyr, & lui procura le bonheur de laver ſes fautes dans ſon ſang. Saladin, pour accomplir ſon vœu, lui déchargea un coup de ſabre ſur la tête, & ceux de ſa ſuite achevérent de le tuer. Tous les templiers & les hoſpitaliers, pris en cette journée, furent également égorgés. C'eſt qu'ils ne faiſoient quartier aux muſulmans ni en paix, ni en guerre.

La déroute de l'armée chrétienne entraîna la ruine entiere du royaume. Toutes les villes ouvrirent leurs portes au vainqueur. Acre ſe rendit au bout de deux jours. Jaffa, Naplouſe, Sébaſte, Nazareth, Sefouriet, Céſarée, Hifa, Arſouf, Saïde ou Sidon, ne lui coûterent que la peine de ſe montrer. Beryte ou Beriut capitula après

AN. 1187.

après trois ſemaines de ſiége. Aſcalon fut livrée pour ſervir de rançon au roi. Jéruſalem enfin qui eût pû faire une longue réſiſtance, ne tint que quatorze jours. La reine Sibille, la nobleſſe & les gens de guerre eurent permiſſion de ſortir en armes & avec eſcorte pour aller en telle ville qu'ils voudroient. Le reſte du peuple eut auſſi la liberté d'emporter ſes meubles, en payant par tête une certaine taxe. Les uns ſe retirerent à Antioche, les autres à Tripoli: quelques-uns à Alexandrie, quelques autres en Sicile. Bien-tôt il ne reſta plus aux Latins d'Orient que trois places conſidérables, Antioche, Tripoli, & la ville de Tyr, autrefois la dominatrice des mers, alors un ſimple refuge des vaincus. Elle ne tarda pas d'être aſſiégée, mais elle fut heureuſement ſauvée par la valeur de Conrad de Montferrat. Ainſi finit, quatre-vingt-huit ans après ſa fondation, ce qu'on appelloit le royaume de Jéruſalem ou des chrétiens Latins d'Orient: juſte punition de la vie déréglée de ſes habitans: ſuite funeſte, mais néceſſaire, de leurs éternelles diviſions.

Les deux rois prennent la croix.

La nouvelle d'un ſi triſte déſaſtre répandit la conſternation dans toute

AN. 1188.
Rigord. p. 24.

l'Europe : jamais on ne vit douleur si vive, ni si universelle. Le pape en mourut de chagrin. Les rois de France & d'Angleterre en furent tellement touchés, qu'à l'arrivée de Guillaume archevêque de Tyr, qui venoit exciter leur zèle, ils eurent une conférence entre Trie & Gisors, où après être convenus de remettre à un autre tems la décision de leur querelle, tous deux demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du prélat. Cet exemple fut suivi par un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de comtes, de ducs & de barons. Les principaux étoient Robert, comte de Dreux, cousin-germain du roi, Richard duc de Guienne, fils aîné d'Angleterre, Philippe comte de Flandres, Hugues duc de Bourgogne, Henri comte de Champagne, Thibaut comte de Blois, Etienne comte de Sancerre, Rotrou comte du Perche, Guillaume des Barres comte de Rochefort, Bernard de S. Valery, Jacques d'Avesnes, les comtes de Soissons, de Nevers, de Bar ; Jean, comte de Vendôme, les deux freres Josselin & Mathieu de Montmorency, Guillaume de Merlou, Aubry de Boulogne, Vautier de Moüi,

Guill. Neu-brig. l. 3. c. 232

les archevêques de Rouen & de Cantorberi, les évêques de Beauvais & de Chartres. On regla, pour distinguer les nations, que les François porteroient une croix rouge, les Anglois une blanche, les Flamands une verte. Le champ où l'assemblée s'étoit tenue, fut appellé le champ sacré: on y éleva une grande croix pour monument de cette sainte confédération. AN. 1188.

Dixme Saladine.

Le roi, sans perdre de tems, convoqua une assemblée à Paris, où l'on fit plusieurs Ordonnances, tant pour fournir aux frais de la guerre, que pour prévenir les désordres qui avoient empêché le succès de la derniere croisade. On y arrêta que tous ceux qui ne prendroient point la croix, ecclésiastiques ou laïcs, payeroient le dixiéme de leurs revenus & de leurs biens meubles pour le secours de la terre-sainte. On n'en excepta que les religieux de Cîteaux, ceux de Fontevraud, les Chartreux, & les hôpitaux des lépreux. C'est ce qu'on appelle la dixme Saladine, parce qu'on l'exigeoit à l'occasion de l'armement contre Saladin. On employa aussi quelques séances à faire des réglements de discipline, parce qu'il

Rigord. p. 26.

Tome 10. Concile, page 1763.

AN. 1188. sembla que cette guerre étant celle de Dieu, elle devoit avoir une autre police que celles dont l'ambition des princes est la seule cause. Ainsi il fut défendu aux soldats de blasphémer & de jouer aux dez; aux chevaliers de porter les fourrures de verd, de petit-gris, ou de martes zibelines, l'écarlate & les habits découpés; aux gens riches, de faire servir sur leur table plus de deux mets achetés; aux femmes, de suivre l'armée, excepté quelques lavandieres, d'un âge avancé & de mœurs non-suspectes. On suspendit durant toute l'expédition l'intérêt de l'argent emprunté: on permit enfin aux croisés, même aux ecclésiastiques, de recevoir trois années de leur revenu, afin que chacun fût en état de soutenir la dépense d'un si long voyage.

Le clergé entreprend inutilement de s'y opposer.

Quelque zéle qu'on eût pour le recouvrement de la sainte-cité, cet impôt fit beaucoup crier, soit parce qu'il étoit énorme, soit de peur qu'il ne servît d'exemple pour en lever d'autres dans la suite. Le clergé surtout trouva fort mauvais, qu'on voulût rendre l'église tributaire. *Tant cet ordre étoit non seulement vif & sensible*,

Daniel. hist. de France, t. 3. p. 26.

dit un sçavant historien, *mais encore peu équitable sur l'article de ses priviléges.* L'église est libre, disoit-il, par la liberté que Jesus-Christ nous a acquise : si les princes l'accablent d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Un vrai ministre de la religion doit s'y opposer, & mourir plutôt que de la soumettre à l'esclavage. *On voit ici*, dit un autre célébre écrivain, *les équivoques ordinaires en ce tems-là sur les mots d'église & de liberté ; comme si l'église délivrée par Jesus-Christ n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales.* Mais il ne paroît pas qu'on ait eu aucun égard à ces vaines clameurs des ecclésiastiques : *Philippe sçut les rendre dociles en cette conjoncture, & en d'autres encore.*

AN. 1188.

Petr. Bles. epist. 111. & 112.

Fleury, hist. eccl. tom. 15. p. 527.

Daniel. Ibid.

Ce prince obligé de soudoyer une grande armée, écrivit au clergé de Rheims pour lui demander quelques subsides. L'archevêque & le chapitre répondirent que la chose pouvant tirer à conséquence, ils le supplioient de vouloir bien se contenter du secours de leurs prieres. Quelque tems après, ces mémes prêtres pillés, opprimés par les seigneurs de Coucy, de Rhetel,

Philippid. l. 1. p. 108. [illegible]

AN. 1188. & de Rosoi, eurent recours au monarque, comme à leur patron & au protecteur-né des églises. Je vais écrire aux comtes, leur dit Philippe, pour les prier de cesser leurs brigandages. Il le fit en effet; mais ceux-ci qui s'attendoient à des ordres sévéres de la part d'un maître, crurent voir du mistère dans les foibles remontrances d'un intercesseur: ils redoublerent de mauvais traitements. Nouvelle députation de la part du malheureux clergé. *De quoi vous plaignez-vous*, dit le monarque? *je vous ai protégés de mes priéres, comme vous m'avez servi des vôtres*. Les envoyés comprirent parfaitement la pensée du roi, reconnurent leur faute, demanderent pardon, & lui promirent que dans la suite il les trouveroit plus zélés pour son service. Philippe, content de cet humble aveu, arma en leur faveur, & leur fit faire une satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient reçus. Ce qui prouve, dit l'auteur contemporain qui raconte ce fait, que l'église ne sçauroit être trop attentive à ménager la protection des rois, qui peuvent seuls la faire jouir des priviléges qu'elle ne tient que de leur piété.

Tout étoit prêt pour l'expédition d'outremer, lorsque la division qui se mit entre les deux rois, tourna contre les chrétiens les armes qui étoient destinées contre les infidéles. Richard duc de Guienne, avoit fait arrêter un célébre brigand, nommé Ceïle, qui des villes du Languedoc, sa patrie, couroit & ravageoit l'Aquitaine. Raimond V, comte de Toulouse, dont Ceïle étoit né sujet, prétendit que le prince Anglois avoit entrepris sur son autorité, & par droit de représailles, fit mettre aux fers deux freres pélerins, gentilshommes gascons, qui passoient par ses états en revenant de S. Jacques de Compostelle. Ce fut envain qu'il fit les protestations les plus solemnelles de rendre ses prisonniers au moment qu'on délivreroit Ceïle : le duc, homme violent & impétueux, ne voulut rien entendre, & se disposa à la guerre. Le roi instruit de ces mouvemens, envoya ordre au comte de remettre les deux freres en liberté. Raimond obéit, mais Richard ne trouva point la satisfaction suffisante, & donnant tout à son ressentiment, crut la circonstance favorable pour faire revivre les droits de la maison de Guienne sur le com-

AN. 1188. Nouvelles brouilleries entre les deux rois, qui penserent rompre la croisade.

AN. 1188. té de Toulouse : il entre aussi-tôt en Languedoc, portant par tout le fer & le feu, parcourt le Querci, & s'empare de Cahors & de Moissac, qui en étoient les plus fortes places.

Le comte eut recours au roi, qui convaincu que l'intérêt de l'état ne permettoit pas de laisser accroître de la conquête du Languedoc une puissance déja trop redoutable, n'en fut que plus porté à secourir un prince qui étoit en même-tems son vassal & son oncle. Il se mit donc en campagne, fondit sur le Berri, prit Château-roux, Busençais, Argenton, fit mettre le siége devant le château de Levroux. On dit que son armée y souffrit beaucoup de la soif : & Rigord toujours emporté par l'amour du merveilleux, raconte qu'un torrent jusques-là inconnu apparut aux troupes altérées, les rafraîchit, & disparut ensuite. Quoi qu'il en soit, Philippe se rendit maître de la place, & la donna au prince Louis son neveu, fils de Thibaud, comte de Blois. De-là il vint à Mont-Trichard, qu'il emporta d'assaut & réduisit en cendres. Paluau, Mont-Trésor, Chatillon, la *Roche Guillebaud*, *Coulenc*, Mont-Luçon, & tout ce que

Rigord. p. 27.

le roi d'Angleterre possédoit de villes & de forteresses dans le Berri & dans l'Auvergne, ouvrirent leurs portes & subirent ses loix. AN. 1188.

Henri, au bruit de ses rapides succès, se rendit en Normandie, rassembla son armée, & s'avança du côté de Gisors. Le roi y accourut, prit Vendôme en chemin faisant : & ayant appris que le monarque Anglois & le duc son fils étoient au château de Trou, il y marcha promptement, dans l'espérance de les enlever : mais ils lui échaperent par une fuite honteuse. Philippe s'empara de la forteresse, y mit le feu, & poursuivit les fuyards jusques sur les frontieres de leurs états. Henri cependant, quoique fugitif, ne laissa pas de prendre Dreux qu'il brûla, de même que plusieurs villages qui se trouverent sur son passage. Philippe se hâta de l'atteindre, & les deux armées se trouverent deux fois en présence : l'une près de Gisors, où les Anglois furent mis en déroute, l'autre auprès de Mante, où le brave des Barres, l'Achille des François, les repoussa vigoureusement. C'est où se terminerent ces premieres hostilités.

Idem, ibid.

*Philippid. l. 2. p. 128.

On s'aſſembla quelque tems après
AN. 1188. entre Trie & Giſors, pour travailler à la paix. Une raillerie fit rompre les conférences. Il y avoit au milieu du champ où elles ſe tenoient, un gros & ancien orme, qui couvroit de ſon ombre pluſieurs arpens de terre. C'étoit une eſpèce de prodige, & les Anglois qu'il défendoit des ardeurs du ſoleil, l'avoient ceint de pluſieurs cercles de fer. De-là ils inſultoient aux François qui ſouffroient beaucoup de l'extrême chaleur du jour : on étoit alors dans le plus fort de la canicule. Un ſi foible ſujet altéra les eſprits. Le ſoldat François courut aux armes, & fondit avec impétuoſité ſur les railleurs, qu'il eut
Ibid. p. 125. bientôt enfoncés. Le roi d'Angleterre ne voulant pas, dit un auteur contemporain, ou n'oſant pas combattre contre ſon ſeigneur, ſe retira avec beaucoup de précipitation du côté de Vernon. Philippe maître du champ de bataille, fit abbattre le fatal arbre, qui avoit été l'origine de la rupture. Ainſi les hoſtilités recommencerent de part & d'autre avec plus de fureur que jamais. On ne voit pas néanmoins que le reſte de cette campagne offre aucun

événement célébre : la saison étoit trop avancée : les deux rois entrerent en quartier d'hiver.

AN. 1189.

Mort de la reine Isabelle.

Déjà le printems rappelloit aux armes, lorsqu'un accident fâcheux suspendit les projets du monarque François. La reine accoucha de deux princes, & mourut dans les douleurs, âgée seulement de dix-neuf ans. C'étoit une princesse d'un très-grand mérite. Philippe qui l'aimoit tendrement, fut accablé de ce coup. Il en témoigna une douleur excessive, & elle lui fit abandonner pour un tems le soin des affaires. Toute la France partagea ses regrets : tant les vertus de cette pieuse reine avoient fait d'impression sur tous les esprits. Les deux princes, ses enfants, ne lui survécurent que trois jours.

Rigord. p. 29.

Conférence entre les deux rois, où l'on ne put convenir de rien.

Les seigneurs cependant, fidéles au vœu qu'ils avoient fait en prenant la croix, déclarerent aux deux monarques qu'ils étoient fortement résolus de ne porter les armes contre aucun prince chrétien, qu'après leur retour de la Palestine. Richard lui-même feignit d'avoir quelque scrupule de ce que la guerre commencée à son occasion, empêchoit cette sainte expédi-

An. 1189. Roger de Hoved. p. 651. Rigord. p. 27. 28.

tion : il offrit au roi de faire juger à la cour de France les différens qu'il avoit avec le comte de Toulouſe. Cette démarche déplut beaucoup au vieil Henri : il y voyoit moins de piété, que d'ambition. Le prince en effet, gagné par Philippe, demandoit non-ſeulement d'épouſer Alix qui lui avoit été promiſe, mais encore d'être aſſocié au trône ſuivant les traités faits avec le monarque François. Il y eut à ce ſujet une conférence, où l'on ne put convenir de rien. Henri ne vouloit ni collégue en dignité, ni rival en amour. Le duc de Guienne, déſeſpéré de ce refus, ſe mit ſous la protection du roi, & lui fit hommage pour toutes les provinces que ſa maiſon poſſédoit en France. Philippe lui en donna l'inveſtiture, & lui rendit en même-tems Châteaux-roux & Iſſoudun. Le légat, Henri cardinal évêque d'Albane, prévit toutes les ſuites de cette union : il excommunia Richard comme auteur des troubles qui ſuſpendoient l'exécution de la croiſade. Mais les excommunications, pour être devenues trop fréquentes, commençoient à faire moins d'impreſſion : celle-ci n'eut aucun effet. La plûpart des ſeigneurs de

Normandie, de Guienne, d'Anjou & de Bretagne, autorisés par l'investiture que le souverain avoit donnée, ne balancerent point à se déclarer pour le fils contre le pere : bientôt la révolte fut presque générale.

Nouvelle entrevue aussi infructueuse.

L'évêque d'Albane étant mort sur ces entrefaites, le cardinal d'Agnanie, qui lui succéda dans sa légation, fit si bien auprès des deux monarques, qu'il les engagea à s'en rapporter au jugement des évêques de Rheims, de Bourges, de Rouen, & de Cantorberi. Les prélats prononcerent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obstacle à la paix, tant clercs que laïcs, excepté les seules personnes des rois. Le lieu de l'assemblée fut indiqué à la Ferté-Bernard dans le Maine. Les deux rois & le duc de Guienne ne manquèrent pas de s'y trouver au jour marqué, qui étoit l'octave de la Pentecôte. Philippe demanda avec instance qu'on achevât le mariage de la reine sa sœur, qui n'avoit été que trop différé. Il offroit de laisser pour la dot de cette princesse le Vexin, qui avoit été donné pour celle de la reine Marguerite, & qui devoit revenir à la France par la mort du jeune roi Henri :

Roger de Hoved. ibid.

AN. 1189.

mais en même-tems il demandoit qu'en faveur de cette alliance, le duc de Guienne fût associé à la couronne, comme l'avoit été son frere. On ne pouvoit rien opposer de plus désagréable au roi d'Angleterre, toujours éperdu d'amour, toujours allarmé de l'ambition de ses enfants, dont le mauvais naturel avoit fait tout le malheur de sa vie. Ainsi n'osant ni accepter, ni rejetter la proposition, il offrit pour l'éluder, de donner les mains à la paix, si Philippe vouloit marier Alix, non plus au prince Richard, mais à Jean Sans-Terre son cadet. C'étoit un leurre de l'artificieux monarque pour commettre le frere avec le frere, ou du moins brouiller le duc avec son protecteur. Le roi, trop habile pour donner dans un piége aussi grossier, protesta qu'il s'en tenoit aux anciens traités, & que n'ayant déclaré la guerre que pour les faire observer, il l'alloit pousser à outrance, si on ne lui faisoit satisfaction.

Fermeté de Philippe contre les entreprises de Rome.

Le légat néanmoins, ou ne regardant que les dehors de cette offre, ou gagné par le monarque Anglois, exhortoit vivement Philippe d'agréer ce tempérament. L'impétueux ministre

alla même jusqu'à le menacer de mettre la France en interdit, s'il persistoit dans son refus. Le roi fut indigné de l'audace, & prenant tout d'un coup un air fier & majestueux, répondit avec mépris, qu'*on voyoit bien que le Prélat avoit pris goût aux sterlings d'Angleterre.* Au reste, ajouta-t-il, « je ne » crains point une censure aussi injuste » que celle dont on ose me menacer : » Rome n'a aucun droit d'agir par » Sentence contre un Souverain, en» core moins contre un roi de Fran» ce, lorsqu'il juge à propos de pren» dre les armes pour punir des vassaux » rebelles. Je ne tiens ma couronne » que de Dieu : je sçaurai en maintenir » l'indépendance, venger mes injures, » & châtier les insolents.

AN. 1187.

Idem, p. 652.

Math. Paris p. 199 & 200.

Richard de son côté, au désespoir de se voir tout à la fois le jouet de son pere & du cardinal, entra dans une furieuse colere, que mettant l'épée à la main, il auroit percé le prélat, si on ne l'eût empêché. Le ressentiment le transportoit au point que quittant brusquement son pere : Puisque vous ne voulez pas, lui dit-il, me reconnoître pour votre successeur, ni me donner la princesse qui m'a été promise,

Idem, ibid.

AN. 1189.

je vais m'adreſſer au roi de France, votre ſeigneur & le mien, pour lui en demander une prompte juſtice. En même-tems il ſe jette aux pieds de Philippe, & lui fait hommage de tous les domaines que la maiſon des Plantagenets tenoit de la couronne. Il paſſe enſuite au camp des François, & la guerre recommence avec plus de violence qu'auparavant.

La guerre recommence : divers ſuccès du roi & du duc de Guienne.

Roger. de Hoved. ibid.

Le roi toujours ſuivi du duc de Guienne, alla auſſi-tôt ſe mettre à la tête de ſon armée, qui étoit campée à Nogent le Rotrou. Tout plia devant les deux princes : ils n'eurent beſoin que de paroître, pour réduire la Ferté-Bernard, Montfort, Maletable & Beaumont. Henri lui-même, qui avoit oſé ſe montrer, fut repouſſé avec grande perte, & pourſuivi ſi vivement juſqu'aux portes du Mans, que les vainqueurs y entrerent avec lui. Le malheureux pere manqua d'être pris : il n'échappa qu'en traverſant un gué inconnu à ceux qui le ſuivoient. La citadelle, quoique défendue tant par ſa ſituation que par un grand nombre d'Anglois qui s'y étoient jettés, ne put tenir que l'eſpace de trois jours. De-là Philippe, ſans perdre de tems

AN. 1189.

ſe tranſporte en Touraine, prend chemin faiſant Montoire, château du Loir, Chaumont, Roche-Corbon, Amboiſe, & ſe préſente devant Tours, où le bruit de ſes victoires l'avoit devancé. Telle étoit l'ardeur des troupes, que la place fut emportée à la premiere eſcalade.

Nouvelle conférence, qui eſt enfin ſuivie de la paix.

Henri, allarmé de la perte ſi ſubite de deux belles Provinces, effrayé d'ailleurs par les cris des Manceaux qui menaçoient de ſecouer le joug, ſi la guerre continuoit, prit enfin le parti de céder à ſa mauvaiſe fortune, & de ſubir la loi du vainqueur. Il ſe rendit donc aux conſeils du comte de Flandre, du duc de Bourgogne & du cardinal de Champagne, vint trouver le roi à la Colombiére entre Tours & Amboiſe, & commença par renouveller ſon hommage pour tous les états qu'il poſſédoit en France. On traita enſuite l'article du mariage. Philippe vouloit abſolument qu'il fût achevé avant toutes choſes : Henri qui ne pouvoit ſe réſoudre à perdre une princeſſe qu'il adoroit, diſoit que la circonſtance étoit peu favorable pour des nôces ; qu'il convenoit de les remettre après le voyage d'Orient. Chacun

Idem. Ibid.

AN. 1189. s'affermit si opiniatrément dans sa résolution, que la négociation fut plusieurs fois sur le point d'être rompue. Un jour que les deux monarques conféroient en pleine campagne, il se forma tout-à-coup une effroyable tempête, & la foudre tomba au milieu d'eux : ce qui effraya tellemement le roi d'Angleterre, qu'il s'évanouit, & fût tombé de cheval, si on ne l'eût promptement soutenu. Revenu à lui-même, il parut entiérement changé, & très-résolu de donner enfin la paix à ses peuples. Quelques personnes bien intentionnées trouverent un tempérament, qui satisfit également les deux rois. Le mariage fut différé jusqu'au retour de l'expédition d'outremer : mais en même-tems on régla que la princesse Alix seroit remise incessamment entre les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit. Les autres conditions furent, que le Vexin resteroit aux Anglois pour la dot de la jeune reine : que le duc de Guienne, désigné successeur au thrône, recevroit dès ce moment l'hommage de tous les vassaux de la maison des Plantagenets : que le roi d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent pour

s frais de la guerre : que tous les sei- AN. 1189.
neurs enfin & les prélats de la domi-
ation de ce prince, s'obligeroient par
rment de l'abandonner, s'il manquoit
aucune de ces conditions.

La paix étoit à peine signée, qu'une
nefte curiosité du monarque Anglois
i en fit perdre tout le fruit, & le
longea dans un chagrin qui lui donna
mort. Il demanda avec tant d'instan-
la liste des seigneurs qui avoient
onspiré contre lui, que Philippe pour
satisfaire, peut-être pour le morti-
er, lui remit en main ce fatal papier
u'il n'auroit jamais dû voir. Que de-
nt le malheureux pere, lorsqu'à la
te de ces conjurés, il vit le nom, le
ing & le sceau du prince Jean Sans-
erre, son fils bien-aimé ? Il maudit
ille fois le jour où il étoit né, don-
a sa malédiction à ses deux fils ingrats
rebelles : & quelques priéres que les
éques lui en fissent, il ne voulut
mais la révoquer. L'indignation, la
lere, la douleur lui causerent une
vre si violente, qu'il en mourut peu
jours après à Chinon, dans la tren-
-cinquiéme année de son regne & la
ixante-uniéme de son âge. Il expi-
it à peine, que tout le monde l'aban-

Mort de Henri II, roi d'Angleterre.

Ibid. p. 154. Math. Paris. p. 201.

donna ; les seigneurs, pour aller fa[ire]
An. 1189. leur cour au duc de Guienne qui p[rit]
le nom de Richard I ; les domestiq[ues]
pour piller le palais, emporter ses m[eu]bles & ses habits. Son corps exposé n[u]
sur une table, demeura dans ce tri[ste]
état, jusqu'à ce qu'un jeune page, to[u]ché de compassion, le couvrit de [son]
manteau depuis la ceinture jusqu'a[ux]
pieds.

Richard cependant, ému de l'h[or]reur de cette action, donna promp[te]ment ses ordres pour lui faire des o[b]séques magnifiques. On le revêtit [de]
ses habits royaux, & dans cet appare[il],
Roger de Hoved. ibid. la couronne en tête, le sceptre à [la]
main, il fut porté, visage découve[rt],
à Fontevraud où il avoit choisi sa [sé]pulture. On raconte qu'à l'approc[he]
du fils le corps du malheureux pere je[tta]
du sang par le nez & par la bouche, [&]
que ce sang jaillit contre le nouveau r[oi].
On fit aisément l'application de ce pr[o]dige, qui sembloit lui reprocher d'av[oir]
donné la mort à celui à qui il devoit [la]
vie. C'est sans doute ce qui a fait dire [à]
quelques-uns, qu'il mourut de la pr[o]pre main de ce prince. Le pauvre R[i]chard fondit en larmes, maudit sa r[é]bellion, & donna toutes les marqu[es]

Herit de Guienne 2. p. l. 3. p. 247.

ne véritable douleur. Etrange effet AN. 1189.
la corruption du cœur humain,
'il faille être malheureux pour ex-
er sa tendresse ! Henri eut de son
riage avec Eléonore cinq fils, Guil-
ime qui mourut au berceau, Henri
au Court-Mantel, qui fut enlevé à
fleur de son âge sans laisser de pos-
ité, Richard qui lui succéda, Geof-
i qui fut pere d'Artus & d'Eléonore
Bretagne, Jean Sans-Terre qui re-
a après Richard, & trois filles, toutes
riées, Mathilde à Henri duc de Saxe,
éonore à D. Alphonse roi de Castille,
Jeanne à Guillaume II. roi de Sicile.

Son portrait
Telle fut la fin déplorable du pre-
er roi d'Angleterre, de la race des
intagenets, prince également politi-
e & vaillant; mais infidèle mari,
uvais frere, pere trop jaloux de son
orité. Il joignit aux domaines de ses
décesseurs l'Anjou, le Maine, la
uraine, la Bretagne, & l'Aquitaine
seule avoit fait anciennement un
u royaume. Il conquit la princi-
té de Galles, soumit l'Irlande qu'il
dit tributaire, humilia l'Ecosse qu'il
ça de reconnoitre la souveraineté de
l'Angleterre. Mais ce même prince fut
p équitable envers ses enfans, dont

An. 1189.

il redoutoit l'élévation : il dépouilla ses freres de la portion qui devoit lui revenir dans la succession paterne, souilla sa maison d'adultéres, & peut-être d'incestes, punit enfin par une prison de seize ans la jalousie trop bien fondée d'une reine qui lui avoit apporté de grands états : tout cela annonce en même-tems & de grandes qualités & de grands vices ; peut-être même plus de bonheur que de mérite réel. L'amour & l'ambition furent la source de tous ses malheurs : pour n'avoir pas sçu regner sur lui-même, il perdit l'empire que la supériorité de ses forces lui assuroit sur les autres. On lit quelque part qu'il fit son testament en langue Romance, qui étoit alors la langue vulgaire : on en voit cependant l'original latin dans les actes de Rymer, qui s'est fait une loi de rapporter ces sortes de piéces dans la langue où elles ont été écrites. Les legs pieux qu'y fait Henri, montent à plus de quarante mille marcs d'argent : ce qui donne une grande idée de la richesse de ce prince : idée qui augmente encore, lorsqu'on lit que Richard, outre les trésors que le sénéchal d'Anjou lui remit en France, trouva dans Vinchester neuf cens mille

Act. publ. tom. 1. p. 19.

Hist. Phil. Aug. l. 1. p. 120.

Herit. de Guy. 3e. p. l. 7. p. 257.

livres pesant en or & en argent non monnoyée, sans les vases & les pierreries qui étoient encore d'un plus grand prix. AN. 1189.

Le premier acte de souveraineté du nouveau roi fut de rendre la liberté à la reine sa mere, avec laquelle il partagea pour ainsi dire les honneurs du trône : le second, de donner de riches appanages au prince Jean Sans-Terre, son frere, qu'il maria à l'héritiere de Glocester : le troisiéme, de renouveller les anciens traités avec Philippe, qui lui rendit les deux provinces qu'il avoit conquises, ne se réservant que la gloire de ses victoires, qui s'accrut par cette modération. Richard, néanmoins pour ne pas se laisser vaincre en générosité, lui céda Cressac, Issoudun, & tout ce qu'il possédoit de fief en Auvergne. Ce qui facilita beaucoup cet accommodement, étoit la résolution sincére que ces deux princes avoient prise d'aller au secours des chrétiens d'Orient. Le monarque Anglois se rendit aussi-tôt à Rouen, pour y tenir les états de Normandie, dont il tira un grand secours d'hommes & d'argent pour cette expédition. Ce fut dans cette ville, que Foulques curé

Philippe & Richard renouvellent les anciens traités.

Roger de H. vel. ibid.

Rigord. p. 26

AN. 1189.

Roger de Hoved. p. 719.

de Neuilli, homme d'une liberté plus qu'apoſtolique, oſa lui reprocher publiquement qu'il avoit trois filles dangereuſes, qui pourroient le conduire au précipice. Le monarque répondit qu'il n'avoit point d'enfants : l'orgueil, reprit l'intrépide Miſſionnaire, l'avarice, & l'impureté ſont les trois pernicieuſes filles dont il eſt ici queſtion. *Eh bien*, répliqua le roi, qui eut aſſez de préſence d'eſprit pour couvrir ſon dépit d'une raillerie, *il faut s'en défaire. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, & mon inclination pour les femmes, aux prélats de mon royaume.*

Entrevûe des deux rois à Nonancourt.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 20.

Les deux rois cependant s'aſſemblerent à Nonancourt, pour prendre les dernieres réſolutions ſur le voyage d'outremer. On ne vit jamais entrevûe plus tendre, ni amitié plus cordiale en apparence. Ils ſembloient prévenus réciproquement d'une eſtime ſi parfaite : ils en étoient ſi dignes en effet, que tout le monde la crut ſincére. L'un & l'autre étoit à la fleur de l'âge, avoit la taille haute, le port majeſtueux, la démarche noble, libre, aſſurée, le viſage agréable, les yeux grands & pleins de feu, le tein vif

&

& délicat, l'esprit juste, pénétrant, solide & fin : tous deux étoient magnifiques dans leur table, dans leurs équipages, à la cour, à l'armée : tous deux braves, Philippe avec conduite, Richard sans *ménagement*. L'un & l'autre aimoit la gloire, les femmes & l'argent : tous deux promts & colères, tous deux d'une ambition, qui malheureusement ne permettoit pas d'espérer qu'ils fussent long-tems amis. C'étoit l'image fidelle de deux rivaux qui ne sont bien ensemble, que jusqu'à ce qu'ils se soient apperçu qu'ils aiment en même lieu. La gloire fut leur commune maîtresse : la passion qu'ils eurent pour elle, les rendit bientôt ennemis. Il paroît néanmoins que pour le moment ils agissoient de bonne foi : tous deux se jurerent une amitié éternelle, promirent de se secourir avec tout le zèle que deux freres d'armes doivent attendre l'un de l'autre, & pour se donner des marques non équivoques d'une entiére confiance, réglérent & arrêterént que si l'un des deux mouroit dans le voyage, tous ses trésors & toutes ses troupes seroient absolument à la disposition de l'autre,

AN. 1189.

Le Gend. hist. de France t. 2. p. 371.

Rymer ibid.

Roger de Hoved.

AN. 1185. pour être employés à la délivrance de la Terre-Sainte.

On fit dans cette même assemblée plusieurs ordonnances également utiles & nécessaires, soit pour maintenir l'ordre en général, soit pour assurer la vie, l'honneur & les biens de chaque soldat croisé. On condamna celui qui tueroit un homme, à être lié avec le corps mort, ou pour être précipité avec lui dans la mer, si le meurtre s'étoit fait sur les vaisseaux, ou pour être ainsi enterré tout vivant, si le crime avoit été commis sur terre. Quiconque donnoit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. On coupoit le poing à celui qui frappoit de l'épée : celui qui disoit des injures donnoit à l'offensé autant d'onces d'argent, qu'il avoit proféré d'invectives. La peine du vol étoit aussi bizarre que sévére. Lorsqu'un malheureux se trouvoit convaincu de larcin, on lui rasoit la tête, sur laquelle on répandoit ensuite de la poix bouillante, qu'on couvroit aussitôt de plumes : dans cet état on l'exposoit sur le premier rivage. Tels sont les principaux réglemens, qui, selon quelques-uns, furent établis à Nonan-

Rymer. ibid. p. 21.

Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 326.

court du consentement de tous les seigneurs des deux Nations. On voit néanmoins par les actes de Rymer, qu'ils sont l'ouvrage du seul Richard, qui les fit *au palais de Chinon de l'avis des gens de bien.* — AN. 1189. — Rymer. Ibid.

Ces deux princes, après ces sages précautions, dresserent leurs Lettres-patentes, qui fixoient le rendez-vous général à Vézelay en Bourgogne, & le départ au deux juillet. On y lit ces mots remarquables: *telles sont les conditions ausquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe, roi des François, envers Richard roi des Anglois, mon ami & mon fidèle vassal: moi Richard, roi des Anglois, envers Philippe roi des François, mon seigneur & mon ami.* On se sépara ensuite, pour aller hâter l'armement & les préparatifs nécessaires pour cette grande expédition. — Idem, ibid.

AN. 1190. Préparatifs du roi pour le voyage de Palestine.

Philippe, de retour dans sa Capitale, n'eut rien de plus pressé que d'aller à saint Denis, pour y prendre l'Oriflamme, & deux autres étendarts dont la seule vûe, dit-on, avoit la force de mettre les ennemis en fuite. Là, prosterné sur le pavé devant les corps des glorieux Apôtres de la France, il se recommanda à Dieu, à la — Rigord. p. 29.

AN. 1190. ſainte Vierge, & à tous les Saints. Ce fut dans ces ſentimens de la plus tendre piété, dit Rigord, qu'il reçut avec la pannetiere & le bourdon, marques du pélerinage, la bénédiction du cloud, de la couronne d'épines, & du bras de ſaint Simeon. On croyoit alors avoir à ſaint Denis la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que l'on diſoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte ſon épitaphe. On en voit une nouvelle preuve dans cet autre récit du même hiſtorien de Philippe. Le prince Louis (ce ſont les propres termes de l'Auteur) étant attaqué d'une maladie qui faiſoit déſeſpérer pour ſa vie, les religieux de ſaint Denis & l'évêque de Paris à la tête de ſon Clergé ſe rendirent en proceſſion au palais, récitérent quelques dévotes priéres, firent un ſigne de croix ſur le ventre de l'enfant *avec la couronne d'épines* : & le même jour il fut guéri. C'eſt trop peu dire, le roi lui-même, comme par ſympathie, fut délivré du même mal qui le tourmentoit en même-tems au-de là des mers.

Felib. hiſt. S. Denis.

Rigord. p. 33.

Le monarque ainſi préparé aux combats du Seigneur alla ſe mettre

Son teſtament.

à la tête de son armée, & vint joindre le roi d'Angleterre à Vézelay. Ce fut dans cette ville que du consentement, ou comme s'exprime l'auteur contemporain, avec la permission de tous les barons, il déclara qu'il laissoit le gouvernement du royaume & la tutelle de son fils à la reine Adele sa mere, & au cardinal de Champagne son oncle. Il avoit fait avant de partir un testament, dans lequel il regloit pour le tems de son pélerinage tout ce qui regarde la maniere de rendre la justice, la disposition des bénéfices vacans en régale, & l'administration des finances. On y voit que dans ces anciens tems la coutume étoit que toutes les lettres fussent signées par les quatre grands Officiers de la couronne, c'est-à-dire, par le sénéchal, le bouteiller, le chambrier, & le connétable. C'étoit toujours le chancelier qui les expédioit de sa propre main : *Data per manum cancellarii.* Si la chancellerie se trouvoit vacante, on avoit grand soin d'exprimer cette circonstance : *Data vacante cancellaria.* Un autre usage non moins curieux, dont ce même testament nous rappelle le souvenir, c'est qu'à la vacance d'un

AN. 1190. *Idem. p. 29.*

Page 30. 31.

AN. 1190. évêché ou d'une abbaye royale, les chanoines ou les moines venoient trouver le roi, pour lui demander l'élection libre. Philippe ordonne qu'en son absence elle leur soit accordée sans aucune difficulté. Preuve non-équivoque que nos religieux monarques, en permettant ces élections par piété, n'ont jamais prétendu se dépouiller du droit de nomination, qu'ils croyoient inséparable de leur souveraineté.

On peut encore remarquer, à l'occasion du treiziéme article de cette ordonnance testamentaire, qu'anciennement les prélats & les hommes du prince levoient la taille sur leurs sujets, tant pour les guerres personnelles qu'ils avoient à soutenir, que pour l'*host* ou *chevauchée* du roi. C'est ainsi qu'on appelloit le subside que tout feudataire, soit clerc, soit laïc, devoit au monarque pour les frais des expéditions militaires où il se trouvoit engagé : subside plus ou moins fort, suivant le plus ou le moins d'obligation du vassal. Car les uns n'étoient tenus qu'à un jour de service, les autres en devoient deux, quelques-uns trois, quelques-autres huit, le plus grand nombre quarante ou même soixante.

Du Cange, *Gloss. au mot* Hostis.

Philippe leur défend à tous de faire la remiſe de cette taille, tant qu'il ſera au ſervice de Dieu outre mer; ou s'il vient à mourir, juſqu'à ce que ſon fils ait atteint l'âge de regner par lui-même. C'eſt que cet impôt, lorſqu'il ſe levoit pour l'oſt du roi, ne ſubſiſtoit qu'autant que le ban, qui lui-même ne duroit que très-peu de tems, c'eſt-à-dire, tout au plus deux mois.

AN. 1190.

Les deux rois ayant joint leurs troupes, marcherent enſemble juſqu'à Lyon, où ils ſe ſéparérent pour aller s'embarquer, Philippe à Génes, Richard à Marſeille. Le rendez-vous des deux armées étoit à Meſſine: le monarque François y arriva le premier avec une flotte fort en déſordre. Elle avoit été battue d'une horrible tempête, qui obligea de jetter à la mer une grande partie des proviſions. On fut donc forcé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles ſe trouverent très-chéres. Le ſeptier de bled, dit Rigord, s'y vendoit vingt-quatre ſous d'Anjou, celui d'orge dix-huit, celui de vin vingt-cinq, une poule douze deniers. Ce contretems ne ſervit qu'à faire éclater la généroſité du prince. Il tira de

Son départ & ſon arrivée en Sicile.

Rigord. page 31. 32.

AN. 1190. son trésor de quoi remettre en équipage tous ceux qui avoient perdu le leur : on remarqua entre autres libéralités, qu'il donna mille marcs d'argent au duc de Bourgogne, six cens au comte de Nevers, quatre cens au brave des Barres, quatre cens onces d'or à Guillaume de Marles, trois cens à l'évêque de Chartres & au seigneur de Montmorenci, deux cens à Drogon, autant à plusieurs autres seigneurs dont il seroit trop long de rapporter ici les noms.

Etat de ce royaume.

Alors regnoit en Sicile Tancréde, fils naturel du vaillant Roger, premier roi de cette nation, ou selon Jean de Ceccan, du duc Roger qui descendoit de cet illustre fondateur de la monarchie Sicilienne. Le roi Roger qui fut marié trois fois, avoit eu de sa premiere femme, Guillaume le Mauvais qui lui succéda, & de sa troisiéme, la princesse Constance, qui à l'âge de près de quarante ans épousa l'empereur Henri VI. Guillaume le Bon, fils & successeur de Guillaume le Mauvais, étant mort sans laisser d'enfants de Jeanne d'Angleterre fille du roi Henri II, la couronne appartenoit légitimement

à l'impératrice. Mais les Siciliens vouloient un roi qui demeurât parmi eux, & qui fût du ſang des Normands : ils mirent ſur le trône Tancréde, qui n'eut pas plutôt reçu l'onction royale, qu'il fit arrêter la reine Jeanne, parce qu'elle favoriſoit le parti de Conſtance. Ce coup hardi l'expoſoit à tout le reſſentiment de Richard, prince fier, emporté, violent : il le comprit, & pour ſe ménager un puiſſant protecteur dans la perſonne du monarque François, non content de lui faire rendre tous les honneurs juſtement dûs au premier roi de la chrétienté, il lui offrit en mariage une de ſes filles pour le prince Louis ſon fils. Mais Philippe par conſidération pour le roi d'Angleterre, s'en excuſa ſous l'honnête prétexte que ces alliances d'enfans au berceau étoient ſujettes à mille inconvénients. AN. 1190. *Idem. Ibid.*

Richard arriva ſur ces entrefaites & ne fut pas plutôt débarqué, qu'il ſe plaignit hautement de l'outrage fait à la reine ſa ſœur. Le roi de Sicile ſe hâta de la mettre en liberté : mais le monarque Anglois demanda en même-tems qu'on lui fit raiſon de la dot de cette princeſſe, de ſon douaire, & des legs que Guillaume le Bon avoit faits

Troubles ſuſcités par le roi Richard, appaiſés par la ſageſſe de Philippe.

AN. 1190.
Roger de Hoved.

au roi d'Angleterre ſon pere. C'étoient ſoixante mille meſures de bled, autant d'orge & de vin, dix galéres équipées pour deux ans, & une table d'or de douze pieds de long ſur environ moitié de large. Tancréde ne cherchant qu'à éluder toutes ces demandes, Richard courut aux armes, inveſtit deux forts qui commandoient Meſſine, les emporta l'épée à la main & les remit auſſi-tôt à la reine Jeanne, comme s'il n'eut agi que par ſes ordres & pour ſes intérêts. Cette violence irrita les Meſſinois, qui firent fermer leurs portes à des hôtes ſi dangereux. Le roi d'Angleterre, offenſé de ce procédé, marcha ſur le champ avec toute ſon armée, & ſe préparoit à donner l'aſſaut à cette malheureuſe ville, lorſque Philippe l'envoya prier de ſuſpendre les effets de ſon reſſentiment. Le prince Anglois fit faire halte : mais dans ce moment un gros de Siciliens ſortit ſur ſes gens, & les attaqua ſans trop faire de réflexion. Alors l'impétueux monarque ne ménageant plus rien, fond ſur les aſſaillants, les met en déroute, entre avec eux dans leur ville, ſe rend maître des portes, enſuite des murailles, où il arbore l'étendart d'Angleterre.

C'étoit manquer au respect qu'il devoit au roi son seigneur, qui résidoit actuellement dans la place. Philippe en fut indigné, & donna ses ordres pour aller l'arracher. AN. 1190.

Tout sembloit annoncer une guerre également vive & cruelle. Richard cependant, informé de la résolution du monarque François, envoya le prier de ne rien précipiter; qu'il étoit prêt de faire ôter son étendart, mais que si on entreprenoit de l'enlever de force, on ne le feroit pas sans répandre beaucoup de sang. Cette espèce de soumission appaisa Philippe, qui se fit toujours un devoir de sacrifier son ressentiment à l'intérêt de la religion. Ainsi loin de chercher à aigrir les choses, il se rendit médiateur entre Richard, les Siciliens & leur roi. L'étendart fut ôté, la garde de la ville confiée aux chevaliers du temple & de l'hôpital, & Tancréde condamné à payer quarante mille onces d'or, dont il y en eut vingt mille pour la dot de sa fille aînée, qui dès-lors fut promise au jeune Artus, duc de Bretagne, neveu de Richard.

Roger de Hoved.

Rymer Act. publ. t. 1. p. 21.

Le calme étoit rétabli, & les trois rois vivoient en apparence dans la plus parfaite union; mais Tancréde n'avoit

Tancréde s'efforce de brouiller les deux rois.

AN. 1190.

qui terminent enfin leurs différends par un traité.

Roger de Hoved.

point oublié le refus que Philippe avoit fait de ſon alliance : le déſir de ſe venger le rendit fauſſaire, perſonnage toujours infâme, plus abominable encore dans un roi, dont le cœur devroit être le temple de la vérité. Il ſuppoſa des lettres, par leſquelles le monarque François l'exhortoit à ſe joindre à lui pour attaquer les Anglois pendant la nuit, & s'aſſurer de la perſonne de Richard. Ce fut envain que Philippe ſe plaignit d'un attentat ſi horrible contre ſon honneur: le roi d'Angleterre feignit d'être convaincu, & dit hautement qu'il n'auroit jamais pour femme la ſœur d'un prince qui avoit formé un ſi noir projet. Ce n'étoit qu'un prétexte : l'artificieux monarque venoit de recevoir la nouvelle que la reine Eléonore ſa mere avoit conclu ſon mariage avec l'infante Berengere, fille de Sanche VI, roi de Navarre, & que les deux princeſſes étoient en mer pour ſe rendre à Meſſine. Philippe en avoit quelques ſoupçons : pour les éclaircir, il envoya ſommer le prince Anglois, ou de partir ſans aucun retard pour l'expédition de la Terre-Sainte, ou de terminer ſur le champ ſon mariage avec la princeſſe Alix. Richard, affectant

Roger de Hoved.

tous les dehors de la plus parfaite modération, protesta qu'il étoit résolu de vivre toujours bien avec le roi son seigneur : mais qu'il le supplioit instamment de ne plus insister sur une alliance, qui ne pouvoit se faire pour des raisons que le respect ne permettoit pas de lui expliquer. C'étoit assez lui donner à entendre que les muavais bruits qui avoient couru, n'étoient que trop bien fondés. Le roi cependant ne vouloit point se relâcher, ne croyant pas qu'il y eût de preuves assez fortes contre la conduite de sa sœur. On lui produisit des témoins non suspects, qui déposerent avec serment, qu'elle avoit eu un enfant du feu roi Henri. Le monarque, trop convaincu enfin de la vérité du fait, consentit qu'on terminât cette malheureuse affaire sans un plus grand éclat.

AN. 1190.

Philippid 4. p. 157.

Roger de Hoved. p. 618.

Il se fit un nouveau traité, où les deux rois sembloient avoir voulu prévenir jusqu'aux moindres sujets de division. Le monarque François y reconnoit Richard pour son homme-lige, le déclare libre de tout engagement envers la princesse Alix, lui permet de penser à un autre mariage, lui abandonne, tant pour lui que pour

Rymer. Act. publ tom. 1. p. 22.

AN. 1190.

ſes héritiers mâles, Giſors, Melphe Neufchatel-S.-Denis, le Vexin Normand avec toutes ſes dépendances, & lui céde à perpétuité Cahors & tout le Quercy, excepté les abbayes de Figeac & de Selles qui étoient du domaine royal. Le roi d'Angleterre de ſon côté reconnoît Philippe pour ſon ſeigneur, s'oblige à lui payer pour toutes ces conceſſions dix mille marcs d'argent du poids de Troyes, conſent que s'il vient à mourir ſans enfans mâles, le Vexin-Normand retourne au roi ou aux princes ſes fils ou petits-fils, lui tranſporte tous ſes droits ſur Iſſoudun, ſur Creſſac, ſur tous les fiefs enfin qu'il avoit ou prétendoit en Auvergne, & s'engage à ne jamais troubler le comte de Toulouſe, ſi la cour du roi juge en ſa faveur. Voilà ce qu'ignoroient ſans doute nos hiſtoriens modernes : tous en parlant de cette reconciliation, diſent ſimplement, que Richard conſentit à rendre le Vexin-Normand, & Philippe à reprendre Alix (a)

AN. 1191.

Le roi s'embarque pour la Paleſtine & arrive devant Acre.

La paix ſignée, Philippe & les François s'embarquerent pour Ptolémaïs, qu'on nomme Acre ou Saint-

(a) Mezerai, Daniel, le Gendre, &c.

Jean-d'Acre. C'étoit un port très-renommé, une ville très-riche, très-forte, également néceſſaire, & aux chrétiens pour conſerver Tyr, Antioche, Tripoli ; & aux infidéles pour aſſurer la communication de l'Egypte avec la Syrie. Il y avoit près de deux ans que Guy de Luſignan en avoit formé le ſiége avec beaucoup moins de monde qu'il n'y en avoit à la défendre. Mais ſon armée groſſit peu à peu par les ſecours qui lui venoient d'Europe. L'un des plus conſidérables, fut l'arrivée d'une flotte compoſée de Danois, de Friſons & d'Anglois, qui avoit été jointe en chemin par pluſieurs vaiſſeaux où étoient quantité de ſeigneurs François. On remarque parmi les plus diſtingués, Philippe évêque de Beauvais, Robert II comte de Dreux ſon frere, Erard comte de Brienne, Guillaume comte de Châlon-ſur-Saône, Jacques d'Aveſnes, Geoffroi de Joinville, Guy de Dampierre, Anſeric de Montréal, Manaſſès de Garlande, Gaucher de Châtillon-ſur-Marne, & Guy ſon frere, Henri comte de Champagne, Thibaud comte de Chartres, Etienne comte de Sancerre, & Raoul comte de Clermont en Beauvaiſis.

Alber. Mon. chron. Mſ.

AN. 1191. On vit encore arriver vers ce même tems quelques troupes Allemandes, tristes débris d'une nombreuse armée que l'empereur Frédéric avoit menée au secours de la Palestine. Ce grand prince, après avoir battu deux fois les Grecs, gagné deux batailles contre le sultan de Cogni, pris plusieurs places sur les Sarrazins, marchoit à Jérusalem, presque sûr de l'enlever aux infidéles qui fuyoient par-tout devant lui : mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une riviere qu'on croit être le Cidnus, il fut saisi d'un froid si vif, qu'il en mourut quelques heures après. Sa mort rendit ses victoires inutiles : son armée se dispersa : la plus grande partie reprit le chemin d'Allemagne : le reste, au nombre de sept mille hommes de pied & de cinq cents chevaux, continua sa route & vint joindre les chrétiens qui assiégeoient Saint Jean-d'Acre. Ce nouveau renfort releva tellement le courage des croisés, qu'ils résolurent enfin d'aller présenter la bataille à Saladin, qui étoit accouru au secours de la ville. On ne vit jamais tant d'ardeur qu'il en parut ce jour-là dans l'armée chrétienne ; elle alla mê-

Otto à S. Blas.

me jusqu'à l'emportement, la présomption, l'impiété. *Est-il quelque puissance dans l'Asie* s'écria un des chefs, *qui puisse nous résister en l'état où nous sommes? Que Dieu nous laisse faire seulement, sans prendre parti & sans aider ni les uns ni les autres, & la victoire nous est assurée. Nous n'avons besoin que de nous mêmes.* Le combat fut sanglant, & le succès douteux : chacun s'attribua l'honneur de cette journée. Les chrétiens cependant perdirent beaucoup moins de monde, & pour marque de leur victoire recommencerent à presser la ville, qui se défendit toujours avec la même vigueur.

AN. 1190.

Hist. Hier. Rigord. p. 32.

Tel étoit l'état des affaires en Orient, lorsque Philippe arriva au camp des croisés. Il y fut reçu comme l'ange du Seigneur. Ses libéralités, sa bravoure & sa vigilance ranimerént la valeur & l'espérance des assiégeants. Les François eurent bientôt fait bréche ; & telle étoit leur ardeur, qu'ils eussent infailliblement emporté la place, si le roi leur eut permis de donner l'assaut. Mais par une honnéteté hors de saison, il voulut attendre Richard pour en partager

AN. 1191. l'honneur avec lui : ce qui donna le tems aux assiégés de réparer leurs pertes, & de reprendre le courage qu'ils avoient perdu. Bien des gens condamnerent cette trop scrupuleuse candeur. Les deux rois étoient convenus de partager également les conquêtes qu'ils feroient; mais il y avoit de la simplicité à étendre jusqu'à la gloire, un article qui ne regardoit que les villes & les provinces.

Arrivée de Richard : nouvelles brouilleries entre les deux rois.

Idem, ibid.

Richard cependant, poussé par la tempête sur les côtes de l'isle de Chypre, y fut si mal reçu par Isaac Comnene, qu'il se crut en droit d'en faire la conquête : ce qu'il fit très-aisément & presque en chemin faisant. Tous les habitans lui prêterent serment de fidélité, & l'empereur fut pris avec sa fille & tous ses trésors. Ce fut donc avec tout le faste d'un conquérant, traînant à sa suite le malheureux Commene lié avec des chaînes d'or, que le roi d'Angleterre vint aborder auprès d'Acre. Les choses étoient si bien disposées par les soins & la valeur de Philippe, la nouvelle armée qui venoit de débarquer, étoit si leste, si aguérie, qu'il y avoit tout lieu d'espérer que la place seroit emportée au

premier assaut. Mais la discorde qui devoit naturellement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, fit plus de mal que le grand nombre de braves réunis sous leurs étendarts, ne fit d'exploits heureux.

AN. 1191.

La reine Sibille étoit morte pendant le siége avec ses quatre fils & ses deux filles, d'une maladie contagieuse, qui fit périr beaucoup de personnes de distinction. On compte parmi les plus considérables d'entre les François, Philippe d'Alsace comte de Flandre, Jean comte de Vendôme, Josselin de Montmorenci, Adam grand chambellan, Erard comte de Brienne, le comte de Ponthieu, le vicomte de Turenne, le connétable Raoul de Clermont, & Renaud de Nevers comte de Tonnerre, qui laissa pour héritiére Agnès sa niéce, mariée à Pierre de Courtenay comte d'Auxerre. La mort de Sibille plongea le royaume dans le plus grand désordre. On prétendit que Guy de Lusignan n'ayant d'autre droit à la couronne que par son mariage avec la princesse, le trône devenu vacant ne devoit regarder qu'Isabelle ou Mélisante, fille cadette du feu roi Amauri. Elle avoit épousé

Idem. p. 338.

Roger de Hoved.

AN. 1191.

Homfroi de Toron, qui n'étoit ni plus aimé, ni plus estimé que Lusignan : il eut cependant assez de courage pour prendre le titre de roi ; mais on lui fit une querelle qu'il n'avoit pas prévûe. On produisit des témoins (Ibelin beau-pere de la princesse & deux autres seigneurs) qui déposerent avec serment qu'elle avoit été mariée de force & contre sa volonté. C'étoit le prince de Tyr, Conrad de Montferrat, qui faisoit jouer tous ces ressorts, soit qu'il fût devenu amoureux d'Isabelle, soit qu'une couronne flattât sa vanité. Il intervint aussi-tôt une sentence qui annulla le mariage, & dès le lendemain la princesse épousa le marquis de Montferrat, qui de ce moment se porta pour seul souverain de Jérusalem. Ainsi ce royaume sans territoire se trouva en même tems trois rois, dont les divisions ne pouvoient qu'accélérer sa ruine.

On vient à bout de les engager à suspendre leurs inimitiés.

La présence des rois de France & d'Angleterre ne servit qu'à augmenter le trouble. Chacun prit parti, Philippe contre Lusignan, dont il haïssoit la famille, Richard contre le marquis de Montferrat, qu'il regardoit comme un obstacle au dessein qu'a-

voient les Anglois de s'établir en Orient. Les deux monarques étoient plus jaloux que jamais, & plus mécontens l'un de l'autre : l'Anglois, de ce que Philippe avoit tellement pressé le siége, qu'en quelque tems qu'on prît la ville, il en auroit toute la gloire : le François, de ce que Richard par ses profusions lui débauchoit ses meilleurs soldats. La Garde Françoise qui veilloit aux batteries, attirée par les largesses de ce prince, étoit passée à son quartier, abandonnant toutes les machines à la discrétion des assiégés, qui les brûlerent sans aucune résistance. Philippe en qualité de frere d'armes, prétendoit que Richard devoit lui céder la moitié de l'isle de Chypre : Richard, en vertu du même traité, demandoit la moitié des trésors & des états du comte de Flandre, qui étoit mort pendant le siége sans laisser d'enfans. Tout le camp se partagea entre les deux rois. Hugues duc de Bourgogne, Conrad marquis de Montferrat, les Génois, les Templiers & les Allemans se déclarerent pour Philippe : Guy de Lusignan, Henri comte de Champagne, les Hos-

AN. 1191.

Ibid.

AN. 1191. pitaliers, les Flamands & les Pisans se rangerent du côté de Richard. On fu plus d'une fois à la veille d'en venir aux mains, pour décider la querelle par un combat. Tout étoit perdu, si des gens sages & habiles, à force de faire des remontrances, n'eussent enfin obtenu des deux princes, qu'ils suspendroient leurs inimitiés, & remettroient après la prise de la ville la discussion des droits de Guy da Lusignan & du marquis de Montferrat.

Prise d'Acre. On recommença donc à presser le siége plus vivement que jamais, & Ptolémaïs fut enfin forcée de capituler. La vie des émirs ou gouverneurs, & de toute la garnison infidéle demeura caution du traité. Il portoit que Saladin rendroit la vraie croix prise à la bataille de Tibériade : qu'il payeroit aux deux rois pour les frais de la guerre deux cens mille bezans d'or : qu'en outre il délivreroit tous les chrétiens qui étoient en esclavage dans toute l'étendue de son empire. Mais Saladin n'ayant pas voulu ratifier la capitulation, Richard en fut si irrité, qu'il fit couper la tête à cinq ou six mille de ses captifs, ne réservant que les chefs & les plus riches,

Rigord p. 34.

dont il tira une grosse rançon. La ville fut également partagée entre les deux rois : Philippe nomma Drogon de Merlou pour commander dans la partie qui lui étoit échue : Hugues de Gournai fut fait gouverneur de celle qui appartenoit au monarque Anglois. On abandonna aux soldats toutes les provisions qui se trouverent dans la place : tout l'or & l'argent, tous les bijoux, tous les prisonniers furent pour les deux princes : ce qui fit beaucoup murmurer, & causa bien des désertions.

AN. 1191.

Tel fut le succès du fameux siége d'Acre, entrepris d'abord par désespoir, continué ensuite par zéle de religion, si longtems, si opiniâtrément soutenu, terminé enfin avec tant de gloire pour les princes croisés : siége meurtrier, où la France vit presque périr l'élite de ses braves. Les comtes du Perche, de Blois & de Sancerre y furent tués en combattant vaillamment, Le maréchal du Mets, Albéric Clément, jeune seigneur de l'âge & des plaisirs du roi, ayant pénétré jusqu'au milieu de la ville, y succomba sous le nombre. On nomme encore parmi les illustres victimes de cette

Roger de Hoveden.

AN. 1191. Chron. Mſ. Alberic. Mon.

fameuſe expédition, Gilbert de Tilliers, Guy de Châtillon, Florent d'Angeſt, Bernard de S. Valery, Enguerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougéres, Eude de Goneſſe, Renaud de Magny, Geoffroy d'Aumale, Raoul de Marle, Érard de Chacenay, Robert de Boves, le vicomte de Chatelleraut, & pluſieurs autres dont les noms défigurés en latin ne pourroient être rendus en françois qu'au haſard de ſe tromper.

Daniel. t. 3. p. 49.

Mais la mort de Raoul, ſire de Coucy, eut des circonſtances plus touchantes. Bleſſé à mort, il ſe retire dans ſa tente, écrit à la dame du Fayel, pour qui il avoit une paſſion auſſi tendre qu'innocente, charge ſon écuyer de lui porter ſon cœur, expire quelque momens après. Le gentilhomme fidéle aux ordres de ſon maître, ſe mit en devoir d'exécuter ſa commiſſion. Déja il étoit aux portes du château de la dame, lorſqu'il fut rencontré par le mari jaloux, qui le fit fouiller & lui trouva le fatal préſent. Le malheureux tranſporté de rage, imagina de faire mettre ce cœur en ragout, pour être ſervi ſur la table de ſa femme. Elle en mangea beauçoup. Alors le cruel

époux

époux lui découvrit le funeste secret. La dame, saisie d'horreur, jura qu'après une nourriture si chere, si précieuse, elle n'en prendroit jamais d'autre, & mourut peu de jours après. Coucy avoit épousé en secondes nôces Alix de Dreux, petite-fille de Louis le Gros, & cousine-germaine du roi Philippe Auguste.

AN. 1191.

P. Anselm. hist. général. de France: t. 1. p. 206.

On se flattoit que la prise d'Acre ne seroit que le commencement des victoires des deux rois. Mais bientôt leurs jalousies, leurs défiances, leur haine même, firent connoître aux plus sages que cette conquête seroit le terme de leurs exploits. Ici la contrariété qui se trouve entre les historiens des deux nations, ne présente que ténébres & qu'obscurité. Ceux d'Angleterre rejettent tout le blâme de ces divisions sur Philippe, qui ne pouvoit souffrir, disent-ils, le mérite & la gloire d'un prince qui lui faisoit ombrage. Ceux de France au contraire en font retomber toute la faute sur Richard, qui manqua, si on les en croit, non-seulement à ce qu'il devoit au roi comme vassal, mais encore à ce qu'il se devoit à lui-même comme prince. On lui fait un crime d'avoir débauché les meilleurs

Guil. Neubrig.

Roger de Hoveden.

Jac. de Vitri.

AN. 1191 ſoldats de Philippe, pour l'emporter de hauteur ſur ſon ſeigneur, & le rendre mépriſable aux yeux de la multitude, qui ne juge des choſes que par l'événement. On peint ſous les plus horribles couleurs cette baſſe jalouſie, qui de peur que le roi n'eût tout l'honneur du ſiége, lui fit défendre à ſes troupes de ſoutenir les François, quoiqu'il fût convenu dans le conſeil, que chacun donneroit de ſon côté. On l'accuſe d'une intelligence ſecrette avec Saladin, dont il recevoit chaque jour des préſents : ce qui le rendit ſuſpect au monarque François. Philippe ſur ces entrefaites fut attaqué d'une maladie ſi violente, qu'elle lui fit tomber les cheveux, les ongles, la barbe, les ſourcils, & même cette pellicule extérieure, qu'on nomme l'épiderme : effet extraordinaire ſans doute, mais qui pouvoit avoir pour cauſe un air trop ſubtil & corroſif : on imagina que c'étoit un effet du poiſon.

Rigord. p. 32.

Guil. Armor. pag. 76.

Idem. ibid.

De-là mille ſoupçons injurieux, que le marquis de Montferrat & ſes partiſans eurent grand ſoin d'entretenir. Delà cet avis que Philippe reçut à Pontoiſe, qu'à la ſollicitation du roi d'Angleterre, le Vieux de la Montagne

Idem, p. 76. 77.

avoit envoyé deux de ses sujets en France pour attenter sur sa vie. De-là enfin ces bruits outrageux à la mémoire du monarque Anglois, qu'il tenoit une école meurtriere pour y former des fanatiques, qui pussent aller un jour poignarder le roi son seigneur. C'étoient de fausses allarmes : le prince des Assasins n'avoit point songé à le faire périr, ni Richard à former un si détestable projet. Philippe néanmoins, dans la prévention où il étoit contre ce prince, ne laissa pas d'y ajouter foi, & à cette occasion institua les *sergens d'armes*, qu'on peut regarder comme la premiere garde de nos rois de la troisiéme race. C'étoient tous gentilshommes, armés de massues d'airain, d'arcs, *& de carquois toujours pleins de quarreaux*, dont l'office à vie, étoit de ne point quitter le prince, & de ne laisser approcher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du souverain, lorsqu'il citoit quelqu'un à sa cour : quelquefois méme on leur confia *la garde des châteaux des frontieres, devers les avenues du royaume* Ils n'avoient d'autre juge que le roi, ou son connétable.

AN. 1191.

Rigord p. 35. 36.

Mém. de l'acad. des B.L. t. 16. p. 261-62.

Daniel Milic. Franc. t. 3. l. 9. ch. 12.

Statut. Philip. VI. en 1285.

Bouteiller, som. rur. l. 2.

AN. 1191. Ce détail abrégé de plaintes & d'invectives réciproques est plus que suffisant pour précautionner le lecteu contre ces lâches écrivains, qui n'on ni assez de fermeté, ni assez de probité pour sacrifier l'inclination qu'on a na turellement pour son roi, à l'amour in violable que tout honnête homme do à la vérité. On peut dire à la louang des deux princes, qu'ils étoient vérita blement dignes du trône, & par leu courage, & par leur habileté : tous deu peut-être un peu trop sensibles à la glo re : Philippe cependant plus modér Richard plus impétueux : mais l'un l'autre incapables de céder, lorsqu s'agissoit du point d'honneur. Voilà qui occasionna & leur haine & le ma heur de la chrétienté qu'ils alloient s courir de bonne foi.

AN. 1192. Départ du roi & son arrivée en France.

Le roi cependant étoit toujours la guissant, & ses médecins le pressoie d'aller incessamment reprendre l'a natal. Il voyoit d'ailleurs qu'il ne s'a commoderoit jamais du naturel imp tueux de Richard, & que ce n'ét qu'à force de sagesse qu'il n'avoit po rompu avec lui : il prit donc la réso tion de retourner en France. Mais peur qu'on ne l'accusât d'abandon

son allié, il lui laissa dix mille hommes d'infanterie & cinq cents chevaliers sous le commandement du duc de Bourgogne, à qui il remit en même-tems tout l'argent nécessaire pour entretenir ces troupes durant trois ans. Ensuite ayant pris congé de tous les seigneurs, il s'embarqua sur trois galeres Génoises, aborda heureusement en Italie, fut reçu à Rome avec de grands honneurs par le pape Céleſtin son parent, & delà repassa en France, où il arriva vers les fêtes de Noël. Le premier soin du pieux monarque fut d'aller à saint Denis rendre graces à Dieu de l'avoir conservé au milieu de tant de périls. Il offrit son manteau royal devant le tombeau des saints martyrs, suivant la coutume des rois ses prédécesseurs, au retour de quelque grande expédition.

AN. 1192. Gui. Armor pag. 75.

Rigord. p. 35.

La reine-mere & le cardinal de Rheims son frere avoient gouverné le royaume avec tant de sagesse, que le monarque, à son retour, ne trouva d'autre affaire importante à regler, que celle de la succession de Flandre. Mais auparavant il crut devoir une éclatante vengeance à un attentat horrible, qui donne une étrange idée des mœurs de ce tems-là. Les Juifs, dit-

Guil. Armor. page 76.

AN. 1192.

on, avec la permiſſion de la comteſſe de Champagne, ſe ſaiſirent d'un chrétien, le couronnerent d'épines, le déchirerent à coups de fouet, & dans cet état l'attacherent à une croix ſur laquelle il expira. Philippe à cette nouvelle, va en perſonne au château de Bray-ſur-Seine, où le crime s'étoit commis, & pour l'expier d'une maniere qui imprimât la terreur, fait brûler vifs plus de quatre-vingts Juifs.

Suppreſſion de la charge de grand ſénéchal

Le monarque ſongea enſuite à remplir la charge de connétable, vacante par la mort du comte de Clermont: elle fut conférée à Dreux de Mello, IV du nom, ſeigneur d'une grande diſtinction. On s'attendoit que le prince Louis de Blois ſeroit nommé à celle de grand ſénéchal, qui vaquoit auſſi par la mort du comte Thibaud ſon pere. Mais Philippe, en habile politique, prit occaſion de la jeuneſſe du comte pour ſupprimer un office, qui faiſoit ombrage à ſon autorité. On remarquera que ſous la troiſiéme race on appelloit grand ſénéchal ce premier officier de la couronne, qui ſous la premiere & la ſeconde, étoit nommé tantôt maire du palais, tantôt duc des François, tantôt gouverneur, préfet ou prince

Du Cange au mot major domus.

AN. 1192.

du palais. C'étoit ſous différents noms, même dignité, même autorité. Les uns & les autres tenoient également le premier rang à la cour, commandoient les armées, rendoient la juſtice, avoient l'adminiſtration des revenus de la maiſon du roi. De-là vient que dans les auteurs du onziéme ſiécle le ſénéchal eſt quelquefois appellé *maire de France, maire du palais.* C'eſt ce nom même ſi redoutable à la majeſté, ou plutôt le pouvoir énorme qui lui étoit attaché, qui fit anéantir cette charge. Les fonctions & l'autorité qui lui étoient attribuées, furent partagées entre le connétable & le grand maître de France.

Hugo de Cleriis apud Duch. t. 4. de major. & senec. Franc. & chron. Maurin. l. 2.

P. *Anſelm. hiſt. généal. t. 1. p. 298.*

Réunion du comté d'Artois à la couronne.

Auſſi-tôt Philippe ſe mit en devoir de réunir à la couronne, non-ſeulement le comté d'Artois qui avoit été aſſuré à la feue reine Iſabelle pour ſa dot, mais celui de Flandre même qu'il prétendoit vacant par la mort de Philippe d'Alſace ſans héritiers mâles. Ce fut en vain que Baudouin V, qui s'en étoit mis en poſſeſſion comme neveu & héritier du comte, lui prouva par les exemples récents, que cette province n'étoit point terre Salique : l'ambitieux monarque ne voulut rien écouter. On ſe préparoit aux armes,

AN. 1192. *Monach. Aquicin.*

derniere raiſon des rois : quelques perſonnes habiles néanmoins vinrent à bout de les accommoder. Le beau-pere par le traité de Péronne fut reconnu comte de Flandre, & fit hommage de cette principauté au monarque François. Le gendre de ſon côté eut l'Artois, & comme c'étoit la dot de ſa femme, il voulut que le prince Louis ſon fils portât le nom de comte d'Artois. Mais ce qui eut des ſuites funeſtes, c'eſt qu'en même-tems le roi força le comte de lui abandonner les hommages de Boulogne, de Guines, de Saint Pol, & de l'Iſle. Telle eſt l'origine des haines & des guerres opiniâtres des Flamands contre les François.

Exploits de Richard dans la Paleſtine.

Richard cependant, reſté ſeul en Paleſtine, y fit, ſi l'on en croit quelques hiſtoriens Anglois, des prodiges de valeur, qui rendroient croyables ceux que l'antiquité fabuleuſe attribue à ſes héros auſſi fabuleux qu'elle. Le fier Paladin, à la tête de quarante mille hommes, paſſa ſur le ventre à plus de trois cents mille Sarrazins qui s'oppoſoient à ſon paſſage, courut ſur Saladin lance baiſſée, lui porta un ſi terrible coup qu'il le renverſa lui & ſon cheval, & fit un ſi furieux carnage des ennemis

Roger de Hoved. Guill. Neubrig.

qu'on fait monter le nombre des morts à plus de quarante mille. Un jour, suivi de quinze cents hommes d'armes, il défit douze mille infidéles qui escortoient une caravane de huit mille chameaux chargés de toutes sortes de provisions pour Jérusalem. Une autrefois, ayant appris que Joppé étoit assiégé par une armée de soixante mille hommes, il y court avec quatre-vingts gendarmes & quatre cents arbalêtriers, fond sur les assiégeants, les dissipe, entre dans la ville par les mêmes brêches qu'ils y ont faites, taille en piéces ceux qui attaquoient le château, & force Saladin de se retirer en désordre sur les montagnes. Il fit plus encore: surpris, comme il dormoit, par un corps de sept mille hommes choisis, il osa par une hardiesse inouie se jetter au milieu d'eux, quoiqu'il ne fût accompagné que d'un petit nombre de seigneurs à cheval comme lui. On nomme parmi les principaux, Henri comte de Champagne, Robert comte de Leicester, Barthelemy de Mortemar, Raoul de Mauléon, André de Savigny, Guillaume de l'Estang, & Henri de Neuville. Rien ne résiste à ses coups: il se fait jour par-tout, &

AN. 1192.
Chron. Joan. Brompton.

Idem ibid.

An. 1192. courant droit au général des ennemis; il lui coupe d'un revers, la tête & le bras droit au-dessous de l'épaule. Tout prend la fuite, & Richard, las de tuer, retourne dans son camp, épuisé de fatigues, mais couvert de lauriers.

On croiroit après tant d'exploits héroïques, que les murs de Jérusalem vont tomber à la seule approche d'un si terrible vainqueur. Mais la prudence n'est pas toujours compagne de la valeur. Richard, au-lieu d'aller droit à la capitale où tout étoit dans la consternation, s'arrête à rebâtir quelques villes ruinées, & se laisse amuser par des propositions avantageuses à la vérité, mais qu'on ne lui faisoit que pour gagner du tems. Le dépit de se voir trompé, lui rappelle enfin le grand objet de la croisade: il s'avance jusqu'à trois ou quatre lieues de la sainte Cité. On dit que quelqu'un la lui montrant de loin, il se tourna de l'autre côté, n'étant pas digne, disoit-il, de la regarder, puisqu'il ne pouvoit la délivrer: il auroit pû, dire, puisqu'il ne vouloit pas l'enlever aux infidéles. C'est qu'en effet, pressé du desir de retourner en Angleterre, il venoit de faire résoudre dans un conseil tout à

Idem. ibid.

lui, qu'il valoit mieux différer cette entreprise jusqu'au printems, & continuer à fortifier les places démolies, sur-tout Ascalon. Ce changement si subit fit beaucoup murmurer l'armée, sur-tout les François & les Allemands, qui marchoient à cette conquête avec une ardeur incroyable. Il se vit tout à coup accablé de malédictions. On l'accusoit hautement d'avoir une intelligence secrette avec Saladin : on lui imputoit la mort du marquis de Montferrat, qui venoit d'être assassiné par deux scélérats : on alla même jusquà dire ouvertement, qu'il avoit attenté sur la vie de Philippe auguste, son roi & son seigneur. AN. 1192.

Richard, soit grandeur d'ame, soit fierté naturelle, méprisa ces discours injurieux, dictés par la haine, & ne s'occupa que du choix des moyens d'assurer après son départ la tranquillité du royaume. Il avoit été réglé de concert avec le monarque François, que Guy de Lusignan garderoit toute sa vie le titre de roi de Jérusalem. Mais ce foible prince étoit peu capable de soutenir un état chancelant. Le roi d'Angleterre, pour l'engager à lui céder ce vain nom, lui fit proposer d'a-

AN 1192. *Rigord. p. 55.* cheter le royaume de Chypre, qu'il avoit déja vendu aux Templiers, & dont il avoit touché le prix : marchés indignes, qui ternirent beaucoup la réputation du prince Anglois. Lusignan, flatté de l'agréable idée de laisser une souveraineté à sa famille, accepta ses offres sans balancer, & alla commencer à Nicosie une nouvelle monarchie, qui a duré près de trois siécles. Richard par cet échange devenoit maître de la couronne de Jérusalem : il en disposa en faveur de son neveu, Henri comte de Champagne, jeune prince d'un rare mérite, & lui fit épouser la princesse Isabelle, sœur de Baudouin V, par conséquent seule héritiere légitime du royaume. Il conclut ensuite avec Saladin une trève de trois ans, trois mois, trois jours; & pour l'obtenir, il lui rendit presque toutes les places qu'on avoit prises ou fortifiées depuis le retour de Philippe. Ce qui fit dire à bien du monde qu'il les avoit vendues, & que depuis longtems il étoit d'intelligence avec les infidéles.

Tel fut le succès d'une expédition, où presque toutes les forces de l'Allemagne, de la France & de l'Angleterre,

AN. 1192.

furent employées sous les trois plus grands princes de l'Europe. Un si grand armement n'aboutit qu'à la conquête de saint-Jean-d'Acre ; & cette multitude de braves dont la plus petite partie, réunie sous un seul chef, eût pû conquérir l'empire d'Orient, vit tous ses exploits bornés à la prise d'une seule place, qui ne tiendroit pas huit jours devant la moindre de nos armées. Triste effet des cruelles jalousies qui divisoient les commandants : suite funeste de la férocité des mœurs d'un siécle, où l'art de la guerre n'étoit qu'une aveugle fureur. Chacun mettoit sa gloire à se bien battre, & comme on parloit alors, à *pour fendre* un ennemi depuis la tête jusqu'aux pieds : personne ne sçavoit ni commander, ni obéir : tout alloit presque au hazard. Saladin, aussi brave peut-être, ou du moins plus prudent, n'eut besoin que de temporiser, pour faire échouer une entreprise où concouroit l'élite de l'Europe.

Retour du roi d'Angleterre & sa prison en Allemagne.

Le roi d'Angleterre, après avoir fait ces dispositions, s'embarqua au port d'Acre, & prit la route de Dalmatie. Mais son vaisseau ayant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il se sauva

AN. 1192. *Roger de Hoved. p. 717. Math. Par. p. 231.*

à terre, & entreprit de passer par l'Allemagne, déguisé en Templier, d'autres disent, habillé en palefrenier, & le visage barbouillé de suie, de peur d'être découvert. Les Allemands le haïssoient, parce qu'au siége de Ptolémaïs, Leopold duc d'Autriche, ayant arboré son étendart sur une tour qu'il avoit prise, Richard le fit arracher, & jetter dans la boue avec indignité: affront sanglant qui fut vengé d'une façon bien barbare. Le malheureux roi fut reconnu dans un cabaret, tournant la broche dans la cuisine, & mené au duc, qui le chargea de chaînes, ensuite le vendit à l'empereur Henri VI, *prince gueux, féroce & avare*, qui pour en tirer de l'argent, le traita avec encore plus d'inhumanité.

Le Gend. hist. de Franc. t. 2. p. 377.

AN. 1193. Philippe lui déclare la guerre.

Rymer. Act. Publ. tome 1. 27.

La nouvelle de cette détention ne fut pas plutôt répandue, que Philippe & Jean Sans-Terre eurent une entrevûe, où ils convinrent de s'unir, pour s'emparer en même-tems, celui-ci du royaume d'Angleterre, celui-là du Vexin Normand, d'une grande partie de la Normandie, de Tours, de Mont-Trichard, d'Amboise, de Loches, de Montbason & de Châtillon-sur-Indre. Le roi aussi-tôt envoya des ambassa-

deurs en Allemagne, avec ordre non-seulement de déclarer la guerre au monarque prisonnier, mais même de traiter avec l'empereur pour l'avoir en sa puissance; ce qui donne une idée bien singuliere des mœurs de ce tems. On trouveroit aujourd'hui peu de délicatesse dans le procédé d'un homme qui attaqueroit un ennemi actuellement dans les fers; aussi cette démarche fut-elle universellement blâmée, & avec d'autant plus de justice, que ce prince avoit promis à Richard sur les saints évangiles, de ne rien entreprendre contre lui durant son absence. Philippe néanmoins oubliant cette promesse, ou l'expliquant à sa maniere, prit Gisors, Neaufle, Neuchatel, Ivry, Evreux, Aumale, & alla mettre le siége devant Rouen. Il croyoit l'intimider par sa seule présence: il fut repoussé avec perte, & toutes ses machines brûlées. Cet échec le détermina enfin à consentir à une trève de six mois, que les seigneurs de Normandie, lui demandoient moyennant une grosse somme d'argent.

AN. 1193. *Guill. Neubrig. l. 4. c. 32.*

Idem, l. 4. c. 22.

Ce fut dans cet instant de paix & de tranquillité, que le monarque épousa Isemburge, Ingelburge, ou Ingeburge, sœur de Canut roi de Dannemarck,

Le roi épouse Isemburge & la répudie.

AN. 1193. jeune princesse de dix-sept ans, & d'une vertu égale à sa beauté qui étoit très-grande. Mais soit quelque défaut secret, soit maléfice ou sortilége, comme on le disoit alors, la tendresse de l'époux expira la premiere nuit de ses nôces. Une mortelle aversion succéda à l'amour le plus vif, & de ce moment le divorce fut résolu. On assembla aussi-tôt un Parlement à Compiegne, où se trouverent des témoins qui assurérent par serment, qu'il y avoit parenté entre Isemburge & la feue reine Isabelle: parenté qui se prenoit du chef de Charles le Bon, comte de Flandre, fils de saint Canut, roi de Dannemarck. Cette alliance, quoique dans un dégré si éloigné, fut jugée suffisante pour empêcher le mariage; & l'archevêque de Rheims prononça la sentence qui le déclaroit nul. La reine ne sçavoit point ce qui se passoit parce qu'elle n'entendoit pas le françois: instruite enfin par un interpréte de ce qu'on venoit de décider, elle s'écria toute en pleurs: *Male France, male France: Rome, Rome:* ce qui vouloit dire, qu'elle appelloit au saint siége. Le pape touché de ses malheurs & des plaintes du roi son frere, envoya deux

Rigord p. 375

légats, pour examiner la validité du divorce. *C'étoient deux chiens muets*, dit Rigord, *qui craignoient pour leur peau : ils n'oserent aboyer.* Ainsi l'affaire demeura au même état.

AN. 1193.

Il envoye demander en mariage la princesse de Méranie & l'obtient.

Ibid. p. 40.

Philippe, autorisé en quelque sorte par la conduite des légats, se crut libre, & fit demander la princesse Marie, que d'autres appellent Agnès, fille du duc de Méranie & de Brême. Les nôces furent célébrées à Compiegne, où le monarque s'étoit rendu pour recevoir l'hommage du comte de Flandre. Marie joignoit aux charmes de la beauté, l'éclat de la plus haute naissance : elle descendoit, dit-on, de Charlemagne, par l'empereur Arnoud : ce mariage néanmoins ne reçut aucun applaudissement. Le sort d'Isemburge, toujours enfermée dans un château, inspiroit de la pitié. Le roi son frere renouvella ses plaintes auprès du pape, qui, soit incertitude, soit foiblesse, continua de temporiser. Mais Innocent III, qui lui succéda, ne fut pas plutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il lança tous les foudres de l'Eglise, pour obliger Philippe à lui faire justice.

Le pape déclare nul ce nouveau ma-

Le cardinal de Capoue, par les ordres du fier pontife, convoqua un

AN. 1213.

riage. Emportement du roi.

Idem. p. 41.

concile à Dijon, où malgré l'appel interjetté par les commissaires de la cour, il prononça la sentence d'interdit sur toutes les terres du monarque François. Tous les évêques s'y soumirent, ceux mêmes qui avoient été du parlement de Compiegne. Ce qui choqua tellement Philippe, qu'il fit saisir leur temporel, confisqua tous les biens de leurs chanoines & de leurs clercs, envoya des garnisons chez les curés, & renferma la reine Isemburge dans le château d'Etampes. Les murmures mêmes des laïcs au sujet de la cessation des offices divins, furent châtiés par des exactions inouies: il mit sur les bourgeois & sur les paysans, des impositions jusqu'alors inconnues: la noblesse fut taxée au tiers de ses revenus; ce qui ne s'étoit jamais vû en France. Les choses étoient dans un état trop violent, pour pouvoir y demeurer long-tems. Il n'y avoit plus aucun exercice extérieur de religion, plus d'usage des sacrements, plus de priéres publiques: par tout les églises étoient fermées; par tout les morts demeuroient sans sépulture.

Il reprend Isemburge & arrête le

Le roi touché des clameurs de tout son peuple, promit enfin de se soumet-

tre; mais demanda d'autres légats ou d'autres juges. Innocent lui envoya les cardinaux d'Oſtie & de Saint-Priſque, qui aſſemblerent un concile à Soiſſons, où l'affaire du divorce fut de nouveau examinée avec la plus ſcrupuleuſe attention. Philippe avoit pluſieurs avocats qui parloient pour lui: perſonne n'oſoit prendre la défenſe d'Iſemburge, lorſqu'un pauvre clerc inconnu ſe leva, & par la permiſſion du monarque & de l'aſſemblée, plaida la cauſe de cette princeſſe, ſi doctement, qu'il fut admiré de tout le monde. Le concile ne trouvoit point de cauſe de ſéparation: déjà il ſe diſpoſoit à prononcer en faveur du mariage, lorſque le roi averti de tout, lui fit dire qu'il pouvoit s'épargner la peine d'un plus long examen; qu'il tenoit Iſemburge pour ſa femme; qu'il ne vouloit point en être ſéparé. Il ſe rend en effet au couvent où elle demeuroit, l'embraſſe, la fait monter en croupe ſur ſon cheval, & l'emmene à Paris. Les légats & les évêques fort ſurpris, furent obligés de ſe retirer, & le cardinal de Saint-Paul qui s'étoit déclaré contre le monarque, ſe hâta de repaſſer les Alpes, *tout couvert de honte.*

AN. 1193. triomphe de Rome.

Tome 11, *concil. p.* 22.

Rigord p. 41.

Ibid.

An. 1193

C'eſt ainſi, continue Rigord, que ce prince habile ſe tira des mains de Rome, & lui arracha un triomphe qu'elle annonçoit avec trop de faſte.

Mort de la reine Marie : ſes enfans ſont légitimés : les filles de France ne ſont plus appellées que Meſdames. *Guil. Armor. p. 80.*

La princeſſe de Méranie, devenue concubine, ne ſurvécut point à ſa honte. Rien ne put la conſoler, ni le tendre attachement du roi, ni les diſgraces de ſa rivale, à qui on rendit à la vérité le titre de reine, *mais non les droits de femme*, qui fut même reléguée quelque tems après au château d'Etampes, d'où elle ne pouvoit ſortir. L'infortunée Marie mourut à Poiſſy, & fut enterrée au même lieu avec tous les honneurs dûs au rang qu'elle avoit tenu en France. Elle laiſſoit un fils & une fille ; Philippe comte de Clermont en Beauvaiſis, qui épouſa la comteſſe Mahaut, héritiere de Boulogne & de Dammartin ; & Marie, femme en premieres nôces de Philippe de Hainaut, marquis de Namur, & en ſecondes de Henri I, duc de Brabant. Le pape, fondé ſur ce que ces enfants étoient nés dans la bonne foi du mariage, les déclara légitimes par une bulle, qui fut confirmée par quatorze déclarations des prélats François. On remarque que cette entre-

Tréſor des Chart. du roi. Layet. des légitim. Rigord ibid.

prise déplut aux seigneurs : mais que Philippe ayant un héritier légitime, la chose n'eut point de suite. Il ne paroît pas néanmoins que l'état du prince & de la princesse en soit devenu plus certain, puisque celle-ci ne porta jamais que le nom de *Madame Marie*, au lieu de celui de *Reine*, qu'avoient porté jusques-là toutes les filles de France, nom qu'elles ne perdoient pas même en se mariant à des seigneurs particuliers : témoin Adelaïde fille de Robert, qui quoique femme de Baudoin V, comte de Flandre, étoit appellée la *Comtesse Reine* : témoin Constance, fille de Louis-le-Gros, & femme de Raimond V, comte de Toulouse, qu'on nommoit communément *Madame la Reine Constance* : témoin enfin une autre princesse du même nom, fille de Philippe I, femme de Boëmond, prince d'Antioche, qu'on voit également décorée de cet auguste titre. La naissance équivoque de la princesse Marie changea l'étiquette, dit-on, & depuis le regne de Philippe Auguste, les filles de nos rois & de leurs fils aînés, furent appellées simplement *Mesdames*. Un gentilhomme nommé Jean Lenge, qui vivoit sous Charles-le-Bel,

AN. 1193.

Fuzelin. l. 2. Gallo-Fland. c. 26.

Catell. in com. Tolos. p. 225.

Chron. Ms Rom. sal. archi. an 1120 Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 313. du Tillet.

se qualifie *Chevalier le Roi, maître d'hôtel nos Dames fi les le Roi.* (a).

An. 1193.

Du Cange au mot domicillæ.

Le roi d'Angleterre obtient enfin sa liberté.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 23. 24. 25.

Richard cependant languissoit toujours dans l'obscurité d'une infâme prison, & n'avoit d'autre ressource que la tendresse de la reine Eléonore sa mere. Cette princesse également habile & courageuse, somma le pape d'employer son autorité en faveur de son fils : *souvent*, lui dit-elle, *pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares, & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un simple soudiacre ou un acolythe. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non la gloire de Jesus-Christ, l'honneur de l'église, la paix des royaumes, ou le salut du peuple. Quelle excuse peut couvrir votre négligence? Dieu ne vous a-t il pas donné le pouvoir de gouverner les nations & les royaumes?* On remarquera que c'est Pierre de Blois, d'abord archidiacre de Bath, ensuite de Londres, qui écrit au nom de la reine. *L'aigle des Césars*,

(a) On a cru devoir rapporter de suite l'histoire de ce fameux divorce, pour ne point partager l'attention du lecteur : attention si nécessaire d'ailleurs pour cette multitude de grands objets qu'offre le regne de Philippe.

ajoute-t-il, *doit céder à la croix de Jesus-Christ, l'épée de Constantin à celle de S. Pierre, l'empire au sacerdoce. Il n'y a ni roi, ni empereur, ni duc qui soit exempt de votre jurisdiction.* Mais le pontife craignoit de se brouiller avec Henri : il fut insensible aux priéres, aux reproches & aux menaces de cette tendre mere.

Alors la reine prit le parti de traiter avec l'empereur, & après dix à onze mois de négociation, on obtint qu'on tiendroit une diéte, où son fils seroit entendu. Richard y parut, non avec cette noble fierté qui sied si bien aux héros dans le malheur, mais avec l'air humilié d'un coupable qui demande grace. On l'accusa d'avoir protégé Tancréde contre l'impératrice Constance qui ne l'avoit point offensé, d'avoir insulté les Allemands & le duc d'Autriche au siége de Ptolémaïs, d'avoir fait assassiner le marquis de Montferrat; enfin d'avoir trahi sa foi & sa religion, par une intelligence criminelle avec Saladin. Le malheureux captif, loin de se retrancher sur l'incompétence des juges, fit cent bassesses indignes d'un grand prince. Il se jetta aux pieds de l'empereur, *se dé-*

AN. 1193. *Roger de Hoved. p. 724.*

mis de ses états, les lui donna comm au seigneur de l'univers, & l'en investi par son bonnet. Mais Henri le lui ren dit aussi-tôt, moyennant l'hommage Richard s'obligea de plus à payer cen cinquante mille marcs d'argent, pou sa rançon. Malheureusement Philipp & Jean Sans-Terre offroient la mêm somme à l'empereur, s'il retenoit so prisonnier, ou même le double, s'i vouloit le remettre entre leurs mains Une sordide avarice étoit le vice domi nant de Henri, qui craignoit d'ailleur la vengeance d'un roi si violemmen offensé : il fut ébranlé de ces nouvelle offres ; & sans les reproches sanglant que lui firent les princes de l'empire il n'eût point rendu la liberté au mo narque Anglois. A peine l'avoit-il re lâché, qu'il fit courir après lui; mai Richard qui le connoissoit capable d tout, avoit fait une si grande diligen ce, qu'on ne put le joindre.

Guerre contre l'Angleterre. Horrible trahison de Jean Sans-Terre.

Prenez garde à vous, écrit Philipp au prince Jean Sans-Terre, *le diabl est déchaîné.* Ce lion furieux, échapp de sa prison, entreprit en effet de s venger des obstacles qu'on avoit ap portés à sa délivrance; mais ses ex ploits ne répondirent pas à son ressen

ti men

timent. Le roi le prévint, & alla mettre le siége devant Verneuil. Il étoit sur le point de l'emporter, lorsque la nouvelle de la plus noire des perfidies lui fit prendre une résolution qui lui réussit mal. Ce prince après avoir conquis Evreux, l'avoit donné au comte Jean Sans-Terre, ne se réservant que le château où il avoit mis une forte garnison : celui-ci, soit de lui-même, soit de concert avec Richard son frere, invita à un grand festin tous les officiers qui s'y trouverent, & les fit égorger au sortir de table, de même que les autres François qui étoient dans la ville. Trois cents furent passés au fil de l'épée, & leurs têtes encore sanglantes attachées à des poteaux sur les murailles. Le perfide alla ensuite trouver la reine Eléonore sa mere, qui fit sa paix. Philippe, outré de la trahison, part avec quelques troupes d'élite, sans communiquer son dessein, marche droit à Evreux, descend par le château dans la ville, l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre. Tout fut massacré, Anglois & habitans : sa fureur s'étendit jusqu'aux maisons & aux églises qu'il fit brûler, comme pour laisser à la postérité un monu-

AN. 1194.

Philippid. l. 4. p. 143.

Rigord. p. 37.

AN. 1194.

ment terrible de la vengeance des François. De-là il retourne à Verneuil, mais il n'y trouve plus son armée. Effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, elle avoit pris la fuite, abandonnant machines, bagages, munitions ; ce qui l'obligea lui-même de faire retraite.

Animosité des deux rois. Philippe est surpris & perd tous les papiers de la couronne.

Les deux Rois plus animés que jamais, se firent la guerre à outrance, brûlant & démolissant châteaux, villes, bourgades, villages, passant au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit d'habitans, ravageant les campagnes, coupant les bleds avant qu'ils fussent en maturité, arrachant les vignes, & abattant tous les arbres fruitiers. Philippe manqua d'être pris près du village de Bellefoge entre Blois & Fréteval, par des troupes mises en embuscade : elles lui enleverent, non-seulement son bagage, sa chapelle, & l'argent destiné à la paye de l'armée, mais encore son sceau, & les titres de la couronne, que les rois suivant l'usage de ce siécle, faisoient porter avec eux. Ces titres ou registres publics, contenoient les rôles des tributs & des impôts, les états des revenus du fisc, des redevances des vassaux, des priviléges & des charges des particuliers ; enfin un dénombre

Guill. Armor. p. 17.

Mém. de l'Acad. des B.L. t. 16. p. 166.

ment des serfs & des affranchis des maisons royales. Ce fut une perte en quelque sorte irréparable : le soldat victorieux dissipa une partie de ces papiers ; & Richard qui espéroit tirer avantage de ceux qui lui tomberent entre les mains, ne voulut jamais s'en désaisir. Le roi, pour remédier à ce malheur, ordonna d'en recueillir les copies par tout où l'on en pourroit trouver. Ce fut un nommé Gauthier, qu'il chargea de ce pénible travail. Les connoissances qu'il avoit en cette partie, comme garde des archives, la bonté de sa mémoire, les secours qu'il tira des bibliothéques, tant des monastéres que des particuliers, tout contribua à lui faciliter le recouvrement d'un grand nombre de ces piéces. On prétend que les droits du monarque, furent plutôt augmentés que diminués. Celles de ces anciens tems, qu'on voit aujourd'hui au trésor des chartres du roi, sont vraisemblablement de cette seconde édition. On les mit d'abord en quelque lieu secret du palais, ensuite dans la Sainte-Chapelle, quand Saint-Louis l'eut bâtie. C'est-là qu'elles ont toujours été depuis, sous la garde d'un trésorier, ou *garde du trésor des Char-*

AN. 1194.

Ibid. p. 173. 174.

tres, dont le titre fut réuni en 1582, dans la personne de Jean de la Guesles, à la charge de procureur général du roi.

AN. 1194.

L'échec de Bellefoge ne fit qu'irriter le courage de Philippe : bientôt il eut sa revanche en Normandie. Le prince Jean Sans-Terre, & le comte d'Arondel avoient assiégé le Vaudreuil : le monarque accourut au secours, les attaqua dans leurs retranchements, les tailla en piéces, sauva la place, & demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions. Cette alternative de bons & de mauvais succès donna lieu à une trève, qui fut presque aussi-tôt rompue que signée. Voici quelle fut l'occasion de cette nouvelle brouillerie. Henri VI, devenu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile, eut la folie de prétendre que tous les potentats de l'Europe lui devoient hommage, comme à l'empereur d'Occident. Il l'avoit exigé du roi d'Angleterre, qui pour obtenir sa liberté, avoit eu la foiblesse de le lui rendre : il crut qu'en abattant la puissance de Philippe, il l'obligeroit à une pareille soumission.

Rigord. ibid.

Roger de Hoved.

Ce fut dans cette vûe qu'il envoya des ambassadeurs avec une couronne d'or au roi Richard, pour l'engager à entrer en France avec toutes ses forces, tandis que lui-même l'attaqueroit d'un autre côté avec toutes les siennes. La proposition fut acceptée avec joie, & l'évêque d'Eli, grand chancelier, reçut ordre d'aller prendre en Allemagne les derniers arrangements touchant l'exécution de ce dessein. Le roi instruit de la négociation, fit dire au monarque Anglois que cette démarche étant une infraction à la trève, il ne se croyoit plus obligé de l'observer. En même tems il se rend au Vaudreuil, & le fait raser, ainsi que plusieurs autres forteresses qu'il prévoyoit ne pouvoir garder à la paix. Richard usa de représailles. Ce ne fut par-tout qu'incendie, ravage, désolation.

AN. 1194.

Guill. Armor. p. 71.

Les malheurs de l'Espagne, qui venoit de perdre une grande bataille contre les Sarrazins d'Afrique, parurent suspendre un moment cette cruelle animosité. Les deux rois eurent une entrevue, où ils délibérerent des moyens de secourir cette chrétienté affligée. Ce fut en cette rencontre que

Trève rompue presqu'aussi-tôt que signée.

AN. 1194. *Idem, ibid.*

la princesse Alix, après dix-sept ans de captivité, fut remise entre les mains du roi son frere, qui la maria peu de tems après au comte de Ponthieu. On y fit aussi un projet d'accommodement, dont la conclusion fut différée jusqu'à l'octave de la fête de Tous-les-Saints, tems où l'un & l'autre monarque devoit se rendre auprès de Verneuil. Philippe s'y trouva à l'heure marquée; mais Richard qui avoit affecté de la prévenir, n'y étoit déja plus. Tous deux éclaterent en reproches injurieux, & se retirerent plus ennemis que jamais.

Roger de Hoved.

Le roi d'Angleterre alla mettre le siége devant le château d'Arques: Philippe y court avec sa promptitude accoutumée, fond sur les Normans, & les force de se retirer en désordre. De-là il marche à Dieppe, qu'il emporte du premier assaut. La ville fut abandonnée au pillage, ses édifices détruits, ses murs démolis, ses habitans emmenés en captivité, & tous les vaisseaux qui se trouverent dans son port, consumés par les flammes. Il revenoit triomphant de cette expédition & cotoyoit une forêt que l'histoire ne nomme point, lorsque Ri-

Rigord p. 39.

chard tomba ſur ſon arriére-garde, & lui tua beaucoup de monde. Ce qui ne l'empêcha point de porter ſes armes du côté d'Iſſoudun, dont Marcader, chef des routiers Anglois, venoit de s'emparer. Il reprit la ville, & déja il commençoit à battre le château, lorſque le roi d'Angleterre parut à la tête de ſon armée. Tout annonçoit une ſanglante bataille, & la haine des deux rois, & la rivalité des deux nations. Mais Richard changeant tout-à-coup, ſe détacha des ſiens, *vint ſans armes ſe jetter aux pieds du roi. ſon ſeigneur*, lui fit hommage, & lui demanda ſon amitié.

AN. 1194.

Guill. Armor. p. 70.

Les deux monarques s'embraſſerent tendrement, & s'étant écartés pour traiter ſeuls de leurs affaires, il arriva qu'un ſerpent d'une prodigieuſe groſſeur ſortit du pied de l'arbre ſous lequel ils étoient aſſis, & s'élança contre eux avec fureur. Tous deux en même-tems mirent l'épée à la main pour le percer. Les armées crurent qu'ils s'étoient pris de paroles, & accoururent auſſi-tôt pour les ſecourir. Le combat alloit s'engager, ſi les princes, vainqueurs du terrible animal, n'euſſent fait ſigne qu'on n'a-

AN. 1195. La paix eſt enfin concluë.

AN. 1195. vançât point. Ils continuerent la conférence, & formerent le même jour le plan d'un traité qui fut ſigné le mois ſuivant entre Gaillon & le Vaudreuil. Le prince Anglois céde au monarque François, Giſors, Melphe, tout le Vexin-Normand, Marché-neuf, Vernon, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonancourt avec toutes leurs châtellenies, & l'Auvergne avec tous les fiefs & domaines qu'il y poſſédoit. Philippe de ſon côté rend au roi d'Angleterre Iſſoudun, Graſſay, La Châtre, Château-Meillan, Selles, les comtés d'Eu & d'Aumale, Arques & Drencourt avec toutes leurs dépendances. Les limites de France & de Normandie furent marquées entre le Vaudreuil & Gaillon, en tirant une ligne depuis la riviere d'Eure jusqu'à la Seine. On convint que ce qui eſt du côté de Vaudreuil, ſeroit au roi Richard : ce qui eſt du côté de Gaillon, fut abandonné au roi Philippe. Tous deux déclarent qu'ils ne prétendent aucun droit de fief ou de domaine ſur Andely, qui ne pourra être fortifié. A l'égard du comté de Toulouſe, il fut reglé que les choſes demeureroient au même état où elles étoient; c'eſt-à-

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 29.

dire, que Richard garderoit le Quercy & l'Agenois, qu'il venoit de conquérir sur Richard VI.

Tels furent les principaux articles d'une paix si long-tems désirée, mais malheureusement trop peu stable: elle ne dura que six mois. Le prétexte de la rupture fut que Richard, non content d'élever un fort dans l'isle d'Andely, ce qui étoit contre le traité, avoit surpris & démoli Vierzon en Berry, pour un différent dont le seigneur avoit appellé à la cour du roi: la véritable cause étoit l'antipathie des deux princes, leur inquiétude, leur ambition. Tous deux témoignoient se repentir, l'un d'avoir rendu ses conquêtes, l'autre d'avoir cédé le Vexin & plusieurs autres places importantes. Philippe, charmé d'avoir du moins pour lui l'apparence du bon droit, ne garde plus de mesures, entre en Normandie, s'empare de Dangut, & court investir Aumale. La résistance des assiégés donna le tems au roi d'Angleterre d'accourir à leur secours avec toutes ses forces. Il se saisit d'abord de Nonancourt, qui lui fut livré par trahison: il marcha ensuite pour forcer les lignes. Le roi, à-

AN. 1196. Nouvelle rupture de la part du roi d'Angleterre.

Rigord p. 42.

AN. 1196. la nouvelle de son approche sort de son camp, & va lui présenter la bataille. Elle fut sanglante ; mais enfin la victoire se déclara pour les François : la ville se rendit, & Nonancourt fut repris.

Le roi s'engage en Flandre mal à propos, & est obligé de faire un traité désavantageux.

Idem, p. 41. 42.

Le vaincu, désespéré d'un si cruel échec, mit tout en œuvre pour susciter des ennemis à son vainqueur. L'empereur Henri VI venoit de mourir : les électeurs divisés avoient élu, les uns Philippe de Suabe, frere du défunt, les autres Othon duc de Saxe, fils de Mathilde d'Angleterre : le roi se déclara pour le premier, & Richard pour le second, qui étoit son neveu. Les deux rivaux étant à peu près d'égale puissance, ces ligues réciproques sembloient laisser toujours les choses dans l'équilibre. Mais ce qui devoit faire pancher la balance & qui cependant ne le fit pas, ce fut la défection subite des princes de la maison de Champagne, du comte de Boulogne, du comte de Flandre, & de plusieurs autres grands vassaux de la couronne, que l'Anglois sçut engager dans ses intérêts. Le Flamand surtout, excité par son ressentiment & par une pension de cinq mille marcs

Guill. Armor. p. 79.

Rymer. Act. publ. p. 30.

d'argent, embrassa ouvertement son parti, & vint mettre le siége devant Arras. Philippe marcha au secours avec de si grandes forces que Baudouin n'osant l'attendre, prit le parti d'aller se cantonner dans ses états. Le roi le poursuivit avec plus d'ardeur que de précaution, & s'engagea en des lieux pleins de marécage & entrecoupés de fossés. Alors le comte fit rompre les digues, abattre les ponts, & lâcher les écluses si à propos, que le monarque demeura comme prisonnier, sans pouvoir ni avancer, ni combattre, ni faire retraite. Dans une si triste extrémité, Philippe eut recours à la négociation, & promit de rendre toutes les places qu'il avoit prises dans la Flandre occidentale. Mais son conseil décida que Baudouin, en prenant les armes contre son seigneur, avoit le premier violé la foi; qu'ainsi on n'étoit pas obligé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. Le comte s'en vengea par la prise de Saint-Omer, l'une des plus fortes villes de l'Artois.

AN. 1196.

Math. Par page 256.

Ce premier échec fut suivi d'un second, qui confirme ce qu'on a dit ailleurs, que l'art de la guerre n'étoit

AN. 1197.
Il se laisse surprendre

AN. 1197. près de Gisors & ne se sauve que par une sorte de miracle. Rigord p. 42.

Guill. Armor. p. 79.

Epist. Rich. episc. Dun.

alors qu'un aveugle emportement, sans ordre, sans discipline : fatale impétuosité, qui a causé dans tous les tems les plus grands malheurs de la France. Le roi, sans autre précaution, marchoit au secours de Courcelles avec quelques fantassins & environ trois cents gendarmes, lorsqu'il apperçut Richard qui venoit fondre sur lui avec toute son armée. On lui conseilloit de retourner sur ses pas. Moi, dit-il, que je fuie devant un vassal : on ne me reprochera jamais une pareille lâcheté. En même-tems il se jette au travers des bataillons ennemis, les enfonce, & gagne Gisors par une des plus heureuses témérités qu'on puisse voir. Mais échappé d'un danger, il en courut un autre qui ne fut pas moins grand. Le pont sur lequel il passoit pour entrer dans la ville, se rompit tout-à-coup, & le précipita dans l'Epte, riviere peu large, mais profonde. Il y auroit péri, s'il n'eut eu assez de vigueur & assez de présence d'esprit pour se tenir ferme sur son cheval, qui de lui-même se mit à nager vers le bord. Cette journée coûta cher à la France. Vingt seigneurs qualifiés périrent dans les eaux, plu-

ſieurs furent tués les armes à la main, plus de cent demeurerent priſonniers des Anglois.

AN. 1197. clin apud Rymer. tom. 1. p. 31.

Philippe, outré d'avoir eſſuyé un ſi ſanglant affront, alla rejoindre ſon armée, la conduiſit en Normandie, portant par-tout le fer & le feu, prit Neubourg, emporta Beaumont-le-Roger, & vint brûler une ſeconde fois Evreux; comme ſi cette malheureuſe ville eut été deſtinée à porter tout le poids de ſa colere & de ſa vengeance. Auſſi-tôt il congédia ſes troupes, & contre l'avis de tous les ſeigneurs, permit à chacun de retourner chez ſoi. Cette réſolution, dont on ignore le motif, fut attribuée à une eſpèce de crainte. Richard en prit occaſion de ſe jetter ſur le territoire de Beauvais.

Il ravage la Normandie: priſe de l'évêque de Beauvais.

Guill. Armor. ibid.

L'évêque, c'étoit Philippe de Dreux; couſin-germain du roi, prélat qui ſe mêloit de toute autre choſe que des fonctions épiſcopales, ne put voir ſon diocèſe pillé & ravagé. Il ſortit en armes contre l'ennemi, & l'attaqua avec une bravoure peu commune dans les perſonnes de ſon état. Cependant, après un combat égale-

Guill. Neubl. l. 5. c. 30.

ment opiniâtre & sanglant, il fut battu
An. 1197. & pris.

Rien ne fait mieux connoître la grossiéreté des mœurs de ce tems & la férocité du vainqueur, que l'inhumanité avec laquelle ce prince traita son captif: il le fit charger de chaînes & enfermer dans une obscure prison. Ce fut envain que le pape intercéda pour lui avec toute la tendresse d'un pere
Roger p.770. qui demande la délivrance de *son fils:* Richard, en envoyant au pontife la cuirasse du prélat, lui répondit par ces paroles de l'histoire de Joseph:
Joan. Brom-ton. p.1275. *Reconnoissez-vous la tunique de votre fils?* Celestin n'eut rien à répliquer, sinon que Philippe n'avoit que trop mérité le sort qu'il éprouvoit, en quittant la milice de Jesus-Christ pour suivre celle du monde. Ce ne fut que sous un autre regne, que l'évêque fut mis en liberté, moyennant une rançon de deux cents marcs d'argent.

La guerre duroit depuis deux ans,
An. 1198. & ne paroissoit pas devoir si-tôt finir. La haine de part & d'autre alla jusqu'à faire crever les yeux aux prisonniers: cruauté inouie qui fait honte à l'humanité. Un autre mal également

AN. 1193.

funeste aux peuples, c'est que le roi devint extrêmement avide d'argent, toujours occupé d'entasser trésors sur trésors, pour pouvoir lever & entretenir des troupes réglées : troupes nécessaires, il est vrai, *pour faire des conquêtes, mais qui servent quelquefois à opprimer les sujets, & à détruire les loix de l'état*. C'est le premier des Capétiens, qui ait fait voir aux François un prince qui distinguoit ses intérêts de ceux de la nation. Nos rois, jusques-là, n'avoient employé leur domaine qu'à soutenir la majesté du trône. L'état avoit soin de fournir aux frais de la guerre; & dans cette conjoncture, les seigneurs & le peuple se joignoient au monarque pour venger les injures faites à la monarchie. Mais par là même, le vassal devenoit en quelque sorte juge des motifs qui déterminoient le souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espèce de dépendance, imagina de soudoyer des armées, qui fussent entiérement dévouées à ses ordres. Ses revenus cependant, quoique considérablement augmentés, ne suffisoient point pour cette énorme dépense : il se vit obligé d'augmenter les impositions, tant sur

Abrég. de Mézerai. suite du t. 1. p. 603.

les laïcs que sur les ecclésiastiques. I

AN. 1198. fit plus encore, si l'on en croit les his-toriens du tems, qui attribuent à cett démarche tous les malheurs de cett guerre : il rappella les Juifs qui lui of-

Rigord p. 42. Guill. Armor. p. 79.

froient des sommes immenses, s'il lu plaisoit révoquer l'édit de leur bannis-sement. Mais il ne leur permettoit de prêter que pour un an, & à dix pour cent, leur défendant d'obliger leurs débiteurs par corps, ou de faire ven-dre leurs immeubles. On lui doit aussi cette justice, qu'il sut ménager ses finances avec une prudente œconomie,

Ibid.

sçachant, dit Mezeray, *qu'un roi qui a de grands desseins, ne doit point consu-mer la substance de ses sujets en de vai-nes & fastueuses dépenses.*

AN. 1199. Trève de cinq ans entre les deux rois. Mort de Richard.

Le pape cependant ne voyoit qu'a-vec douleur la haine cruelle & opiniâ-tre des deux rois : il envoya en Fran-ce le cardinal Pierre de Capoue, pour tâcher de ménager une paix solide en-tre eux. Malheureusement les esprits

Rigord. ibid.

étoient trop aigris, & les jalousies trop vives : le légat ne put rien obte-nir sur cet article : mais il vint à bout de leur faire jurer une trève de cinq ans. Aussi-tôt Richard court en Poi-tou pour châtier quelques vassaux re-

belles. On lui apprit qu'un gentilhomme Limousin avoit trouvé en fouillant la terre un trésor d'un prix inestimable. C'étoit, dit-on, la figure d'un empereur, représenté à table avec sa femme & ses enfants, tout cela d'or massif & de grandeur naturelle. Le roi d'Angleterre voulut qu'on lui remît entre les mains ce précieux groupe, & sur le refus qu'on en fit, alla mettre le siége devant le château de Chalus, où il le croyoit caché. Le malheureux prince y fut blessé au bras d'un coup d'arbalete, arme meurtriere, dont il avoit renouvellé l'usage. Avant lui les gens de guerre étoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur épée : tous détestoient ces armes perfides, avec lesquelles un poltron à couvert peut tuer le plus vaillant de tous les hommes.

AN. 1199.

Idem, ibid.

La plaie parut d'abord légere, & n'empêcha point le monarque de faire donner l'assaut à la place, qui fut emportée : mais soit défaut d'adresse de la part du chirurgien qui en tira la fléche, soit incontinence de la part de Richard, qui, comme plusieurs l'ont écrit, au lieu de se contenir, redoubla

AN. 1199. de débauche, elle devint si dangereuse, qu'on commença à craindre pour sa vie. Alors il se fit amener Gourdon, c'étoit le nom de celui qui l'avoit blessé : *Malheureux*, lui dit-il, *que t'avois-je fait, pour t'obliger à me donner la mort ? Ce que tu m'as fait*, répondit froidement l'archer, *je vais te le dire, sans aucune crainte des horribles tourments que tu me prépares. Je les souffrirai avec joie, puisque j'ai été assez heureux pour venger la mort de mon pere & de mes freres que tu as tués de ta propre main* Cette fierté surprit tellement Richard, que changeant tout à coup sa colere en estime, il s'écria : *Mon ami, je te pardonne.* En même tems il commande de lui ôter ses chaînes, ordonne qu'on le laisse aller en liberté, & lui fait compter une somme d'argent, pour se retirer où il jugeroit à propos. Mais il fut arrêté, écorché vif, ensuite pendu, dès que le prince eut expiré. On n'est point d'accord sur l'auteur de ce supplice : ceux-ci l'attribuent à Marcader chef des routiers Anglois ; ceux-là au comte de Flandre, Baudouin IX ; quelques autres à Philippe Auguste, qui par grandeur d'ame, autant que par politique, vouloit tout à

Roger de Hoved. p. 791.

fois venger la mort d'un ennemi
l'il estimoit, & pourvoir à la sûreté
es souverains, dont suivant l'expres-
on de Mathieu Paris, il étoit lui-mê-
e le seigneur & le roi.

AN. 1199.

Caractère de ce prince.

Ainsi périt d'une main ignoble ce
meux Richard, qui par le fracas qu'il
en Europe & en Asie, imposa éga-
ment au peuple qui n'estime que ce
l'il craint, & aux gens de guerre qui
admirent souvent que les actions
arquées au coin d'une heureuse témé-
té. Mais le philosophe lui reproche
ec justice son orgueil, ses emporte-
ens, sa dureté, son avarice, son in-
ntinence; & en lui laissant le sur-
om de *cœur de lion*, qu'il a mérité par
bravoure, il lui refuse les qualités
grand prince, qui emportent né-
ssairement l'amour des sujets, le zèle
la justice, la connoissance des mystè-
s de la politique, & l'attention à fai-
fleurir dans un état le commerce,
sciences & les arts. On lui attribue
nstitution de l'ordre de S. George
de la Jarretiere, dont la marque est
ruban bleu qu'on attache à la jam-
. Il l'établit, dit-on, au siége d'A-
e, pour honorer la valeur de ceux
i s'étoient distingués par quelque

AN. 1199.

belle action (*a*). Si cela est, Edouard II n'a fait que le renouveller, en y ajou tant la devise : *Honni soit qui mal pense :* devise dont le sujet est conn de tout le monde.

Jean son frère lui succède. La guerre recommence entre les deux nations.

Richard ne laissoit point d'enfant Deux princes prétendirent à sa succes sion, Jean Sans-Terre comte de Mo tain, son cadet, & Artus duc de Bre tagne, son neveu. Le droit du du paroissoit le plus solidement établi : i étoit fils de Geoffroy, aîné du comte le feu roi d'ailleurs, en traitant de so mariage avec la fille de Tancréde l'avoit déclaré son successeur & l'hé ritier de tous ses états, s'il mouroi sans postérité. Mais la représentatio n'avoit point encore force de loi : l plus proche ne manquoit guère d l'emporter, quand il avoit assez d'intrigue & de force pour soutenir ses prétentions. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le comte de Mortain commença par se saisir des trésors de son frere, gagna par ses libéralités les gens de guerre & la noblesse, s'assura du suffrage de la reine Eléonore sa me-

(*a*) Voyez l'histoire d'Eléonore de Guienne, où l'on cite pour garants Duchêne & Cambdenus, troisiéme part. l. 3. p. 439.

:, qui devoit être d'un grand poids
ans une conjoncture aussi délicate : An. 1199.
produisit ensuite un testament vrai Roger de Hoved. p. 792.
u faux qui l'appelloit à la couronne,
rotestant néanmoins qu'il ne vou-
oit la tenir que de la libre élection
u peuple, & qu'il n'aspiroit au trô-
e que pour rendre ses sujets heu-
eux, en abolissant les impôts. Ces
agnifiques promesses éblouirent les Matth. Par. p. 264.
eupless : le neveu fut exclus, & l'on-
e couronné.

Cependant les seigneurs d'Anjou, Roger de Hoved. p. 792.
e Touraine, & du Maine, se décla-
èrent pour le jeune Artus, qui ne
anqua pas de s'appuyer de la pro-
ction du roi. Philippe qui l'aimoit
ndrement, ne balança point à pren-
re son parti. Aussi-tôt il entre en
ormandie, s'empare du comté d'E-
reux, & s'avance jusqu'au Mans. Il Rigord p. 43.
trouva la duchesse de Bretagne & le
uc son fils, qui lui jura une entiere
délité. De-la il se rendit à Tours,
ù la reine Eléonore vint lui renou-
eller son hommage pour le duché
e Guienne. Le roi Jean de son côté
e demeuroit pas oisif. Assuré du
omte de Flandre qui n'étoit pas
ncore réconcilié avec la France, &

AN. 1199. de Renaud de Dammartin comte d Boulogne, qui avoit encore attiré son parti le comte de Guines & d'Ar dres, il courut au secours de Lavar din avec de si grandes forces, que l monarque François se vit obligé de s retirer dans le Maine. Ainsi la guerr allumée entre les deux nations, sem bloit devoir continuer avec plus d fureur que jamais, lorsque le roi d'An gleterre allarmé de la soumission inat tendue des Flamands, fit faire des pro positions de paix.

AN. 1200. Les deux rois font la paix.

Les deux monarques se virent en tre Vernon & Andely. Les offres d prince Anglois parurent si avantageu ses, que dès ce jour là même la pai fut conclue. Le roi Jean reçoit en gra ce le jeune Artus son neveu : donn au roi vingt mille livres sterling, pou le rachat des fiefs de Bretagne: lu abandonne Evreux & tout le comt dont elle est la capitale: lui céde, e considération du mariage de Loui avec Blanche de Castille, Issoudun Graffay, & les autres fiefs qu'il possé doit en Berry: s'oblige enfin à ne don ner aucun secours, ni d'hommes, n d'argent au duc Othon de Saxe con tre Philippe de Suabe. Neuf baron

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 37. 38.

de part & d'autre se rendent garants du traité, & jurent de prendre les armes contre celui qui le violera. C'étoit l'usage alors que les vassaux cautionnassent leur souverain. Ainsi quand on les voit armés contre lui, ce n'est pas toujours la preuve d'une révolte injuste, mais souvent la suite d'une obligation à laquelle le prince avoit consenti, s'il manquoit à ses engagements. — AN. 1200.

Mariage du prince Louis avec Blanche de Castille.

On songea aussi-tôt à exécuter l'article du traité, qui regardoit le mariage du prince Louis avec la princesse Blanche, fille d'Alphonse IX roi de Castille, & d'Eléonore d'Angleterre sœur du roi Jean. On lit dans quelques auteurs Espagnols, que les François ne lui donnerent la préférence sur une de ses sœurs, nommée Urraque, qu'à cause de la différence des noms. Quoi qu'il en soit, l'infante ayant été amenée en Normandie, les nôces y furent célébrées, parce que la France étoit encore en interdit pour le divorce du roi. Toutes les fêtes & les réjouissances qui étoient alors en usage, releverent l'éclat de cette cérémonie. Mais les deux époux en étoient le plus bel ornement, âgés tous deux de quatorze à quinze ans, tous deux d'une taille — *Rigord p. 44.*

AN. 1200.

& d'une beauté réguliere. Blanche à tous ces avantages de la nature joignoit beaucoup de justesse dans l'esprit, d'élévation dans l'ame, de fermeté dans le caractere, d'agrément dans les manieres, de noblesse dans le procédé, & ce qui ne sied point mal dans un rang si élevé, un peu de la hauteur de sa nation. Le roi d'Angleterre qui l'aimoit tendrement, la déclara héritiere de toutes les provinces qu'il possédoit en France, s'il venoit à mourir sans enfans légitimes.

Idem, ibid.

Nouveaux sujets de rupture entre les deux rois.

La réconciliation des deux rois paroissoit sincére : ils se virent plusieurs fois avec toutes les démonstrations extérieures de l'amitié la plus parfaite. Philippe recut à Paris le monarque Anglois, lui fit rendre de grands honneurs pendant son séjour, & le combla de présens à son départ. Cette paix néanmoins ne fut pas de longue durée. L'incontinence de Jean, l'ambition de Philippe, & le mécontentement d'Artus donnerent lieu à une nouvelle rupture. Le roi d'Angleterre, invité aux nôces d'Isabelle d'Angoulême, fut si épris de ses charmes, qu'il l'enleva au moment qu'elle alloit à l'église, pour étre mariée à Hugue le Brun comte de la

Idem, ibid.

Guill. Amor. p. 81.

la Marche. Ce seigneur ressentit vivement cette injure, & chercha tous les moyens de s'en venger. Il étoit Lusignan, maison alors dans toute sa splendeur, frere d'Aimeri roi de Chypre & de Jérusalem, de Geoffroy comte de Jaffa, & de Raoul comte d'Eu par sa femme. Tous ces princes prirent les armes en sa faveur, souleverent le Poitou, & porterent le fer & le feu jusques sur les frontieres de Normandie. Jean, pour les punir, entreprit imprudemment de les dépouiller de leurs terres, & enleva au comte d'Eu la forteresse de Driencourt, aujourd'hui Dancourt. Alors ils s'adresserent au roi comme à leur souverain, & lui demanderent justice de son vassal. Ces sortes de requêtes ne pouvoient manquer de plaire à la cour de France, qui saisissoit avec avidité toutes les occasions d'humilier les rois d'Angleterre, & de leur faire sentir leur dépendance de la couronne. Philippe reçut donc leurs plaintes, & promit d'avoir soin de leurs intérêts. AN. 1200.

Les deux rois eurent à ce sujet une conférence entre Vernon & Andely. Philippe qui voyoit tout soumis dans son royaume; qui d'ailleurs craignoit peu un ennemi tel que Jean, lui parla

AN. 1201. La guerre recommence.

AN. 1201. *Rigord. p. 44. 45.*

avec un air de fierté qui l'intimida. Sommé de se rendre à Paris pour y faire hommage du Poitou, de l'Anjou & de l'Aquitaine, cité à la cour des Pairs pour y répondre sur les différents griefs intentés contre lui, il promit d'abord tout ce qu'on voulut, s'engagea même à donner pour sûreté les châteaux de Boutavant & de Tillieres : mais il ne parut point au jour préfix, & ces places ne furent point remises aux François. Alors le roi, de l'avis de tous les grands de l'état, se mit en campagne, & la guerre recommença pour ne finir que cinquante-six ans après. Les deux forts qu'on refusoit de lui livrer, ne lui coûterent que trois semaines : Lions, Arqueil, Mortemer, & Gournay furent enlevés presqu'aussi-tôt qu'attaqués : tout plia sous le joug de l'heureux vainqueur.

AN. 1202. Artus est pris & meurt dans sa prison.

Guill. Armor. p. 82.

Ce fut à Gournay que le jeune Artus vint trouver le monarque François, qui l'arma chevalier de sa main, lui promit la princesse Marie sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête. Le duc prit aussi-tôt congé du roi, & sans attendre les milices de

Bretagne, de Berry & de Bourgogne qui devoient le joindre, alla précipitamment mettre le siege devant Mirebau, où la reine Eléonore venoit de se réfugier. Mais bien-tôt il éprouva, dit Guillaume le Breton, *que rien n'est moins solide que la foi Poitevine.* Jean étant accouru au secours avec de grandes forces, on l'introduisit dans la ville qu'Artus avoit emportée du premier assaut. Ce malheureux Prince fut enlevé au lit, conduit à Falaise, ensuite Rouen, où il disparut tout-à-coup, ans qu'on ait jamais pû sçavoir ce u'il devint. Les uns assurent qu'il fut npoisonné, d'autres que son oncle poignarda de sa propre main, au fus de son capitaine des Gardes, qui voulut pas se deshonorer par une tion si infâme.

AN. 1202.

Ibid.

Idem. Philip. p. 167.

Rigord. p. 64.

Math. Paris. p. 278.

Jean accusé de cette mort est condamné à la cour des pairs.

Un attentat si horrible excita l'ingnation dans tous les cœurs. Heuusement pour l'instruction de tous rois, dit un illustre moderne, on ut dire que ce crime fut la cause de is les malheurs du coupable. Les x féodales, qui d'ailleurs faisoient tre tant de désordres, furent signas ici par un exemple mémorable de tice. La duchesse, mere d'Artus,

Abrégé de l'hist. univ. 2. part. p. 34.

AN. 1202. les Bretons, les Angevins, & tous les grands de Touraine & du Maine demanderent vengeance au roi, qui étoit seigneur suzerain du mort & de l'assassin. Jean, cité par des sergens d'armes à la cour des pairs, envoya demander à Philippe un sauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le monarque, *il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour*, demanda le ministre Anglois? *Oui*, répondit le roi, *si le jugement des pairs le permet*. C'est tout ce que l'ambassadeur put obtenir. Philippe ne voulut rien promettre, que d'exécuter ponctuellement l'Arrêt, & demeura ferme à soutenir qu'aucune dignité ne pouvoit affranchir ses vassaux du droit qu'il avoit originairement sur leur personne. Ainsi l'accusé n'ayant point comparu, ni envoyé personne en son nom, les pairs de France le jugerent atteint & convaincu du crime de parricide, le condamnerent à mort, & déclarerent toutes ses terres situées dans le royaume, acquises & confisquées au roi.

Math. Par. p. 279.

Duch. tom. 5. p. 764.

AN. 1203. Conquêtes de Philippe. Siege de Château-Gaillard.

Philippe se mit aussi-tôt en devoir de recueillir le fruit du crime de son vassal. Il prit en moins de six mois par intelligence ou par force, presque

toutes les villes de la haute Normandie. On n'avoit point encore entendu parler d'une conquête si rapide. Nonancourt & Conches lui ouvrirent leurs portes : Andely fut forcé de capituler : Radepont fut emporté d'assaut : le Vaudreuil, le pont de l'Arche & Montfort ne firent qu'une foible résistance. Il n'y eut que Château-Gaillard, place située près d'Andely, sur une roche escarpée, qui fit une défense digne du vainqueur. On lit que plus de quatre cents habitans, femmes & enfants pour la plûpart, avoient été mis hors de la ville, comme bouches inutiles. Ces malheureux, enfermés entre les assiégeants & les assiégés, endurerent pendant trois mois la famine la plus horrible : enfin ils trouverent dans le cœur du roi une compassion, que leur refusoient leurs propres concitoyens : Philippe voulut bien les recevoir dans son camp : mais il n'étoit plus tems : ils moururent presque tous, après avoir mangé. L'extrémité où ils avoient été réduits, les avoit portés aux excès les plus affreux. Une femme accoucha dans cette malheureuse conjoncture : l'enfant fut aussi-tôt dévoré par ceux qui l'environnoient. Le brave homme

AN. 1203.

Rigord. p. 46.

Guill. Armor. p. 81.

Ibid. p. 83.

AN. 1203. qui commandoit dans la place, Roge
de Lacy, n'ayant plus ni munitions
ni vivres, ſortit l'épée à la main, réſol
de vendre chérement ſa vie : mais l
roi la lui ſauva par eſtime pour ſa va
leur, & traita humainement la gar
niſon.

Entrepriſe du pape. Appel du roi.

Le pape cependant, c'étoit Innc
cent III, cet homme ſous lequel l
ſaint ſiege fut ſi formidable, envoy
ordre aux deux rois d'aſſembler le
évêques, les abbés, & les ſeigneur
de leurs états, pour délibérer de l
paix & du rétabliſſement des égliſe
ou monaſteres détruits à l'occaſion d
la guerre. Le roi, ſurpris de cette con
duite étrange du ſouverain pontife, aſ
ſembla les prélats & les barons qui ſ
trouvoient avec lui à Mante, & d
leur avis appella de ce ſingulier man
dement. On trouve au tréſor des Char
tes une lettre-patente d'Eude duc d
Bourgogne, par laquelle il déclar
qu'il a conſeillé au roi ſon ſeigneur
de ne faire ni paix, ni trève avec l
roi d'Angleterre, par contrainte d
pape ou d'aucun cardinal. Si le ſain
pere, ajoute-t-il, vouloit faire quel-
que violence ſur ce ſujet, j'ai juré au
roi mon ſouverain, que je lui donne-

Rigord. p. 46. 47.

Preuv. lib. Gallic. ch. 7.

rai du secours à cet effet de tout mon pouvoir, & que je ne traiterai point avec Rome sans lui. Cette déclaration est accompagnée de dix autres semblables, d'autant de seigneurs ou dames. Le monarque répondit donc aux ministres Romains, qu'il n'appartenoit point au pape de se mêler des différends des rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux. Innocent répliqua qu'il ne prétendoit pas juger du fief, dont la connoissance étoit réservée au prince : mais prononcer sur le péché, dont la correction lui appartenoit incontestablement. Ce qu'il s'efforce de prouver par quantité de passages équivoques, qui ne regardent que le for intérieur, où même tout prêtre autorisé a droit de lier & de délier. Il n'osa pas néanmoins passer outre, & Philippe continua ses conquêtes.

AN. 1203.

Le roi Jean, enfermé à Caën avec sa nouvelle épouse qu'il aimoit éperdument, ne parut pas d'abord s'inquiéter beaucoup de ces rapides succès. *Laissez-les faire*, disoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils n'en auront pris en un an.* Mais à la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, il passa

Philippe continue ses conquêtes. Lâcheté du roi Jean.

Math. Paris.

AN. 1203.

tout à coup de l'indolence à la terreur, & s'enfuit promptement à Londres. Philippe ne pouvoit desirer une plus belle occasion d'achever la conquête de la Normandie : il sut en profiter, & commença par Falaise qui se rendit après sept jours de siége. La plûpart des autres villes imiterent cet exemple : Domfront, Caën, Coutance, Bayeux, Lisieux, Avranches, tout ouvrit ses portes au vainqueur. Ainsi de toute cette riche & vaste contrée, il ne restoit plus aux Anglois que Rouen, Arques & Verneuil : Rouen, capitale de la province, que le courage de ses habitans avoit rendu jusques-là imprenable, défendue d'ailleurs par une double muraille & par un fossé aussi large que profond : Arques & Verneuil, places très-fortes, tant par leur situation, que par le nombre & la valeur de leurs garnisons. Mais rien de tout cela ne put les soustraire au pouvoir du monarque François : toutes trois, forcées de capituler, promirent de se rendre, si au bout de trente jours, elles ne recevoient point de secours.

Rigord. p. 47.

AN. 1204. Réunion de la Normandie à la couronne.

Les députés de la ville de Rouen trouverent le roi d'Angleterre occupé à jouer aux échecs. Il fut si fâché qu'on

l'eût troublé, qu'à peine daigna-t-il les regarder, & remit à les écouter, quand la partie seroit finie. Malheureusement il la perdit. *Eh de quoi vous avisez-vous*, leur dit-il en colere, *de me demander du secours? Je n'en ai point à vous donner: faites comme vous l'entendrez.* Sur cette réponse, les trois places se rendirent, à condition qu'on ne toucheroit point à leurs privileges, & que les seigneurs & gentilshommes seroient maintenus dans la possession de leurs fiefs. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la couronne, environ trois cents seize ans après qu'elle en eût été détachée. Elle avoit eu seize ducs du sang de ce fameux Rollon qui força Charles le Simple à la lui céder. On met de ce nombre six rois d'Angleterre. La mollesse de Jean, qui fut le dernier de tous, ses crimes, l'indignation enfin qu'ils exciterent dans tous les cœurs, la firent rentrer sous l'obéissance de ses anciens maîtres, pour n'en plus sortir.

AN. 1204.

Math. Paris.

Rigord ibid.

AN. 1205.

Philippe se rend maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine & du Poitou.

La fortune de Philippe n'en demeura point là. Maître de cette grande province, il s'avança vers les autres qui par leur situation étoient moins en état d'être secourues. Guillaume des Ro-

ches, gouverneur d'Angers, homm
AN. 1205. d'une grande intrigue & d'un crédi
plus grand encore, croyant ſauver l
vie d'Artus, l'avoit pour ainſi dir
Rigord. ibid. livré au roi ſon oncle. Outré de l
mort du jeune prince, il voulut mon-
trer en abandonnant l'aſſaſſin, qu'i
n'avoit été que la cauſe innocente d
l'aſſaſſinat. Il quitte auſſi-tôt ſes éten-
darts pour paſſer ſous ceux du monar-
que François, à qui d'un ſeul coup i
livre l'Anjou, le Maine & la Touraine
Il n'y eut que Loches, Chinon, &
Guill. Ar- Châtillon ſur Indre qui refuſerent d
ſe rendre : mais enfin après un ſieg
ſoutenu avec opiniâtreté, ils furen
obligés de recevoir la loi & de plie
ſous le joug du vainqueur. En méme
tems le maréchal de France, alors i
n'y en avoit qu'un, Henri Clément
du Mets, s'étoit emparé d'une grand
partie du Poitou. La capitale n'atten-
dit que l'arrivée du monarque pour
lui ouvrir ſes portes : tout le reſte ſe
ſoumit à ſon exemple, excepté Niort,
Thouars, & la Rochelle. Deux ans
ſuffirent pour tant de conquêtes : le
roi n'eut preſque d'autre peine que de
ſe montrer, pour ſubjuguer cinq bel-
les provinces.

Tandis que Philippe, sans sortir de ses états étendoit si glorieusement les limites de sa puissance, plusieurs héros ses sujets remplissoient la terre du bruit de leurs exploits, & fondoient un nouvel empire à cinq cents lieues de leur patrie. La fureur des croisades n'étoit pas encore amortie. L'intérêt des papes, la superstition, l'esprit de chevalerie, l'espérance de conquérir des principautés dans ces mêmes régions que Godefroy de Bouillon avoit soumises, tout servoit à nourrir ce feu qui minoit insensiblement l'Europe. Les guerres qui divisoient la France & l'Angleterre, n'en purent ralentir l'ardeur : il se ralluma tout à coup plus vivement que jamais, & la plupart des princes François se croiserent de nouveau, pour le secours de la Terre-Sainte.

AN. 1205.

Quatriéme croisade,

Le principal moteur de cette nouvelle émigration fut un prêtre nommé Foulques, curé de Neuilly, célébre prédicateur, à qui une voix de tonnerre & un zèle sans ménagement, avoient acquis toute la réputation du fameux saint Bernard. Il n'en avoit cependant ni l'éloquence douce & insinuante, ni l'esprit souple, fin & dé-

lié. Le hardi missionnaire apprit qu'il
AN. 1205. se devoit tenir un Tournoi entre Bray & Corbie, où toute la noblesse de France avoit été invitée: il y courut, monta sur un échafaut, & parla avec tant de véhémence, que les princes & seigneurs qui s'y trouverent en grand nombre, voulurent à l'envi recevoir la croix de sa main. Les principaux furent Thibaut V, comte de Champagne, le sire de Coucy, les seigneurs de la Roche & d'Avesne, l'un Bourguignon, l'autre Flamand, Matthieu de Montmorency, Gautier comte de Brienne, Jean son frere, Geoffroy de Joinville, & Geoffroy de Villehardouin, le premier sénéchal, le second maréchal de Champagne. Cet exemple fut suivi de la plûpart des grands du royaume: les uns se croisant par dévotion, les autres, parce qu'ils craignoient le ressentiment de Philippe, à qui ils avoient manqué de fidélité. On met au nombre de ces derniers, Baudouin IX comte de Flandre, Louis de Champagne comte de Blois, & Geoffroy III du nom, comte du Perche. Le comte de Champagne ne put accomplir son vœu: il fut attaqué tout-à-coup d'une maladie violente, &

Vil'hard. n. 2.

Guill. Armor. p. 82.

mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Mais il ordonna par son testament, que tout l'argent qu'il avoit amassé, seroit employé pour cette sainte expédition. AN. 1205.

On envoya aussi-tôt à Venise louer des barques & des vaisseaux, pour transporter en Orient quatre mille cinq cens chevaliers & autant de chevaux, neuf mille écuiers, & vingt mille hommes de pied, avec des vivres pour neuf mois. On y convint que le fret seroit payé, partie en argent, partie en services que cette armée rendroit à la république, en lui aidant à reprendre quelques places de Dalmatie. Le traité fut fidellement exécuté : les croisés payerent quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent ; & malgré les foudres de Rome qui les excommunioit, s'ils attaquoient les terres des chrétiens, ils reprirent Zara & son territoire, qui accrut les forces des Venitiens. Ceux-ci de leur côté fournirent tout ce qu'ils avoient promis de bâtimens de transport ; & ne voulant point paroître de simples mercenaires dans une guerre où la religion sembloit intéressée, ils équiperent à leurs frais cinquante galeres pour cinq cents nobles qui avoient

Villehard. n. 16. 17.

Gesta Innoc. n. 85.

AN. 1205. aussi pris la croix, à l'exemple de Henri Dandolo leur duc ou doge. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, infirme, aveugle, mais en qui le grand âge & la privation de la vûe n'avoient rien diminué, ni de la force de l'esprit, ni de l'activité du courage : homme singuliérement fin & rusé, si l'on en croit Nicétas, & en même-tems orgueilleux jusqu'à l'arrogance, qui se vantoit d'être le plus sage de tous les princes, dont aucun certainement ne l'égaloit en vaine gloire. Le nombre des croisés se trouva encore augmenté considérablement par l'arrivée du marquis de Montferrat & de plusieurs autres seigneurs Italiens, qui vinrent en foule se joindre aux François.

Nicet. l. 3. p. 9.

On préparoit l'embarquement, lorsque le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours en faveur de son pere, qu'un frere ambitieux avoit détrôné, aveuglé, ensuite confiné dans une étroite prison. Il promettoit de remettre l'empire Grec sous l'obéissance du saint siege de Rome : offroit pour les dédommager de la dépense qu'ils feroient, 200 mille marcs d'argent & des vivres pour toutes les trou-

Epist. Hug. com. S. Paul. Duch. t. 5. p. 272.

Villehard. n. 45.

pes : s'engageoit à paſſer avec eux en Egypte, ou s'ils l'aimoient mieux, à y envoyer dix mille hommes à ſes frais : juroit enfin d'entretenir toute ſa vie cinq cents chevaliers pour la défenſe de la Terre-Sainte. Ces offres parurent ſi avantageuſes, que le plus grand nombre les accepta. Ceux qui furent d'un avis contraire, s'embarquerent à l'inſtant pour la Paleſtine : les autres firent voile vers Conſtantinople, qui fut emporté en ſix jours. L'uſurpateur s'enfuit, Iſaac fut remis ſur le trône, & le jeune Alexis, ſon fils, couronné Empereur. AN. 1205.

Mais bien-tôt le nouveau Céſar croyant ſa puiſſance affermie, oublia tous ſes ſerments. Il ne viſitoit plus les croiſés à l'ordinaire, il retardoit les payemens de ce qu'il leur devoit, les réduiſoit à de petites ſommes, enfin à rien, quoique pour les ſatisfaire, il eût pris juſqu'aux vaſes ſacrés & aux ornements des égliſes : ce qui l'avoit rendu très-odieux au peuple. Ces braves guerriers, irrités de la perfidie, lui déclarerent la guerre, & l'envoyerent défier juſques dans ſon palais : triſte incident qui acheva de révolter les Grecs, victimes au-dedans de l'a- *Hen, n.120.*

AN. 1205.

varice de leur prince, & au-dehors de la vengeance des Latins. Un autre Alexis de la famille Ducas, grand-maître de la garde-robe, sçut profiter de la circonstance pour s'élever sur le trône. Ce méchant homme, si connu sous le nom de Murtzulphe à cause de ses sourcils extrêmement élevés, excita une sédition à la faveur de laquelle il se saisit du fils d'Isaac, l'étrangla, & se fit couronner empereur.

Epist. Balduin. Imp. Duch. t. 5. p. 279. 280.

Prise de Constantinople par les latins croisés.

Les princes confédérés s'assemblerent pour délibérer sur cet événement: tous se crurent obligés à venger leur créature. Les évêques de concert avec ceux qui avoient les ordres du pape, déciderent que la guerre étoit juste, & qu'en saccageant la capitale des chrétiens Grecs, pour la réduire sous le joug de Rome, on gagneroit toutes les indulgences promises aux braves qui avoient fait vœu de ne combattre que les infideles. Constantinople fut donc attaquée, & prise après soixante jours de siége. Murtzulphe s'enfuit avec une partie de ses trésors; & les croisés, maîtres de la ville, s'abandonnerent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. On fait monter le butin des seuls François à quatre

Villehard. n. 127. 129.

cents mille marcs d'argent. Les églises furent pillées, les saintes images foulées aux pieds, les reliques jettées en des lieux immondes, les vases destinés au service de l'autel employés à des usages profanes, & les hosties consacrées répandues par terre. On mit en pieces la table de sainte Sophie, ouvrage composé des matieres les plus précieuses ; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusques dans le sanctuaire. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir indécemment sur les sieges des prêtres. Voilà ce que vous avez fait, s'écrie Nicétas, vous qui traitez les Grecs de méchants, & les Sarrazins de barbares. Ceux-ci cependant, à la prise de Jérusalem, n'en ont point usé de même envers vos concitoyens : ils n'ont ni insulté aux femmes des latins, ni envahi leurs biens, ni rempli le saint sépulchre d'horreur & de carnage. Vous n'êtes en effet que de vains discoureurs, qui faisant gloire d'arborer la croix sur l'épaule, n'avez pas honte de la fouler réellement aux pieds, pour un peu d'or & d'argent.

AN. 1205. *Nicet. p. 368.*

Page 369.

Les vainqueurs, lassés, plus que rassasiés de butin, songerent enfin à l'é-

Baudouin est élû empereur des Latins.

AN. 1205. lection d'un empereur. On nomma douze électeurs, six François, & six Italiens. Le choix ne pouvoit tomber que sur le duc de Venise, le comte de Flandre, & le marquis de Montferrat : tous trois avoient également bien servi. Le grand âge de Dandolo empêcha de penser à lui : l'intérêt des Vénitiens donna l'exclusion au marquis, dont les états étoient trop voisins de ces fiers républiquains : ainsi la bonne fortune, autant que la valeur de Baudouin, décida en sa faveur. Il fut couronné solemnellement dans sainte Sophie, & prit dès-lors les titres & les ornements des empereurs d'Orient. Cette nouvelle domination, qui ne dura que cinquante-sept ans, s'appelle l'empire des latins. Les Grecs sous Baudouin II, frere de Robert de Courtenai, se révolterent, chasserent les François (*a*), & se donnerent à Michel Paléologue, dont la postérité regna jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (*b*).

Villchard. n. 136.

Epist. Bald. Imp. Duch. t. 5. p. 281.

On étoit convenu que l'empereur & le patriarche ne pourroient être choisis parmi la même nation. Ainsi le

(*a*) En 1261.

(*b*) En 1453.

comte de Flandre, prince François, ayant été couronné Auguſte, le ſous-diacre Thomas Moroſini, noble Vénitien, fut élevé ſur la chaire Byſantine. Innocent III lui écrivit : *le ſaint ſiege a donné rang à votre égliſe parmi les patriarchales, & la tirée de la pouſſiére, pour la mettre après Rome au-deſſus de toutes les autres.* Ce pontife ignoroit ſans doute ou feignoit d'ignorer, que les papes, loin de concourir à cette élévation, s'y étoient toujours oppoſés de tout leur pouvoir. La réunion des Grecs inſpira d'autres ſentiments. Alors on imagina de forger des conceſſions, qui ſembloient fonder une eſpece de droit.

AN. 1205.

Epiſt. 19. ap. Rain. 1205. n. 16.

Les ſeigneurs croiſés partagerent enſuite les provinces de l'empire. Les Vénitiens ſe donnerent les Iſles de l'Archipel, le Péloponeſe, l'Iſle de Candie, & pluſieurs villes des côtes de Phrygie. Le marquis de Montferrat prit le royaume de Theſſalie ; le comte de Blois ſe mit en poſſeſſion de la Bithynie ; le ſire d'Aveſne eut l'Iſle d'Eubée ou Negrepont ; un gentilhomme Bourguignon, nommé la Roche, s'empara d'une grande partie de la Grece, où il fonda le duché d'A-

Villehard. ib.

AN. 1205. thenes & la ſeigneurie de Thebes ; Guillaume de Champelite, ſeigneur Champenois, conquit la principauté d'Achaie, qu'il laiſſa en mourant à Geoffroy de Ville-Hardouin, neveu du fameux maréchal de ce nom. Ainſi le nouvel empereur n'eut gueres pour lui que la Thrace & la Mœſie. Les princes Grecs de leur côté ne perdirent point courage dans cette étrange révolution, & ſçurent ſe conſerver pluſieurs provinces où ils établirent de nouvelles ſouverainetés. Théodore Laſcaris ſe retira dans la ville de Nicée, où il prit la pourpre impériale. La maiſon des Comnenes, ſous ſes trois chefs, Michel, David & Alexis, alla former en même-tems trois états dans l'Epire, dans la Romanie, & dans la Natolie. Le dernier prit le nom d'empereur, & fut le fondateur de l'empire de Trébiſonde, qui ſubſiſta juſqu'au temps de Mahomet II (a).

AN. 1206. Suite de la guerre contre l'Angleterre.

Les Anglois cependant, indignés de la lâcheté de leur roi, firent tant par leurs clameurs, que ce foible prince ſe mit enfin en devoir de recouvrer les provinces qu'il avoit perdues. Aſſuré

(a) En 1461.

de Guy de Touars, régent de Bretagne, qu'il avoit sçu détacher de la France, il mit en mer une flotte puissante, débarqua à la Rochelle, reprit quelques places en Guienne, & s'avança jusques dans le Poitou, où le roi étoit campé avec une armée de beaucoup inférieure. Philippe ne jugeant pas à propos d'exposer ses conquêtes à un premier effort, dispersa ses troupes dans les places fortes, les pourvût de toutes sortes de munitions, & revint à Paris. Jean, maître de la campagne, marcha du côté de Poitiers, qu'il n'osa attaquer, s'empara d'Angers, qu'il fit démanteler, prit Dol en Bretagne, se saisit du Promontoire qu'on appelle aujourd'hui Guesclin, y construisit un fort, & content de ces faciles exploits, repassa aussitôt en Angleterre. Le roi, à cette nouvelle, se remet en campagne, reprend Angers, ravage les terres du vicomte de Touars, force Partenay, ensuite Nantes, & contraint le duc régent à lui demander humblement la paix. En même-tems le maréchal du Mets, Guillaume des Roches, & le vicomte de Melun défirent les Angevins rebelles, prirent Hugue de Touars, Hen-

AN. 1206.

Rigord. p. 48. 49.

Guill. Armor. p. 86. 87.

AN. 1206.

ri de Lusignan son neveu, & plusieurs autres seigneurs qui furent envoyés à Paris sous bonne garde.

Trève de deux ans entre les deux couronnes.

Tout plioit sous le joug des François, & la Guienne ne pouvoit gueres tenir qu'une campagne ou deux, lors qu'Innocent, toujours attentif à étendre la puissance des clefs, envoya un légat proposer une suspension d'armes entre les deux couronnes. Le fier ministre osa menacer du foudre ecclésiastique, celui des deux qui ne se conformeroit pas aux intentions du saint pere. D'abord Philippe répondit avec une noble fermeté, que son royaume ne relevant que de Dieu & de son épée, il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape. Tous les seigneurs François étoient dans les mêmes sentiments : tous l'exhortoient à délivrer pour jamais la France d'une domination étrangere : tous juroient de le soutenir de tout leur pouvoir contre les entreprises du pontife ; mais telle étoit la superstition du tems, telle la foiblesse des grands & du peuple, que ce prince prudent ne jugea pas à propos de se commettre avec la cour de Rome. On conclut donc à Touars, une trève de deux ans, dont les barons des deux

Rymer. act. publ. t. 1. p. 45.

royaumes se rendirent réciproquement caution. AN. 1206.

Le pape n'avoit desiré si ardemment une cessation d'armes entre les deux rois, que pour faire prêcher une croisade d'une espece singuliere, & jusqu'à lors inconnue. Ce ne fut point comme autrefois, contre les infideles d'Asie ou d'Afrique; mais contre des chrétiens François, malheureux fanatiques, infectés de mille erreurs, qui avoient également corrompu l'esprit de la noblesse & du peuple. L'église depuis près de deux siecles, jouissoit d'une profonde tranquillité, lorsqu'un docteur de l'université de Paris, nommé Aimery de Chartre, répandit certains dogmes, qui exciterent contre lui le zele des prélats. Ce fameux visionnaire, plus sçavant qu'on n'avoit accoutumé de l'être dans son tems, soutenoit que le paradis & l'enfer n'étoient que des chimeres: que le plaisir de bien faire étoit tout notre paradis, le crime & l'ignorance tout notre enfer: que la loi du Saint-Esprit avoit aboli celle de Jesus-Christ: que la charité en étoit l'ame: que son feu enfin étoit capable de rectifier l'adultere même, si elle l'accompagnoit. Le nouvel héréti-

Croisade contre les Albigeois. Erreurs de ces sectaires.

Rigord p. 42[illegible]

Idem, p. 50[illegible]

AN. 1206. que, cité à Rome, fut obligé de se ré-tracter. Il en mourut de honte & d regret, mais le mal ne périt point ave lui. Un concile assemblé à Paris, con damna au feu tous ceux qui se trouve rent imbus de ces maximes : on n'épa gna que les femmes, & quelques pau vres gens, dont la simplicité avoit ét plus aisée à surprendre. Le corps d'A mery fut déterré, ses os brûlés, & l cendres jettées au vent. On livra même aux flammes, un livre où l'c crut que le docteur avoit puisé ses sul tilités : c'étoit la métaphysique d'Ari tote, que les François de Constant nople venoient de faire passer da leur patrie. Il fut défendu sous pei d'excommunication de la transcrir de la lire & de la garder chez soi. U si cruelle persécution effraya telleme les partisans d'Aimery, qu'ils aba donnerent tout, pour aller se joind aux Albigeois.

Page 51.

C'est le nom qu'on donnoit alors tous les sectaires, qui s'accordoient e tre eux à mépriser l'autorité de l'Egli à combattre l'usage des sacrements, renverser enfin toute l'ancienne dis pline. On comprenoit sous cette a pellation générale, les Ariens nioie

nioient la divinité de Jeſus-Chriſt ; les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; les Vaudois, Humiliés, ou Pauvres de Lyon, qui dans les commencements n'eurent d'autre erreur, que l'eſtime d'une pauvreté oiſive, & le mépris du clergé ; les Petrobuſiens & Henriciens qui rejettoient les ſacrements & tout culte extérieur ; les Apoſtoliques qui ſe vantoient d'être ſeuls le vrai corps myſtique de Jeſus-Chriſt ; les Politiques qui ne vouloient point que les eccléſiaſtiques euſſent aucune domination ou juriſdiction temporelle ; les Poplicains ou Publicains qui déteſtoient le baptême, l'euchariſtie, & le mariage ; les Patarins qui tenoient une doctrine infâme, & les Cathares qui profeſſoient une grande pureté de vie. On les nomma tous Albigeois, ſoit à cauſe du concile d'Albi, qui anathématiſa leurs erreurs, ſoit parce que cette ville & ſes environs en étoient plus particuliérement infectés. On les appelle encore tantôt Provençaux, parce que d'abord ils ſe répandirent en Provence, tantôt Bons-hommes, parce qu'ils ſe piquoient d'une grande régularité, quelquefois même d'un nom très-infâme

AN. 1206. P. Daniel. t. III. p. 109.

qui prouveroit qu'ils étoient ſujets au déteſtable péché, qui attira le feu du ciel ſur Sodome & Gomorrhe. On lit ſur le tombeau d'Alix comteſſe de Bigore, qu'elle étoit fille de Guy de Montfort, qui pour la foi mourut contre les B.... * & Albigeois.

Hiſt. Albig. Duch. t. 9. p. 556. 57.

L'idée que les auteurs contemporains nous donnent de leur doctrine & de leurs mœurs, offre quelque choſe de ſi abſurde, & en même-tems de ſi horrible, qu'on ſeroit preſque tenté de les accuſer d'exagération. Les Albigeois, dit on, croyoient deux Dieux: l'un bienfaiſant, auteur du nouveau teſtament, qui eut deux femmes, Collant & Colibant, & fut pere de pluſieurs enfants, entre autres du Chriſt & du Diable: l'autre méchant, menteur, homicide, auteur de l'ancienne loi, qui n'on-content d'avoir perſécuté les patriarches pendant leur vie, les avoit tous damnés après leur mort. Ils admettoient auſſi deux Chriſts: l'un tout mauvais, né à Bethléem, crucifié à Jeruſalem, *qui eut pour concubine Marie Magdelene, femme ſi connue pour avoir été ſurpriſe en adultere:* l'au-

* Le mot eſt tout du long dans l'épitahe. Idem, ibid.

tre tout bon, invisible, qui n'habita jamais ce monde que spirituellement dans le corps de Paul. Ils disoient que l'église Romaine étoit la grande prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, regardoient les sacrements comme des choses frivoles, traitoient le mariage de prostitution, l'eucharistie de chimere, la résurrection de fable ridicule, & le culte des images, de détestable idolatrie. Il y avoit parmi eux divers ordres, celui des Parfaits, & celui des Croyans. Tous faisoient profession d'une grande pureté, & s'abandonnoient réellement aux plus infâmes voluptés, sur cet abominable principe que *l'homme ne pouvoit pécher depuis la ceinture jusqu'en bas.*

AN. 1205.

Chron. Mag. Guill. de Pod. ibid. c. 9. p. 672. 673.

La fureur avec laquelle les sectaires s'efforçoient d'étendre leurs erreurs, réveilla enfin le zele des pasteurs. Le pape Innocent délégua deux simples moines Bernardins, pour juger ces malheureux: il leur donnoit pouvoir non-seulement de les excommunier, mais de contraindre tous les seigneurs par toutes les censures de l'église, à confisquer leurs biens, à les bannir de leurs terres, & même à les punir de mort, s'ils osoient appeller de leur jugement. Ce fut le

Bolland. 5 Mart. t. 6. p. 411.

An. 1206.

premier fondement de l'inquisition
Ces délégués ou légats étoient Pierr
de Castelnau & Raoul, moines de Font
froide, diocèse de Narbonne. Bien-tô
Arnaud, abbé de Cîteaux, leur fut a
socié avec un égal pouvoir. Tous l
trois se mirent à faire des sermons q
ne furent point écoutés ; on les inte
rompit sans cesse par mille invective
contre le luxe du clergé. C'est qu'e
effet les missionnaires avoient de gran
équipages, beaucoup d'habits, de v
lets, de chevaux, & faisoient granc
dépense. Un Espagnol, Diégo c
Azebez, prélat vertueux, leur co
seilla, s'ils vouloient convertir, c
renoncer à tout ce faste, de marcher
pied, de vivre austerement, de com
battre les vertus apparentes des Alb
geois par une vraie piété. Ils le firent
& eurent le bonheur d'opérer plusieu
conversions : mais le grand nomb
s'obstina dans l'hérésie sous la prote
tion du comte de Toulouse.

Hist. Albig. ibid. p. 558.

Variations des auteurs sur le caractere de Raymond VI, comte de Toulouse.

C'étoit Raymond VI, petit-fils c
roi Louis le Gros, par la reine Con
tance sa mere, prince dont les histo
riens ont parlé si diversement selo
les différents principes qu'ils s'étoie
faits, ou selon les divers préjugés q

les dominoient. Ceux-ci nous le dépeignent comme un des plus grands hommes de son siecle, généreux, brave, d'un esprit juste, pénétrant, solide; libéral, soit envers les églises & les monasteres qu'il prit toujours sous sa protection, soit envers les pauvres qu'il soulageoit par d'abondantes aumônes; rempli de vénération pour la religion & ses ministres; assidu à la célébration des saints mysteres, avant que Rome l'eût frappé de ses foudres; faisant, après qu'il fut excommunié, de longues & fréquentes prieres aux portes des églises, où il n'osoit entrer par respect pour l'autorité des clefs; pénétré enfin de grands sentimens de piété & de pénitence (*a*). Ceux-là au contraire, nous le représentent comme un prince brutal jusqu'à la grossiéreté, superstitieux jusqu'à la petitesse, coupable des plus horribles incestes, vrai membre du diable, fils de perdition, fils ainé de Satan, ennemi de la croix, persécuteur de l'église, défenseur des hérétiques, oppresseur des catholiques,

AN. 1206.

Hist. Albig. c. 4. apud Duch. t. 5. p 559 & 560.

(*a*) Voyez l'information juridique de la vie, des mœurs & de la mort de Raymond, rapportée dans l'histoire du couvent de Toulouse par le Pere Perein, jacobin Lisez aussi l'avertissement du tome IV de l'histoire de Languedoc.

AN. 1206. parjure dans la foi, cherchant moins le plaisir que le crime dans ses excès scandaleux; & pour tout dire en un mot, réceptacle de toutes sortes d'iniquités. C'est au lecteur judicieux à faire la comparaison de ces deux portraits, & à décider si le témoignage de Pierre de Vau-Sernai, homme dévoué jusqu'à l'aveuglément au comte de Montfort, ennemi capital de Raymond, doit l'emporter sur la déposition juridique de plus de cent témoins, tous irréprochables, & la plûpart ecclésiastiques ou religieux.

Il est excommunié & ses états donnés au premier occupant.

Journal de Trév. Août 1740.

On ne peut cependant dissimuler que la conduite du comte de Toulouse ne dût paroître odieuse *selon les principes qu'on suivoit alors*. Occupé du seul soin de maintenir la tranquillité dans ses états, il y toléroit indifféremment toutes les sectes, pourvû qu'elles n'excitassent aucun trouble. Ce ménagement qu'on croyoit plus politique que chrétien, déplut au légat Pierre Castelnau, qui ne suivant que l'impétuosité de son zele, excommunia ce prince trop indifférent. L'intrépide inquisiteur ayant été assassiné sur ces entrefaites, le soupçon tomba sur Raymond. Le pape aussi vif que son ministre, porta d'abord les

choses à l'extrémité. Il excommunia le comte sans l'avoir entendu, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, livra ses domaines au premier occupant, invita enfin tous les peuples à prendre les armes contre lui, avec les mêmes indulgences qu'on avoit accordées autrefois pour les croisades contre les Sarrazins. La promptitude & la hardiesse d'Innocent étonnerent la plûpart des souverains: mais ce qui les surprit encore plus, c'est l'empressement avec lequel un grand nombre de seigneurs & de gens de toute condition, s'enrollerent sous les étendarts du pontife, & arborerent la croix sur la poitrine, pour se distinguer de ceux qui alloient au secours de la terre-sainte. On fait monter la premiere armée de ces nouveaux croisés à près de cinq cens mille hommes. Les principaux chefs étoient Eudes duc de Bourgogne, Hervé comte de Nevers, & Simon comte de Montfort.

AN. 1207. *Epist. Inoc. apud Duch. t. 5. p. 563.*

Le comte de Toulouse n'ignoroit pas quel étoit alors le pouvoir d'une bulle: épouvanté de l'orage qui se formoit, il promit de se soumettre à tout ce qu'on exigeroit de lui, & pour sûreté de sa parole, livra au saint siege sept forte-

AN. 1209. Il se soumet & reçoit l'absolution.

AN. 1209. resses situées en Provence. Ce n'étoit encore que le prélude de ses humiliations. Cité au concile de S. Gilles, il se présente nud en chemise, à la porte de la grande église, se jette au pieds du légat Milon, jure sur le saint Sacrement d'observer ce que Rome lui prescrira, & reçoit l'absolution. Alors le ministre Romain lui passe son étole autour du cou, le tire d'une main, le frappe de l'autre à coups de verges, & le conduit ainsi jusqu'au maître-autel. Cette premiere mortification fut suivie d'une seconde, qui dut lui être infiniment sensible. On le força de prendre la croix contre ses sujets, de joindre l'armée des croisés, & de l'aider de tout son pouvoir à conquérir ses propres états.

Hist. Albig. c. 12.

Conquêtes des croisés.

Cinq grands fiefs relevoient alors du comté de Toulouse, la baronie de Montpellier, le comté de Foix, celui de Quercy auquel étoit joint Rodez, la Vicomté de Narbonne, & celle de Beziers, à laquelle Raymond Roger, neveu du comte pénitent, avoit réuni les comtés d'Albi & de Carcassonne. Ce prince, plus fier que son oncle, n'avoit pû se résoudre à déférer si aveuglément aux ordres de Rome, & continuoit

de protéger ouvertement les nouvelles opinions : ce fut aussi le premier attaqué. Beziers, sa capitale, ne put soutenir l'effort de cinq cents mille combattans : elle fut emportée du premier assaut. Les vainqueurs ne distinguerent ni âge, ni sexe, ni religion : soixante mille habitans passerent, dit-on, par le fil de l'épée ; sept mille furent égorgés dans l'église de la Magdeleine, où ils s'étoient réfugiés. Juste punition, dit Pierre de Vaux-Sernai, des horribles blasphêmes que ces malheureux avoient vomis contre la Sainte : comme si Dieu vouloit la mort du pécheur, & non sa conversion. On dit que les croisés, avant de monter à l'assaut, demanderent à l'abbé de Citeaux ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les catholiques des hérétiques : *Tuez-les tous*, dit le moine, *Dieu connoît ceux qui sont à lui.*

AN. 1209.

Philippid. l. 8. p. 192.

Hist. Albig. c. 16.

Cæsar. Heisterb. l. 5. c. 21.

Les Croisés, maîtres de Beziers, allerent aussi-tôt investir Carcassonne, qui se défendit plus long-tems ; la présence du vicomte augmentant sans doute sa résistance. Mais il fallut céder après quinze jours d'attaque vigoureusement soutenue. Il fut arrêté par

les articles de la capitulation, que les habitans fortiroient nuds en chemise, & que le vicomte demeureroit en ôtage jusqu'à l'entiere exécution du traité. Cependant, la place rendue, le malheureux Raymond Roger ne fut point remis en liberté : le comte Simon de Montfort n'eut point honte, malgré la foi donnée, de le retenir dans une étroite prison, où il mourut quelque tems après d'une mort violente : facheux préjugé contre l'héroïsme de ce fameux chef des croisés.

AN. 1209.

Guill. de Po. c. 14.

Montfort est élu général de la croisade. Son portrait.

Hist. Albig. c. 17.

Bien-tôt en effet il fut décoré de ce titre par le suffrage d'une armée, qui jusques-là sembloit n'avoir eu d'autre supérieur que le légat Milon : ce ne fut néanmoins qu'au refus du comte de Nevers & du duc de Bourgogne. Simon lui-même affecta quelque tems de s'en défendre : mais la facilité avec laquelle il céda aux prieres du légat, prouve que sa vanité humiliée de n'avoir pas eu la préférence, ne cherchoit qu'un prétexte de se rendre avec honneur. Il étoit alors chef de l'illustre maison de Montfort-l'Amauri, grand homme de guerre, très-renommé par l'intrépidité de son courage, plus célebre encore par la pra-

tique d'une vertu sévere, qui donnoit une haute idée de sa probité. Les dévots, séduits par les dehors d'une piété apparente, le nommoient le Machabée de son siecle, le défenseur de l'église, le soutien de la religion : les gens du monde qui jugeoient de ses sentimens par ses actions, l'accusoient de l'ambition la plus fine & la plus violente. Le vicomte de Beziers *indignement assassiné par ses ordres, pour avoir sa terre* ; le comte de Toulouse traversé par ses intrigues dans toutes les propositions que Rome même trouvoit raisonnables ; les villes hérétiques ou catholiques indiféremment attaquées & conquises contre les intentions du pape ; l'église de Narbonne où siégeoit son bienfaiteur Arnaud, dépouillé d'une partie de ses domaines ; Toulouse qui demandoit grace, abandonnée aux flammes & condamnée à une amende de trente mille marcs d'argent ; la trève ordonnée par le concile de Latran, violée de gaieté de cœur vis-à-vis du comte de Foix, qui l'observoit religieusement ; l'héritiere de Bigorre arrachée des bras de son légitime mari, pour être livrée au second fils du ravisseur,

AN. 1209.

Ibid. c. 18.

Innoc. III. l. 15. *epist.* 212.

Hist. de Lang. p. 20. *l.* 20.

Ibid. t. 3. *Pr. p.* 253.

Besse hist. des ducs de Narbonne.

Guill. de Pod. c. 29.

Marca hist. de Bearn. l. 8. *ch.* 18.

AN. 1209. qui par cettte alliance acquéroit une riche province ; tout annonce que le zele de la religion régloit moins ſes entrepriſes, que l'envie de s'agrandir : tout juſtifie les couleurs horribles ſous leſquelles l'archevêque de Narbonne dépeint les démarches, les menées, *les violences, l'ambition & la malice* de ce général de la croiſade.

Bresse ibid.

Ses conquêtes.

On ne peut néanmoins lui refuſer les qualités de grand capitaine, la prudence, l'activité, la bravoure, la conſtance & le bonheur. Reſté preſque ſeul après ſon élection, non-ſeulement il ſçut conſerver Beziers, Carcaſſonne, Alzonne, Fanjaux & Caſtres ; mais il conquit encore Limous, Saverdun, Lombers, Mirepoix, Pamiers, Albi, & une grande partie de l'Albigeois. Il arriva, dit-on, à Caſtres un miracle, qui caractériſe parfaitement l'eſprit de ces nouveaux croiſés, de leur chef, & de leur ſiecle. On préſenta au comte de Montfort deux hérétiques, l'un du nombre de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, l'autre de la claſſe de ceux qu'on nommoit Néophytes, ou *croyants* : il les condamna tous deux à être brûlés vifs. Le Néophyte frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il ab-

Hist. Albig. c. 22. Duch. t. 5. p. 575.

AN. 1209.

juroit l'erreur : ce qui excita une grande dispute dans l'armée. Les uns vouloient qu'on accordât la vie à ce malheureux : les autres soutenoient au contraire qu'il étoit digne de mort, soit parce qu'il avoit été dans l'hérésie, soit parce que son abjuration pouvoit être l'effet de la crainte, plutôt que d'un véritable repentir. Le général fut de ce dernier avis : la raison qu'il en donne paroîtra sans doute singuliere. C'est, dit-il, que si cet homme est sincérement repentant, la peine qu'on lui fait subir, lui servira pour l'expiation de ses péchés : si sa conversion est simulée, il souffrira le *Talion* pour sa perfidie. On saisit donc les deux coupables : on les lie à un pieu avec de grosses cordes : on allume ensuite le bucher. Le prétendu Parfait fut brûlé dans l'instant : mais le ciel toujours protecteur de l'innocence, ne permit point aux flammes d'agir sur son compagnon. Les liens qui l'attachoient, se rompirent : il sortit sain & sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige du feu.

Soulévement général contre le comte de Monfort.

Tant d'heureux succès éblouirent Montfort, & le firent sortir de sa premiere modération. L'ambitieux gé-

AN. 1209.

néral oſa propoſer au comte de Touloufe de lui faire une ceſſion abſolue des villes, châteaux & domaines que l'armée catholique avoit conquis, menaçant de lui déclarer la guerre, s'il refuſoit un accomodement. Raymond, indigné de l'audace, répondit avec fierté qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; qu'ayant été abſous de ſon excommunication, on n'avoit aucun droit d'envahir ſes états; qu'il en porteroit ſes plaintes au roi ſon ſeigneur, à l'empereur & au pape. Simon qui avoit mis les légats dans ſes intérêts, ne laiſſa pas de pourſuivre ſes conquêtes, & alla mettre le ſiege devant Preiſſan, qui lui ouvrit ſes portes. Cette place appartenoit au comte de Foix, que la nouvelle inquiſition n'avois pas encore ſoumis à l'anathême : mais déja Montfort ne conſultoit, pour s'emparer d'une infinité de châteaux, que le droit de bienſéance & la facilité de les conquérir. Il s'en trouva pluſieurs qui relevoient du roi d'Aragon, ſeigneur de Montpellier, du comte de Comminges, & du vicomte de Béarn. Tous ſe réunirent contre l'uſurpateur, & ſouleverent preſque toute la no-

Auteur Anon. dans l'hiſt du Langued. t. 3. pr. p. 20. 21.

blesse du païs. La révolution fut telle, qu'en très-peu de tems plus de quarante châteaux secouerent le joug. Bien-tôt il ne lui demeura de villes considérables, qu'Albi, Carcassonne, & Pamiers. *Hist. Albig. c. 25. & seq.*

AN. 1210.

Raymond absous à Rome, est excommunié à S. Gilles.

Raymond cependant plaidoit vivement sa cause à Rome, & dans un consistoire public exposoit ses justes griefs contre les légats & contre Simon de Montfort. Le saint pere, indigné du procédé de ses ministres, prit le comte par la main, entendit sa confession, & lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré collége. En même-tems il écrivit à l'évêque de Riez & à maître Thédise chanoine de Gènes, leur ordonnant d'assembler un concile dans un lieu commode, pour y recevoir la justification du prince, tant sur le meurtre de Pierre de Castelnau, que sur l'accusation d'hérésie. Le mandat portoit, que s'il pouvoit prouver son innocence sur ces deux articles, on lui rendroit les sept forteresses qu'il avoit données pour caution. Mais tout fut inutile, & la soumission du comte, & les ordres du pontife. Le prêtre Genois, dit un historien du tems, » étoit

Auteur Anon. hist. de Langued. t. 3. Pr. p. 23.

Innoc. III. l. 12. ep. 152. 53.

Hist. Albig. c. 39.

» un homme circonſpect & prévoyant,
AN. 1210. » qui n'avoit rien tant à cœur que
» d'éluder ſous des prétextes plauſibles
» la demande de Raymond & le com-
» mandement dn pape. Perſuadé que
» la religion étoit perdue, ſi le prince
» parvenoit à ſe juſtifier, ce qui lui
» ſeroit très-facile, il cherchoit tous les
» moyens d'empêcher un ſi grand mal-
» heur. Dieu toujours favorable à ſes
» élus, lui ſuggéra enfin un expédient
» qui le tira d'embarras. L'intention
» d'Innocent étoit que le comte exter-
» minât les hérétiques, & révoquât
» certains péages nouveaux: Thédiſe
» imagina de le citer au concile de
» S. Gilles, pour lui notifier que
» n'ayant pas obéi en des choſes de ſi
» peu de conſéquence, on ne pouvoit
» l'admettre à ſe purger des crimes
» énormes qui lui étoient imputés. Le
» malheureux Raymond, fruſtré de
» ſes eſpérances, répandit un torrent
» de larmes: le barbare eccléſiaſtique,
» au lieu d'en être touché, lui appli-
Pſalm. 31. » qua ſur le champ ces paroles de Da-
v. 8. » vid : *L'abondance de ſes pleurs ne le*
» *touchera point.* Ainſi le réſultat de
» cette aſſemblée fut une nouvelle ex-
» communication fulminée *contre le*

» *plus scelérat de tous les hommes :* c'est l'épithete dont le dévot Pierre de Vaux-Sernai décore souvent un prince que le pape lui-même avoit jugé digne d'être réconcilié à l'église. Tant il est aisé de passer du zele au fanatisme, & du fanatisme à l'iniquité la plus monstrueuse ! AN. 1210.

Suite des expéditions de Simon de Montfort.

Tandis qu'une scene si humiliante non-seulement pour la dévotion, mais pour l'humanité même, se passoit à Saint-Gilles, Montfort qui faisoit jouer ces indignes ressorts, voloit de conquêtes en conquêtes sous la protection des légats qui lui étoient entiérement dévoués. Maître d'Alzonne, de Brom ou Bram dans le Lauraguais, & d'Alairac entre Narbonne & Carcassonne, il alla faire le dégât aux environs de Foix, d'où il fut repoussé avec perte. De-là il vint mettre le siege devant le château de Minerve, l'une des plus fortes places du royaume, qui bien-tôt néanmoins fut forcé de se rendre presque à discrétion. On raconte que l'abbé de Cîteaux, interrogé *comme maître des croisés* sur les termes de la capitulation, se trouva dans un très-grand embarras. *Il souhaitoit ardemment la mort des ennemis de Je-*

Hist. Albig. c. 37.

AN. 1210.

ſus-Chriſt ; mais étant prêtre & religieux, il n'oſoit opiner à faire mourir les Minervois. Il accorda donc la vie ſauve au ſeigneur de la fortereſſe, aux catholiques, aux fauteurs des hérétiques, aux hérétiques même *Parfaits*, s'ils vouloient ſe convertir. Cette condeſcendance déplut à un zélé, nommé Robert de Mau-voiſin, qui dit tout haut qu'on étoit venu pour exterminer les impies, & non pour leur faire grace. *Raſſurez-vous*, répondit le légat, *vous n'avez rien à craindre, parce que peu ſe convertiront.* Malheureuſement il fut prophete, & Robert eut la cruelle ſatisfaction d'en voir périr un grand nombre. Plus de cent quatre-vingts de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, moururent dans les flammes. Il ne fut pas néceſſaire de les conduire au bucher : tous s'y précipiterent d'eux-mêmes, avec un courage digne d'une meilleure cauſe.

Robert. Altiſſ. Chron.

AN. 1211.

Hiſt. Albig c. 39, 40 & ſeq.

La réduction de Minerve fut ſuivie de celle de Ventalon, de Mont-réal, de Termes, de Couſtauſſa, d'Albas, de Puyvert, & de tout le pays ſitué à la gauche du Tarn. De ſi grands avantages redoublerent la fierté des légats. Raymond fut de nouveau cité au

concile d'Arles en Provence, & le roi d'Aragon invité de s'y trouver. Tous deux s'y rendirent, & reçurent à leur arrivée défense de sortir de la ville sans la permission du synode. Cette premiere insolence n'étoit que le prélude d'une autre plus grande encore. On apporta au comte de la part des prélats assemblés, un papier qui contenoit ces articles: qu'il congédieroit incessamment toutes ses troupes: qu'il seroit soumis en tout aux ordres du pape: que dans tous ses domaines on ne serviroit aux repas que deux sortes de viandes: qu'aucun de ses sujets, noble ou roturier, ne porteroit des habits de prix, mais seulement des chapes noires & mauvaises: qu'il ne souffriroit aucun gentilhomme dans les villes de sa domination: qu'il feroit raser toutes ses places fortes: qu'après en avoir chassé les hérétiques & leurs fauteurs, il livreroit aux légats tous ceux qu'ils lui indiqueroient, pour en disposer à leur volonté: qu'il n'exigeroit d'autres péages que ceux qu'on levoit anciennement: que chaque chef de famille payeroit tous les ans quatre deniers Toulousains au légat ou à son délégué: qu'il iroit enfin en Pa-

AN. 1211.

Auteur Anon. dans l'hist. du Langued. t. 3. Pr. p. 30, 31.

AN. 1211.

leſtine ſervir parmi les hoſpitaliers, laiſſant ſes états ſous la direction des miniſtres de Rome, qui le rappelleroient & le rétabliroient, lorſqu'ils le jugeroient à propos.

Nouvelle excommunication du comte de Toulouſe.

Les deux princes furent également indignés de l'extravagante dureté de ces conditions. Auſſi-tôt ils ſortirent d'Arles, ſans prendre congé des évêques. Rome, irritée à ſon tour, ne garda plus aucune meſure. Le comte fut excommunié, déclaré ennemi de l'égliſe, le comté de Melgueil ſaiſi au profit de ſaint Pierre, & tous les domaines du prétendu rebelle livrés au premier occupant. Raymond, pouſſé à bout, ſe mit en état de défenſe, s'aſſura des habitans de Toulouſe, de Montauban, de Caſtelſaraſin, & des autres principales villes de ſa domination, eut recours à ſes amis, à ſes alliés, à ſes vaſſaux, & malgré les foudres du Vatican, trouva partout de grandes reſſources. Tous ſes ſujets dont il étoit tendrement aimé, lui jurerent un attachement inviolable: le comte de Comminges, celui de Foix, le vicomte de Béarn, le Sénéchal d'Aquitaine, & pluſieurs chevaliers du Carcaſſez lui promirent

Innocent III. l. 14. ep. 35.

toute forte de fecours & d'affiftance ; mais il ne voulut pas encore fe déclarer ouvertement contre Montfort, qui cependant avançoit toujours fes conquètes. AN. 1211.

Nouvelles conquètes des croifés.

Le château de Cabaret venoit de lui ouvrir fes portes, & déja il preffoit vivement Lavaur, lorfqu'il fut joint par cinq mille Touloufains que lui envoyoit l'évêque de Touloufe. Ce prélat, nommé Foulques, avoit inftitué une confrairie dans la vûe d'extirper l'héréfie & l'ufure. Ces nouveaux fanatiques, ayant pour chefs deux freres chevaliers, Aimeri & Arnaud de Caftelnau, érigerent un tribunal fi redoutable, qu'ils forçoient les ufuriers à faire raifon à leurs débiteurs, & puniffoient les contumaces par la deftruction & le pillage de leurs maifons. Ce qui caufa une grande divifion parmi les habitans de la cité & du bourg. Ceux ci de leur côté formerent une fociété fous le nom de la confrairie *noire*, pour la diftinguer de la premiere, qu'on nommoit la *Blanche*. L'animofité devint infenfiblement fi vive & fi grande, qu'on fe livra de part & d'autre plufieurs fanglants combats. *C'eft ainfi*, dit Guillaume

Guill. de Pod. c. 15 & 17.

Ibid.

AN. 1211.

de Puilaurens, *que Dieu établit par la ministere de Foulques son serviteur, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre.*

Prise de Lavaur. Cruauté de Montfort.

Montfort sçut profiter de ce secours inespéré des *confreres blancs*, ordonna l'assaut, pénétra dans la ville, & fit main basse sur tous les habitants, sans distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de croyance. La dame de Lavaur, nommée Guiraude, fut précipitée toute vivante dans le fond d'un puits, qu'on combla ensuite de grosses pierres: Aymeri son frere expira sur un infâme gibet: quatre-vingts chevaliers ou gentilshommes prisonniers furent égorgés de sang-froid: quatre cents hérétiques *Parfaits* furent brûlés vifs *avec une joie extrême de la part des croisés.* On frémit d'être obligé de rapporter de pareilles horreurs, surtout lorsqu'on lit qu'elles furent commises dans le tems même que le clergé *chantoit avec beaucoup de dévotion* l'hymne, *Veni Creator.* La religion peut-elle consacrer une telle inhumanité? Non sans doute; & si elle a eu des panégyristes, ils étoient inspirés par le fanatisme.

Rob. Altiss. chron.

Hist. Albig. c. 52.

Il déclare ouvertement

Simon jusques-là n'avoit osé atta-

quer les places qui étoient du domaine immédiat du comte de Toulouse : il n'eut pas plutôt soumis Lavaur & Puilaurens, qu'il ne ménagea plus rien. La retraite de Raymond du camp des croisés, la nouvelle excommunication de ce prince, & la sentence des légats qui abandonnoient ses états au premier occupant, lui servirent de prétexte : mais le véritable motif de cette rupture fut l'ambition de ce général & la mauvaise foi des ministres du pape, qui cherchoient à perpétuer leur autorité à la faveur des troubles. Aussi-tôt Montfort alla se présenter devant Montjoyre, qu'il ruina de fond en comble. De-là il marcha vers le château de Casser ou des Casses, qui fut forcé de se rendre par capitulation, toujours sous la condition de livrer les hérétiques, dont soixante périrent dans les flammes *à la grande satisfaction* des croisés. Alors le comte de Toulouse, pour obtenir la paix, demanda une conférence avec les principaux de l'armée. Il alloit les trouver sous le sauf-conduit des légats, lorsque Simon qui avoit intérêt d'entretenir la guerre, courut sur lui à la tête de plusieurs chevaliers, résolu de le prendre ou de

AN. 1211. la guerre au comte de Toulouse. Ses succès.

Ibid. c. 53.

le tuer. Ce qui rompit toutes les né-
AN. 1211. gociations.

Siège de Toulouse.

La prise de Montferrand qui suiv
de près celle de Casser, eut des cir
constances bien cruelles pour le mal
heureux Raymond. Il l'avoit confi
au prince Baudouin son frere, & atten
doit de sa fidélité la plus forte rési
Ibid. c. 57. tance. Cependant, soit espoir d'un
meilleure fortune, soit scrupule de re
ligion, Baudoin non-seulement ren
dit la place aux croisés, mais deman
da avec instance d'être reçu au nom
bre des hommes ou vassaux de Mont
fort, lui jura un attachement inviola
ble, & fit depuis une guerre implaca
Ibid. ble au comte son frere. *Ce fut ainsi*
dit l'historien de cette croisade, *qu'*
mérita d'être reconcilié à l'église, & qu
de ministre du diable, il devint minist
de Jesus-Christ. Simon, fier d'une
belle conquête, s'avança du côté d
Castelnaudari qu'il fit rétablir, pri
Rabastens sans coup ferir, & s'empa
ra avec la même facilité de Montaigu
Gaillac, Cahusac, la Garde, Puicelsi
saint Marcel, la Guépie, & saint An
tonin. Tant de succès le conduisiren
au siege de Toulouse, qu'il entrepri
avec plus de témérité que de prudence
Le

Les comtes de Foix & de Comminges s'étoient jettés dans la place avec Raymond : la résistance fut si vigoureuse, les sorties si fréquentes, si meurtrieres, que les croisés furent obligés de se retirer honteusement.

AN. 1212.

On ne vit jamais une guerre plus bizarre. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, on regagnoit d'un côté, ce qu'on perdoit de l'autre. Montfort toujours suivi du clergé qui faisoit sa plus grande force, prit sa route vers le païs de Foix qu'il ravagea, brûla le bourg de ce nom, Hauterive & Vareilles. Raymond, secondé de plusieurs seigneurs ses vassaux & ses amis, reprenoit dans ce même tems quantité de châteaux qu'on lui avoit enlevés, & vint assiéger Castelnaudari, où son ennemi s'étoit enfermé. Le siege fut vif, opiniâtre & meurtrier. Il arriva un jour que quelques chevaliers croisés conduisant un convoi dans la place, le comte de Foix alla à leur rencontre & leur livra bataille. Simon, averti du péril où étoient ses gens, accourut avec un puissant secours, se jetta dans la mêlée à corps perdu, & fit périr bien du monde. Déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque Ro-

Bataille de Castelnaudari.

AN. 1212. *Aut. Anon. hist. de Lang. t. 3. Pr. p. 44.* ger Bernard, fils du comte de Foix, survint avec de nouvelles troupes, repoussa vivement le général Romain, rétablit le combat, & fit durer l'action jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées. Les uns se retirerent dans leur *Hist. Albig. c. 57* forteresse, les autres dans leur camp. C'est ainsi qu'un ancien historien rap- *Guill. de Pod. c. 19.* porte ce fait. Deux autres auteurs contemporains racontent la chose différemment, & disent que les Toulousains furent entiérement défaits.

Plaintes du roi sur les conquêtes de Montfort.

Quoiqu'il en soit, le comte Raymond, sur l'avis qu'il arrivoit un renfort considérable de croisés sous la conduite d'Alain de Rouci, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Il leva le siege, & alla reconquérir plus de cinquante places qu'on lui avoit enlevées. Le roi en même-tems se plaignit au pape de ce qu'on s'étoit emparé d'une partie du Toulousain au préjudice de sa souveraineté. La réponse du pontife offre quelque *Innoc. III. l. 13. ep. 163.* chose de bien singulier. *Nous avons*, dit-il, *ordonné à nos légats de recevoir le comte à se justifier: nous sçavons qu'il ne l'a pas fait. Nous ignorons si c'est par sa faute:* c'est cependant ce qu'il falloit éclaircir: *ainsi il a perdu ses domai-*

nes : jugement très-remarquable assurément, & motivé d'une façon tout-à-fait nouvelle. *Mais nous avons eu soin de pourvoir à vos intérêts & à votre gloire :* il lui faisoit sans doute une grande grace. On voit néanmoins par une autre lettre du même Innocent, qu'il étoit parfaitement informé *qu'on n'avoit pas procédé suivant ses ordres. Nous ne comprenons pas*, écrit-il à l'évêque d'Usez & à l'élu de Narbonne, *pour quelle raison nous pourrions, ou donner à d'autres les états du comte qui n'en a pas été dépouillé, ou retenir frauduleusement les châteaux qu'il nous a remis. Si on a rendu quelque Sentence sur ces deux articles, sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle est nulle de plein droit. C'est pourquoi nous vous ordonnons de conduire cette affaire avec autant de soin que d'impartialité : ce qu'on n'a pas fait jusqu'alors.* Mais s'il eut assez d'équité pour blâmer le procédé de ses ministres, il n'eut pas assez de fermeté pour se faire obéir. Les légats éviterent toujours d'en venir à l'exécution, & mirent toute leur application à décrier le comte pour achever de l'opprimer.

AN. 1212.

L. 15. ep. 102

Ibid. l. 13. ep. 15.

Suite des expéditions des croisés.

Montfort cependant, fortifié d'un

An. 1112. nouveau ſecours de croiſés, reprenoit toutes les places qu'on lui avoit priſes. Le comte de Foix aſſiégeoit Fanjaux : il fut obligé de ſe retirer à l'approche de ce qu'on appelloit l'armée catholique. L'heureux Simon n'eut beſoin que de paroître pour conquérir la Pommarede, Albedun, Tudelle, Cahuſac, Hautpoul, Cuc, Montmaur, S. Felix, Caſſer, Montferrand, Avignonet, S. Michel, Puilaurens, Rabaſtens, Montaigu, Gaillac, S. Marcel, & S. Antonin. Agen & tout l'Agenois ſe ſoumirent avec la même facilité : il n'y eut que le château de Penne qui fit quelque réſiſtance. Forcé enfin de capituler, on voulut bien accorder la vie à ceux qui le défendoient : grand ſujet d'éloge pour Montfort *qui ne daigna pas faire mourir ceux qu'il n'avoit pas pris les armes à la main.* Marmande, Biron, Caſtel-Saraſin, Verdun, Moiſſac & Muret lui ouvrirent également leurs portes : bien-tôt il ne reſta plus au comte, que Toulouſe & Montauban. On voit un acte paſſé dans le chapitre de Moiſſac entre l'abbé & le général des croiſés, par lequel ils reglent les droits qui leur appartiennent ſur la ville de

Hiſt. Albig. c. 63.

ce nom : *parce que Dieu les a ôtés au comte de Toulouse pour ses péchés & pour les maux infinis qu'il a causés à l'église & à la foi catholique.* Reg. cur. Fran.

AN. 1213.

Le pape donne en faveur de Raymond des ordres qui ne sont pas exécutés.

Dieu néanmoins, pour me conformer au langage de ce tems, n'avoit pas encore parlé, puisque son vicaire ne s'étoit pas expliqué définitivement sur le sort de Raymond. On a de lui plusieurs lettres qui prouvent qu'il se seroit radouci, s'il n'en eut été détourné par ses légats qui avoient juré la perte de ce prince. Il le croyoit si peu dépouillé de ses états, que sur les plaintes du roi d'Aragon, il reproche vivement à ses ministres d'avoir usurpé le bien *d'autrui* avec tant d'avidité, qu'il ne reste plus au comte de Toulouse que sa capitale & le château de Montauban. Il leur enjoint d'assembler promptement un concile, & de lui envoyer les avis des prélats & des barons sur une affaire si difficile, afin qu'il puisse statuer ensuite tout ce qui sera convenable. Simon, dans un autre bref du même pontife, n'est pas traité avec plus de ménagement : *non content*, lui dit-il, *de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés contre les*

Innoc. III. l. 15. ep. 212.

Ibid. ep. 213.

An. 1113. *catholiques, vous avez répandu le sang des innocents, vous avez choisi le tems que le roi d'Aragon étoit occupé contre les Sarasins, pour envahir les biens de ses vassaux, quoiqu'aucun de leurs sujets ne fût suspect d'hérésie : ce que vous semblez confirmer vous-même, en leur permettant de demeurer dans le païs. Ainsi nous vous ordonnons de restituer tout ce que vous avez pris sur eux, de crainte qu'en le retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage, & non pour la cause de la foi.* En même-tems il écrivit à l'archevêque Arnaud, son légat, *d'établir, de concert avec le roi d'Aragon, entre les comtes & les barons, une paix ou une tréve solide, sans fatiguer davantage le peuple chrétien par les indulgences que Rome accorde à ceux qui portent les armes contre les hérétiques.*

Ibid. ep. 215.

On sent toute la sagesse de ces ordres : malheureusement aucun ne fut exécuté. Le concile de Lavaur, dirigé par les légats, ne voulut ni admettre le comte de Toulouse à se justifier, ni reconnoître les droits de son fils sur ses états, quoique ce jeune prince *n'eût jamais été imbu d'aucune erreur, & qu'il y eût tout sujet d'espérer*

Ibid. ep. 212.

qu'il ne le feroit jamais, avec la grace de Dieu. On refusa pareillement de restituer les domaines usurpés sur les seigneurs de Foix, de Comminges, & de Bearn, sous prétexte qu'*étant protecteurs de l'héréfie, ils devoient être réputés pour hérétiques.* Aussi-tôt les évêques députerent à Rome, pour justifier leur conduite, & comme ils ne le pouvoient qu'en flétrissant celle des princes intéressés, ils s'appliquerent sur-tout à peindre le comte sous les couleurs les plus odieuses. *Si ce tyran,* disent-ils, *ou plutôt cet hérétique Toulousain, pouvoit élever la tête qu'on lui a déja écrasée, & qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il feroit des ravages affreux & renverseroit tout, comme un lion rugissant.* Ils exhortent le pape à s'armer du zèle de Phinées pour anéantir une nouvelle Sodome (Toulouse) avec tous les scélérats qui s'y sont réfugiés; & le prient de s'en rapporter entiérement de cette affaire à maitre Thedise, c'est-à-dire, à la partie la plus forte, à l'ennemi mortel de Raymond.

AN. 1113.

Hist. Albig. c. 66.

Innoc. III. l. 16. ep. 44.

Il ne paroît pas néanmoins que ces vaines déclamations ayent eu d'abord aucun effet funeste pour le comte de

Il les révoque & ordonne la guerre.

An. 1113. Hist. Albig c. 68. Ibid.

Toulouse. On commençoit à revenir de la prévention générale où l'on avoit été contre lui, & les indignités qu'on lui faisoit essuyer, lui avoient attiré quelque chose de plus que la compassion. Le prince Louis, fils de Philippe, s'étoit croisé du consentement de son pere, & se préparoit à partir pour l'octave de Pâque: il reçut un contre-ordre du roi, qui pour des raisons que la politique lui fit taire, voulut qu'on remît cette expédition à une autre année. Innocent de son côté envoya légat en France le cardinal Robert de Courçon, Anglois de nation, le chargeant de révoquer l'indulgence de la croisade contre les Albigeois, pour exhorter les peuples à aller au secours de la Terre-Sainte. *O douleur*, s'écrie Pierre de Vaux-Sernai, *nos cris d'allégresse sont changés en de tristes lamentations, & les craintes cruelles de nos ennemis converties en de douces joies!* Montfort cependant trouva une puissante ressource dans maître Thedise. Cet implacable ennemi de Raymoud, secondé de l'évêque de Comminges, de l'abbé de Clairac, de Guillaume archidiacre de Paris, & de Pierre Marc ou de Marc cor-

recteur des lettres apostoliques, entreprit de faire revenir, non-seulement le pape qu'on avoit étrangement prévenu contre l'ambitieux général des croisés, mais encore tous les prélats de la cour Romaine qui étoient également indisposés contre lui. Il eut le bonheur de réussir, & le saint pere à qui on ne cessoit de représenter le roi d'Aragon comme *le plus méchant de tous les hommes*, & le comte de Toulouse comme le plus scélérat de tous les princes, céda enfin, quoiqu'avec peine, & ordonna de continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant.

AN. 1213.

Ibid. c. 70.

Bataille de Muret: mort du roi d'Aragon.

Alors le monarque Aragonois ne ménage plus rien, & de concert avec les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges, va mettre le siege devant Muret: vraie bicoque, mais dont la garnison incommodoit extrêmement Toulouse. Montfort accourut au secours, & s'enferma dans la place avec mille ou douze cents cavaliers, tant chevaliers que sergens, & sept cents fantassins. Un moine lui représentoit qu'il n'étoit point assez fort pour résister à quatre princes, tous braves & expérimentés dans l'art mi-

Chron. S. Denis.

Chron. o comment del Rey en Jaeme: c. 8.

AN. 1113 Guill. de Pod. c. 10. Baluz. Marc. hist. p. 522.

litaire. Voyez, lui dit Montfort, cette lettre du roi d'Aragon : elle est écrite à une de ses maîtresses : il lui marque qu'il *vient pour l'amour d'elle chasser les François du païs. Est-il possible qu'il renverse l'œuvre de Dieu pour une femme?* Mais cette dame n'étoit autre qu'Eléonore épouse de Raymond, ou Sancie femme de son fils, toutes deux sœurs du monarque Espagnol. Ce fut en effet *pour l'amour d'elles*, & pour les délivrer de la tyrannie de Simon, qu'il prit les armes contre les croisés.

Hist. Albig. c. 73.

Ici tout est miraculeux, si l'on en croit une foule d'Ecrivains, échos les uns des autres. Montfort, ainsi qu'on vient de dire, n'avoit que mille à douze cents hommes de cheval, il les partage *en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité, leur promet qu'ils iront droit en paradis sans passer par le purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuse guerre*, fond sur l'armée des princes confédérés, qui étoit de cent mille combattans, & la met entiérement en déroute. Le roi d'Aragon pressé vivement par deux seigneurs François, Alain de Rouci & Florent de Ville, est enfin abattu & renversé mort sur le champ de bataille. Tout prend la fuite. Quin-

ze à vingt mille alliés demeurent sur la place, & le général de l'église, selon quelques-uns, ne perdit pas un seul homme, selon quelques autres, n'eut qu'un chevalier & huit autres croisés de tués. Mais une partie de ce merveilleux cessera, si l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie, qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandoit mille à douze cents chevaux : le roi d'Aragon n'en amena que *mille*. Les autres princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines ; n'avoient pû vraisemblablement en rassembler un plus grand nombre : ainsi ce n'est plus un combat de cent, mais de deux contre un : ce qui affoiblit considérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques Espagnols modernes, que le monarque Aragonois, ayant battu Montfort, fut tué, à la poursuite des fuyards. Une chose du moins est ici certaine, c'est que la mort de ce prince répandit la consternation parmi les siens, qui ne songerent plus qu'à se sauver. Les croisés dans ce désordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie composée des bourgeois & des communes

AN. 1113.

Gaill. de Pod. c. 22.

Rigord p. 564

Rod. Tol. l. 6. c. 4.

Daniel. tome 3. p. 123.

AN. 1213.

des villes, troupes alors très-méprisées & nullement aguerries, ne se mit pas même en devoir de se défendre contre des gens pesamment armés, & l'élite de la noblesse : une grande partie fut passée au fil de l'épée : sept mille furent submergés en voulant regagner les bateaux qui les avoient amenés par la Garonne : rien en tout cela que de fort ordinaire.

Le pape donne l'Angleterre au roi Philippe.

Cette victoire néanmoins, de quelque maniere qu'on l'envisage, abattit entiérement le parti du comte de Toulouse. C'étoit fait de ses états, si Montfort eut reçu promptement du secours. Il offroit pour en obtenir, de partager avec Philippe ses conquêtes du Languedoc : mais outre que le monarque ne pouvoit regarder d'un œil tranquille la chûte d'un prince qui étoit son cousin-germain, il se préparoit alors à une expédition qui sembloit devoir lui être plus avantageuse. Le roi d'Angleterre, déja condamné à la cour des pairs de France, eut encore l'imprudence de se brouiller avec Rome, à l'occasion du cardinal Etienne Langeton, que le pape, malgré les loix, vouloit nommer à l'archevêché de Cantorbery. Jean refusa de le rece-

Rigord p. 52.

voir : le fier pontife accoutumé à dé-
trôner les souverains, mit son royau- AN. 1113.
me en interdit, délia tous ses sujets
de leur serment de fidélité, & trans-
féra sa couronne à Philippe Auguste,
l'assurant, lui & tous ceux qui l'aide-
roient à s'en emparer, de la rémission
de tous leurs péchés. Le roi exécuteur
d'une bulle qui lui donnoit l'Angleterre
ne s'avisa pas comme autrefois de décla-
rer les censures du saint pere, insolen-
tes & abusives. Alors il reprit sa femme,
dont le divorce lui avoit attiré tant
d'excommunications, & la fit revenir *Ibid.*
du château d'Etampes où elle étoit
confinée depuis dix ans. La tendre
considération qu'il eut toujours depuis
pour elle, fit dire aux uns que le sor-
tilege étoit levé, aux autres que la
vertu & la patience de cette pieuse
princesse avoient enfin triomphé des
froideurs & des mépris du roi son
époux.

Préparatifs de ce prince pour cette expédition.

On travailloit cependant de tous
côtés en France, tant à construire des
bâtimens de transport, qu'à lever des
hommes & de l'argent. La plus gran-
de partie de la flote s'équipoit à l'em-
bouchure de la Seine. On la fait mon-

AN 1113 ter à *dix-ſept cents voiles*, choſe prodigieuſe, ſi elle eſt vraie, dit un illuſtre moderne; à moins qu'on ne l'explique avec l'auteur de *l'Eſſai ſur la Marine des Anciens*, en diſant » que plus » la marine étoit brute & groſſiere, » plus on entaſſoit vaiſſeaux ſur vaiſ- » ſeaux, tous apparemment mal-conſ- » truits & mal équipés. On croyoit » par le nombre, réparer & leur foi- » bleſſe & leurs défauts ». Tout ſembloit concourir à la perte du roi d'Angleterre, ſa lâcheté, ſon indolence, ſes cruautés. Déteſté du clergé, mépriſé des grands, haï du peuple, frappé de tous les anathêmes de Rome, près d'être aſſailli par les François, il fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'il oublia ce qu'il devoit à la religion, à l'état, à lui-même. Il offrit au roi de Maroc, pour obtenir du ſecours, de ſe faire Mahométan, & de lui payer un tribut annuel: offres indignes qui furent rejettées avec mépris, ſoit par grandeur d'ame, ſoit parce qu'on ne les crut pas ſinceres. Le malheureux Jean, déſeſpéré de ce refus, ſe jetta dans les bras de Pandolfe légat du pape, fit don au ſaint ſiege de ſa couronne, & déclara

Abr. chron. de l'hiſt. de Franc. p. 202. tom. I.

Math. par. p. 320, 321.

ne la tenir que d'Innocent, qui prit adroitement pour lui ce qu'il avoit donné à Philippe.

AN. 1213.

Le roi d'Angleterre conjure l'orage en donnant son royaume au pape.

On choisit un jour solemnel pour cette honteuse cérémonie, & le monarque extrême en tout, voulut qu'elle se fit avec éclat dans l'église des chevaliers du Temple, au fauxbourg de Douvres. Là, en présence des évêques & des seigneurs de la nation, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, à qui il avoit remis & sa couronne & ses habits royaux, prononça distinctement cette humiliante formule : » Moi Jean, par la grace de » Dieu, roi d'Angleterre & seigneur » d'Hibernie, pour l'expiation de mes » péchés, de ma pure volonté, & de » l'avis de mes barons, je donne à l'é- » glise Romaine, au pape Innocent & » à ses successeurs, le royaume d'An- » gleterre & le royaume d'Irlande avec » tous leurs droits; je les tiendrai dé- » sormais comme vassal du saint siege; » je serai fidéle à Dieu, à l'église Ro- » maine, au souverain pontife, mon » seigneur, & à ses successeurs légi- » timement élûs. Je m'oblige de lui » payer tous les ans une redevance de » mille marcs d'argent; sçavoir, sept

Innoc. III. l. 15. ep. 77.

Rymer Act. publ. tom. 1. pag. 57.

An. 1213. » cents pour l'Angleterre, & trois » cents pour l'Hibernie ». On présenta aussi-tôt à Pandolfe une partie de la somme destinée pour gage de la soumission du roi. Le fier Italien la jetta par terre, & mit le pied dessus, sans doute pour marquer la supériorité de la puissance spirituelle sur la temporelle. L'orgueilleux prêtre n'en demeura pas là : il étoit dépositaire du sceptre & de la couronne : il les garda cinq jours, & ne les rendit que comme un bienfait du pape, leur commun maître.

Philippe n'en pourfuit pas moins son entreprise.

Le légat, sans perdre de tems, repasse en France, va trouver le roi, & lui déclare que l'Angleterre étant sous la protection du pape, non-seulement il n'étoit plus permis de l'attaquer, mais que quiconque l'entreprendroit, seroit excommunié. Philippe outré de colere, répondit fierement qu'il n'avoit entrepris cette guerre qu'à la sollicitation de Rome : qu'il avoit dépensé près de deux millions pour équiper une flotte qui étoit actuellement à la rade aux environs de Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer : qu'il n'étoit plus question de s'arrêter dans une affaire si avancée, & où son honneur étoit engagé. Le monarque

en effet auroit poursuivi son entreprise, si le comte de Flandre son vassal ne l'eut obligé de tourner ses armes contre lui. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandre par la princesse Jeanne sa femme, fille aînée de Baudouin empereur de Constantinople. Philippe qui se défioit de lui, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. L'artificieux Portugais, promit d'abord tout ce qu'on voulut; mais bien-tôt assuré du secours de l'Angleterre, il manqua de parole & refusa de se rendre à la cour, qu'on ne lui eût restitué les villes d'Aire & de S. Omer, le sujet ordinaire de ses plaintes.

AN. 1213.

Rigord. p. 543.

Le roi entra donc en Flandre, de l'avis de tous ses barons, résolu de différer l'expédition d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût mis Ferrand hors d'état de la traverser. Tout plia devant lui; Cassel lui ouvrit ses portes, de même qu'Ypres & toutes les places des environs jusqu'à Bruges, qui se rendit aussi. Gand, capitale du païs, alloit subir le même sort, lorsque le monarque se vit obligé de courir au secours de sa flotte, que la négligence de ses officiers avoit presque livrée au pou-

Ses succès & ses malheurs en Flandre.

Ibid.

AN. 1213 voir des ennemis. Tous les équipages étoient à terre, occupés à ravager le plat païs. Les comtes de Salisberi, de Boulogne & de Flandre, avertis de ce qui se passoit, fondirent sur ces bâtimens abandonnés, en prirent trois cents, en coulerent cent autres à fond, & se préparoient à brûler le reste dans le port de Dam ou Damme, qu'ils tenoient assiégé par terre & par mer. La résistance des François donna le tems au roi d'accourir avec toute son armée pour les dégager. Sa marche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les Anglois, qu'il les mit en déroute, & les força de se retirer vers leurs vaisseaux, en laissant près de deux mille morts tant tués que noyés.

Cependant la flotte Françoise étoit toujours étroitement bloquée; & le roi désespérant de pouvoir la soustraire au danger qui la menaçoit, prit une résolution qui la sauva des mains des ennemis; mais qui ne la lui conserva pas. Il ordonna de descendre à terre tout ce qui étoit sur ses vaisseaux, munitions, vivres, machines, & fit mettre le feu à plus de mille bâtimens qui lui restoient encore: spectacle également terrible & touchant: perte plus

Ibid.

funeste pour le monarque qu'une bataille désavantageuse. Dam qui appartenoit au comte de Flandre, fut pareillement livrée aux flammes, & tout son territoire incendié. De-là Philippe retourne au siege de Gand, qui à l'exemple d'Ypres & de Bruges, se rachete en donnant des ôtages, qu'on leur rendit presque aussi-tôt, moyennant trente mille marcs d'argent. Le dessein du vainqueur n'étoit pas de garder toutes ses conquêtes, mais seulement Douay, Cassel & Lille. Cette derniere place s'étant révoltée quelques jours après, le roi revint sur ses pas, & la réduisit en cendre. Cassel ne fut pas traité plus favorablement; il le fit saccager & démanteler. Ensuite ayant mis une forte garnison à Douay, il reprit le chemin de Paris.

AN. 1213.

Tant de succès, loin d'effrayer les ennnemis du monarque vainqueur, ne firent qu'irriter leur jalousie. Tous se liguerent pour abattre une puissance si formidable, & l'empereur Othon IV, & le roi d'Angleterre, & le comte de Flandre, & plusieurs autres comtes & ducs, tous également redoutables, tant par leur puissance que par leurs quali-

AN. 1214.

Ligue de presque tous les princes de l'Europe contre le roi.

tés perſonnelles. On fut étrangement
An. 1114. ſurpris de voir au rang des alliés, le duc de Brabant, gendre du roi, le comte de Bar ſon ſujet, & le comte de Namur, prince du ſang royal de France; mais la préſence de cent mille Allemands ne leur permit pas de ſuivre leur inclination. Les princes ligués préſumoient ſi fort de leur nombre & de leurs forces, qu'ils partagerent entre eux la France avant que de l'avoir conquiſe. Le comte de Flandre devoit avoir Paris & ſes environs; le comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les provinces de de-là la Loire; & l'Empereur ſon neveu, la Bourgogne & la Champagne. Un magicien conſulté ſur l'événement
Rem. p. 63. de cette guerre, répondit qu'il *y auroit une ſanglante bataille; que le roi y ſeroit foulé aux pieds des chevaux; que ſon corps ne ſeroit point enſeveli; & qu'après la victoire, le comte de Flandre entreroit en triomphe dans Paris.* Ainſi Philippe qui ſe préparoit à détrôner le roi d'Angleterre, ſe vit lui-même en
Abrég. de l'hiſt. univ. 2e. part. p 88. danger de perdre ſa couronne. Mais, dit un de nos plus célebres écrivains, ſa fortune & ſon courage le firent for-

tir de ce péril, avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

AN. 1114.

Exploits du prince Louis son fils contre les Anglois.

Cette brillante victoire du roi fut annoncée par les succès de son fils contre le roi Jean, qui étoit débarqué à la Rochelle avec une puissante armée. Ce monarque assuré de l'amitié & du secours du comte de la Marche, & de plusieurs autres Seigneurs Poitevins, gens d'une fidélité journaliere, traversa tout le Poitou sans trouver aucune résistance, vint fondre dans l'Anjou, emporta Angers, Beaufort, Ancenis, & quelques autres places moins considérables. De-là il détacha un corps de cavalerie, pour faire des courses jusques dans le païs Nantois. Robert frere de Pierre de Dreux, qui venoit d'épouser l'héritiere de Bretagne, étant sorti imprudemment de Nantes, fut enveloppé & pris avec quatorze chevaliers François. Cet avantage mit fin aux exploits du roi d'Angleterre. Louis, fils de Philippe, averti que ce prince avoit mis le siege devant la Roche-au-Moine, y marcha avec sept mille hommes de pied & deux mille chevaux. Déja les deux armées étoient en présence, & tout sembloit annoncer une sanglante

Rigord p. 5

bataille. Mais le roi Jean fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi grande frayeur, qu'au lieu d'attendre ſon ennemi beaucoup moins fort, il ſe mit à fuir à toute bride, abandonnant ſes machines, ſes tentes & ſes bagages. Le comte d'Artois le pourſuivit avec rapidité, l'atteignit comme il paſſoit la Loire, & lui tua ou noya une partie de ſon armée. Le vainqueur maître de la campagne, courut tout l'Anjou, reconquit Angers qu'il fit démanteler, ravagea le vicomté de Touars, prit Montcontour en Poitou, & toutes les places dont les Anglois s'étoient emparés. Le foible Jean, loin de paroître, ſe tenoit lâchement enfermé dans Partenay, pour y attendre en ſûreté quel feroit le ſuccès de l'armée des alliés.

AN. 1114. *Idem p. 57.*

Bataille de Bouvines.

En effet le fort de la guerre étoit du côté de la Flandre, où l'empereur à la tête de près de deux cents mille hommes, diſtribuoit déja les provinces de France, qu'il regardoit comme une conquête infaillible. Le roi, quoique plus foible des trois quarts, ne laiſſa pas de s'avancer juſqu'à Tournai, dans le deſſein de livrer le combat, ſi l'occaſion ſe préſentoit de le donner avec ſuccès. On ne peut aſſez louer la valeur & l'habileté qu'il

An. 1214.

fit paroitre dans une conjoncture aussi délicate. On dit que quelques heures avant l'action, il mit une couronne d'or sur l'autel où l'on célébroit la messe pour l'armée, & que la montrant à ses troupes, il leur dit : » Généreux François, s'il est quelqu'un » parmi vous que vous jugiez plus capable que moi de porter ce premier » diadême du monde, je suis prêt de » lui obéir : mais si vous ne m'en croyez » pas indigne, songez que vous avez » à défendre aujourd'hui votre roi, » vos familles, vos biens, votre honneur. » On ne lui répondit que par des acclamations & des cris de *vive Philippe ; qu'il demeure notre roi : nous mourrons pour sa défense & pour celle de l'état.* Aussi-tôt les soldats, saisis d'un transport nouveau, se prosternent à ses pieds, & *demandent sa bénediction*, qu'il leur donne sans hésiter. Idem p. 69.

Disposition des deux armées.

Les deux armées se rencontrerent près du village de Bouvines, entre Lille & Tournai. L'empereur avoit dans la sienne le comte de Salisberi, frere bâtard du roi d'Angleterre, Ferrand comte de Flandre, Renaud comte de Boulogne, Othon duc de Limbourg, Guillaume duc de Brabant,

AN. 1214. Henri duc de Lorraine, Philippe comte de Namur, sept ou huit princes Allemands, & plus de trente seigneurs Bannerets. Il commandoit le corps de bataille, le comte de Boulogne l'aîle droite, le comte de Flandre la gauche. Il n'y eut point de corps de réserve: tant les alliés étoient persuadés que les François enveloppés par cette épouvantable multitude, seroient tous, ou taillés en pieces, ou pris dès le premier choc.

Philipp. l. 11. p. 228.

L'armée Françoise comptoit parmi ses principaux chefs, Eudes duc de Bourgogne, Robert comte de Dreux, Philippe frere de Robert, Pierre de Courtenai comte d'Auxerre & de Nevers, Etienne comte de Sancerre, Jean comte de Ponthieu, Gaucher comte de S. Paul, vingt-deux seigneurs portant banniere, environ douze cents chevaliers, & sept mille autres gendarmes. Ce fut un évêque qui la rangea en bataille: il s'appelloit frere Guerin, chevalier de l'ordre des Hospitaliers, & venoit d'être nommé à l'évêché de Senlis. Ce grand homme, premier ministre & favori du roi, sçut tellement disposer les troupes, qu'elles eurent toujours le soleil à dos: avantage si

considérable,

considérable, qu'une des principales causes de la défaite des ennemis, fut d'avoir eu pendant cinq heures, le soleil, le vent & la poussiere dans les yeux. Philippe se mit au corps de bataille : le commandement de l'aîle droite fut donné au duc de Bourgogne, & celui de la gauche aux comtes de Dreux & de Ponthieu.

AN 1214.

Ibid.

L'action commença un peu avant midi. L'aîle droite des François fut la premiere qui engagea le combat. Elle avoit affaire au comte de Flandre, qui dans cette occasion se battit en homme résolu de vaincre ou de périr. On détacha d'abord cent cinquante chevaux-légers des milices de Soissons, qui se jetterent à corps perdu sur un gros de gendarmes Flamands. Ceux-ci, offensés qu'on les fît attaquer par de la cavalerie légere, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour les recevoir; mais se contenterent de leur décocher une grêle de traits, qui leur tua tous leurs chevaux. Deux y perdirent la vie : plusieurs furent blessés : les autres, obligés de combattre à pied, le firent avec tant de fu-

Succès des François à l'aîle droite.

Rigord p. [illegible]

rie, que Ferrand se vit forcé de faire
AN. 1214. un effort extraordinaire pour les repousser.

En même-tems le comte de S. Paul, pour montrer, dit-t-il, qu'il *étoit bon traître (a)*, part de la main, fond sur ces premiers rangs rompus en partie par ce premier assaut, renverse tout ce qu'il rencontre, & perce toute la ligne, qui dans cet endroit est mise en déroute. Il étoit suivi du comte de
Idem Ibid. Beaumont, de Mathieu de Montmorenci, & du duc de Bourgogne, qui avoit avec lui l'élite de sa noblesse, & cent quatre-vingts chevaliers Champenois, tous recommandables par la plus haute valeur. Ce fut là qu'on combattit le plus réguliérement. Le duc fut renversé par terre, & comme il étoit extrêmement gros & pesant, il couroit risque de la vie, si les Bourguignons, écartant tout ce qui cherchoit à l'approcher, ne lui eussent donné le tems de remonter un autre cheval. On ne voyoit par tout que chevaux tués, & chevaliers combattans à pied. On nomme parmi ces der-

(a) L'union étroite qui avoit été entre lui & le comte de Boulogne, laissoit quelques doutes sur sa fidélité.

niers, Hugues de Malaunay, & plus de vingt ſeigneurs & gentilshommes de la premiere diſtinction. Relevés auſſitôt qu'abattus, tous en cette rencontre montrent un courage que le danger ne peut qu'irriter. Le vicomte de Melun y fit des prodiges de valeur : S. Paul ſur-tout y ſignala ſa fidélité, ſon adreſſe & ſon bras. On dit qu'il reçut juſqu'à douze coups de lance ſur ſes armes, ſans pouvoir être déſarçonné. Le comte de Flandre ne montra ni moins d'habileté, ni moins d'intrépidité ; mais enfin enveloppé de tous côtés, renverſé de ſon cheval, tout couvert de ſang & de bleſſures, il fut contraint de ſe rendre aux deux ſeigueurs de Mareuil. Sa priſe mit en fuite les Flamands, qu'on ne pourſuivit pas. AN. 1214.

Mais le plus grand carnage fut au corps de bataille, où le roi, quoique plus foible de moitié, ſoutint les efforts des Allemands avec toute la sageſſe d'un général, & toute la bravoure d'un ſoldat. Il avoit à ſes côtés l'élite de ſes braves, Guillaume des Barres, Barthelemi de Roye, le jeune Gautier, Pierre de Mauvoiſin, Gerard Scrophe, Etienne de Longchamp, Péril du roi au corps de bataille. *Idem p. 59.*

AN. 1214. Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri comte de Bar, & plusieurs autres seigneurs aussi distingués par leur naissance, que par leur intrépidité. Othon avoit mis son armée sur trois lignes, avec ordre de ne s'attacher qu'au monarque François, persuadé qu'en lui seul consistoit toute l'espérance de la nation. Le comte de Dreux qui se trouvoit opposé au premier de ces escadrons, eut le bonheur d'en soutenir l'impétuosité: la noblesse de Champagne arrêta le second; pour le troisieme où étoit l'empereur, il renversa tout ce qui se trouva sur son passage, & pénétra jusqu'à la troupe du roi, où paroissoit la banniere royale semée de fleurs de *lys*, dont on voit ici le nom pour la premiere fois dans notre histoire. Elle étoit alors portée par Galon de Montigny, chevalier très-vaillant, mais pauvre. Là le combat fut opiniâtre & sanglant. On n'en vouloit qu'au roi: on lui portoit de tous côtés des coups, que son adresse, sa force & la bonté de ses armes paroient heureusement. Un soldat Allemand l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse, avec un de ces ja-

Idem p. 61.

velots à double crochet dont se servoient les anciens François, & le tirant avec violence, l'abattit à terre. Toute la bravoure de la noblesse Françoise ne put l'empêcher d'etre foulé aux pieds des chevaux. Montigny cependant haussoit & baissoit la banniere royale, pour donner à toute l'armée le signal de l'extrémité où le monarque étoit réduit. Ce brave gentilhomme, quoiqu'embarrassé de son étendart, lui fit un rampart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentoit pour l'assaillir. Ce qui lui donna le tems de se relever, & de remonter sur le cheval de Pierre Tristan, qui de son côté faisoit des efforts incroyables pour écarter l'ennemi presque vainqueur. Guillaume des Barres étant arrivé sur ces entrefaites avec un nouveau renfort de seigneurs & d'officiers, le combat se rétablit avec une fureur dont l'histoire fournit peu d'exemples.

Défaite de l'Empereur.

Le péril du roi, l'honneur, la gloire de la nation, tout anima les François de ce feu qui produit & les héros & les actions héroïques. Les Allemands furent enfoncés à leur tour. On perça jusqu'aux gardes de l'empereur;

AN. 1214. & par un de ces revers de fortune assez ordinaires, mais toujours surprenants, ce prince devint lui-même en bute à tous les traits de la noblesse Françoise. On ne s'attacha qu'à lui, comme les Impériaux ne s'étoient attachés qu'au roi. Mauvoisin saisit la bride de son cheval : mais ne pouvant l'emmener à cause de la foule, Gerard Scrophe lui porta dans l'estomac un grand

Ibid. coup d'épée qui plia contre la cuirasse, sans qu'il en fût désarçonné. Il lui en déchargea un second, qui heureusement ne tomba que sur la tête du cheval. L'animal blessé mortellement, fait un effort extraordinaire, tourne tout à coup en arriere, emporte son maître avec une vîtesse extrême, & l'arrache des mains de ces braves chevaliers. Des Barres s'étant rencontré sur son passage, le prit deux fois au corps : deux fois il eut le bonheur d'échapper à l'Achille François, qui enveloppé lui-même par sept cents Brabançons, eût été arrêté prisonnier, si saint Valery ne l'eût dégagé avec le corps de deux mille hommes qu'il commandoit. Othon cependant, remonté sur un cheval frais, fuyoit à toute bride du côté de Gand. Dès

lors tout céda à la valeur Françoise. Ce ne fut plus que déroute, carnage, boucherie. On prit l'étendart impérial & l'on présenta au roi le char qui portoit ce fameux aigle d'or, que les Allemands avoient regardé comme un glorieux présage de leur triomphe, mais qui dans l'état où il se trouvoit, les ailes arrachées & brisées, n'annonçoit plus qu'une honteuse défaite. AN. 1214.

Victoire des Franc. à l'aîle gauche; prise des comtes de Boulogne & de Salisberi.

On combattoit encore à l'aîle gauche des François, où la victoire longtems incertaine, se déclara enfin pour Philippe. Le comte de Salisberi qui commandoit les Anglois, ne fit rien qui ne répondît à sa réputation: mais s'étant engagé légérement dans le fort du combat, il eut le malheur de rencontrer Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Ce prélat plus guerrier qu'ecclésiastique, étoit armé d'une massue de fer, dont il frappoit rudement l'ennemi, persuadé qu'en l'assommant ainsi, il ne faisoit rien contre les saints canons, qui défendent seulement de verser le sang humain. Le malheureux Salisberi éprouva la force de ses coups: il en fut atterré, & arrété prisonnier par Jean de Nesle qui étoit auprès du pontife. Le comte de

AN. 1214. Boulogne de ſon côté fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite, qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas porté les armes contre ſon Souverain.

Idem p. 62. On dit qu'au commencement du combat, il pénétra juſqu'au roi, la lance en arrêt : mais que ſaiſi de reſpect à la vûe de ſon maître, il tourna tout à coup contre Robert comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer. Il ſoutint juſqu'à l'extrémité l'honneur de la journée ; & quoique tout fût déſeſpéré, il ne voulut ni ſe ſauver, ni ſe rendre. La mort lui paroiſſoit préférable à la ſervitude, & ſa fureur fit répandre bien du ſang. On vint cependant à bout de le forcer dans ce redoutable bataillon à double rang de ſoldats choiſis, rangés en rond, & armés de piques, au milieu duquel il s'étoit enfermé. Abattu ſous ſon cheval par Pierre de la Tourelle, il alloit

Idem p. 63. être infailliblement la victime de quatre ſeigneurs qui prétendoient le faire priſonnier, lorſqu'il apperçut le chevalier Guerin, auquel enfin il ſe rendit.

Ainſi fut vaincue, après ſix heures de combat, & des événements ſi

différents, la plus formidable armée qui eût paru depuis plusieurs siecles en occident. On fait monter la perte des ennemis à trente mille hommes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on leur prit cinq comtes très-puissants, quatre princes Allemands, vingt-cinq seigneurs portant banniere, & un nombre infini d'officiers & de gentilshommes. Le comte de Salisberi fut donné au comte de Dreux, pour être échangé avec son fils, qui avoit été fait prisonnier à Nantes. Le comte de Boulogne, enfermé à Bapaume, négocioit jusques dans sa prison avec l'empereur, pour l'engager à continuer la guerre : Philippe, instruit de ses sourdes pratiques, le fit transférer dans la tour neuve de Péronne, où on l'enchaîna dans une chambre obscure, après avoir attaché à ses chaînes un gros poteau roulant, que deux hommes n'eussent pû remuer. Les autres prisonniers furent distribués en différentes villes du royaume. Pour le comte de Flandre, il orna l'entrée de son vainqueur à Paris, & fut resserré dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que longtems après, sous le regne de S. Louis.

AN. 1214.
Chron. Senod.
Rigord p. 54.

AN. 1214. Le retour du monarque fut un continuel triomphe. Les chemins étoient remplis de peuples, acccourus pour voir ce roi victorieux. Toutes les rues des cités & des villes par où il passa, furent richement tapissées : on joncha toute sa route de fleurs, d'herbes, & de branches d'arbres. Le païsan, oubliant sa faulx, son rateau, son fléau, ses moissons même, le suivoit de journée en journée, & ne pouvoit se rassasier de sa vûe. Paris renchérit encore sur cette allégresse. Tout le clergé, tout le peuple, & tous les écoliers en corps l'allerent recevoir avec les démonstrations de la joie la plus vive. Ce ne fut pendant sept jours que festins, que danses, qu'illuminations pendant la nuit. Le vainqueur entra dans sa capitale au son des cloches & des instruments de guerre, revêtu de ses habits royaux, & monté sur un char magnifique. Le comte de Flandre suivoit, enchaîné dans une espece de litiere ouverte, & exposé aux brocards de la populace, qui l'accabloit de sanglantes railleries. Ce fatal chariot étoit tiré par quatre chevaux Alezans, qu'on nommoit alors *Ferrands*,

Idem p. 65.

ce qui donna lieu à la chanſon que fit le peuple : *Quatre Ferrands bien ferrés, trainent Ferrand bien enferré.*

Cette victoire ſi célebre, ſoit par le nombre des combattans, ſoit par la dignité & la réputation des chefs, répandit la terreur parmi les ennemis de la France. Les ſeigneurs Poitevins, toujours attachés à leurs anciens maîtres, n'attendoient que l'occaſion pour ſe révolter. Philippe, inſtruit de leurs cabales, crut ſa préſence néceſſaire au-delà de la Loire, & s'y rendit avec une partie de ſon armée victorieuſe. Tout plia, & rentra dans l'obéiſſance. Le duc de Bretagne fit la paix du vicomte de Touars : le comte de Nevers ſe hâta de renouveller ſes ſoumiſſions : tout le Poitou jura une inviolable fidélité. Il ſembloit qu'il ne manquoit plus à tant de ſuccès que d'inveſtir le roi d'Angleterre dans Partenay, où ce foible prince s'abandonnoit au déſeſpoir, n'oſant ni fuir, ni paroitre en campagne. La circonſtance paroiſſoit des plus favorables : tout trembloit au ſeul nom de Philippe. Il venoit de terraſſer l'orgueil des Allemands ; il avoit humilié l'Angleterre ; les grands fiefs étoient ſoumis,

AN. 1215. L[illegible] oi paſſe dans le Poitou [illegible] il ſoumet.

Ibid.

AN. 1215. la Flandre domptée, la Champagne fidelle, la Bourgogne ſincérement attachée aux intérêts de la couronne, la Bretagne amie ſous le gouvernement de Pierre de Dreux, prince du ſang royal, la Normandie enfin, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou ſubjugués. On n'avoit rien à craindre du Languedoc, déſolé par la guerre des Albigeois, & la maiſon royale affermie par la naiſſance de Philippe & de Louis, fils du comte d'Artois, qui lui-même avoit paru digne du trône, n'étoit agitée d'aucun trouble étranger ou domeſtique. Mais au milieu de tant de proſpérités, Philippe ſe laiſſa déſarmer tout-à-coup; & ſoit beſoin d'argent, (on lui offroit ſoixante mille livres ſterlings) ſoit conſidération pour Rome qui intercédoit en faveur du roi Jean, il lui accorda une trève de cinq ans.

Trève avec l'Angleterre.

Rymer Act. pub. tom. 1. pag. 63.

On garda les priſonniers de part & d'autre, & les deux rois ſe réſerverent la liberté de ſoutenir le parti des deux princes qui ſe diſputoient l'Empire. Précaution inutile pour le roi d'Angleterre. La victoire de Bouvines avoit décidé en faveur de Frédéric II : il fut généralement recon-

AN. 1215.

nu, & commença dèslors un regne illustre. Othon vaincu, perdit avec la bataille, & son courage & son crédit. Abandonné de tout le monde, il se retira à Brunswic, où on le laissa en paix, parce qu'il n'étoit plus à craindre. On dit qu'il devint dévot, & qu'une partie de sa pénitence étoit de se faire fouetter par des moines, & fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, comme si les coups de pied d'un marmiton, dit un de nos plus célébres écrivains, expioient les fautes des princes. Quelques autres, au contraire, assurent qu'il mourut désespéré, & qu'il se fit étouffer par son cuisinier.

Annal. de l'Emp. tom 1. pag. 265. Hist. de Phil. Aug. tom. 2, pag. 170.

Louis marche contre les Albigeois.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, permit enfin au prince Louis d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'aller servir l'Eglise contre les Albigeois. Il fut accompagné d'une foule incroyable de noblesse, & un corps considérable de troupes aguerries suivoit ses étendarts. Ce voyage, entrepris uniquement par un motif de religion, ne laissa pas de déconcerter le légat, & le général de la croisade. Ils craignoient que l'héritier du trône ne donnât quelque atteinte au dé-

AN. 1215.

cret du concile de Montpellier, qui venoit de disposer, sans la participation du monarque, du plus beau fief de la couronne en faveur de la maison de Montfort. Tous deux se hâterent d'aller au-devant de lui, le comte jusqu'à Vienne, & le cardinal de Bénevent jusqu'à Valence. La piété du prince les rassura. Il ne venoit point partager, mais assurer leurs conquêtes. En effet il obligea Toulouse & Narbonne à raser leurs murailles, & fit démanteler plusieurs autres forteresses, qui servoient de retraite aux ennemis de l'Eglise. Ce fut la seule chose importante qu'il exécuta dans ces quartiers. Bien-tôt un événement qui mérite d'avoir place dans cette histoire, le rappella à Paris, pour y traiter d'une entreprise plus digne de lui.

Troubles d'Angleterre.

Le roi Jean, l'un des plus grands scélérats qui ait jamais regné, avoit soulevé ses peuples par ses impiétés, ses exactions, & sur-tout par le refus qu'il fit de sceller de son sceau les loix établies par Edouard le Confesseur, & confirmées depuis par Henri I. Ces loix en bornant l'autorité royale, étendoient la liberté & les

privileges de la nation. Les unes as-ſuroient les franchiſes des eccléſiaſtiques, déclaroient les élections libres, réſervoient au roi la garde des égliſes & des monaſteres pendant la vacance : les autres regardoient plus particuliérement la nobleſſe, & régloient tout ce qui concerne les fiefs & les forêts : aucune ne contenoit rien qui ne parût juſte & oppoſé à divers abus. Le monarque cependant répondit d'abord avec une extrême hauteur, qu'il ne conſentiroit jamais à une choſe qui le rendroit eſclave de ſes ſujets. Mais voyant tous les ſeigneurs en armes pour l'y forcer, il paſſa tout-à-coup de la plus grande fierté à la plus grande baſſeſſe, promit tout ce qu'on voulut, & ſigna cette fameuſe charte, qui depuis a été l'occaſion de tant de guerres civiles. Toutefois il s'en repentit bientôt, donna des ordres ſecrets pour ſoutenir la guerre, & ſe retira de nuit dans l'iſle de Wight, où il demeura quelque tems caché.

AN. 1215.

Dé-là il envoya à Rome une groſſe ſomme, & en promit une plus forte afin d'engager le pape à excommunier les rebelles. C'étoit toujours Innocent III, qu'un hiſtorien contem-

AN. 1216.

Les Anglois déférent la couronne au prince Louis.

AN. 1216. porain, ſatyrique, à la vérité, mais aſſez inſtruit de ce qu'on diſoit parmi

Math. Par. 327. les gens de qualité, nous repréſente comme *le plus ambitieux & le plus ſuperbe de tous les mortels :* tantôt François, tantôt Anglois, jouant également les deux nations, ſelon que ſon intérêt l'exigeoit : *inſatiable enfin d'or & d'argent, & capable de tous les crimes pour en avoir.* Quoiqu'il en ſoit, le pontife accorda ce que le roi demandoit, & tous les foudres du Vatican furent lancés ſur les mécontents. Ceux-ci, outrés d'un procédé qui tendoit à favoriſer l'oppreſſion, appellerent du pape ſurpris, au pape mieux informé,

Idem ibid. & ſe répandirent en invectives contre les Romains, *ces poltrons*, diſoient-ils, *ces uſuriers, ces ſimoniaques, qui n'ayant rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer ſur tout le monde par leurs excommunications.* Ainſi murmuroit ſur-tout le peuple de Londres. On y ſonnoit les cloches à l'ordinaire, & par-tout l'office divin s'y faiſoit à haute voix au mépris de l'interdit. On fit plus encore : Jean fut déclaré déchu de la royauté pour cauſe de tyrannie, & la couronne déférée au prince Louis, fils aîné de France, mari de Blanche de

Castille, petite-fille par sa mere de Henri II roi d'Angleterre. AN 1216.

Intrigues de Rome pour empêcher cette négociation.

Une couronne est rarement l'objet d'un refus : Philippe & Louis accepterent sans balancer celle qu'on leur offroit. Ce fut en vain que pour les en détourner, Innocent leur envoya le cardinal Galon avec des lettres également remplies de prieres & de menaces : il ne fut point écouté. Le légat, suivant le stile ordinaire de sa cour, parla très-haut, & osa les menacer du foudre ecclésiastique, s'ils attaquoient un prince feudataire du saint Siege. On lui répondit que l'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne seroit jamais le patrimoine de S. Pierre ; que Jean condamné à mort par Richard son frere & par la cour des pairs de France, ne pouvoit être regardé comme roi légitime ; que d'ailleurs un souverain n'avoit aucun droit de disposer de ses états, sans le consentement de ses barons, qui sont obligés de les défendre. Alors les seigneurs François s'écrierent tout d'une voix, qu'ils soutiendroient jusqu'à la mort cette vérité, qu'aucun prince ne peut par sa seule volonté donner son royaume, ou le rendre tributaire, & asservir ainsi la noblesse.

Idem Ibid.

AN. 1216.

Fermeté de Louis contre les entreprises du pape.

Philippe néanmoins, en habile politique, tâchoit d'adoucir le légat par des excuſes plus ſpécieuſes que réelles, l'aſſurant qu'il n'approuvoit point le deſſein de ſon fils, mais qu'il n'en étoit pas le maître. Louis au contraire agiſſoit en jeune homme, qui craint bien moins l'excommunication, que le deshonneur de manquer à une parole donnée. Jean, diſoit-il en regardant le légat de travers, n'a pû donner un royaume ſur lequel il n'avoit aucun droit, mais il a pû abdiquer celui qu'il avoit uſurpé. Ainſi le trône d'Angleterre eſt vacant. Les barons, à qui ſeuls il appartient d'en diſpoſer dans ces ſortes d'occaſions, m'ont élu en conſidération de la Comteſſe ma femme, petite-fille du roi Henri : je ſçaurai ſoutenir & ſes droits & les miens. Puis ſe tournant tout-à-coup vers le roi, il lui parla ainſi : » Monſieur, je ſuis votre homme-lige » pour li fiefs que vous m'avez baillé » en France : mais ne vous appartient » de décider du fait du royaume d'Angleterre, & ſi le faites, me pourvoirai devant mes pairs ». Le malheureux Galon vit bien qu'il étoit le jouet du pere & du fils : il demanda

Idem ibid.

un sauf conduit jusqu'à la mer. Philippe le lui promit sur ses terres, non sur celles de son fils: nouvelle mortification pour le fier ministre, qui se retira de la cour très-mal satisfait. AN. 1216

La flotte Françoise étoit prête, & n'attendoit pour mettre à la voile que l'arrivée de Louis, qui vint enfin la joindre malgré les défenses publiques du roi, qui en secret lui donna sa bénédiction, & le secourut d'hommes & d'argent. Le pape qui les soupçonnoit d'intelligence, les déclara tous deux excommuniés: mais les évêques & les grands du royaume, assemblés à Melun, appellerent de l'excommunication de Philippe, sans toutefois oser infirmer celle de Louis. Les prélats, dit un illustre moderne, ne pouvoient disputer aux papes le droit d'excommunier les princes, puisqu'ils se l'arrogeoient eux-mêmes: mais ils se réservoient encore celui de décider si les censures de Rome étoient justes ou injustes. Cette action de violence de la part d'Innocent, n'étoit que le prélude de ses excès. Instruit de l'embarquement du prince François, il s'écria dans un transport de colere: *Glaive, glaive, sors du fourreau, & aiguise-*

Il est excommunié.

Abrég. de l'hist. univ. 2. *part*, p. 424.

Guill. Armor. p. 89.

toi pour tuer. Exclamation qui fut suivie de mille anathêmes lancés contre Louis. Puis ayant fait venir des secretaires, il commença à dicter des sentences très-dures contre le roi & son royaume. Il étoit plein de ces pensées sanguinaires, lorsque le Seigneur, toujours favorable à la France, tourna contre lui cette épée qu'il aiguisoit contre les autres, & le précipita dans les horreurs du tombeau. Ce sont les propres termes d'un auteur contemporain, qui ajoute que ce pontife se rendit odieux par une rigueur excessive, & que par cette raison, sa mort causa plus de joie que de tristesse. On lit même dans la vie de sainte Lutgarde, que cette bonne religieuse l'avoit vû environné d'une grande flamme, & que lui ayant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit: C'est pour trois causes qui m'auroient fait condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie. Cette vision vraie ou fausse, prouve du moins, que des personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent avoit fait de grandes fautes.

AN. 1216.

Idem ibid.

Apud Sur.

Louis cependant, débarqué à l'Isle de Thanet, dans le comté de Kent,

Il arrive à Londres, &

ne trouva point cette formidable armée qui devoit faire échouer son entreprise. Le roi Jean n'osa pas même paroitre. Il erroit de ville en ville, saccageant son propre païs, & ne se défendoit que par les anathêmes du légat : foible ressource contre la fureur d'un peuple qui combat pour la liberté, son idole. Le prince François fut solemnellement proclamé roi dans Londres, reçut les hommages de tous les seigneurs qui s'y trouverent, & jura lui-même de leur conserver leurs privileges. De-là, s'avançant plus avant dans le royaume, il alla mettre le siege devant Rochester, qu'il prit. Cantorberi, premiere pairie d'Angleterre, l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus vive, & tous les Grands y accoururent pour lui prêter serment de fidélité. On nomme parmi les principaux, les comtes de Glocester, d'Arondel & de Varennes. Le comte de Salisberi lui-même abandonna son frere, & passa sous les drapeaux des François. On dit que la cause de cette désertion fut l'inceste du tyran de l'Angleterre, qui n'avoit laissé le comte si long-tems prisonnier en France, que pour deshonorer

AN. 1216.

est proclamé roi.

Guill. Armor. p. 90.

Idem ibid.

sa femme. Le roi d'Ecosse vint aussi joindre le nouveau monarque avec un puissant secours, & parcourut avec lui les provinces de Kent, d'Essex, de Sussex, de Suffolk, de Norfolk, d'York, & du Lincolnshire, qui se soumirent presque toutes sans aucune résistance.

AN. 216.

Il assiége Douvres. Mo roi

Il ne restoit plus de ville considérables que Douvres, où commandoit Hubert de Bourg. Louis, sur le reproche que Philippe lui fit de s'amuser à des bicoques, au lieu de s'assurer de cette clef de l'Angleterre, y mit le siege en homme qui ne vouloit pas la manquer. Mais il est des fautes irréparables : celle du jeune roi fut de ce nombre. Le brave gentilhomme qui défendoit la place, avoit eu le tems de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour s'immortaliser par une opiniâtre résistance. Le siege duroit encore, quand la mort de Jean, loin d'avancer, arrêta les conquêtes des François. Ce malheureux prince, l'objet de l'exécration publique, monstre petri de vices sans aucun mélange de vertu, mourut de poison selon quelques-uns, d'une indigestion de pêches selon quelques autres, ou d'un excès

Idem ibid.

de boire, ou enfin de douleur d'avoir perdu ſes tréſors au paſſage d'une riviere, qu'il traverſa mal-à-propos, ſans en connoître la profondeur. Il laiſſoit trois fils en bas âge, Henri, Richard, Edmond: il ne parut occupé d'autre ſoin, que de déclarer l'aîné héritier de ſes états, ſous la tutelle des ſeigneurs d'Angleterre, & ſous la protection du pape qu'il ſupplioit de le défendre comme ſon vaſſal.

AN. 1216.

Les affaires des François en Angleterre vont en décadence.

Cet événement changea entiérement la face des affaires. La haine des ſujets s'éteignit avec la vie du ſouverain, & beaucoup de choſes y contribuérent; l'innocence de Henri III ſon fils, qui n'avoit encore que dix ans; l'inclination qu'on a naturellement pour le ſang de ſes rois; le ſcrupule des peuples ſur tant d'excommunications juſques-là mépriſées, mais qui ne parurent plus une injuſte protection du crime; & peut-être plus que tout cela, l'inſolence des François, qui eurent l'imprudence de ſe vanter qu'il n'y auroit plus de gouvernements, plus de graces, plus de charges que pour eux. On diſoit même publiquement, que le vicomte de Melun en mourant, avoit déclaré aux

Math. Paris.

AN. 1216.

ſeigneurs Anglois, que Louis les regardoit comme des traitres, & qu'il étoit réſolu de les exterminer, lorſqu'il ſeroit paiſible poſſeſſeur du trône. Ce bruit étoit apparemment un artifice des ennemis de la France : mais il fit une impreſſion ſi vive, que la plûpart des grands d'Angleterre commencerent incontinent après à rentrer dans leur devoir. Le jeune Henri fut couronné ſolemnellement dans Gloceſter par le cardinal Galon, jura de rétablir les anciennes coutumes, & fit hommage de ſon royaume au pape. Louis obligé de lever le ſiége de Douvres, ſe vit encore forcé d'accepter une trève de quelques mois; plus preſſé, dit-on, par le manquement de vivres & d'argent, que par l'avis qu'il eut que le ſucceſſeur d'Innocent, Honoré III, alloit confirmer les cenſures du légat.

Ils ſont battus ſur terre & ſur mer.

Guill. Armor. ibid.

Auſſi-tôt il repaſſa en France, où Philippe ménageant toujours Rome, affecta de ne le point voir & de lui refuſer tout ſecours. Il ne laiſſa pas néanmoins de faire quelques troupes & de lever quelque argent : mais étant retourné en Angleterre, il trouva que ſon abſence avoit achevé de ruiner ſon parti

parti. Les excès où son armée se porta mirent enfin le comble à l'aversion qu'on avoit pour les François. Elle fut défaite dans Lincoln avec un grand carnage, le comte du Perche tué, plusieurs seigneurs Anglois & quatre cents gentilshommes faits prisonniers. La nouvelle de cet échec, portée en France, fit voir ce qu'on devoit un jour attendre de Blanche de Castille, femme de Louis. Elle sçut en un instant rassembler un corps considérable, trouver ce qu'il falloit de vaisseaux, & faire tout embarquer. Mais ce secours composé d'un nombre infini de brave noblesse, sous le commandement de Robert de Courtenai, prince du sang royal, fut encore battu, & toute la flotte prise ou dispersée. Louis abandonné de ceux qui l'avoient appellé, assiégé dans Londres par mer & par terre, & n'attendant rien du roi son pere qui donnoit à sa politique de ne se point mêler de cette expédition, se vit enfin réduit à la dure extrêmité de demander la paix. Il l'obtint à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'il ne devoit l'espérer.

AN. 1216.

On convint qu'il y auroit une amnistie générale pour tous les Anglois qui avoient combattu sous les éten-

AN. 1217. Louis obligé de demander

AN. 1217.

a paix : conditions du traité.

Rymer Act. pub. t. 1. p. 74.

darts de la France : que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon : que le prince François remettroit sans délai entre les mains du monarque Anglois toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Angleterre : enfin qu'il délivreroit tous les ôtages qu'on lui avoit donnés, moyennant quinze mille marcs d'argent qui furent payés comptant. On ajoute qu'il promit en outre de porter le roi son pere à rendre au jeune Henri tout ce que ses ancêtres avoient possédé en France, ou de le rendre lui-même, quand il le pourroit. Mais dans le traité de paix rapporté par Rymer, on ne trouve point cette circonstance si intéressante d'ailleurs pour la nation Angloise. La paix fut jurée sur les saints évangiles, & le légat aussi-tôt donna l'absolution au prince Louis, à condition toutefois qu'il payeroit pendant deux ans le dixieme de son revenu, pour le secours de la Terre-Sainte. Les laïcs qui l'avoient accompagné ne furent taxés qu'au vingtiéme. Quant aux ecclésiastiques, on les obligea d'aller à Rome, où le grand pénitencier les condamna à cette satisfaction. Que dans l'espace d'un an aux fêtes de noël, de la chandeleur, de pâques, de la

pentecôte, de l'assomption, de la nativité de la Vierge, & de la toussaints, ils feroient amende-honorable, nuds pieds & en chemise, dans l'église cathédrale, confesseroient publiquement leurs fautes, & marcheroient en procession tout le long du chœur, tenant en main des verges dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit alors la rigueur avec laquelle Rome punissoit ceux qui avoient osé résister à ses ordres : pénitence, dit un célebre historien, *dont certainement on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.* AN. 1217. Daniel. hist. de Franc. t. 3. p. 161.

Ainsi finit au bout de dix-huit mois le regne de Louis sur les Anglois. Ce prince revint en France, blamé des uns, justifié par les autres du peu de succès d'une entreprise, que la seule superstition fit échouer. La déférence qu'eut Philippe pour les censures de Rome, déférence portée peut-être trop loin, l'empécha de seconder son fils de toutes ses forces. Cette politique qu'on nommoit alors piété, qu'on traiteroit aujourd'hui de simplicité, arracha de sa maison une couronne, que malgré la fierté Romaine & l'inconstance Angloise, il pouvoit assurer & fixer sur la tête de son héritier. Quoi qu'il en soit, la royauté mo-

AN. 1217.

mentanée de Louis pourroit être un titre aux monarques François de prendre & les armes & la qualité de roi d'Angleterre : titre au moins aussi valable, que celui sur lequel les Anglois se fondent pour usurper les armoiries & l'auguste qualité de roi de France. Mais nos princes, curieux de la seule réalité, ne sçavent point se repaître de noms vains & chimériques.

Célebre Arrêt de la cour des pairs au sujet des comtés de Champagne & de Brie.

Le différend qui s'éleva dans le même-tems au sujet des comtés de Champagne & de Brie, suspendit les réflexions peu avantageuses sur l'expédition d'Angleterre, & fixa toute l'attention du monarque, de la cour des pairs, & du royaume entier. Henri II, comte de Champagne, qui étoit passé en Palestine avec Philippe Auguste son oncle, oublia sa patrie, & devenu veuf épousa Isabelle, héritiere du royaume de Jerusalem. Il mourut quelques années après, laissant de cette princesse deux filles au berceau. Thibaut III, son frere, s'empara de ses états, que personne ne lui disputoit, & & les transmit à son fils Thibaut IV, sous la tutelle de Blanche de Navarre sa mere. Ce prince en jouissoit paisiblement depuis seize ans, quand Erard de Brienne, qui avoit épousé Philip-

pine, l'aînée des filles de Henri, se présenta pour recueillir la succession de son beau-pere. C'étoit un seigneur également distingué par sa naissance & par ses grandes qualités : son droit paroissoit incontestable : alors les grands fiefs de France passoient aux femmes sans aucune difficulté : mais on lui objecta la naissance équivoque de la reine son épouse. Isabelle en effet, mariée par le roi son frere à Homfroy de Toron, en avoit été séparée sur des prétextes si légers, qu'on doutoit même en Orient de la légitimité des enfans qu'elle avoit eu d'abord du prince de Tyr, ensuite du comte de Champagne. Cette raison parut sans réplique ; & les pairs assemblés à Melun, rendirent le célebre arrêt qui confirme Thibaut dans la possession de tous les biens de sa maison.

Droits du prince Louis sur la couronne de Castille.

La mort du roi de Castille, qu'un enfant tua d'une tuile, en jouant avec lui, sembloit devoir rallumer une contestation absolument semblable, si Philippe eut eu plus d'ambition, que de politique. D. Henri, c'étoit le nom du monarque Espagnol, avoit quatre sœurs, Bérangére qui avoit épousé Alfonse IX roi de Leon, Blanche femme du prince Louis fils aîné de France, Urraque mariée à Alfonse II roi

AN. 1217. de Portugal, & Dona Eléonor qui épousa depuis D. Jayme ou Jacque I, roi d'Aragon. Le jeune prince, leur frere, ne laissant point de postérité, la succession au trône ne pouvoit regarder que l'aînée : aussi fut-elle généralement reconnue. Mais la crainte que son mari, roi très-ambitieux, ne saisît l'occasion de regner sous son nom en Castille, lui fit abdiquer la couronne en faveur de Ferdinand son fils. Cette circonstance changeoit absolument la face des affaires. La naissance de Ferdinand paroissoit extrêmement douteuse : le mariage de Bérengere avec Alfonse s'étoit fait malgré la résistance du roi son pere : les deux époux étoient parents dans un dégré prohibé : deux papes avoient déclaré cette alliance illégitime : la princesse enfin vivoit séparée de son mari par une sentence de l'église : ainsi tout conspiroit à l'élévation de Blanche, comtesse d'Artois, sœur puînée de la reine de Léon. Elle avoit dans ses intérêts plusieurs seigneurs qui lui demandoient un de ses fils, avec promesse de le faire couronner. Mais Philippe, connoissant la délicatesse de la santé du comte d'Artois, ne voulut point qu'il entreprît une guerre ha-

hazardeuse par elle-même, & dont le fruit devoit naturellement demeurer à Bérengere, qui pouvoit le conserver longtems, & le rendre toujours douteux par un autre mariage. Louis néanmoins ne laissa pas d'écarteler de France & de Castille, comme ayant de légitimes prétentions sur cette couronne.

AN. 1217.

Cependant la trève avec l'Angleterre étoit expirée; & le prince Louis à la tête d'un corps considérable de troupes, alla mettre le siege devant la Rochelle qui fut prise & rendue presqu'aussi-tôt par un nouveau traité, où l'on renouvelloit la suspension d'armes pour quatre autres années. Ce moment de tranquillité donna le loisir au prince Louis de faire une seconde expédition en Languedoc, où le trouble & la division reprenoient de nouvelles forces.

AN. 1219.

Nouvelle trève de quatre ans avec l'Angleterre.

Rymer Act. publ. tom. 1. pag. 78.

Le concile de Latran, loin d'y rétablir la paix & la tranquillité, y avoit rallumé plus vivement que jamais le feu de la discorde & de la guerre civile. Alors on ouvroit les yeux sur les entreprises téméraires du Sacerdoce, qui s'arrogeoit le droit de disposer des empires & des principautés. Quatre cents douze évêques, & huit cents, tant abbés que prieurs, ayant à leur tête le pape Innocent III, les

Concile de Latran, où le comte Raimond est dépouillé de ses états.

AN. 1219.

patriarches de Conſtantinople & de Jeruſalem, & ſoixante-onze primats ou métropolitains, déciderent d'un commun accord, » que la puiſſance » ſéculiere, ſeroit tenue ſous peine » d'excommunication, de prometre » par ſerment d'exterminer de tout ſon » pouvoir, les hérétiques dénoncés; » ordonnant aux évêques de frapper » de mille anathèmes ceux qui n'obéi- » ront pas, & d'en informer le ſouve- » rain pontiſe, afin, dit-on, qu'il dé- » clare leurs vaſſaux déliés du ſerment » de fidélité, & qu'il expoſe leurs » terres au premier catholique qui vou- » dra s'en ſaiſir. » Ce n'étoit encore là qu'une ſimple théorie; la pratique ſuivit de près. Le comte de Toulouſe, accompagné de ſon fils & des comtes de Foix & de Comminges, ſe préſenta aux prélats aſſemblés, pour demander la reſtitution de ſes domaines. Quelques évêques, tous gens de mérite, intercédoient pour lui, & remontroient au pape que ce prince lui avoit toujours été obéiſſant: qu'il lui avoit remis ſes places fortes, lorſqu'on l'avoit exigé: qu'il s'étoit croiſé des premiers: qu'il avoit combattu pour l'égliſe contre le vicomte de Beziers ſon propre neveu. Innocent parut ébran-

Conc. tom. 2, p. 142. ſeq.

lé ; mais ajoute l'enthousiaste Pierre de Vaux-Sernai, *le conseil d'Achitophel ne prévalut pas.* Il fut dit que la foi catholique ne pouvant subsister dans le Languedoc, tandis que Raymond en seroit maitre, il méritoit d'en être banni pour jamais, & que se contentant de huit cents livres qu'on lui donneroit tous les ans, pour son entretien, il iroit pleurer ses péchés où il pourroit.

AN. 1129.
Hist. Albig. c. 83.

Conc. c. II. p. 234.

Ce même décret accorde au comte Simon de Montfort, la propriété de Toulouse & de tous les païs conquis par les armes des croisés, sous l'hommage de ceux dont ils relevoient. Pour les terres qui n'avoient pas été conquises, telles que le Venaissin, la Provence, Beaucaire & son territoire, le concile ordonne qu'elles seront gardées sous le nom de l'église, afin d'en pourvoir le jeune Raymond, lorsqu'il sera parvenu à un âge légitime ; si toutefois il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il sera plus convenable. Ce fils infortuné d'un pere plus malheureux encore, étoit un jeune homme d'environ dix-sept ans, le plus beau cavalier, le prince le mieux fait de son siecle, aimé des peuples jusqu'à l'adoration, digne enfin par les qua-

Thres. des Chart. Bulles contre les hérétiques n. 13.

AN. 1219.

lités de l'esprit & du cœur, de la haute fortune où l'appelloit sa naissance, qui le faisoit sortir de tant de rois. On lit qu'admis à l'audience d'Innocent, le pontife, après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit ces paroles remarquables : *Mon fils, écoutez-moi ; si vous suivez les conseils que je vais vous donner, vous ne manquerez jamais. Aimez Dieu sur toutes choses : ne prenez jamais le bien d'autrui ; mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'enlever. Saint pere*, répondit le prince avec beaucoup de noblesse, *vous ne serez donc pas faché si je fais tous mes efforts, pour recouvrer mes domaines sur le comte de Montfort. Quoi que vous entrepreniez*, répliqua le pape, *Dieu vous fasse la grace de bien commencer & de mieux finir.*

Aut. Anon hist. du Lang. t. 3. Preuv. p. 62.

Le jeune Raimond reprend la meilleure partie de ce qu'on avoit ôté à son pere.

Les vœux d'Innocent, vrais ou simulés, furent pleinement exaucés. Le jeune Raymond ne fut pas plutôt arrivé dans la Provence, que le concile lui avoit laissée comme par grace, qu'il reprit une grande partie de ce qu'on avoit enlevé au comte son pere. Marseille, Avignon, Tarascon lui ouvrirent leurs portes, & le reçurent aux cris redoublés de *vive Toulouse, le comte Raymond & son fils*. Une foule de noblesse courut se ranger sous ses éten-

Hist. Albig. c. 83.

Guill. de Pel. c. 27. & seq.

AN. 1219.

darts, lui fit hommage, & jura de le défendre jufqu'à la mort. Ce brave prince, fe voyant à la tête d'un corps confidérable de troupes, marcha du côté de Beaucaire, dont les habitans l'avoient appellé, entra dans la ville aux acclamations du peuple, & mit le fiege devant le château, place très-forte fur les bords du Rhône, défendue d'ailleurs par un vaillant chevalier nommé Lambert de Limous. Montfort vole au fecours avec fon armée, inveftit le jeune comte dans fes retranchemens, & l'affiege à fon tour. Tout ce que la fcience militaire a de rufes, la valeur d'héroïfme, la haine d'acharnement & d'opiniâtreté, fut inutilement employé. Le jeune Raymond, âgé feulement de dix-huit à dix-neuf ans, fe conduifit avec tant de prudence, de bravoure & d'intrépidité, qu'il força fon ennemi de lui abandonner le boulevart du bas Languedoc, fans autre condition que d'accorder la vie & bagues fauves à ceux qui le défendoient.

Montfort caufe une émotion dans Touloufe : perfidie de l'évêque de cette ville.

Un événement fi heureux étonna le nouveau comte de Touloufe, qui établi par un concile général, inverti folemnellement par Philippe Augufte, trop foible & trop fuperftitieux pour s'oppofer aux entreprifes de Rome,

AN. 1219.

ne croyoit pas que rien pût troubler sa grandeur. Mais le sceau de Dieu n'y étoit pas ; & cette puissance, ouvrage de l'injustice, se dissipa comme toutes les fortunes de cette espèce. Montfort, désespéré du mauvais succès de sa derniere entreprise, résolut de s'en venger sur Toulouse, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire. Rien de si noir que la trahison dont on usa envers cette malheureuse capitale. Foulques son évêque en fut le promoteur ; & le général de l'église, cette homme si dévot, si l'on en croit ses panegyristes, se chargea de l'exécution. Le prélat abusant indignement de l'autorité que lui donnoit son caractere, entre dans la ville, exhorte son peuple à aller au-devant de Simon, pour lui demander pardon, avec promesse qu'il l'obtiendra. Ces malheureux se laissent persuader, sortent en foule, vont à la rencontre de leur seigneur, qui, suivant qu'il en étoit convenu avec l'évêque ordonne de les arrêter & de les charger de fers. Ceux qui se trouvoient les derniers, épouvantés de cette perfidie, prennent la fuite, & courent annoncer à leurs compatriotes le triste sort de ceux qui les avoient précédés.

Aut. Anon. preuv. de l'hist. de Lang. t. 3. p. 78.

En même tems Foulques, cet homme de sang & de carnage, commettoit d'horribles excès dans la ville, qu'il abandonna au pillage d'un corps de troupes qui l'avoit suivi. Le peuple entre en fureur, court aux armes, & se barricade dans les rues. Simon arrive dans cette circonstance, fait mettre le feu en trois endroits différents, & ordonne à ses troupes de passer au fil de l'épée, tout ce qui se présentera sous leurs mains. Les Toulousains réduits au désespoir, se défendent avec toute l'intrépidité dont un peuple en fureur est capable, repoussent les soldats de Montfort avec grande perte, éteignent l'incendie, & forcent le cruel général d'abandonner son entreprise, pour se retirer d'abord dans la cathédrale, ensuite dans le château Narbonnois. Alors il se fait amener ceux de Toulouse, qu'il détenoit prisonniers, & leur déclare qu'il leur fera trancher la tête, s'ils n'engagent leurs concitoyens à lui rendre la ville. Cette menace produisit une nouvelle négociation, où ce peuple infortuné fut encore la victime de la perfidie de son évêque.

Ibid. p. 79.

Le traître, toujours de concert avec l'usurpateur, courut dans toutes les rues, accompagné de l'abbé de saint

AN. 1219. Sernin, publiant que le comte de Montfort, mortifié de ce qui venoit d'arriver, conſentoit de rendre la liberté aux priſonniers, de reſtituer tout ce qu'on avoit enlevé dans le pillage, enfin de vivre déſormais en bonne amitié avec les habitans de ſa chere capitale. On n'y mettoit que la condition de remettre leurs armes & leurs tours. C'étoit un privilege des bourgeois de Toulouſe & d'Avignon, d'avoir des tours dans leurs maiſons. Les deux prélats portant la diſſimulation auſſi loin qu'elle peut aller, ne craignirent point de ſe faire cautions de ces promeſſes, ſi le peuple prenoit le parti de la ſoumiſſion. Une triſte expérience auroit dû lui apprendre, que ſon évêque ne cherchoit qu'à le tromper; mais l'envie de ſauver ceux de ſes freres, qui gémiſſoient dans l'obſcurité d'une infame priſon, lui fit accepter la paix aux conditions qu'on lui offroit; il livra & ſes armes & ſes tours. Alors Simon ne ménage plus rien, fait mettre aux fers les principaux habitans, aſſemble ſon conſeil, propoſe de mettre la ville à feu & à ſang, & de la raſer juſqu'aux fondements. Ce ne fut pas ſans peine, qu'on le détermina à ſe contenter pour ſatis-

Ibid. p. 80.

faction de trente mille marcs d'argent : somme exhorbitante dans la circonstance où les Toulousains se trouvoient, pillés, brûlés, saccagés.

AN. 1219.

La dureté avec laquelle on leva cet impôt, les réduisit enfin au dernier désespoir. Ils rappellerent le vieux Raimond leur ancien maître, le reçurent dans leur ville avec mille démonstrations de joie, se fortifierent de tous côtés, & armerent puissamment pour se soustraire au joug d'un tyran. Le comte Simon, instruit de cette révolution, se hâte de conclure une trève avec le jeune prince de Toulouse, quitte la Provence, & ramene son armée contre sa capitale. Il essaya d'abord d'y entrer par le château Narbonnois, comme il avoit fait l'année précédente ; mais il trouva des hommes plus aguéris, & des fortifications plus régulieres, Il se vit donc réduit à l'attaquer dans les formes. Le siege fut long & meurtrier : on y fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Un jour que Montfort menoit les Toulousains battans jusques dans leur fossé, une pierre d'une grosseur prodigieuse, lancée par un mangonneau, l'atteignit à la tête, & le renversa presque mort sur la place. Les deux partis jetterent

Les Toulousains rappellent le vieux Raimond ; siege de Toulouse par Montfort ; mort de ce général.

Hist. Alb. c. 26. Guill. de Pod. c. 30.

AN. 1219.

un grand cris, les uns de joie, les autres de douleur. On le transporta aussitôt dans la tente du cardinal légat, où il expira tant de cette blessure, que de cinq autres coups de fléches qu'il avoit reçus dans le corps.

Amauri son fils leve le siege.

Ainsi périt de la main d'une femme, selon quelques-uns, de celle d'un nain, selon quelques autres (*a*), le fameux Simon de Monfort, qui remplit la chrétienté du bruit de ses exploits & de ses victoires: homme incomparable, s'il avoit été moins ambitieux, moins cruel, moins perfide, moins colere & moins vindicatif. Amauri, son fils aîné, hérita de ses titres, mais non de son courage pour les soutenir. Obligé de lever le siege de Toulouse, il alla se faire reconnoître dans ses nouveaux états, emportant le corps de son pere, qui fut inhumé dans le monastere de Hautes-Bruyeres, de l'ordre de Fontevraud.

Le jeune Raimond recouvre une partie de ses domaines.

La mort du général de la croisade, en abattant le courage des croisés, releva les espérances des partisans de la maison de Toulouse. Le jeune Ray-

(*a*) Benoist, hist. des Albigeois l. 5. assure que ce fut une femme qui lança la pierre du mangonneau; on lit au contraire dans l'hist. gen. des Gr. Off. tom. 6. p. 75. que ce fut un nain.

mond, profitant de la circonstance, partit à la tête d'un corps de troupes pour l'Agenois, & remit une partie du pays sous son obéissance. On le reçut par tout avec une joie extrême, & les peuples firent main basse sur les garnisons que Montfort avoit établies chez eux. Nismes, en même tems, secouant le joug de l'usurpateur, ouvrit ses portes à la princesse Sancie, femme du jeune comte, exemple qui fut suivi de presque tout le Rouergue & le Querci, où la plûpart des villes s'empresserent à l'envi de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Le comte de Comminges ne s'oublia pas dans une conjoncture si favorable, il se mit en campagne, résolu de se faire par lui-même la justice que le concile de Latran lui avoit refusée, recouvra les armes à la main, tous les domaines qu'on lui avoit enlevés, & fit mourir Joris, que Simon avoit établi gouverneur de tout le Commingeois.

AN. 1219. *Aut. Anon. ibid p. 94.*

Tel étoit l'état des affaires en Languedoc, lorsque le prince Louis, vivement sollicité par le pape Honoré III, y conduisit une armée de six cents hommes d'armes, & de dix mille hommes d'Infanterie. On comptoit dans son armée vingt évêques, trente-trois

Louis joint Amauri devant Marmande qui se rend à discrétion.

AN. 1219. comtes, & un grand nombre de barons & autres ſeigneurs. Il s'empara

Guill. Armor. p. 92

d'abord de Marmande, dont la garniſon fut contrainte de ſe rendre à diſcrétion. On lui conſeilloit de la faire paſſer au fil de l'épée; mais il eut horreur d'une pareille inhumanité, & ſe contenta de la retenir priſonniere. La ville fut livrée au comte Amauri, qui fit maſſacrer cinq mille habitans, tant hommes que femmes ou enfants: action barbare, qui choqua extrêmement le prince François.

Il met le ſiege devant Toulouſe, & eſt obligé de le lever.

Louis néanmoins, ne laiſſa pas de s'engager au ſiege de Toulouſe, où le jeune Raymond s'étoit enfermé avec une garniſon également nombreuſe & aguérie. La place fut attaquée avec beaucoup de vivacité & défendue de

Idem ibid.

même. Les aſſiegeans faiſoient depuis ſix ſemaines des efforts incroyables, & rien n'avançoit. Le prince ne ſçavoit comment ſe tirer avec honneur d'une entrepriſe trop légérement conçue, lorſque Philippe qui en avoit prévû le ſuccès, ſuppléa à ſon embarras, en lui envoyant ordre de revenir promptement à la cour. Il obéit, mais avec tant de précipitation, qu'il abandonna toutes ſes machines, dont les aſſiegés s'emparerent. La retraite des François don-

na un libre cours à la valeur & à l'activité du jeune comte de Toulouse. Tout plia devant lui. On compte parmi les principales villes qu'il força, Lavaur, Pi-laurens, Montauban, Castelnaudari, Montréal.

AN. 1221.

Amauri, fatigué de tant de revers, incapable d'ailleurs de soutenir la haute fortune de son pere, députa vers le roi, pour lui offrir toutes les conquêtes des croisés. Le pape se joignit à lui, & ne balança pas d'assurer le monarque de la rémission de ses péchés, s'il vouloit unir à son domaine tous les pays que Montfort avoit enlevés aux hérétiques. Le jeune Raymond ne s'oublioit pas dans une conjoncture si critique : il écrivit » à son très-sérénissime seigneur, Philippe par la grace » de Dieu, roi des François, pour lui » jurer une prompte obéissance à ses » ordres. J'ai recours à vous, seigneur, » lui dit-il, comme à mon unique refuge, comme à mon seigneur & à » mon maître, & si je l'osois dire, » comme à mon proche parent ; vous » suppliant de me faire rentrer, en vûe » de Dieu, dans l'unité de la sainte » église, afin qu'après avoir été délivré de l'opprobre d'une honteuse » exhérédation, je reçoive de vous

Amauri offre ses états au roi, qui les refuse.

Thr. des ch. Toulouse sac. 3. n. 54.

AN. 1222. » mon héritage. J'atteste Dieu & les » saints, que je m'étudierai toute ma » vie à faire votre volonté & celle » des princes vos successeurs. » Le roi, soit compassion pour un prince digne par ses grandes qualités d'un meilleur sort, soit équité, soit politique, ne voulut point accepter les offres de Rome & d'Amauri : mais il ne put refuser au saint pere de convoquer à Paris une assemblée d'évêques & de seigneurs, pour y traiter des moyens de soutenir une usurpation qu'il blâmoit intérieurement, & que la crainte de l'excommunication ne lui permettoit pas d'empêcher.

Testament de Philippe.

Duch. t. 5. p. 261.

La santé du monarque s'affoiblissoit de jour en jour : une fievre quarte acheva de consumer ses forces, il commença alors à penser sérieusement à l'affaire de son salut, & fit un testament dont il nommoit exécuteurs frere Guerin, évêque de Senlis, Barthelemy de Roye, grand chambrier de France, & frere Aymard, trésorier du Temple. On y voit un fond considérable destiné à l'héritier de la couronne pour la défense de l'état : vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante sols le marc, pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits : dix mille

livres parisis à la reine Isemburge, sa chere épouse : autant à son fils Philippe, trois mille marcs d'argent au roi de Jerusalem, deux mille au maître de l'hôpital de Toulouse, deux mille aux Templiers d'outre-mer, cent cinquante mille cinq cens pour le secours de la Terre-Sainte : deux mille livres parisis à ses domestiques, vingt-un mille pour les pauvres, orphelins, veuves ou lépreux. Enfin il donne à l'abbaye de S. Denis tous ses bijoux & toutes ses pierreries, qui au rapport de Guillaume de Nangis valoient au moins douze mille livres, somme suffisante alors pour fonder vingt religieux, qui devoient prier Dieu à perpétuité pour le repos de son ame. AN. 1222.

Tout se disposoit à l'assemblée de Paris. Déja Jean de Brienne roi de Jerusalem, Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, le cardinal Conrad légat du pape, plusieurs archevêques & plus de vingt prélats s'y étoient rendus conformément aux ordres du monarque. Philippe qui prenoit l'air au château de Pacy sur Epte voulut aussi s'y trouver : mais la fievre qui le tourmentoit de puis un an, devint continue, & l'arrêta à Mante, où il mourut dans la cinquante-huitieme année de son âge, AN. 1223. Sa mort & ses funérailles. Rigord p. 65.

& la quarante-quatrieme de son regne.
AN. 1223. Son corps fut porté à S. Denis avec toute la pompe qui convenoit à un si grand prince. On lit qu'à ses funérailles où se trouverent les princes ses enfants, le roi de Jerusalem, & tous les grands barons de France, il s'éleva une grande dispute entre Guillaume de Joinville & le cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier comme légat du pape, celui-là comme archevêque de Reims, qui étoit seul en possession de cette glorieuse prérogative. Les prélats Francois, toujours attentifs à maintenir leurs privileges contre les étrangers, s'aviserent d'un expédient qui satisfit également les deux partis. Il fut décidé que tout deux diroient chacun
Nid. p. 67. une messe dans le même tems, sur le même ton, à deux autels voisins, & que les évêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondroient comme à un seul officiant, ce qui fut exécuté au grand étonnement de toute l'assemblée, surprise d'une pareille nouveauté.

Son portrait & son éloge. Ainsi mourut Philippe II, que sa naissance long-tems désirée fit surnommer Dieu-donné, & à qui ses conquêtes aussi rapides que brillantes mériterent le glorieux nom d'auguste.

C'eſt de tous les rois de la troiſieme race celui qui a le plus étendu le domaine royal. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou ſubjugués : la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, & pluſieurs autres comtés réunis à la couronne : l'Angleterre & l'empire humiliés à la célebre journée de Bouvines : la puiſſance des Anglois preſque anéantie en deçà de la mer : l'orgueil des vaſſaux rebelles abattu : tout annonce un conquérant qui rendit les grands plus dociles, les peuples plus ſoumis, & le trône plus reſpectable. On nous le repréſente comme un prince brave, grand capitaine, laborieux, actif, bienfait de ſa perſonne, beau de viſage, ſans autre irrégularité que deux petites tayes ſur l'un des yeux. Ses actions prouvent qu'il eut du moins autant de mérite que de bonheur: ſage politique qui poſſédoit éminemment l'art d'employer à propos les careſſes ou les menaces, les récompenſes ou les châtimens : heureux dans ſes entrepriſes, parce qu'il ſçavoit les concerter avec prudence, & les exécuter avec célérité : magnifique dans les occaſions d'éclat, pour ſoutenir l'honneur de la royauté : économe dans

AN. 1223.

AN. 1223. ſon domeſtique, pour ne point ſurcharger ſes peuples : exact à rendre la juſtice à ſes ſujets, qui l'aimoient comme leur pere : zélé pour la gloire de la religion, dont il fut toujours le défenſeur le plus ardent.

Ses défauts. On lui reproche un caractère plus enclin à la ſévérité qu'à la miſéricorde ; un tempérament colére, que la moindre réſiſtance faiſoit entrer en furie. Mais ce ſeroit le traiter avec trop de rigueur, ſi pour ne s'être pas poſſédé peut-être trois ou quatre fois, on lui refuſoit les juſtes louanges qu'il mérite & par ſes exploits & par ſes grandes qualités. On l'accuſe encore de n'avoir pas été tout à fait exemt de blâme du côté de la chaſteté. Son divorce avec Iſemburge, ſon mariage avec la princeſſe de Méranie, un fils naturel, nommé Pierre Charlot, qu'il eut d'une perſonne inconnue, tout ſemble confirmer cette odieuſe imputation. Si cependant cette troiſieme alliance avec Agnès de Méranie doit être regardée comme un crime, il paroit qu'on pourroit abſolument la faire retomber ſur les prélats qui prononcerent la ſentence de ſéparation. Quant au prince, fruit d'une amour illégitime

me, c'eſt une de ces taches malheureuſement trop ordinaires à la mémoire des héros : elle n'empêcha pas du moins de lui attribuer des miracles après ſa mort. On dit qu'à *ſon tombeau les boiteux furent redreſſés, & la clarté de la lumiere rendue aux aveugles.*

AN. 1223.

C'eſt Phil. Aug. apud: Duch. t. 5. p. 261.

On raconte de lui un autre merveille dans le même goût, arrivée à Sienne, & confirmée par le témoignage de deux célebres cardinaux. Un chevalier Siennois, nommé Jacques, déſeſpéré des médecins, & malade à toute extrémité, fut une belle nuit tranſporté en eſprit dans la place publique. Là il vit paſſer une multitude innombrable de cavaliers, & après eux un vénérable vieillard, qui avoit une grande barbe, un viſage long & un peu enluminé. Il tenoit par la main un chevalier de bonne mine, revêtu d'un manteau blanc ſur une tunique blanche. Quel eſt votre hôte, dit le vieil inconnu au malade ? Seigneur, répond celui-ci, c'eſt Thomas, prêtre cardinal de ſainte Sabine. Dites-lui, reprend le vieillard, qu'il aille demain trouver le pape, pour le prier d'abſoudre l'ame de Philippe roi de France. Qui êtes-vous, ſeigneur, demande le moribond ? Je ſuis Denis le martyr, & celui que

Ibid.

An. 1223. vous voyez à mes côtés, est Philippe, roi des François, que je conduis à la vallée de Josaphat. Mais, objecte le Siennois, le pape & les cardinaux ne voudront pas m'en croire sur ma parole. Allez toujours, réplique le saint : voici votre lettre de crédit : vous deviez mourir cette nuit, & vous voilà guéri. Le bon militaire s'éveille à ces mots, ne ressent plus en effet aucun mal, va se jetter aux pieds du pape, & lui expose fort au long son avanture. Aussi-tôt le pontife distribue de grandes aumônes aux pauvres, ordonne des jeunes par toute la ville, fait célébrer grand nombre de messes, & chante lui-même avec beaucoup de respect & de dévotion toutes les formules qui regardent l'absolution. Ces petites historiettes qui feroient rire aujourd'hui, étoient alors débitées très-sérieusement, & crues de la meilleure foi du monde.

Origine des Ribauds.

Philippe fut le premier de nos rois, qui entretint des armées sur pied même en tems de paix : ce qui le mit en état de se faire toujours craindre de ses voisins, & respecter par ses sujets. La France lui doit encore le peu de perfection qu'avoit alors l'art militaire. Le soin qu'il prit toujours de s'attacher par ses bienfaits quantité de bons

ingénieurs, contribua plus que toute autre chose à la rapidité de ses exploits & de ses conquêtes. On parle sous son regne d'une espece de soldats, appellés *Ribauds*, qui semblent avoir beaucoup de rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui *enfants perdus*. C'étoit, si l'on en croit Rigord, des déterminés qu'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit habituellement, soit dans les escalades, soit dans d'autres semblables actions de hardiesse & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu par la suite leur nom infâme en France : on le donna depuis indifféremment, & aux jeunes débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux, & aux femmes ou filles qui n'avoient pas honte de se prostituer.

AN. 1223.

Du Cange au mot Ribaldi.

Les *Ribauds* avoient un chef qui portoit le titre de roi, suivant l'usage qui s'étoit introduit alors de donner cette auguste qualité à ceux qui avoient quelque commandement sur les autres. Ainsi l'on disoit fort sérieusement, *le roi des Merciers, le roi des Megissiers, le roi des Jongleurs, le roi des Ménetriers*. Celui des *Ribauds* n'avoit point bouche à cour; mais seulement *six denrées de pain, & devoit être monté par l'écurie*. Le devoir de sa charge étoit

Fonctions de leur roi.

Traité de la Pol. tom. 1. p. 152.

Reg. Pat. 3.

An. 1223. *de se tenir toujours hors de la porte, pour écarter ceux qui n'avoient pas droit d'y entrer.* S'il se commettoit quelque crime dans *l'host ou chevauchée du roi*, c'étoit lui qui en faisoit informer, qui jugeoit, qui décernoit la peine convenable. *L'or & l'argent de la ceinture au malfaiteur* étoient pour le prévôt; *le cheval, le harnois & tous autres hostils* pour les maréchaux; les draps & les habits pour le roi des Ribauds, qui en faisoit l'exécution. Ce monarque théatral connoissoit de tous les jeux de dez, de berlans, & autres qui se jouoient pendant le voyage de la cour: il levoit deux sols par semaine *sur tous les logis de bourdeaulx & des femmes bourdelieres*; & chaque femme adultere lui devoit cinq sols, sous peine de saisie de sa selle. Le nom de cet officier fut supprimé sous le regne de Charles VI: mais l'office demeura; & ce qu'on appelloit le roi des *Ribauds*, fut nommé grand prévôt de l'hôtel, charge qui subsiste encore de nos jours.

Butel. in sum. Rural l. 2. tit. 1.

In Regest. Chart. signat. 117. an. 1380. num. 376.

Etat des sciences & des arts. Université de Paris.

Le regne des heros fut toujours celui des sciences & des arts: Philippe les favorisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs. On voit par une lettre du pape Innocent III, que ce prince avoit formé le dessein d'un hôtel des

L. XI. epist 25.

invalides, pour servir de retraite aux soldats & aux officiers hors d'état de faire le service. Rome lui promettoit de l'exempter de la jurisdiction de l'évêque : mais l'exécution de ce noble dessein étoit réservée à Louis XIV, le plus illustre de ses descendans. Alors fleurissoit dans Paris cette célebre académie, mere de toutes les universités par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de sçavoir par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des pontifes & des conciles mêmes par la supériorité de ses lumieres L'estime où elle étoit, dit un illustre moderne, lui a fait chercher une origine fabuleuse. Elle ne doit point son établissement à Charlemagne: ce fut sur la fin du regne de Louis le Jeune, qu'elle prit naissance : Pierre Lombard peut être regardé comme son fondateur. Ses premiers statuts furent dressés sous Philippe Auguste : le nom d'université ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dans le douzieme siecle non-seulement le droit canon & civil, mais la philosophie, la médecine & la théologie. Jamais, dit Rigord, les écoles d'Athenes & de Thebes ne furent plus fréquentées. On y accouroit de toute

AN. 1223.

Abr. chron. de l'hist. de Fran. p. 204. tom. 1.

Rigord. p. 50.

AN. 1223. part; attiré moins encore par l'aménité du lieu & l'abondance de toutes choſes, que par la multitude des privileges dont elle jouiſſoit, ainſi que ſes écoliers, par la générosité peut-être indiſcrete de nos rois. Les plus remarquables de ces prérogatives étoient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge de l'état, & d'avoir ſes cauſes commiſes devant le prévôt de Paris, qui ſe glorifioit du titre *de conſervateur des privileges royaux de l'univerſité.* Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs, interdiſoit tout ſermon, quand il croyoit avoir ſujet de mécontentement, ſignoit tous les traités & autres actes publics. Cette étonnante grandeur acquiſe à la faveur des troubles, alla toujours en diminuant depuis l'invaſion des Anglois, juſqu'au regne de Louis XII, & tant de droits peu fondés ceſſerent enfin, lorſque nos rois eurent repris toute leur autorité.

Laur. Ord. des rois t. 1. pag. 25.

Mœurs de ce tems; fête des foux.

On trouve une eſquiſſe des mœurs de ce ſiecle dans les oppoſitions qu'éprouva Eudes de Sully, lorſqu'il entreprit d'abolir une cérémonie auſſi ridicule qu'impie: cérémonie cependant tolérée juſqu'alors, non-ſeulement dans l'égliſe de Paris, mais encore dans

plusieurs autres cathédrales du royaume ; c'est ce qu'on appelloit dans la capitale, *la fête des foux* ; & ailleurs, *la fête des innocens*. Elle se célébroit à Paris le jour de la circoncision ; dans quelques endroits, le jour de l'Epiphanie ; en quelques autres, le jour des Innocens. Les prêtres & les clercs s'assembloient, élisoient un pape, un archevéque ou un évêque, le conduisoient en grande pompe à l'église, où ils entroient en dansant, masqués, & revêtus d'habits de femmes, d'animaux ou de bouffons, chantoient des chansons infâmes, faisoient un buffet de l'autel, sur lequel ils mangeoient & buvoient pendant la célébration des saints mysteres, y jouoient aux dez, bruloient au lieu d'encens le cuir de leurs vieilles sandales, couroient, sautoient dans le lieu saint, avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs sçavent amuser la populace. Le pieux Eudes, touché d'un abus si horrible, rendit une ordonnance, par laquelle il défend de solemniser cette féte, sous peine d'excommunication. On peut croire qu'en conséquence, cet usage fut suspendu pour quelque tems : mais il est constant qu'il ne fut pas éteint, & qu'il duroit encore deux cents quarante ans après.

AN. 1223.

Du Cange glos. au mot Kalendæ.

AN. 1223.

Fêtes des asnes.

Cette fête scandaleuse nous rappelle le souvenir d'une autre, qui ne lui céde point en extravagance. On la nommoit *la fête des Asnes*. Voici comme elle se célébroit à Beauvais. On choisissoit une jeune fille, la plus belle de la ville : on la faisoit monter sur un âne richement enharnaché : on lui mettoit entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie de l'évêque & du clergé, elle marchoit en procession de la cathédrale à l'église paroissiale de S. Etienne, entroit dans le sanctuaire, alloit se placer près de l'autel du côté de l'évangile, & aussi-tôt la messe commençoit. L'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le chœur chante, étoit terminé par ce joli refrain, *Hinham*, *Hinham*. La *prose*, moitié latine, moitié françoise, expliquoit les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissoit par cette douce invitation :

Idem. ibid. verb. Festum Asinorum.

Hez, Sire Asne, car chantez ;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

On l'exhortoit enfin, en faisant une dévote génuflexion, à oublier son an-

cienne nourriture, pour répéter ſans ceſſe *Amen, Amen.* Le prêtre, au lieu d'*Ite Miſſa eſt*, chantoit trois fois, *Hinham, Hinham, Hinham*; & le peuple répondoit trois fois : *Hinham, Hinham, Hinham.* Ce n'eſt qu'avec peine qu'on rapporte de pareilles abſurdités : mais le deſſein de cet ouvrage ne permet pas de rien omettre de ce qui a trait aux mœurs.

AN. 1223.

On voit un ſtatut du même Eudes de Sully, qui défend aux clercs, non-ſeulement de jouer aux échecs, mais même *d'en avoir dans leurs maiſons* : peut-être parce qu'en appliquant trop, ils épuiſent l'attention ; peut-être auſſi parce que c'étoit pour eux une occaſion de perdre le néceſſaire, ou du moins un ſuperflu, qui dans les principes de la religion ne doit être que pour les pauvres. On ne peut en effet lui prêter d'autre motif, quand on conſidére que de tous les jeux où l'eſprit ſeul a part, c'eſt le plus honnête de ſa nature, le plus combiné, le plus ſçavant, & par conſéquent le plus digne d'un homme qui aime à penſer & à réfléchir. Quelques auteurs ont cru qu'il falloit remonter juſqu'au ſiege de Troye pour en trouver l'origine. La princeſſe Anne Comnéne dans ſon alexiade en

Jeu des échecs défendu ; ſon origine.

Odo Ep. Par. in Præcept. ſynod. §. 25.

attribue l'invention aux Aſſyriens : les Perſans & les Chinois conviennent qu'ils le tiennent des Indiens. Les circonſtances qui l'ont fait naître, méritent quelque attention.

AN. 1223.
Alex L. 22.

Mem. de l'Acad. des B.L. t. 5. p. 252.

Il y avoit dans les Indes, au commencement du cinquieme ſiécle, un jeune prince très puiſſant, mais d'une fierté que rien n'égaloit. On eſſaya envain de lui repréſenter que l'amour des ſujets eſt toute la force & toute la puiſſance du ſouverain : ces ſages remontrances ne ſervirent qu'à faire périr leurs auteurs dans les tourmens. Un Brahmine ou Philoſophe, pour lui inculquer cette vérité, ſans toutefois s'expoſer au même péril, imagina le jeu des Echecs (*a*), où le roi, quoique la plus importante de toutes les pieces, eſt impuiſſant pour attaquer & même pour ſe défendre contre ſes ennemis, ſans le ſecours de ſes ſujets & de ſes ſoldats. Le monarque étoit né avec beaucoup d'eſprit : il ſe fit lui-même l application de cette leçon utile, changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. La reconnoiſſance lui fit laiſſer au Brahmine le

(*a*) Ou le jeu *du roi*; *Schak* en Perſan, *Schek* en Arabe, ſignifient *roi* ou *ſeigneur*. De-là *échec & mat*; du Perſan *Schakmat*, *le roi eſt pris*.

choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en pourroit produire le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours depuis la premiere jusqu'à la soixante-quatrieme : ce qui lui fut accordé sur le champ & sans examen. Mais il se trouva, calcul fait, que tous les trésors & les vastes états du prince ne suffiroient point pour remplir l'engagement qu'il venoit de contracter (*a*). Alors notre philosophe saisit cette occasion pour lui représenter combien il importe aux rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions. Bientôt l'histoire en fut répandue dans les païs les plus reculés, & ce noble jeu passa des Indes dans toutes les parties du monde.

AN. 1223.

Le regne de Philippe II, illustre d'ailleurs par tant de grands événemens, ne fut pas moins célebre par la fondation de plusieurs ordres religieux & militaires. Celui *de la foi de Jesus-*

Ordre de la foi de Jesus-Christ.

(*a*) On a évalué la somme de ces grains de bled à 13584 villes, dont chacune contiendroit 1014 grenier, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. *Mem. de l'acad. ibid.* p. 264.

Christ fut institué dans la province de
AN. 1223. Narbonne, en apparence pour exterminer les ennemis de l'église & leurs fauteurs, dans la réalité pour maintenir la maison de Montfort dans ses usurpations sur les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges. Il eut pour premier chef, frere Pierre Savaric, qui se qualifioit *humble & pauvre maître de la milice de la foi.* Les nouveaux chevaliers se dévouoient à détruire les hérétiques, comme les Templiers à combattre les Sarrasins : ce sont les propres termes d'Honoré III, dans la lettre qui permet cet établissement. Mais ce brillant édifice s'écroula avec la puissance d'Amauri, qui lui servoit de fondement. On n'en voit plus depuis aucun vestige. Quelques-uns prétendent qu'il fut réuni à l'ordre des freres de la milice de saint Jacques, qui lui-même ne subsista que trente ans. Cette derniere société, approuvée par Gregoire IX, *pour la défense de la foi & de la paix*, se vit bien-tôt réduite à un si petit nombre de sujets, que le grand maître & ceux qui restoient avec lui prirent le parti de faire profession & de s'incorporer dans l'abbaïe de Feuillans, ordre de Cîteaux dans le Toulousain. Il

Hist. du Lang. t. 3. p. 31 & preuv. p. 268.

Heliot. hist des ord. relig t. 8. p. 287

AN. 1231.

Il y avoit quelques années que le pape Honoré III. avoit approuvé l'institut des freres prêcheurs, nommés en France Jacobins, à cause de leur premiere maison de Paris, appelés ailleurs Dominicains, du nom de leur fondateur. C'étoit Dominique de Gusman, gentilhomme Espagnol, d'une grande érudition pour ce tems-là, & d'une sainteté plus grande encore. Le premier état de ces religieux missionnaires fut celui de chanoines réguliers; leur premiere regle, celle de saint Augustin; leur premiere fin, d'aller prêcher par tout le monde; leur derniere de devenir mendians. Une nuit que leur S. Instituteur prioit avec beaucoup de dévotion, il vit, dit son légendaire, le fils de Dieu se lever plein de colere contre les pécheurs, tenant trois lances à la main pour les exterminer. La sainte Vierge, touchée de compassion pour tant de malheureux, se jette à ses pieds, & sollicite vivement leur pardon. J'ai, dit-elle, un serviteur zélé, que vous envoyerez pour les instruire, & je lui associerai un autre ministre fidéle (François d'Assise) pour l'aider dans cette pieuse entreprise. Le Sauveur demanda de les voir, les vit, &

AN. 1223.

Etablissement de l'ordre des freres Prêcheurs.

Vincent. spec. Hist. l. 30. c. 66.

Vita S. Domin.

AN. 1223. s'appaisa. Dominique parut d'abord souhaiter qu'on n'emploiât d'autres armes contres les erreurs, que l'exemple d'une vie apostolique : ses disciples, pour de bonnes raisons sans doute, n'ont pas fait difficulté de se charger de l'office d'inquisiteurs par tout où ce redoutable tribunal fut établi. Cet ordre célébre a donné à l'église des papes & des cardinaux sans nombre, des archevêques, des évêques, & ce qui est plus, de grands hommes & de grands saints.

AN. 1198. Ordre des Trinitaires.

Dix-huit ans auparavant, le pape Innocent avoit confirmé l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Cette pieuse société, consacrée uniquement à la délivrance des chrétiens qui gémissent dans les fers des infidéles, eut pour fondateurs un Provençal, nommé Jean de Matha, & un saint hermite, appellé Félix de Valois. La regle porte que les freres réserveront la troisiéme partie de tous leurs biens pour racheter ceux qui ont eu le malheur d'être pris par les ennemis de la religion : que toutes leurs églises seront dédiées à la Trinité : qu'en chaque maison ils ne seront que trois clercs & trois

Baillet 8. Fév.

laïcs outre le miniſtre : qu'ils ſeront vêtus de blancs & porteront ſur leurs habits une marque diſtinctive ; qu'ils ne monteront point à cheval, mais ſeulement ſur des ânes. C'eſt ce qui les fit appeller pendant quelque tems *les freres aux ânes*. Cerfroi, qui leur fut donné par Margueritte comteſſe de Bourgogne, eſt le chef-lieu de l'ordre. Le nom de Mathurins leur vient d'une ancienne égliſe dédiée à ſaint Mathurin, que le chapitre de Paris voulut bien leur céder dans la ville. Cette congrégation, dit Albéric, eſt recommandable à tous égards, mais elle a grande matiére de ſe diſſiper dans les voyages.

Hoſpitaliers du S. Eſprit de Montpellier.

Ce fut auſſi vers le même tems que frere Gui ou maître Gui, dont l'origine eſt inconnue, fonda l'ordre des hoſpitaliers du ſaint-Eſprit de Montpellier, pour le ſoulagement des malades & des pauvres. Cette nouvelle communauté n'étoit d'abord composée que de laïcs : le pape ordonna qu'on y recevroit un certain nombre de clercs. Les premiers qui ne faiſoient que des vœux ſimples, s'érigerent inſenſiblement en chevaliers militaires : ils furent entiérement ſupprimés par le pape

Héliot, hiſt. des rel. mon. t. 2. ch. 30. & ſuiv.

Pie II (*a*). Les autres firent profeſſion ſolemnelle de religion, embraſſerent la regle de S. Auguſtin, par l'ordre d'Eugene IV, & ſe qualifiérent depuis chanoines réguliers. Innocent III, qui avoit confirmé cette charitable ſociété (*b*), appella ſon fondateur à Rome, & lui donna l'ancien hôpital de ſainte Marie en Saxe, qu'il unit à celui de Montpellier, pour être gouverné par un ſeul & même grand-maître. Honoré III changea ce reglement, qui fut rétabli par Grégoire X. Paul V rendit le généralat au commandeur de Montpellier, ſous la dépendance néanmoins de celui de Rome : mais Urbain VIII. l'exempta de toute ſubordination. L'ordre étoit preſque anéanti en France. Un arrêt du conſeil de 1708 ordonne qu'il ſera rétabli par le commandeur général, grand-maître régulier, que le roi nommera inceſſamment. Ce fut Melchior, cardinal de Polignac, que Louis XV chargea de cette importante fonction.

(*a*) 1450. (*b*) 1198.

Fin du Tome III.







